



Walsh

DF

JOURNÉES MÉMORABLES

DE LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

IV.

PARIS, IMPRIMERIE DE POUSSIELGUE,
rue du Croissant, 12.

JOURNÉES
MÉMORABLES
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Racontées par un Père à ses Fils,

OU

RÉCIT COMPLET

DES ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PASSÉS EN FRANCE DEPUIS 1787 JUSQU'EN 1804,

Par M. le Vicomte Walsh,

AUTEUR DES LETTRES VENDÉENNES, ETC.

> L'honneur se fait avec la fidélité,
> la honte avec le parjure.

TOME QUATRIÈME.



PARIS,

LIBRAIRIE DE POUSSIELGUE-RUSAND,

rue Hautefeuille, n° 9.

1840

Journées Mémorables

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RACONTÉES PAR UN PÈRE A SES FILS.

CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE LE 10 AOUT ET LES 2 ET 3 SEPTEMBRE 1792.

Maintenant que la France révolutionnaire en est venue à ses fins, maintenant que le monarque auquel ses assemblées avaient juré fidélité est suspendu des pouvoirs de la royauté, maintenant que Louis XVI est captif dans la tour du Temple voyons si le parjure, la trahison et le sang versé ont assuré quelque repos, quelque prospérité, quelque puissance à ce peuple qui s'est déclaré SOUVERAIN; voyons si le crime lui a rapporté.

Les attentats du 10 août et la saison avancée étaient des motifs pour décider la coalition à

pousser enfin la guerre avec activité ; de l'autre côté de nos frontières on devait savoir les divisions qui venaient d'éclater dans nos armées. Lafayette s'était déclaré contre la révolution du 10 août, et parlait de venir à la tête de trente mille hommes délivrer le roi, tandis que Dumouriez prenait provisoirement le parti contraire ; il entraînait une partie des troupes sur ses pas. Si l'Angleterre, la Hollande, le Danemark et la Suisse promettaient toujours une stricte neutralité, les principautés italiennes, l'Espagne donnaient des inquiétudes ; la Russie révélait sa haine contre la France en renvoyant notre ambassadeur ; la Prusse et l'Autriche devançaient la coalition générale, et faisaient marcher contre la révolution cent trente mille hommes parfaitement armés et organisés.

« Les deux souverains de Prusse et d'Autriche s'étaient rendus en personne à Mayence, et là avaient résolu que leurs armées envahiraient la France en pénétrant par les Ardennes et en se portant par Châlons sur Paris. Soixante mille Prussiens (1), héritiers des traditions de gloire de Frédéric, s'avançaient en une colonne sur notre centre ; ils marchaient par le Luxembourg sur Longwy. Vingt mille

(1) Thiers.

Autrichiens, commandés par le général Clerfayt, les soutenaient à droite en occupant Stenay. Seize mille Autrichiens, sous les ordres du prince Hohenlohe-Kirchberg, et dix mille Hessois flanquaient la gauche des Prussiens. Le duc de Saxe-Teschen occupait les Pays-Bas et en menaçait les places fortes ; le prince de Condé avec dix mille émigrés s'était porté vers Philisbourg.

« Les armées françaises étaient disposées de la manière la plus malheureuse pour résister à une telle masse de forces. Trois généraux, Beurnonville, Moreton et Duval, réunissaient trente mille hommes en trois camps séparés à Maulde, Maubeuge et Lille : c'étaient là toutes les ressources françaises sur la frontière du nord et des Pays-Bas. L'armée de Lafayette, désorganisée par le départ de son général, que l'assemblée venait de déclarer traître à la patrie, parcequ'il s'était prononcé contre la révolution du 10 août, campait à Sedan, forte de vingt-trois mille hommes.

« Dumouriez allait prendre le commandement de cette armée, livrée à la plus grande incertitude de sentiments. L'armée de Luckner, composée de vingt mille soldats, occupait Metz, et venait comme toutes les autres de recevoir un nouveau général ; c'était Kellermann. Custine avec quinze mille hommes occupait Lan-

dau, et Biron, placé en Alsace avec trente mille hommes, était trop éloigné du principal théâtre de la guerre pour influer sur le sort de la campagne. »

Voilà donc où en était la révolution française après le 10 août! elle avait beau avoir son délire; il lui venait parfois des moments lucides où elle entrevoyait les dangers qui la menaçaient; alors elle envoyait des commissaires aux armées pour faire adopter par les troupes la suspension du roi et les projets de déchéance; puis, revenant tout à coup à ses haines contre le parti royaliste, elle criait: Il faut en finir avec les aristocrates, avec les traîtres, avec les conspirateurs du 10 août; avant de songer aux ennemis qui marchent vers nos frontières il faut écraser les ennemis de l'intérieur.

Paris, disaient les orateurs populaires, est rempli d'hommes plus à redouter que les soldats de l'Autriche et de la Prusse : chaque maison de la capitale est pleine de rassemblements armés prêts à sortir au premier signal, à délivrer Louis XVI, à s'emparer de l'autorité et à livrer la France sans défense au fer des émigrés et des coalisés!

La municipalité, sous l'inspiration de Danton, avait formé un tribunal extraordinaire pour juger les crimes du 10 août, et ce tribunal avait déjà fait tomber la tête de Dangre-

mont et de Laporte, intendant de la liste civile. Malgré ces exécutions il trouvait que les formes étaient trop lentes, et il demandait surtout le jugement des prévenus déférés à la haute cour d'Orléans. C'étaient pour la plupart des ministres, de hauts fonctionnaires : le maréchal de Brissac, le ministre de Lessart, c'étaient là des victimes qui devaient être immolées à Paris. Il fallait les faire venir; l'impatiente vengeance des jacobins les réclamait comme une proie qui ne devait pas leur être ravie!

L'assemblée, qui tremblait maintenant devant la commune, avait fait ses concessions à la peur, et venait de lancer des décrets contre les ministres qui étaient alors en exercice; un seul d'entre eux fut arrêté, d'Abancourt, ministre de la guerre; elle rendit le même décret contre MM. de Montmorin, Bertrand et Montciel, contre Duport, Barnave et Alexandre Lameth... Ce n'était point assez pour le parti dominant alors.

Le 26 août la nouvelle de la prise de Longwy se répandit avec rapidité dans Paris. *L'étranger est en France! il foule notre sol! aux armes ! aux armes !* voilà les cris qui s'élevaient des groupes formés dans les rues, sur les places publiques et dans les promenades; mais les meneurs ne voulaient pas que tout

l'enthousiasme se portât du côté des frontières... ils l'avaient dit: Avant de songer aux ennemis du dehors il faut en finir avec les ennemis du dedans... Danton se rendit à la commune, et proposa les moyens les plus extrêmes; ils furent tous adoptés : l'irritation était portée au comble. L'assemblée, qui venait d'apprendre que la place de Longwy avait ouvert ses portes après un bombardement de quelques heures, avait décrété la peine de mort contre tout citoyen qui dans une place assiégée parlerait de se rendre, et sur la demande de la municipalité avait ordonné que Paris et les départements voisins fourniraient sous quelques jours trente mille hommes armés et équipés.

Un instant il fut question que l'assemblée et les ministres se retireraient dans une ville de province de l'autre côté de la Loire; les girondins surtout appuyaient cette pensée dans l'espoir de se soustraire au joug si dur de la commune de Paris.

Danton dominait le conseil des ministres, et vous savez quel était l'ami, le conseiller intime de Danton... c'était Marat! Chaque fois que l'on parlait du projet de quitter la capitale Danton s'y opposait avec chaleur; car il pensait que nulle part il ne pourrait trouver autant de haines, autant de cupidités pour venir

en aide à ses desseins qu'à Paris. Il était chef de ce parti parisien qui se disait: « Nous ne reculerons pas, nous périrons dans notre ville et sous ses ruines; mais nos ennemis périront avec nous. »

Ces paroles souvent répétées révélaient d'affreuses pensées; elles faisaient deviner à demi les horribles desseins, les épouvantables complots qui se méditaient, qui s'ourdissaient dans l'ombre, et cependant on ne pouvait s'éloigner de la ville où tant de malheurs et de crimes allaient faire explosion; un cercle de fer entourait Paris. On venait par ordre de la commune de faire dans les sections le recensement de tous les indigents; ce recensement établissait un contrôle, une longue liste de tous ceux auxquels on allait donner une paie et des armes, et pendant que l'on armait cette populace on désarmait et l'on emprisonnait les gens honnêtes, ceux que l'on appelait alors *les suspects*.

Pour opérer ce désarmement et cette arrestation on imagina les visites domiciliaires, qui furent entourées d'un effrayant appareil. Pendant quarante-huit heures toutes les barrières devaient rester fermées à partir du 29 août au soir, et aucune permission de sortir ne pouvait être délivrée pour aucun motif; des pataches étaient placées sur les rivières pour

empêcher toute évasion par cette voie... Des patrouilles des communes environnantes avaient ordre d'arrêter quiconque serait vu dans les campagnes et sur les routes. Paris était devenu un enfer où il n'y avait plus d'espérance, et d'où l'on ne pouvait fuir!

« Le tambour (1) annonçait les visites domiciliaires, et à ce signal chaque habitant était tenu de se rendre chez lui sous peine d'être traité comme suspect de rassemblement si on le trouvait chez autrui : pour cette raison toutes les assemblées de section et le grand tribunal lui-même devaient vaquer pendant ces deux jours. Des commissaires de la commune assistés de la force armée avaient la mission de faire les visites, de s'emparer des armes et d'arrêter les suspects, c'est à dire les signataires de toutes les pétitions déjà désignées, les prêtres non assermentés, les citoyens qui mentiraient dans leurs déclarations, ceux contre lesquels il y aurait des dénonciations, etc... A dix heures du soir les voitures devaient cesser de circuler, et la ville devait être illuminée pendant toute la nuit! »

Illuminée pour montrer sa tristesse et la terreur qui s'était emparée de tous ses habitants!

(1) M. Thiers.

Telles furent les mesures prises pour arrêter, disait-on, *les mauvais citoyens qui se cachaient depuis le* 10 *août*...

Oh! dans ces terribles journées malheur à vous si vous aviez de loin ou de près appartenu à l'ancienne cour! malheur à vous si un mot d'intérêt ou de compassion était tombé de vos lèvres en voyant les douleurs de la famille royale! malheur à vous si l'on vous avait vu adorer Dieu et secourir les pauvres! malheur à vous si votre nom était illustre! malheur à vous de quelque condition que vous fussiez si dans votre quartier vous aviez été une seule fois appelé *aristocrate!*

Enfin malheur, malheur à vous qui, après avoir eu des envieux, aviez de lâches ennemis capables de se venger par de fausses dénonciations! car, voyez-vous, ces journées-là c'était le bon temps des dénonciateurs; jamais leur voix n'avait été tant encouragée et si bien écoutée : le fils qui dénonçait son père recevait du président du comité révolutionnaire et l'accolade et la couronne civique. Plus on se détachait des liens de famille, plus on les foulait aux pieds, et plus aux yeux des dominateurs du moment on devenait digne de louanges.

En ce temps-là la bassesse dénonçait,

La haine écoutait,

L'injustice condamnait,

Et la férocité était toujours prête à exécuter les sentences.

Jamais la terreur n'avait été si profonde à Paris que depuis la certitude acquise de la prise de Longwy, dont les ardents révolutionnaires avaient voulu douter, répétant à la foule *que les soldats des tyrans ne pouvaient avoir vaincu les soldats d'un peuple libre.* Enfin la vérité était maintenant connue, et les armées coalisées avançaient vers le cœur de la France.

Le *comité de défense générale* établi dans l'assemblée pour aviser aux moyens de résistance se réunit le 30 août, et fit venir dans son sein *le conseil exécutif* pour délibérer sur les moyens de salut public. Le ministre de la guerre n'avait aucune confiance dans les armées, et ne pensait pas que Dumouriez pût avec les vingt-trois mille hommes que lui avait laissés Lafayette arrêter les Prussiens; il ne voyait entre eux et Paris aucune position assez forte pour les empêcher d'avancer. Cette façon de penser était celle du plus grand nombre, et, après avoir proposé de porter toute la population en armes sous les murs de Paris pour y combattre avec désespoir, à outrance et jusqu'à la mort, un autre avis fut ouvert, celui de se retirer au besoin à Saumur.

Vergniaud, Guadet combattirent fortement ce projet, et Danton, de sa terrible voix, s'écria :

« On vous propose de quitter Paris ; vous n'ignorez pas que dans l'opinion des ennemis Paris représente la France, et que leur céder ce point c'est leur abandonner la révolution.

« Reculer c'est nous perdre : il faut donc nous maintenir ici par tous les moyens, et nous sauver par l'audace.

« Parmi les moyens proposés aucun ne m'a semblé décisif. Il faut ne pas se dissimuler la situation dans laquelle nous a placés le 10 août : il nous a divisés en républicains et en royalistes, les premiers peu nombreux et les seconds beaucoup. Dans cet état de faiblesse, nous républicains, nous sommes exposés à deux feux, celui de l'ennemi placé au dehors et celui des royalistes placés au dedans. Il est un directoire royal qui siège secrètement à Paris, et correspond avec l'armée prussienne. Vous dire où il se réunit, qui le compose serait impossible aux ministres... Mais pour le déconcerter et empêcher sa funeste correspondance avec l'étranger il faut faire peur aux royalistes. »

En prononçant ces derniers mots Danton fit un geste exterminateur qui expliqua toute la cruauté de sa pensée ; s'étant aperçu, à l'effroi

qui régnait dans l'assemblée, que son geste avait été compris, l'ami de Marat continua : « Oui, vous dis-je, il faut faire peur aux royalistes... C'est dans Paris surtout qu'il vous importe de vous maintenir ; ce n'est pas en vous épuisant dans des combats incertains que vous réussirez..... »

Danton en descendant de la tribune s'applaudit en lui-même d'avoir répandu autant de terreur, car c'était de la terreur qu'il espérait le triomphe de son parti.

Cette terreur, si puissante auxiliaire des révolutions, était prête à se lever. Les journées de septembre allaient poindre, et le jacobinisme, les pieds dans le sang des prêtres, des nobles et des honnêtes gens, allait en finir avec la royauté.

2 ET 3 SEPTEMBRE 1792.

Il y a un peu plus d'un an, mes enfants, que je commençais pour vous le long récit d'une révolution qui a ébranlé tous les trônes. Je vous redisais alors l'ouverture des états-généraux; je vous montrais Louis XVI, le plus honnête homme de son royaume, y apportant sa loyauté, ses bonnes intentions et ses espérances; je vous répétais les promesses des réformateurs; et tout en en doutant je déroulais sous vos yeux leurs utopies de prospérité, de gloire et de liberté; et aujourd'hui que je suis arrivé au 10 août et aux journées de septembre vous êtes à même de juger ce que vaut la parole des révolutionnaires.

Ils avaient déclaré que la personne du souverain est inviolable, et le roi est prisonnier dans la tour du Temple! ils avaient promis la prospérité, et la misère pèse sur le peuple! ils avaient crié liberté, et la France n'a plus assez de prisons! ils avaient annoncé une paix glorieuse, et la guerre vient d'entamer le territoire, avançant avec tous ses fléaux.

Les visites domiciliaires, demandées par Danton et accordées avec tant d'empresse-

ment par la commune, venaient de commencer; et dès ce moment un parti tout entier fut livré à la dénonciation d'un autre et dévoué à être tout en masse jeté dans les prisons; et pendant que tant de royalistes fidèles étaient arrêtés, pendant que tant de vexations et d'injustices étaient commises, pendant que les armées coalisées étaient arrivées aux portes de Verdun le prince qui aimait tant la France et qui s'intéressait au sort de chacun des Français, captif et gardé à vue dans le donjon du Temple, était condamné par l'assemblée à ne rien savoir de ce qui se passait au dehors. Cette ignorance des événements du jour aurait été une torture de plus pour les augustes prisonniers; mais le zèle d'un fidèle serviteur avait trouvé le moyen de leur faire connaître les faits les plus marquants.

Les geôliers du Temple portaient un soin extrême à ne laisser parvenir aucun journal jusqu'à la royale famille. Quand par hasard quelques feuilles révolutionnaires étaient oubliées par les municipaux, Louis XVI s'en emparait, les lisait avec avidité, mais avait soin de les dérober aux yeux de la reine et de sa sœur pour qu'elles ne vissent pas les horribles mensonges, les atroces calomnies imprimées contre eux tous et livrées chaque matin à la crédulité d'un peuple aussi stupide

que cruel. « Un jour, dit M. Hue dans ses Mémoires, l'un de ces papiers fut laissé sur la table du roi, et j'y lus : *Tremble, tyran! la guillotine est en permanence.* Je déchirai et brûlai la feuille. Ces menaces couvraient habituellement les murailles ; des soldats factionnaires les crayonnaient jusque sur la porte de la chambre du roi : toute mon attention pour faire disparaître ces placards n'empêchait pas que les yeux de sa majesté n'en fussent quelquefois attristés.

« Pour donner au roi connaissance de ce qui pouvait l'affliger des crieurs étaient envoyés chaque soir sous les murs du Temple. Je montais dans la petite tour à l'heure du passage des colporteurs ; là, me hissant à la hauteur d'une fenêtre aux deux tiers bouchée, je m'y tenais jusqu'à ce que j'eusse pu saisir les annonces les plus intéressantes ; alors je revenais dans la pièce qui précédait la chambre de la reine ; madame Élisabeth passait au même instant dans sa chambre ; je l'y suivais sous quelque prétexte, et lui rendais compte de ce que j'avais pu recueillir. Rentrée dans la chambre de la reine, madame Élisabeth allait se placer au balcon de la seule fenêtre qui n'eût pas subi le sort de celles que l'on avait condamnées dans la majeure partie de leur ouverture. Le roi, sans que les municipaux

eussent lieu d'en prendre ombrage, venait à cette fenêtre comme pour respirer l'air; son auguste sœur lui répétait alors ce que j'avais pu lui rapporter. Ce fut par ce moyen que sa majesté fut instruite de l'entrée des troupes coalisées en France, de la reddition de Longwy et de Verdun, de la désertion de M. de Lafayette avec son état-major, de la mort de M. de Laporte, intendant de la liste civile, de celle de M. du Rosoi et de plusieurs autres événements. »

Du Rosoi fut exécuté le 25 août, et ce fidèle et courageux défenseur de la monarchie dit en montant sur l'échafaud : *Il est beau pour un royaliste comme moi de mourir le jour de la fête de S. Louis!*

M. de Laporte s'écria lorsque sa sentence de mort fut prononcée : *Citoyens, puisse ma mort ramener le calme dans l'empire, puisse-t-elle mettre un terme aux dissensions intestines! puisse l'arrêt qui m'ôte la vie être le dernier jugement injuste de ce tribunal!* »

Le peuple en voyant marcher à l'échafaud ces deux hommes de cœur les plaignit, mais les laissa aux mains des bourreaux; quelques jours auparavant il avait arraché des galériens aux exécuteurs de la justice.

Le samedi 1er septembre, les quarante-huit heures fixées pour la fermeture des barrières

et l'exécution des visites domiciliaires étant écoulées, les communications furent rétablies, et beaucoup d'habitants de Paris commençaient à profiter de cet éclair de liberté pour sortir de la capitale, que plusieurs d'entre eux voyaient déjà au pouvoir des étrangers... La prise de Longwy leur avait donné cette frayeur; la nouvelle que Verdun était également tombé en leur pouvoir mit le comble à leur délire... Danton fait aussitôt décréter par la commune que le lendemain 2 septembre on battra la générale, on sonnera le tocsin, on tirera le canon d'alarme, et que tous les citoyens disponibles se rendront en armes au Champ-de-Mars, y camperont pendant la journée, et partiront le lendemain pour se rendre sous les murs de Verdun.

Pareil ordre répandit une grande agitation dans Paris; chaque famille fut tout à coup saisie d'effroi. Il y en avait peu qui n'eussent quelques-uns de leurs membres, quelques-uns de leurs amis parmi les détenus, et d'affreux bruits circulaient déjà sur le sort réservé aux prisonniers; on racontait que Sergent et Panis avaient dit à madame de Lafosse-Landry, qui s'obstinait à vouloir partager la captivité de son oncle, l'abbé de Rastignac : *Vous faites une imprudence, madame; les prisons ne sont pas sûres.* On ajoutait encore que Manuel, le

procureur-syndic, venait de mettre en liberté deux femmes de l'illustre famille de La Tremouille en disant : *Elles ne méritaient que la prison.*

Mais ce qui devait surtout effrayer et les détenus et leurs parents c'était le terrible discours que Tallien vint prononcer le 31 août à l'assemblée, épouvantée de toutes les arrestations qui avaient été faites depuis quarante-huit heures.

« Législateurs, cria-t-il d'une voix presque menaçante, les représentants provisoires de la commune ont été calomniés; ils ont été jugés sans avoir été entendus; ils viennent vous demander justice. Appelés par le peuple dans la nuit du 9 au 10 août pour sauver la patrie, ils ont dû faire ce qu'ils ont fait; le peuple n'a pas limité leur pouvoir; il leur a dit : Allez; agissez en mon nom, et j'approuverai tout ce que vous aurez fait.

« Nous vous le demandons, messieurs, le corps législatif n'a-t-il pas été long-temps environné des respects des citoyens de Paris? son enceinte n'a été souillée que par la présence du digne descendant de Louis XI et de l'émule de Médicis... Ces tyrans vivent encore! n'est-ce pas au respect du peuple pour l'assemblée nationale qu'ils en sont redevables? Vous avez vous-mêmes applaudi à toutes nos mesures.

« Vous êtes remontés par nous à la hauteur des représentants d'un peuple libre; c'est vous-mêmes qui nous avez donné le titre honorable de représentants de la commune, et vous avez voulu communiquer directement avec nous.

« Tout ce que nous avons fait le peuple l'a sanctionné : ce ne sont pas quelques factieux, comme on voudrait le faire croire, c'est un million de citoyens. Interrogez-les sur nous; ils vous répondront : Ils ont sauvé la patrie. Si quelques-uns d'entre nous ont pu prévariquer, nous demandons au nom de la commune leur punition.

« Nous étions chargés de sauver la patrie; nous l'avons juré, et nous avons cassé des juges de paix indignes de ce beau titre, nous avons cassé une municipalité feuillantine.

« Nous n'avons donné aucun ordre contre la liberté des bons citoyens; mais nous nous faisons gloire d'avoir séquestré les biens des émigrés : nous avons arrêté des conspirateurs, et nous les avons mis entre les mains des tribunaux.

« Nous avons chassé les moines et les religieuses pour mettre en vente les maisons qu'ils occupaient.

« Nous avons proscrit les journaux incendiaires : ils corrompaient l'opinion publique.

« Nous avons fait des visites domiciliaires; qui

nous les avait ordonnées? Vous! Les armes trouvées chez les gens suspects nous vous les apportons pour les remettre entre les mains des défenseurs de la patrie.

« Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs: ils sont enfermés dans une maison particulière, *et sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence!*

« On nous accuse d'avoir désorganisé l'administration, et notamment celle des subsistances; mais à qui la faute? Les administrateurs eux-mêmes où étaient-ils dans les jours de danger? La plupart n'ont pas encore reparu à la commune.

« La section des Lombards est venue réclamer contre nous dans votre sein; mais le vœu d'une seule section n'anéantira pas celui d'une majorité des autres sections de Paris.

« Hier les citoyens dans nos tribunes nous ont reconnus pour leurs représentants; ils nous ont juré qu'ils nous conservaient leur confiance.

« Si vous nous frappez, frappez donc aussi le peuple qui a fait la révolution du 14 juillet, qui l'a consolidée le 10 août, et qui la maintiendra. Il est maintenant en assemblées primaires; il exerce sa souveraineté : consultez-le; qu'il prononce sur notre sort.

« Vous nous avez entendus, nous sommes là;

prononcez. Les hommes du 10 août ne veulent que la justice et qu'obéir à la volonté du peuple. »

Tous les membres de l'assemblée pâlirent à ce discours; ils gardaient encore le silence de la stupeur quand les cris des tribunes éclatèrent.. Parmi ces vociférations, qui ne cessent une seconde que pour recommencer plus fortes et plus menaçantes, on distingue ces mots :

— Vive la commune ! c'est elle qui nous a sauvés.

— Vivent nos bons commissaires !

— Vivent les vrais amis du peuple !

— On les menace; nous les défendrons tous.

— Mort aux ennemis de la commune !

La foule qui entourait depuis long-temps la salle de l'assemblée pénètre alors dans son enceinte, et un des meneurs s'arrête devant la barre, et dit :

« Peuple des tribunes, assemblée nationale et vous citoyen président, nous venons au nom du peuple qui attend à la porte demander à défiler dans la salle pour voir les représentants de la commune qui sont ici ; nous mourrons s'il le faut avec eux. »

Le président embarrassé répond à l'orateur populaire que le temps de l'assemblée était précieux, et qu'il prie le peuple d'envoyer vingt hommes pris dans la foule, qui

défileront dans la salle, et qui y verront les représentants de la commune sans interrompre long-temps les travaux des députés... Le peuple prenait assez mal cette proposition; des cris recommençaient dans les tribunes quand Manuel arriva, et tira l'assemblée de ses angoisses en blâmant les pétitionnaires qui avaient forcé les portes de la salle et qui avaient fait entendre des menaces.

Pendant que ceci se passait aux Feuillants les listes de proscription se dressaient dans l'hôtel du ministre de la justice, et le surlendemain, le 2 septembre, jour de dimanche, des attroupements nombreux et bruyants se montraient dans tous les différents quartiers de Paris, et de tous les groupes arrêtés dans les rues on entendait sortir ces mots : *Dans trois jours l'ennemi peut être à Paris!*

Vergniaud, pour changer la frayeur publique en enthousiasme, arrive à l'assemblée, et dit : Il paraît, d'après les rapports qui arrivent de nos armées, que le plan de l'ennemi est de marcher droit sur la capitale en laissant les places fortes derrière lui. Eh bien! ce projet fera notre salut et sa perte : nos armées, trop faibles pour lui résister, seront assez fortes pour le harceler sur ses derrières, et tandis qu'il arrivera poursuivi par nos bataillons il trouvera en sa présence l'armée pari-

sienne rangée en bataille sous les murs de la capitale; et, enveloppé là de toutes parts, il sera dévoré par cette terre qu'il aura profanée. Mais au milieu de ces espérances flatteuses il est un danger qu'il ne faut pas dissimuler: c'est celui des terreurs paniques; nos ennemis y comptent et sèment l'or pour les produire; et, vous le savez, il est des hommes pétris d'un limon si fangeux qu'ils se décomposent à l'idée du moindre danger. Je voudrais qu'on pût signaler cette espèce sans âme et à figure humaine, en réunir tous les individus dans une même ville, à Longwy par exemple, qu'on appellerait la ville des lâches, et là couverts d'opprobre ils ne semeraient plus l'épouvante chez leurs concitoyens; ils ne leur feraient plus prendre des nains pour des géants et la poussière qui vole devant une compagnie de houlans pour des bataillons armés.

« Parisiens, c'est aujourd'hui qu'il faut déployer une grande énergie! Pourquoi les retranchements du camp ne sont-ils pas plus avancés? où sont les bêches, les pioches qui ont élevé l'autel de la fédération et nivelé le Champ-de-Mars? Vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes; sans doute vous n'en montrerez pas moins pour les combats. Vous avez chanté, célébré la liberté; il faut

maintenant la défendre ! Nous n'avons plus à renverser des rois de bronze, mais des rois vivants et armés de leur puissance. Je demande donc que l'assemblée nationale donne le premier exemple, et envoie douze commissaires, non pour faire des exhortations, mais pour travailler eux-mêmes et piocher de leurs mains à la face du peuple. »

Oui, au camp ! au camp ! crièrent plusieurs membres de l'assemblée ; mais Danton avant de les laisser sortir de la salle avait aussi à leur adresser la parole... parole de sang qui serait comprise.

« Une partie du peuple, dit l'ami de Marat, va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième avec des piques défendra l'intérieur de nos villes... Mais ce n'est pas assez ; il faut envoyer partout des commissaires et des courriers pour engager la France entière à imiter Paris ; il faut rendre un décret par lequel tout citoyen soit obligé, sous peine de mort, de servir de sa personne ou de remettre ses armes. Le canon que vous allez entendre n'est point le canon d'alarme, c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie ; pour les vaincre, pour les atterer que faut-il ? DE L'AUDACE, ENCORE DE L'AUDACE ET TOUJOURS DE L'AUDACE. »

Danton venait de se faire comprendre ; sa

motion fut adoptée, et il sortit de l'assemblée fier et triomphant, car il sentait que ses paroles allaient tout à l'heure porter des fruits sanglants.

Le 2 septembre toutes les autorités, tous les corps, l'assemblée, la commune, les sections étaient en séance, et sur les pensées de tous ces hommes réunis il y avait quelque chose d'inconnu qui pesait; je ne sais quelle attente les inquiétait ou les préoccupait tous. Les ministres, réunis à l'hôtel de la marine, attendaient leur collègue Danton, dont le premier soin avait été de se rendre au comité de surveillance. Paris ne faisait plus autant de bruit, les rues étaient presque désertes, et dans les maisons on faisait silence dans la crainte d'attirer l'attention... Au Temple, malgré la hauteur et l'épaisseur des murs du donjon, la famille royale, que chaque mouvement devait menacer plus que tous les autres prisonniers, demandait avec anxiété la cause des allées et des venues, des conciliabules et des chuchotements des municipaux préposés à sa garde. Dans les diverses prisons il était tout à coup survenu une tristesse plus sombre, plus inquiète que de coutume; les geôliers, les guichetiers n'étaient plus si impassibles, et plusieurs d'entre eux avaient renvoyé leurs femmes et leurs enfants. Le dîner avait été servi

aux prisonniers deux heures avant l'instant accoutumé; tous les couteaux avaient été retirés de leurs serviettes. Pourquoi donc, demandèrent-ils à leurs gardiens, pourquoi ce changement? pourquoi avons-nous eu notre repas de meilleure heure, pourquoi nous prenez-vous nos couteaux?

Les geôliers hochaient la tête et ne répondaient rien.

Enfin à deux heures la générale commença à battre. Il se passe quelque chose d'extraordinaire, disaient les prisonniers; et, rapprochés des portes, ils écoutaient.... Le tocsin suivit de près la générale, puis le canon d'alarme.... Oh! s'écriaient les détenus, c'est peut-être notre dernier jour! Et les amis se réunissaient ensemble, et les enfants venaient près de leurs pères, et les pères leur montraient le ciel, et disaient: *Mettons notre espoir en Dieu!*

Si l'inquiétude était dans toutes les prisons, au dehors l'agitation était extrême: de nombreux rassemblements se rendaient au Champ-de-Mars; d'autres groupes, précédés de drapeaux noirs, couraient vers la salle de l'assemblée. Devant l'Hôtel-de-Ville la multitude ne cessait de crier: *L'ennemi approche; mort aux traîtres! ils nous livreront.*

Pendant que ces vociférations retentissaient autour de l'Hôtel-de-Ville on vit sortir de la

cour six voitures de place; elles contenaient vingt-quatre prêtres. Billaud de Varennes venait de donner l'ordre de les conduire à l'Abbaye. Leur faire traverser les flots de cette foule altérée de sang c'était les envoyer à la mort; cette pensée entrait dans le programme de la journée; aussi les voitures remplies de victimes partirent.... Elles ne pouvaient aller qu'au pas, tant la multitude se pressait autour d'elles pour voir les prêtres et les outrager. Arrivées dans la rue Dauphine, au carrefour Bussy, les voitures sont quelques instants arrêtées, les portières en sont ouvertes: Voilà, s'écrient les Marseillais et les Jacobins, voilà les conspirateurs qui devaient égorger nos femmes et nos enfants tandis que nous serions à la frontière. Un des prisonniers repousse alors un brigand à bonnet rouge, et veut refermer la portière; celui-ci, furieux d'avoir été frappé, tire son sabre, monte sur le marchepied, et le plonge à trois reprises dans la poitrine du jeune homme qui a eu l'audace de contrarier la volonté du peuple, qui voulait voir de près les victimes qu'il allait immoler.

Quand le fédéré montra son sabre tout dégouttant de sang et qu'il le brandit au dessus de sa tête la populace battit des mains, et cria: *Bien! bien! il faut les tuer tous; ce sont des scélérats, des aristocrates!*

A l'instant les deux portières de la voiture qui roulait toujours sont ouvertes, et je ne saïs combien de bras se pressent, s'enfoncent dans le fiacre, et les trois compagnons de celui qui venait d'être massacré sont égorgés. Parmi les premières victimes il y avait un jeune laïque d'une figure intéressante, mais pâle et éteinte : il était en robe de chambre ; on l'avait arraché malade de son lit; moins résigné que les prêtres qui étaient avec lui, il avait demandé grâce...

Cette voiture était la dernière, et, comme je viens de vous le dire, n'avait point arrêté pendant le carnage. Quand elle arriva à l'abbaye les égorgeurs commandèrent à ceux qu'elle renfermait de descendre; mais aucune voix ne répondait à leur ordre. Ils ouvrirent, et trouvèrent quatre cadavres dont le sang ruisselait encore. Les bourreaux virent avec regret qu'on leur avait enlevé de *leur travail.*

Les seize prisonniers vivants qui étaient dans les autres fiacres descendirent, et en se rendant au comité civil purent voir les corps de leurs compagnons que des femmes dépouillaient déjà.... L'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, était un de ces seize prêtres. Un horloger dont je me hâte de vous dire le nom, M. Monnot, eut la gloire de détourner de la poitrine du digne successeur de l'abbé

de L'Épée le fer qui avait déjà effleuré ses vêtements. Maillard, le sanguinaire Maillard se tenait debout à la porte de la chambre où cinq bourreaux s'étaient fait juges, et en moins de quelques minutes de tous les prêtres que les voitures avaient amenés à l'Abbaye il n'en restait qu'un seul vivant, celui que je viens de vous nommer.

Avant d'aller plus loin dans le sang répandu pendant les premières journées de septembre, il faut, mes enfants, que je vous montre comment les meurtres avaient été organisés par le parti révolutionnaire; meurtres que les partisans de la révolution de 1789 veulent faire retomber sur quelques scélérats subalternes, mais qui dérivent bien réellement du philosophisme moderne, dont les principes avaient été mis en action par l'assemblée constituante et les autres assemblées qui lui ont succédé.

A toutes les prisons, par une profanation sacrilége de ce que l'ordre social a de plus grave et de plus sacré, mais aussi par une application non moins juste qu'horrible de la souveraineté du peuple, des assassins accrédités par des forfaits s'étaient dès le 2 septembre transformés en juges et jurés. Ces tribunaux, dressés entre les guichets et ni plus ni moins révolutionnaires que ne le fut plus

tard celui de Fouquier-Tainville, étaient d'après la volonté du peuple composés de douze citoyens patriotes. Rien ne manquait à cette hideuse et sanglante saturnale de la justice : on lisait l'écrou au prisonnier, on lui faisait des questions ; après l'interrogatoire les juges, qui venaient de tuer avec un calme infernal, imposaient leurs mains mal essuyées et encore tachées de sang sur la tête de l'accusé, et se demandaient par l'organe du président : Croyez-vous que dans *notre conscience* nous puissions élargir monsieur ?

Ce mot *élargir* était son arrêt de mort. A peine le fatal *oui* était-il prononcé que le malheureux qui se croyait absous était précipité sur les piques et les sabres des égorgeurs, et tout palpitant d'espérance périssait dans d'horribles tourments.

Un autre le suivait de près, et avait le même sort. Ce mode d'exécution était si expéditif que les bourreaux, parmi lesquels il y avait plusieurs garçons bouchers, fatigués d'abattre quarante ou cinquante prisonniers par heure, demandaient de temps en temps quelques instants de repos.

Malgré la rapidité du carnage les ordonnateurs des massacres dans les prisons de l'Abbaye commandèrent que les Suisses seraient exécutés en masse ; on les fait avancer,

Les officiers marchent les premiers et la tête haute comme un jour de bataille.

— C'est vous, leur dit Maillard, qui avez assassiné le peuple au 10 août?

— Nous étions attaqués; nous avons repoussé la force par la force, répondent ces fidèles gardes.

— Au reste, reprend froidement Maillard, il ne s'agit que de vous conduire à la Force.

Mais les malheureux qui avaient entrevu les sabres et les piques de l'autre côté du guichet ne peuvent s'abuser; il faut sortir; ils reculent, se rejettent en arrière; ils sont sans armes... Un d'eux demande aux brigands qui les escortent par où il faut passer.

— Par cette porte, répond un geôlier.

— Eh bien! ouvrez...

Et dès que la porte est ouverte il se précipite tête baissée au milieu des piques; les autres s'élancent après lui, et subissent le même sort. Il fut moins horrible que si l'exécution se fût faite un à un. Mourant ainsi ces vaillants soldats purent se croire au milieu de la mêlée.

Après eux le fils cadet du duc de Rohan-Chabot et le vicomte de Maillé furent froidement massacrés.

Madame de La Trémouille, princesse de Tarente, femme d'un noble caractère et d'un

grand courage, était au nombre des prisonnières de la Force. Quand son tour de comparaître devant l'horrible tribunal qui s'était établi à la porte de chaque prison fut venu elle se leva du banc où elle était assise; elle fit le signe de la croix, et marcha avec calme vers le guichet. Ceux qui y étaient assis comme juges, sachant qu'elle était dame du palais de la reine, avaient entrepris de lui faire signer une déclaration qui aurait inculpé cette auguste princesse.

— Vous avez connaissance des intrigues de la ci-devant reine avec les étrangers et les émigrés; révélez-nous ce que vous savez.

— Je ne sais que les hautes vertus, que la bonté, que le grand caractère de la reine, que vous aimeriez si vous la connaissiez comme je la connais. Oui, vous ne l'insultez, vous ne la maudissez que parceque vous ne l'avez pas vue de près.

— Répondez à nos questions: avez-vous eu connaissance du complot du 10 août?

— Il n'y a point eu de complot le 10 août au château; on n'a fait que se défendre.

— La reine a ordonné aux Suisses de tromper le peuple et de tirer sur lui.

— C'est calomnier la reine que dire qu'elle a commandé de tirer sur le peuple; le peuple elle l'aime et ne le trahit pas. Si vous l'aviez

vue comme moi occupée sans cesse de soulager les misères des pauvres familles, si vous l'aviez vue travailler de ses mains pour vêtir ceux qui étaient nus, si vous l'aviez vue vider sa cassette pour donner du pain et du bois à ceux qui en manquaient, vous ne l'accuseriez pas d'être ennemie du peuple.

— En la louant ainsi vous vous déclarez ennemie de la nation.

— En disant ce que vous venez d'entendre je ne fais que lui rendre justice; on vous a trompés sur son compte.

— Que cette femme se taise et s'en aille, dit un des juges du guichet.

— Oui, *tais-toi et retourne chez toi;* répétèrent d'autres jurés.

Le courage, la noble franchise de madame de Tarente, cette puissance que Dieu accorde souvent aux paroles qui partent du cœur pour confesser la vérité, l'air inspiré de la femme qui ne tremblait pas en défendant une reine devant des ennemis de la royauté, toutes ces choses avaient ému et désarmé les bourreaux. A peine madame la princesse de Tarente avait-elle fait un pas hors de la prison qu'elle tomba à genoux pour remercier Dieu qui venait de la délivrer. Quand elle se releva elle s'aperçut que sa robe était rougie de sang jusqu'aux genoux tant il y en avait dans la rue.

Un poète qui n'a jamais chanté que l'honneur et la fidélité a célébré le courage de la princesse de Tarente; Delille s'est écrié :

> Tarente, que te veut cet assassin farouche ?
> A trahir ton amie il veut forcer ta bouche.
> En vain s'offre à tes yeux le sanglant échafaud ;
> La reine dans les fers te parle encor plus haut.

Amené devant le sanguinaire Maillard, M. de Montmorin déclare que soumis à un tribunal régulier il n'en peut reconnaître d'autre.

Soit, lui répondit Maillard; vous irez donc à la Force attendre un nouveau jugement. Alors l'ancien ministre demanda une voiture.

— Vous en trouverez une à la porte.

Il s'avance vers cette porte, et il reçoit la mort. Après lui se présente Thierry, premier valet de chambre de Louis XVI.

— *Tel maître tel valet*, dit encore Maillard; et ces mots furent la sentence de condamnation du fidèle serviteur! Buob et Bocquillon, accusés d'avoir fait partie du comité secret des Tuileries, sont aussi égorgés.

Comme vous le voyez, les égorgeurs avaient peu de repos, et le carnage avait déjà fait ruisseler le sang dans les cours quand un commissaire se présenta le livre des écrous à la main (1), et, montant sur un tabouret, il dit

(1) L'abbé Papon.

aux furieux qui remplissaient la salle : Mes camarades, mes amis, vous êtes de bons patriotes, votre ressentiment est juste, et vos plaintes sont fondées : guerre ouverte aux ennemis du bien public ! ni trève ni ménagement ; c'est un combat à mort. Je sens comme vous qu'il faut qu'ils périssent ; mais si vous êtes de bons citoyens vous devez aimer la justice : il n'est pas un de vous qui ne frémisse de l'idée affreuse de tremper ses mains dans le sang innocent.

— Oui, oui, répondirent plusieurs voix ; nous n'en voulons qu'aux coupables.

— Eh bien, je vous le demande, reprit l'homme monté sur le tabouret, quand vous voulez, sans rien entendre, sans rien examiner, vous jeter comme des tigres en fureur sur des hommes qui sont vos frères, ne vous exposez-vous pas au regret tardif et désespérant d'avoir frappé l'innocent au milieu des coupables ?

Ici le commissaire orateur fut interrompu par un assistant qui, armé d'un sabre ensanglanté, les yeux étincelants de rage, fendit la presse, et le réfuta en ces termes :

« Dites donc, citoyen, parlez donc ; est-ce que vous voulez aussi nous endormir ? Si les gueux de Prussiens et d'Autrichiens étaient à Paris, chercheraient-ils aussi les coupables ?

ne frapperaient-ils pas à tort et à travers comme les Suisses du 10 août? Eh bien! non, je ne suis pas orateur; je n'endors personne. Je vous dis que je suis père de famille; que j'ai une femme et cinq enfants, que je veux bien laisser ici à la garde de ma section pour aller combattre l'ennemi; mais je n'entends pas que pendant ce temps les scélérats qui sont dans cette prison, à qui d'autres scélérats viendront ouvrir les portes, aillent égorger mes enfants et ma femme. »

— Il a raison, répète un cri général; point de grâce, il faut entrer.

Et alors il se fait un mouvement qui annonce que de nouveaux massacres vont commencer sous les auspices du *tribunal populaire*.

Là étaient assis deux officiers municipaux en écharpe et trois hommes ayant sous les yeux les registres d'écrous ouverts et faisant l'appel nominal; d'autres faisaient les fonctions de jurés et de juges. Une trentaine de bourreaux les bras nus et déjà couverts de sang, les uns avec des sabres et des coutelas dégouttants de carnage, les autres avec des massues et des hallebardes, exécutaient les jugements.

Il y a dans ces horribles scènes de septembre un tel délire de cruauté que pour les redire on recourt aux citations; car on craint

en racontant les faits exacts d'être accusé d'exagération et d'invention de crimes.

« Il est impossible, dit un des prisonniers de l'Abbaye sauvé de cette horrible boucherie, d'exprimer ce que nous ressentions dans les salles où nous étions renfermés en attendant que l'on appelât notre nom ; de là nous entendions les cris des mourants. Comment exprimer l'horreur du profond silence qui régnait pendant les exécutions ! il n'était interrompu que par la voix de ceux que l'on immolait et par les coups de sabre qu'on leur donnait sur la tête. Aussitôt qu'ils étaient terrassés il s'élevait un murmure renforcé par des cris de VIVE LA NATION ! mille fois plus effrayant pour nous que l'horreur du silence.

« Dans l'intervalle d'un massacre à l'autre, intervalle bien court, nous entendions dire sous nos fenêtres : *Il ne faut pas qu'il en échappe un seul; il faut les tuer tous, et surtout ceux qui sont dans la chapelle : il n'y a là que des conspirateurs.* »

Saint-Médard, de qui j'emprunte ces détails, était du nombre des prisonniers ; apprenez de lui quelle était l'occupation de ceux qui entendaient mourir tout près d'eux.

« Notre occupation la plus importante, dit-il, était de savoir quelle serait la position que nous devions prendre pour recevoir la mort le

moins douloureusement quand nous entrerions dans le lieu du massacre. Nous envoyions de temps en temps quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle pour nous instruire de la position que prenaient les malheureux que l'on massacrait, et pour calculer d'après leur rapport celle que nous ferions bien de prendre quand notre tour de mourir serait venu. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient leurs mains souffraient beaucoup plus long-temps, parceque les coups de sabre étaient amortis avant de porter sur la tête, qu'il y en avait même dont les mains et les bras tombaient à terre avant le corps... et que ceux qui les plaçaient derrière le dos devaient souffrir beaucoup moins. »

Quelle étude que celle-là, et quelles étaient déchirantes les recommandations que les amis faisaient à leurs amis quand ils étaient appelés pour aller mourir!

Je vous ai montré toute l'atrocité des bourreaux. Il faut pour diminuer, s'il se peut, l'horreur que je vous ai inspirée pour leurs cruautés que je vous redise, mes enfants, ce que fit un des membres du comité sanguinaire. Un religieux l'avait intéressé; il va droit à lui, et lui dit: Finis-en avec tes prières, et suis-moi?

— Où? demanda le prêtre.

— Au comité, répondit l'homme au bonnet rouge.

Le religieux se leva et le suivit ; arrivé dans le bureau où siégeaient les jugeurs, il lui fit signe de s'asseoir à la table où l'on dressait procès-verbal des exécutions qui venaient d'avoir lieu, et lui dit : Ecrivez.

Le prêtre le comprit, et fit semblant d'écrire pendant que les brigands qui circulaient autour de lui s'applaudissaient de tous les services qu'ils venaient de rendre à la république en abattant tant de ses ennemis, et se plaignaient à lui-même qu'un prêtre leur eût échappé.

Le commissaire, saisissant le moment où il était le moins épié, s'approcha de l'homme qu'il avait résolu de sauver, eut l'air de regarder ce qu'il avait écrit, et, lui faisant prendre des papiers sous le bras, l'emmena chez lui comme son secrétaire.

On apportait sur la table du comité (1) les montres, les portefeuilles, les mouchoirs dégouttants de sang, trouvés dans les poches des prêtres massacrés. Jourdan, président du comité, ayant témoigné l'horreur que ces objets lui inspiraient, un des commissaires lui dit : *Le sang des ennemis est pour les yeux des patriotes l'objet qui leur plaît le plus !*

(1) Histoire du clergé de France.

Au même instant un des bourreaux entra tout rougi du carnage. Je viens, cria-t-il, vous demander les souliers que ces aristocrates ont à leurs pieds: nos braves frères sont nu-pieds, et ils partent demain pour la frontière.

Rien de plus juste, répondit le comité.

Un autre *travailleur* succéda à l'homme qui venait de réclamer les souliers des aristocrates; celui-ci demanda du vin pour lui et ses compagnons.

—Qu'on donne aux *citoyens* un bon pour vingt-quatre pots de vin.

A cet ordre du président du comité l'on dresse une table dans la cour; et là, les pieds dans le sang, entourés des monceaux de morts qu'ils ont abattus, les meurtriers se versent du vin, en emplissent leurs verres, trinquent et boivent A LA NATION!

Vers cinq heures du soir (le massacre avait commencé à deux) Billaud de Varennes, substitut du procureur de la commune, vint revêtu de son écharpe tricolore à la cour de l'Abbaye; avec un regard d'hyène il contempla *l'ouvrage* qu'avaient déjà fait *ses travailleurs*, puis avança vers les hommes qui buvaient, et s'écria: PEUPLE, TU IMMOLES TES ENNEMIS, TU FAIS TON DEVOIR!

Excités par ces paroles, les égorgeurs se remirent bientôt à l'œuvre avec un redoublement

de fureur ; gorgés de vin, ils voulaient se gorger de sang !

La nuit va bientôt venir, dit l'un d'eux ; il nous faudra des torches, car nous ne devons pas nous arrêter. Et, comme l'avait demandé cet homme, quand l'obscurité s'étendit sur la prison des flambeaux furent allumés, et les massacres se continuèrent à leur clarté.

Avant de frapper les prêtres on leur demandait s'ils avaient fait le serment civique. Ils auraient pu échapper à la mort par un mensonge, et pas un seul ne voulut mentir !

Les bourreaux allaient avoir un repos forcé, car le fer avait tout moissonné. Il ne restait plus de prisonniers à égorger quand à trois heures du matin M. Hurtrel et un autre prêtre qui venaient d'être découverts dans leur maison furent arrêtés : de féroces cris de joie retentirent alors ; mais soit que les égorgeurs attendissent d'autres victimes, soit qu'un instant de pitié leur fût venu, ils accordèrent aux deux nouveaux arrivants quelques heures pour se préparer à la mort. L'abbé Sicard, témoin de cette scène, la raconte, et je le laisse parler.

« Les assassins employèrent cet intervalle de temps à ordonner qu'on amenât des charrettes pour enlever les cadavres, et se mirent à laver et à balayer la cour toute ruisselante

de sang, ce qui leur donna beaucoup de peine. Pour en être dispensés à l'avenir, malgré les massacres qu'ils se disposaient à y faire encore, ils consultèrent entre eux divers expédients, et adoptèrent celui de faire apporter de la paille, d'en former une espèce d'estrade, que l'on exhausserait encore avec les habits des victimes déjà immolées et sur laquelle on ferait monter celles qu'on égorgerait dorénavant; au moyen de quoi le sang absorbé par ce lit de mort n'irait plus inonder la cour. Un des sicaires se plaignant alors de ce que chacun d'eux n'avait pas le plaisir de frapper chaque victime, ils décidèrent que l'on commencerait par la faire courir entre deux haies formées par tous, mais qu'alors on ne frapperait qu'avec le dos des sabres, et que lorsqu'elle serait montée sur le tas de paille et de vêtements frapperait qui pourrait avec la pointe. Ils résolurent en outre qu'autour de cette estrade il y aurait des bancs pour les hommes et pour les femmes qui voudraient voir de près l'exécution, et qu'ils appelaient *les messieurs et les dames.*

« Tout ceci je l'ai vu et entendu; j'ai vu *ces dames* du quartier de l'Abbaye se rassembler autour du lit préparé pour les victimes, y prendre place comme elles auraient pu faire à un spectacle amusant. Enfin vers les dix heu-

res du matin les deux prêtres furent amenés, et périrent suivant le mode récemment convenu entre les assassins. »

De si exécrables cruautés furent encouragées par Billaud de Varennes, qui revint une seconde fois à l'Abbaye dans ces journées de meurtre: on le voyait arriver partout; jamais son activité n'avait été si grande, jamais il n'avait autant prodigué à la populace de remerciements et de sourires. Au moment où pour la seconde fois il entrait dans la cour des exécutions, il entendit de grands éclats de rire; ce qui les excitait c'était un prisonnier, Rulhières-Radel; déjà percé de plusieurs coups de piques, il courait nu dans l'espace ensanglanté, tombant, se relevant et fuyant encore; enfin un jeune bourreau l'atteignit, et d'un coup de sabre qui lui fendit le crâne lui donna la mort.

Alors Billaud de Varennes prit la parole, et dit: « Citoyens, vous venez d'immoler des scélérats, vous avez sauvé la patrie; la France entière vous doit une reconnaissance éternelle: la municipalité ne sait comment s'acquitter envers vous. Sans doute le butin et la dépouille de ces scélérats appartiennent à ceux qui nous en ont délivrés; mais, sans croire pour cela vous récompenser, je suis chargé de vous offrir à chacun vingt-quatre livres qui vous seront payées sur-le-champ. Respectables citoyens,

continuez votre ouvrage, et la patrie vous devra de nouveaux remerciements. » (1)

Oh! après ces paroles du substitut de la commune quel horrible spectacle! Voyez tous les égorgeurs, les bras nus et ensanglantés, se presser, se ruer dans la salle du comité. Pour obtenir leur salaire plusieurs de ces monstres montrent ce qu'ils ont fait: celui-ci présente une tête coupée qu'il tient par les cheveux, celui-là un cœur d'homme au bout d'un sabre; cet autre.... Je m'arrête; si je disais tout je blesserais un autre sentiment que celui de la pitié.

A droite et à gauche de l'espèce d'allée que formaient les deux haies de bourreaux et de *curieux*, et que suivaient les prêtres pour aller tout blessés, tout transpercés de piques, mourir sur le tas de paille, on remarqua deux Anglais placés vis-à-vis l'un de l'autre, tenant des bouteilles et des verres et offrant à boire aux massacreurs !!!... Ils payaient ainsi les émotions qu'ils venaient d'avoir en voyant tuer des prêtres français.

Parmi ceux qui moururent comme des prédestinés il faut nommer l'abbé Lenfant, prédicateur du roi, homme d'une piété aimable et douce, et l'abbé Chapt de Rastignac, vicaire

(1) Histoire du clergé de France, par M. R....

général d'Arles et membre de l'assemblée constituante. En marchant au supplice ces deux vieillards vinrent à passer dans la tribune de la chapelle où étaient entassés un grand nombre de prisonniers ; du haut de la galerie ils leur dirent :

Nous allons mourir, et votre tour viendra bientôt. Ainsi nous vous demandons au nom de Dieu et de votre salut de vous réconcilier avec vos ennemis, de leur pardonner et de prier le Seigneur des miséricordes.

Vous qui allez mourir bénissez-nous, crièrent quelques voix dans le bas de la chapelle.

Et alors les deux confesseurs de la foi qui marchaient au martyre se penchant sur la foule agenouillée lui donnèrent l'absolution que l'on accorde aux mourants.

Autrefois sous les voûtes de l'Abbaye des saints avaient prié et médité ; mais la piété de ces solitaires n'avait pu donner aux murailles qui les habitaient une illustration aussi grande que celle que leur ont attachée depuis deux jeunes filles, mademoiselle de Sombreuil et mademoiselle Cazotte, héroïnes de la piété filiale.

Lorsque le vénérable gouverneur des Invalides, M. de Sombreuil, avait été enlevé de l'hôtel pour être conduit en prison, sa fille avait obtenu de l'*humanité* des puissants du jour

d'accompagner son père dans son cachot. Dans le malheur de ces horribles temps elle se trouvait heureuse de la faveur qui lui était laissée de soigner son vieux père ; plusieurs fois les gardiens lui avaient dit :

— Vous qui n'êtes pas écrouée, allez-vous-en ; nous prendrons soin du général, que nous estimons tous..

— Personne ne le soignera comme sa fille, avait-elle répondu : je veux rester.

— Mais vous savez ce qui se passe.....

— Raison de plus pour que je demeure auprès de mon père.

La vertu a son obstination ; mademoiselle de Sombreuil resta.

Le 3 septembre les assassins arrivent, et le nom de Sombreuil est appelé..... Le général a entendu et se lève ; sa fille s'est levée aussi, elle veut le suivre ; il lui ordonne de rester ; mais elle n'a plus d'obéissance, elle sait que ce sont les bourreaux qui ont appelé son père, et cette certitude la détermine : elle le sauvera ou mourra avec lui... Elle s'attache aux habits du général. Les gardiens veulent lui faire lâcher prise ; mais son amour, son désespoir l'ont rendue forte, et elle arrive en tenant le bras de son père au redoutable guichet en face des bourreaux, qui se sont déjà réjouis de la vicitme qu'on leur amène. Ils ont inter-

rogé Sombreuil ; il ne s'est point défendu. Les massacreurs sont prêts, impatients ; ils lèvent déjà leurs sabres et leurs piques. La noble jeune fille se jette au devant de tout ce fer à genoux ; elle étend les bras, elle pleure, elle prie, elle conjure... Les assassins se sentent émus, et l'un d'eux lui présentant un verre rempli de sang lui dit :

— Bois ce sang d'aristocrate, et nous ne tuerons pas ton père.

Mademoiselle de Sombreuil prit le verre, et but..... (1) A ce prix son père fut sauvé... sauvé pour quelque temps, car plus tard, quand il n'aura plus son ange auprès de lui, il périra comme tout ce qui était honorable et vertueux.

Lorsque Cazotte, homme d'esprit, de cœur et de talent, avait été conduit à la prison de l'Abbaye sa fille Elisabeth était comme mademoiselle de Sombreuil parvenue à ne pas être séparée de son père ; au moment des massacres on la sépara de lui, et malgré ses pleurs et ses cris elle fut placée dans le logement du concierge avec la nièce de l'abbé Chapt de Rastignac et la noble fille du gouverneur des Invalides, réunion digne du regard des anges...

(1) Mademoiselle de Sombreuil, devenue madame de..... est restée toute sa vie d'une pâleur extrême.

car ces colombes sont devenues comme des aigles par leur courage, et affrontent tout pour sauver ceux qu'elles ont suivis.

Lorsque Élisabeth entendit son père descendre l'escalier, entraîné par les massacreurs, aucune force ne put la retenir : Laissez-moi passer, laissez-moi passer, criait-elle ! et dans sa voix Dieu avait mis je ne sais quelle autorité qui faisait se ranger devant elle. Parvenue dans les bras de son père, elle intercéda pour lui avec tant de chaleur, avec tant d'amour ! en suppliant les bourreaux elle était si éloquente et si belle qu'ils suspendirent leurs coups, et lui dirent : Eh bien, emmenez-le.

Alors elle saisit son père, l'entraîna hors de la prison, et personne dans la foule n'osa l'arrêter. Il y avait en ce moment comme un rayon du ciel au dessus de la courageuse fille, et de droite et de gauche on se rangeait pour la laisser passer, passer avec son père qu'elle venait d'arracher à la mort.

Hélas, ce triomphe ne fut pas de longue durée ! dix jours plus tard Cazotte monta sur l'échafaud.

Quand Maillard, le grand exterminateur, eut vu que ses travailleurs étaient au fait de leur besogne et qu'ils avaient pris goût au carnage il pensa qu'ils se passeraient de sa surveillance, et à la tête d'une autre bande

il sortit de l'Abbaye : *Aux Carmes! aux Carmes! c'est là que la patrie a besoin de nos bras!* avait-il crié de sa voix de Stentor; et tout aussitôt la bande de tigres s'était mise à le suivre en hurlant d'atroces refrains.

O mes enfants! le cœur est prêt à me défaillir; car si la scène va changer de lieu elle ne changera pas de nature; ce sera du sang, toujours du sang que je vais avoir à vous montrer!

Dès le lendemain du 10 août M. Dulau, archevêque d'Arles, avait été amené devant la section du Luxembourg avec soixante-deux autres prêtres.

Jurez obéissance et fidélité à la constitution, leur avait dit le chef du comité du district; et tous avaient répondu comme le vénérable archevêque : Notre conscience nous défend de prêter le serment que vous nous demandez.

— Vous savez ce que la loi prononce contre les prêtres qui refusent le serment.

— Oui, mais nous ne pouvons le prêter, et nous sommes résolus à mourir plutôt que de renier le nom de Jésus-Christ.

— On ne vous demande pas de renier votre Dieu.

— Ce serait le renier que de promettre obéissance à des lois en opposition avec la foi de l'Eglise.

— Vous persistez?

— Oui; et avec la grâce de Dieu nous espérons persister jusqu'à notre dernier soupir.

Forcés d'admirer le calme et la fermeté de ces confesseurs de la foi, les hommes du district ordonnèrent que l'archevêque et les soixante-deux prêtres fussent renfermés dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard. Avant de les y conduire on les fouilla pour leur enlever tous les instruments qui auraient pu leur servir ou pour se défendre ou pour mettre fin à leurs jours trop pleins de persécutions et de malheur.

L'église des Carmes existe encore aujourd'hui, et je vous conseille, mes enfants, d'aller la visiter: il est bon de méditer et de prier sur les lieux illustrés; l'âme s'y élève mieux qu'ailleurs; moi avant de me mettre à raconter la mort des martyrs du 2 et 3 septembre 1792 je suis allé le 13 octobre 1839 m'inspirer à l'endroit où leur sang se voit encore. Une petite fille de douze à quatorze ans, l'enfant du portier de l'ancien clos des Carmes, a conduit moi et un de mes amis, le comte Albert de Ruays, dans la petite chapelle où les religieux pendant les jours de paix et de piété allaient chanter des hymnes et des cantiques à la reine des anges. Cet oratoire, placé à un coin du jardin et au bout d'une longue allée

de tilleuls, est un vrai reliquaire; le sang des prêtres s'y voit partout, une natte de paille le recouvre; et quand les pèlerins viennent pour l'honorer le portier et sa fille lèvent cette espèce de tapis, et vous font voir les dalles devenues rousses de grisâtres qu'elles étaient jadis. C'est surtout au pied de l'autel qu'il y a le plus de traces de sang, et l'on conçoit pourquoi. Quand les égorgeurs vinrent à la grille fermée de la chapelle tous les prêtres coururent vers le sanctuaire, voulant se rapprocher de Dieu pour mieux mourir.

Un de ceux renfermés aux Carmes et qui a échappé aux septembriseurs, l'abbé Berthelet, raconte ainsi l'horrible scène qu'il a vue de si près :

« Une fois enfermés à l'église des Carmes, il nous fut défendu de nous parler; une garde fut mise à côté de nous, et l'on nous apporta pour toute nourriture du pain et de l'eau. C'est ainsi que nous passâmes la première nuit, et jusqu'au cinquième ou sixième jour nous couchâmes sur le pavé de l'église : il fut ensuite permis à ceux qui en avaient les moyens de se procurer des lits de sangle et des paillasses. Le lendemain du jour où nous avions été enfermés étant un dimanche, nous demandâmes la permission de dire ou d'entendre la messe, et cette consolation nous fut refusée non seu-

tation, et le laissa affiché dans le sanctuaire. Dès le lendemain nous nous hâtâmes de recueillir le plus d'argent qu'il nous fut possible pour des voyages dont nous ne connaissions ni le terme ni la durée : nous étions alors environ cent soixante prisonniers. »

Quand Manuel annonçait aux captifs qu'ils allaient bientôt être hors de France, quand il leur disait : Disposez-vous à aller dans une terre étrangère jouir du repos que vous ne pouvez plus trouver ici, le monstre savait que la terre vers laquelle ils allaient être conduits serait celle de la tombe, et que leur repos serait celui du cercueil. Quand on réfléchit à la cruauté de ce mensonge on la trouve atroce : le tigre dévore et ne trompe pas.

Le surlendemain des promesses de Manuel les confesseurs de la foi renfermés dans l'église des Carmes s'encourageaient à supporter chrétiennement les rigueurs de cette déportation qui allait les frapper quand le son du tocsin, quand le bruit de la générale, quand les terribles rumeurs de la foule parvinrent jusqu'à eux.

Je laisse de nouveau parler l'abbé Berthelet; car lui peut dire : J'ai vu, j'ai entendu, j'ai souffert, et j'ai pardonné.

« Les mouvements précipités des gardes qui veillaient sur nous, les vociférations qui des

rues voisines parvenaient jusqu'à nos oreilles, le canon d'alarme que nous entendions tirer, tout était fait pour donner de l'inquiétude; mais notre confiance en Dieu était parfaite. Le commissaire du comité de la section vint faire précipitamment un appel individuel de toutes nos personnes, et nous envoya dans le jardin, où nous descendîmes par un escalier à une seule rampe, qui touchait presque à la chapelle de la sainte Vierge, comprise dans l'église où nous étions prisonniers. Nous arrivâmes dans le jardin au travers de gardes nouveaux, qui étaient sans uniformes, armés de piques et coiffés de bonnets rouges; le commandant seul avait un habit de garde nationale. A peine fûmes-nous dans ce lieu de promenade, sur lequel donnaient les fenêtres des cellules du cloître, que des gens placés à ces fenêtres nous outragèrent par les propos les plus infâmes et les plus sanguinaires. Nous nous retirâmes au fond du jardin entre une palissade de charmille et le mur qui le sépare de celui des dames religieuses du *Cherche-Midi*. Plusieurs d'entre nous se firent un refuge d'un petit oratoire placé dans un angle du jardin, et s'y étaient mis à dire les vêpres des morts lorsque tout à coup la porte du jardin fut ouverte avec fracas. Nous vîmes alors entrer en furieux sept à huit jeunes hommes, dont chacun avait une ceinture garnie de pis-

tolets, indépendamment de celui qu'ils tenaient de la main gauche, en même temps que de la droite ils brandissaient un sabre.

« Le premier ecclésiastique qu'ils rencontrèrent fut M. de Salins, qui, profondément occupé d'une lecture, ne s'était aperçu de rien. Ils le massacrèrent à coups de sabre. »

« Les meurtriers, après avoir crié *vive la nation* sur ce nouveau cadavre, demandèrent où était l'archevêque d'Arles. Le prêtre qu'ils interrogeaient ainsi, l'abbé de Panonie, pensant que par sa mort il sauverait peut-être les jours de son vénérable évêque, se contenta de baisser les yeux sans répondre; cependant il ne put tromper les bourreaux.

« A ce moment même le saint prélat que les égorgeurs demandaient à grands cris exhortait ceux qui allaient être les compagnons de son martyre. « Mes frères, leur disait-il, remercions Dieu, qui nous appelle à sceller de notre sang la foi que nous professons; implorons la grâce que nous ne pouvons obtenir par notre propre mérite; demandons au Seigneur la persévérance finale

« M. Hébert allant au devant des assassins leur dit: Nous sommes citoyens français ; nous demandons à être jugés.

« —Vous le serez, répondirent les brigands; et ils avançaient vers l'oratoire en brandissant

leurs sabres et leurs piques et en répétant toujours : L'archevêque d'Arles ! l'archevêque d'Arles !

« Il était alors à prier au pied de l'autel ; s'entendant nommer, il se leva pour aller s'offrir aux meurtriers ; mais une foule de prêtres dévoués l'entourèrent, et cherchèrent à le cacher aux brigands.

« Ce fut en vain ; le digne ministre se fit jour jusqu'aux furieux qui l'appelaient toujours, et croisant les mains sur la poitrine il leur dit avec un calme céleste :

« — Je suis celui que vous cherchez.

« — Ah ! c'est toi, vieux caffard, qui as fait verser le sang des patriotes d'Arles !

« — Je n'ai jamais fait verser de sang... je n'ai jamais fait de mal à personne.....

« — Eh bien, moi je t'en ferai, s'écrie un homme à bonnet rouge. Et à l'instant il lui assène un coup de sabre sur le front ; le saint vieillard ne tombe pas : un autre massacreur le frappe sur le haut du crâne ; le sang jaillit à grands flots ; mais l'archevêque comme la colonne d'un vieux temple reste encore debout ; un troisième assassin lui perce la poitrine du fer de sa pique ; alors le martyr succombe, et étendu à terre le brigand lui met le pied sur la poitrine, et crie : *Vive la nation !*

Pendant quelque temps les meurtres conti-

nuèrent dans le jardin, et pour les travailleurs de Billaud de Varennes c'était une joie féroce que cette chasse aux prêtres. Quelques-uns des plus jeunes lévites pour se soustraire à la mort étaient montés dans les tilleuls de la longue allée, et là on les fusillait, et quand leurs corps criblés de balles de branche en branche tombaient sur l'herbe les cris des cannibales redoublaient. Dans cette horrible chasse près de quarante prêtres périrent !

« Deux frères, deux saints, MM. de Larochefoucauld, l'un évêque de Beauvais, et l'autre évêque de Saintes, avaient été renfermés aux Carmes, et le matin même du jour de leur mort ils se disaient : *Nous sommes heureux de souffrir pour Jésus-Christ et de souffrir ensemble.* Ces deux hommes, que l'amour fraternel avait étroitement unis en ce monde, devaient être réunis par le martyre dans le ciel. Tous les deux étaient avec trente prêtres dans le petit oratoire, et une grille les séparait des assassins ; ceux-ci firent sur eux plusieurs décharges de leurs fusils presque à bout portant, et ils en tuèrent la majeure partie. L'évêque de Beauvais ne fut pas atteint ; mais son frère, l'évêque de Saintes, eut la jambe cassée par un coup de feu.

« Pendant que l'on massacrait ainsi dans la chapelle quelques prêtres qui s'étaient cachés

dans le jardin parvinrent à se sauver par dessus le mur qui longe la rue Cassette. Les travailleurs du comité des massacres s'aperçurent que quelques victimes allaient leur échapper. L'éparpillement dans le jardin favorisait les évasions; aussi le directeur des vengeances du peuple donna ordre de faire rentrer tous les prisonniers dans l'église. Ceux qui avaient été blessés étaient relevés de terre à coups de plat de sabre; M. l'évêque de Saintes était de ce nombre; la jambe cassée, il gisait dans une mare de sang; deux des égorgeurs le prirent sous les bras, et le reconduisirent à l'église.

« En se retrouvant sous ces voûtes sacrées et dans ce sanctuaire, qui leur avait servi de prison pendant quinze jours, les confesseurs de la foi purent croire que les bourreaux étaient lassés de carnage et que les massacres étaient finis... mais il n'en était rien: les travailleurs que *la nation* avait choisis étaient de rudes ouvriers, et qui ne se fatiguaient pas si vite. Bientôt un appel commença deux par deux; les prêtres étaient obligés d'y répondre; quand leurs noms étaient prononcés par le héraut du terrible comité ils se levaient de devant l'autel sur les marches duquel tous étaient agenouillés, priant et se confessant les uns aux autres: avant de sortir un des évêques ou un autre vieux pasteur leur donnait l'absolution, et ils disparais-

saient par une petite porte qui donnait sur l'escalier du jardin.

« Au bas de cet escalier un commissaire, nommé Violette, était assis à une table sur laquelle étaient ouverts les registres de la prison ; quand les deux prêtres arrivaient devant lui il les faisait arrêter et leur demandait :

« — Voulez-vous à l'instant prêter le serment d'obéissance et de fidélité à la constitution ?

« Et quand ils avaient répondu :

« — Ce serment est contraire à notre foi ; nous ne le prêterons pas.

« L'exécuteur des vengeances nationales faisait un signe, et les bourreaux debout derrière lui s'emparaient des deux victimes, les entraînaient dans un corridor, où elles étaient tout de suite immolées.

« Ce double appel se renouvela soixante fois. Avant que l'exécution fût commencée, dès le matin du jour du massacre, les gardiens des captifs avaient enlevé de l'église tout ce qui aurait pu servir de moyens de défense. Ainsi un grand crucifix de cuivre doré, des flambeaux de même métal furent emportés des autels ; une croix de bronze qui se trouvait à droite du sanctuaire, ne pouvant être arrachée du tabernacle qu'elle surmontait, fut brisée par les révolutionnaires avec d'horri-

bles blasphèmes, et pendant que ces sacriléges se commettaient les prêtres agenouillés répétaient : *Parce, Domine, parce populo tuo!*

« Quand le moment des exécutions fut venu un jeune vicaire de campagne trouva dans la sacristie une croix de bois, et l'apporta sur l'autel dépouillé. — *C'est une croix de bois qui a sauvé le monde!* Et ce fut avec un frémissement de sainte joie que tous les chrétiens qui allaient mourir se levèrent pour voir replacer sur l'autel ce signe de rédemption au milieu d'eux. Ne pouvaient-ils pas dire en l'adorant : *Morituri te salutant.*

« Il y avait déjà plusieurs prêtres rentrés dans l'église lorsque deux des brigands y apportèrent avec une sorte de compassion et de respect monseigneur l'évêque de Beauvais, blessé et tout couvert de sang ; ils le déposèrent sur un matelas, et bientôt son frère, l'évêque de Saintes, accourut près de lui, et le prenant dans ses bras il lui répétait : *Ah! mon ami, j'avais peur de mourir séparé de vous!* C'était une consolation pour les deux frères d'être ensemble ; un des geôliers vint les séparer.

« Cependant le terrible appel continuait toujours, et dans le sanctuaire on voyait des places vides autour de l'autel ; ceux qui y avaient prié il y a quelques instants chantaient maintenant dans le ciel le cantique de la déli-

vrance, et la palme du martyre rayonnait déjà dans leurs mains !

« L'homme dont la voix sinistre appelait ceux qui devaient sortir de l'église prononça le nom de Pierre-Louis de Larochefoucauld.

« — Me voici, répondit l'évêque de Saintes ; et il sortit en regardant du côté où était gisant son frère. Bientôt après la même voix appela François-Joseph de Larochefoucauld, évêque de Beauvais.

« — Me voici, dit aussi le prélat, dont un coup de fusil avait cassé la jambe ; mais je ne puis marcher, et je vous prie d'avoir la charité de m'aider vous-mêmes à aller où vous m'appelez.

« Alors deux bandits se hâtèrent près de lui, et avec une sorte d'humanité, de respect même le soulevèrent de dessus son matelas, et le conduisirent aux exécuteurs !....

« L'évêque de Beauvais fut presque la dernière victime immolée, et quand son corps tomba ce fut dans une grande mare de sang et tout à côté d'une montagne de cadavres. »

On porte à cent cinquante le nombre des prêtres massacrés dans l'enclos des Carmes, et l'abbé Barruel croit que de ceux qui y avaient été renfermés trente-six ou trente-huit parvinrent à s'échapper. L'abbé de Panonie, MM. de Lépine, Bardet, du Tillet, Chariot, Fu-

restier et Berthelet durent leur salut à des hommes qui avaient eu le saint courage de se mêler à la bande d'assassins avec la résolution de sauver de leurs coups toutes les victimes qu'ils pourraient.

Au commencement du massacre une vingtaine de jeunes prêtres avaient escaladé le mur du bas du jardin; mais tout à coup plusieurs d'entre eux se dirent : Notre évasion va irriter les porteurs de piques et de bonnets rouges; ils seront plus inexorables pour nos doyens : il faut retourner près de nos pères dans la foi et partager leur sort : ce n'est pas aux plus jeunes athlètes à craindre le combat. Et, obéissant à cette généreuse pensée, quinze ou seize prêtres revinrent dans l'enclos d'où ils étaient parvenus à sortir. (1)

Quand les massacreurs crurent que tout leur ouvrage était fini, quand la nuit fut venue, quand sous les ombrages du jardin on ne vit plus aller et venir les horribles chasseurs d'hommes, quand on n'entendit plus les coups

(1) Un des égorgeurs fut remarqué dans le jardin; il cherchait *l'abbé Lenfant* parmi les cadavres amoncelés; pour le reconnaître il avait pris de l'eau; il lavait les visages tout couverts de sang et de poussière pour s'assurer que le *prédicateur du roi* n'avait pas échappé aux *justices du peuple*. Il ne put le retrouver parmi les victimes immolées aux Carmes; il avait été massacré à l'Abbaye.

de sabre frappant sur les crânes et les cris des victimes, les travailleurs de Billaud de Varennes commencèrent une orgie dans l'église maintenant vide de tous ses prisonniers ; sur les autels furent apportées des cruches de vin, du pain et des plats de viande, et pendant que l'on dressait ainsi le souper des *ouvriers* eux dansaient la *Carmagnole* sous la rotonde du centre, et quelques chandelles placées de distance en distance éclairaient ces horribles joies. Tout à coup les bourreaux entendent du bruit sortant d'une espèce de niche ou d'armoire ménagée dans les murs de l'église, et ils voient apparaître un homme couvert de sang et dont les habits déchirés pendent en lambeaux. Cet homme a posé le pied sur le haut d'une échelle qui vient aboutir à l'armoire, et descend lentement. A son aspect les égorgeurs cessent leurs danses : C'est encore un de ces scélérats de prêtres ; s'il nous a échappé ce n'aura pas été pour long-temps.

Messieurs, crie du haut de l'échelle l'homme blessé et qui ressemblait à un spectre, vous me tuerez si vous le voulez ; mais par pitié donnez-moi un verre d'eau... Une soif ardente me dévore ; mes blessures m'ont donné la fièvre... c'est la soif qui m'a fait sortir de ma cache !... Par pitié, par pitié, un verre d'eau, et puis vous ferez de moi ce que vous voudrez !..

Les bourreaux semblaient s'adoucir à ces paroles quand une voix s'écrie : En voici encore un !

Effectivement, c'était M. Dubray, prêtre de Saint-Sulpice, caché et étouffant entre deux matelas ; en faisant un mouvement pour respirer il fut découvert par un des *travailleurs* qui était venu s'asseoir sur un lit voisin... Cet homme qui avait déposé son sabre près de lui pour manger le reprend aussitôt, se saisit du prêtre, l'entraîne jusqu'aux marches de l'autel et là lui fend le crâne... et les piques l'achèvent.

Du haut de l'échelle l'abbé de Lostande (c'était lui qui s'était caché dans l'armoire du mur) fut témoin de cette rapide exécution; mais ni cette vue ni la crainte d'une fin semblable ne pouvant le retenir, il descend, et vient au milieu des brigands qui essuyaient leurs piques, leur demande un verre d'eau. En répétant : De l'eau ! par pitié quelques gouttes d'eau ! il tombe évanoui... Pendant que l'autre sang fume vont-ils y mêler le sien ? Non, un mouvement de pitié les prit ; ils le firent revenir de son évanouissement, lui donnèrent de l'eau fraîche, le portèrent à la section et de là à l'hôpital.

Souvent de fidèles et pieux catholiques vont bien loin et font de périlleux pélerinages pour

aller honorer des lieux consacrés par de saints trépas ; moi, mes enfants, je conseille à ceux qui ne redoutent pas les fortes impressions d'aller s'agenouiller dans la chapelle de l'ancien jardin des Carmes : là il y a de quoi remuer fortement les âmes les plus endormies dans la vie plate de tous les jours... Sur un banc on m'a montré comme un grand anneau sanglant; c'est une tête coupée qui avait été placée là, et le rond du cou a laissé sa trace sur le bois.

Pendant que l'on massacrait à l'Abbaye et aux Carmes on égorgeait aussi à la maison de Saint-Firmin, où quatre-vingt-douze prêtres avaient été renfermés depuis plusieurs jours. Tandis que les assassins faisaient leur sanglante besogne dans l'intérieur du séminaire une foule nombreuse se tenait en dehors et criait aux travailleurs : Jetez-nous de ces scélérats par les fenêtres, et nous les achèverons; et lorsqu'un prêtre tombait d'une des croisées des furies, des femmes avinées, armées de ces massues qui servent à écraser le plâtre, couraient sur lui en hurlant, et l'assommaient. Ainsi périt l'abbé Copeine; du lit où il était mourant les bourreaux ne firent que le prendre et le précipiter dans la rue, et sa tête fut écrasée par les massues des femmes. M. Gros, curé de la paroisse où ces horribles meurtres étaient commis, eut la même fin que

l'abbé Copeine. D'abord M. Gros avait prêté le serment; mais bien vite il s'était noblement rétracté: des hommes que sa charité avait nourris se ruèrent sur son cadavre, coupèrent sa tête, et la portèrent au bout d'une pique dans toute sa paroisse.

Un homme avait proposé la veille à M. Gros de le faire s'évader, et il avait répondu: « Le peuple sait que j'ai été conduit ici; malgré tout ce que j'ai fait pour lui je suis le principal objet de sa fureur : s'il ne me trouve pas il bouleversera toute la maison; ceux qui pourront s'être cachés seront découverts, je les ferai ainsi tomber aux mains de leurs ennemis: il vaut mieux que je sois sacrifié. » Il le fut en effet comme il l'avait prévu; son corps, mutilé, souillé de boue, était encore gisant dans la rue en face du séminaire quand on ouvrait son testament par lequel il laissait tous ses biens aux pauvres de la paroisse. Quelques-uns de ses meurtriers auront peut-être ainsi eu part dans ses aumônes.

Pendant que le sang de prêtres coulait à l'Abbaye, aux Carmes et à Saint-Firmin on massacrait également à la Conciergerie du palais, au grand Châtelet et à la Force, à la Salpêtrière et à Bicêtre: jamais la mort n'avait eu tant d'aides! Les victimes avaient été en général désignées aux assassins par leur

rang, leurs noms et leurs vertus; cependant dans ces journées de septembre il y en a eu de moins pures d'immolées. Le cloître des Bernardins était devenu le dépôt où l'on avait transféré les forçats destinés aux galères : ils étaient au nombre de soixante-treize renfermés dans la tour de Saint-Bernard; ils y périrent tous. Là ce n'étaient pas des agneaux qui tendaient le cou et qui mouraient avec douceur; c'était une horrible lutte entre gens de la même espèce, un combat acharné entre des voleurs déterminés et des égorgeurs qui voulaient gagner leur paie.

A la prison de la Force il y avait encore des prêtres, car les visites domiciliaires et les dénonciations en faisaient découvrir journellement, et des campagnes on en voyait arriver harassés de lassitude et tout meurtris des coups de leurs conducteurs, qui avaient hâte de les amener à l'horrible boucherie qui durait depuis deux jours; mais dans le peuple on répétait : *La Force, c'est la prison des ci-devant seigneurs*; et en effet la princesse de Lamballe, madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, madame de Saint-Brice, attachée au service de la reine, M. de Chamilly, valet de chambre du roi, M. de Mailly, maréchal-de-camp; M. Journiac de Saint-Méard, un des rédacteurs du journal de la

cour et de la ville, y étaient renfermés; aussi les brigands disaient en s'y rendant : *A nous les honneurs de la journée! c'est nous qui allons travailler la cour.*

La marquise de Tourzel et sa fille Pauline, qui avaient suivi la famille royale au Temple et qui avaient eu l'espoir de partager toute la captivité des augustes prisonniers, leur furent arrachées dans la même nuit que madame la princesse de Lamballe, et conduites avec elle à la prison de la Force. Là la fille fut séparée de la mère, et pendant de bien longs jours mademoiselle de Tourzel crut qu'on ne l'avait éloignée de sa mère que pour qu'elle ne fût pas témoin de l'exécution de la gouvernante des enfants de France. De son côté la malheureuse mère avait eu de cruelles inquiétudes malgré sa confiance en Dieu ; elle commençait à ne plus espérer quand un homme vint lui dire dans son cachot : *Soyez tranquille sur le sort de votre fille.* Ce peu de mots lui rendit tout son courage ; et quand après madame de Tarente elle fut appelée devant les bourreaux jugeurs elle montra un grand caractère et une grande présence d'esprit.

— Pourquoi, lui demandèrent les égorgeurs, pourquoi avez-vous suivi le roi à Varennes?

—Avant de vous répondre, leur dit-elle, je

vous prie de me dire s'il faut tenir ses serments ?

—Oui, sans doute, répliquèrent les hommes de la république.

—Eh bien, j'avais fait le serment de ne jamais quitter M. le dauphin et sa sœur, et c'est pour tenir ce serment que j'ai suivi le roi et la reine.

Écoutez comme elle raconte elle-même sa mise en liberté.

« Je savais, dit-elle dans une lettre écrite à sa fille aînée, la comtesse de Sainte-Aldégonde, je savais que les prisonniers étaient menés tour à tour au peuple qui était attroupé aux portes de la prison, et qu'après avoir subi une espèce de jugement on était absous ou massacré. Malgré cela j'avais le pressentiment qu'il ne m'arriverait rien, et ma confiance fut bien augmentée lorsque je vis à la tête des gens qui venaient me chercher le même homme qui m'avait donné des nouvelles de ma fille... Je me présentai donc tranquillement devant le tribunal ; je fus interrogée environ dix minutes, au bout desquelles des hommes à figures atroces s'emparèrent de ma personne : ils me firent passer le guichet de la prison, et je ne puis vous exprimer le trouble que j'éprouvai de l'horrible spectacle qui s'offrit à moi.

« Une espèce de montagne s'élevait contre

la muraille; elle était formée par les membres épars et par les vêtements sanglants de tous ceux qui avaient été massacrés à cette place, et une multitude d'assassins entouraient ce monceau de cadavres. Deux hommes étaient montés dessus; ils étaient armés de sabres et couverts de sang; c'étaient eux qui exécutaient les malheureux prisonniers qu'on amenait l'un après l'autre: on les y faisait monter sous prétexte de prêter le serment de fidélité à la nation; mais dès qu'ils étaient en haut leur tête était coupée et livrée au peuple, et leur corps en tombant sur ceux qui y étaient déjà servait à élever cette horrible montagne. On voulut aussi m'y faire monter; mais M. Hardy, qui me donnait le bras, et huit ou dix hommes qui m'entouraient me défendirent; ils assuraient que j'avais déjà prêté le serment à la nation, et autant par force que par adresse ils m'arrachèrent des mains de ces furieux et m'entraînèrent hors de leur portée... Un fiacre nous attendait... Dès que je fus en état de parler ma première parole fut pour m'informer de Pauline; M. Hardy me dit qu'elle était en sûreté, et que j'allais la revoir! »

La douce et fidèle amie de Marie-Antoinette, la belle et gracieuse princesse de Lamballe, avait vu madame et mademoiselle de Tourzel, madame de Saint-Brice sauvées par Manuel, et, elle, elle n'avait eu aucune puissante main

pour la tirer de son cachot... Autrefois l'amitié d'une reine pouvait sauver de la mort; mais, hélas! ce temps était bien loin, et maintenant elle vous mettait bien avant sur le chemin de l'échafaud. La princesse de Lamballe le savait bien, et dans sa prison elle répétait: *Ils me tueront... Oh! s'ils ne tuaient que moi! s'ils n'allaient pas au Temple!.......*

Quand elle entrevoyait ainsi sa prochaine fin elle avait raison, car la haine que le parti d'Orléans avait soufflée au peuple contre Marie-Antoinette s'était étendue jusque sur son amie. Sa mort avait été résolue au Palais-Royal: le prince qui y demeurait avait depuis deux ans perdu beaucoup de son influence sur les affaires publiques; mais il en avait conservé une grande dans les massacres, et si les ministres et l'assemblée ne l'écoutaient plus Maillard et ses hommes lui avaient gardé une grande déférence.

Quand on voit la plupart des nobles prisonnières trouver grâce aux yeux des bourreaux dans les sanglantes journées de septembre on s'étonne que la plus belle, la plus touchante, la plus faite pour désarmer les bourreaux n'ait pas été sauvée; elle l'eût été sans la haine du duc d'Orléans : ce prince gagnait deux cent mille francs de rente à sa mort.

Pendant les deux jours que madame la princesse de Lamballe avait passés aux Feuillants elle avait dit plusieurs fois à la reine : *S'ils ne me séparent pas de votre majesté, je leur pardonnerai bien des larmes qu'ils m'ont fait répandre.* Et le soir, quand elle s'était trouvée au Temple avec la famille royale, elle était tombée à genoux, et avait remercié Dieu de l'avoir laissée auprès de sa royale amie ; elle éprouvait toute une consolation à répéter : *Nous sommes ensemble !*

Vous savez, mes enfants, que ce bonheur ne fut pas de longue durée. Arrachée du donjon du Temple malgré ses prières et les larmes de Marie-Antoinette, elle avait été amenée à la Force, où tous les outrages lui étaient prodigués : les insultes elle les pardonnait ! mais ce qui lui brisait le cœur c'étaient les horribles propos, les menaces qu'elle entendait proférer tant que le jour durait contre la reine. Par un barbare raffinement de cruauté des guichetiers et des valets de prison venaient s'asseoir sur un banc au dessous de la fenêtre de son cachot, et là deversaient toute leur haine contre la famille royale, et s'amusaient à inventer d'alarmantes nouvelles pour donner la torture de la pensée à la pauvre captive.

A la Force, comme aux Carmes, comme à la Conciergerie, comme partout, la sanglante

moquerie d'un tribunal avait été établie. Hébert et Luillier, ceints de leur écharpe tricolore, faisaient partie du jury de la Force; Chépy remplissait l'office de greffier.

C'était devant de tels hommes, devant le rebut et l'écume de Paris que la jeune et belle femme qui avait fait l'ornement de la cour de Versailles, que la princesse qui était toujours restée simple, bonne et aimante malgré sa haute faveur; que celle que le souffle de la calomnie n'avait pas essayé de flétrir, que celle qui, menacée de la proscription, n'avait pas voulu s'y soustraire pour demeurer dans les jours de péril auprès de sa royale amie, que Louise de Savoie, princesse de Lamballe, comparaissait le 3 septembre 1792.

A huit heures du matin des guichetiers à bonnet rouge entrèrent dans sa chambre; depuis long-temps elle les attendait, car pendant toute la nuit les insultes, les menaces et les chansons de mort n'avaient cessé de retentir tout près de sa cellule. Le sommeil qui vient parfois aux malheureux aurait pu fermer ses yeux rougis de larmes, et les hommes qui avaient hâte de se faire ses meurtriers n'avaient pas voulu lui laisser ce repos... Oh! pour faire souffrir leurs victimes les révolutionnaires ont autre chose que leurs piques et leurs sabres!

Quand, amenée par deux brigands, elle

parût devant le hideux tribunal elle fût prête à défaillir.

— Qui êtes-vous? lui demandèrent les bourreaux en écharpe?

— Marie-Louise de Savoie, princesse de Lamballe.

— Vous étiez au château des Tuileries pendant la nuit du 10 août?

— Oui, c'était ma place comme surintendante de la maison de la reine.

— Vous êtes accusée d'avoir été complice des crimes de la reine contre la nation.

— Je ne connais point de crimes de la reine contre la nation.

— Vous étiez instruite de la conspiration du 10 août contre le peuple!

— Je proteste ignorer encore cette conspiration contre le peuple.

— Vous avez eu des correspondances avec les émigrés, et vous avez reçu du prince de Condé la lettre que vous avez sous les yeux.

— Recevoir des lettres d'un parent n'est pas un crime. Celle que vous me présentez ne contient rien contre la nation.

— Faites serment d'aimer la liberté et l'égalité; faites serment de haïr le roi et la reine.

— Le premier serment je le ferai; le second je ne le ferai pas : il n'est pas dans mon cœur.

— Jurez donc, dit à la princesse un des assis-

tants qui voulait la sauver, jurez donc, et vous serez sauvée.

—Jurer haine au roi, à la reine! Jamais! jamais!

—*Qu'on élargisse madame*, dit le chef du guichet.

Et tout aussitôt les deux massacreurs qui l'avaient amenée l'entraînèrent vers la fatale porte...Quand cette porte s'ouvrit, quand, échevelée, vêtue de sa robe blanche, la victime du haut d'un petit perron fut montrée aux cannibales qui l'attendaient depuis long-temps ils se mirent à rugir de joie. La proie qu'on allait leur livrer était si jeune, si noble et si belle! Tout à l'heure devant le jury des bourreaux elle avait pu garder la tête haute, et répondre à leur interrogatoire; mais à présent ses jambes défaillantes lui refusent secours; elles fléchissent dessous elle. Elle vient d'apercevoir des têtes coupées, des bras, des jambes jetés çà et là dans la cour; elle vient de voir qu'au bas des marches il va lui falloir marcher sur des cadavres entassés. Une horrible vapeur de carnage l'entoure; elle ne peut plus faire un pas, et serait tombée sur les marches du perron si les deux guichetiers ne la soutenaient sous les bras.

—Avancez! avancez! lui crient-ils; il faut passer là-dessus.

— Fi ! quelle horreur!...

A cet instant, au mouvement qu'elle fait pour obéir, un des meurtriers qui la suit de près lui assène un coup de sabre sur le derrière de la tête, et fait jaillir son sang. Mortellement blessée, les infâmes guichetiers la forcent toujours à marcher..... à marcher sur des cadavres dont plusieurs ne sont pas encore refroidis !

— A genoux ! à genoux ! crient les égorgeurs ; qu'elle demande pardon à la nation !

— Je n'ai de pardon à demander à personne.

Alors un second coup de sabre lui est porté par le même bourreau, et la délivre de la vie... de la vie, mais non des outrages ; car à peine est-elle tombée sur cette montagne de corps morts où ses guichetiers l'avait entraînée que des monstres à face humaine se ruèrent sur elle pour la dépouiller de ses vêtements, pour exposer aux regards, outrager, déchirer et mutiler son beau corps. Alors sur ses restes une exécrable lutte s'engage entre les assassins ; chacun veut avoir quelque morceau de son cadavre pour le porter au bout de sa pique et le promener dans les rues de Paris. Mais un assassin à haute taille, plus fort que les autres, peut-être un des chefs du massacre, est parvenu à faire reculer cette bande de cannibales, et quand il est resté maître du corps de la noble victime il se penche sur elle et lui coupe la

tête!... C'est à lui qu'elle doit appartenir, c'est lui qui la portera sous les fenêtres du Temple pour la faire baiser à la reine!..... O mes enfants, y aura-t-il dans le récit de ces affreuses journées quelque chose de plus atroce que cette pensée? les monstres pourront-ils aller plus loin?... Oui, ils vont se surpasser eux-mêmes. Quand cette tête, que les fleurs et les diamants avaient si souvent couronnée dans les fêtes de Versailles, fut séparée du corps un coiffeur fut forcé de venir boucler et poudrer ses cheveux blonds, qu'elle avait eus les plus beaux du monde, et puis, comme la pâleur était venue à ses joues, ils lui firent du rouge avec du sang, et après cette toilette impie ils placèrent la tête sur la plus haute de toutes leurs piques, et se mirent en marche en chantant *ça ira.*

Auprès du porteur de tête un autre assassin montrait à la pointe de son sabre le cœur de la princesse, que lui-même avait arraché de sa potrine!... Pendant que la horde sanguinaire s'en allait vers *le Temple* avec le cœur et la tête de l'amie de Marie-Antoinette des femmes et des filles d'égorgeurs, assises sur la montagne de cadavres qui s'élevait devant la porte de la Force, gardaient le corps *de la Lamballe*, (1) et le montraient à la foule avec d'horribles plaisan-

(1) Prudhomme ne l'appelle jamais autrement.

teries, prenant soin de laver le sang qui souillait le cadavre pour en faire voir la blancheur.

Je vous ai dit que la haine du duc d'Orléans n'avait pas cessé de poursuivre cette douce et aimable princesse; la populace révolutionnaire le savait. Aussi pour plaire au prince selon son cœur elle alla au Palais-Royal avec la tête de la femme qu'il avait toujours détestée parce-qu'elle l'avait toujours connu. Aux cris de la foule il se leva de table, se montra sur un balcon de son palais, regarda l'affreux trophée qu'on lui apportait, et ne recula pas d'horreur.

A ce duc d'Orléans, à ce conspirateur manqué, on ne pensait plus guère à Paris; mais toutes les fois que l'on coupait des têtes on les lui faisait voir; c'était alors le seul hommage qu'on lui rendît.

Du Palais-Royal l'abominable cortége prit la route du Temple. Je laisse parler Cléry; il va redire l'arrivée des bourreaux sous les fenêtres du roi et de la reine.

« A une heure, le 3 septembre, le roi et sa famille témoignèrent le désir de se promener dans le jardin; on s'y refusa. Pendant le dîner on entendit le bruit des tambours et bientôt les cris de la populace; la famille royale sortit de table avec inquiétude, et se réunit dans la chambre de la reine. Je descendis pour dîner avec Tison et sa femme.

« Cet homme sortit alors avec ses camarades ; leur but était rempli.

« La reine, revenue à elle, mêla ses larmes à celles de ses enfants, et passa avec la famille royale dans la chambre de madame Élisabeth, d'où l'on entendait moins les clameurs du peuple. Je restai quelques instants dans la chambre de la reine, et, regardant par la fenêtre à travers les stores, je vis une seconde fois la tête de madame la princesse de Lamballe ; celui qui la portait était monté sur les décombres des maisons que l'on abattait pour isoler la tour. Un autre à côté de lui tenait au bout d'un sabre le cœur tout sanglant de l'infortunée princesse. Ils voulurent forcer la porte de la tour ; un municipal nommé Daujon les harangua, et j'entendis très distinctement qu'il leur disait :

« La tête d'Antoinette ne vous appartient pas ; les départements y ont des droits. La France a confié les grands coupables à la ville de Paris : c'est à vous de nous aider à les garder jusqu'à ce que la justice nationale venge le peuple. »

« Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les éloigner.

« Le soir de la même journée un des commissaires me dit que la populace avait tenté de pénétrer avec la députation, et de porter

dans la tour le corps nu et sanglant de madame la princesse, de Lamballe, qui avait été traîné depuis la prison de la Force jusqu'au Temple; que des municipaux après avoir lutté contre cette populace lui avaient opposé pour barrière un ruban tricolore attaché en travers de la porte d'entrée; qu'ils avaient inutilement réclamé du secours de la commune de Paris, du général Santerre et de l'assemblée nationale pour arrêter les projets qu'on ne dissimulait plus, et que pendant six heures il avait été incertain si la famille royale ne serait pas massacrée. En effet la faction n'était pas encore toute puissante; les chefs quoique d'accord sur le régicide ne l'étaient pas sur le moyen de l'exécuter, et l'assemblée désirait peut-être que d'autres mains que les siennes fussent l'instrument des conspirateurs. Une circonstance assez remarquable c'est qu'après son récit le municipal me fit payer quarante-cinq sous qu'avait coûtés le ruban aux trois couleurs.

«A huit heures du soir tout était calme aux environs de la tour; mais la même tranquillité était loin de régner dans Paris, où les massacres continuaient. J'eus occasion en déshabillant le roi de lui faire part des mouvements que j'avais vus et des détails que j'avais appris. Il me demanda quels étaient ceux qui

avaient montré le plus de fermeté pour défendre les jours de sa famille. Je lui citai Daujon, qui avait arrêté l'impétuosité du peuple quoiqu'il ne fût rien moins que porté pour sa majesté : ce municipal ne revint à la tour que quatre mois après; le roi n'avait pas oublié sa conduite et l'en remercia.

Maintenant à l'Abbaye, aux Carmes, au séminaire de Saint-Firmin, à la Conciergerie, à la Force il n'y avait plus de victimes à immoler. Les cadavres même n'y étaient plus; une réquisition de chariots avait été faite pour les emporter hors de Paris; et puis, entassés, souillés de poussière et de sang, sans un drap jeté sur eux, ils avaient traversé Paris, et Paris était resté muet à les regarder, et pas un être à cœur d'homme et de chrétienne s'était trouvé dans les rues, sur le passage de ces tombereaux chargés de chair humaine, pour en arracher les furies, les femmes avinées qui s'étaient assises sur les corps des massacrés, et qui y chantaient d'obscènes et d'atroces refrains!

Cependant il fallait encore de l'ouvrage aux travailleurs; ils n'étaient pas lassés de carnage. On les conduisit à Bicêtre; là il y avait quelques milliers de prisonniers enfermés pour toute espèce de vices et de crimes : impur ou pur, il fallait encore du sang aux hommes de Danton; on leur donna à répandre celui des

malfaiteurs: ils avaient commencé par verser celui des saints.

A Bicêtre le massacre dura trois jours entiers. Cette maison servait alors comme aujourd'hui de prison et d'hôpital ; là étaient réunis et gardés ensemble le crime, la misère et la folie. Tuer des riches pour battre monnaie sur leurs échafauds, se défaire d'adversaires politiques pour obéir à des rancunes et à des haines de parti c'est de tous les temps et de toutes les révolutions; mais aller arracher le pauvre de sa paille, le malade de son grabat, le fou de sa loge; aller prendre le vice au bagne et la vertu au pied des autels pour en faire un même sacrifice ; faire main basse en même temps sur des sœurs de la charité et sur des prostituées; déclarer la guerre aux hôpitaux, refuges de la souffrance et de la pauvreté, le même jour qu'aux palais, demeure de la puissance et de la grandeur, sont les traits distinctifs de la révolution faite par le philosophisme, qui n'ayant aucune croyance n'a aucune pitié.

Les massacreurs de la commune se doutèrent que les hommes destinés aux galères auraient moins de résignation que les prêtres, et que si la piété, comme un agneau sans tache, avait tendu le cou au fer aux bourreaux le vice et le crime défendraient en désespérés leur

certain c'est que les assassins n'épargnèrent personne, prisonniers, malades, gardiens, excepté deux cents qui n'avaient point été flétris et qui furent renfermés dans l'église. »

« Il fallut, ajoute le même historien révolutionnaire, inhumer les corps de ceux qu'on avait tués depuis cinq jours; leur nombre s'élevait, dit-on, à environ douze mille huit cents; mais ce résultat parut fort exagéré (1). Tous les cimetières et charniers de Paris et des environs, ceux de Clamart, de Montrouge, de Vaugirard, les carrières de la Tombe Isoire à Montsouris, s'enrichirent de ces cadavres, qui furent couverts d'une couche de chaux afin de hâter leur dissolution. »

La révolution massacrait ses ennemis, mais ne voulait pas que les ossements de ses victimes pussent un jour attester ses cruautés. La destruction de la tombe n'est point venue assez vite à son aide; descendez dans les Catacombes, et quand vous visiterez leurs galeries peuplées de morts on vous montrera peut-être encore ce que l'on m'a fait voir il y a vingt-cinq ans, *les crânes des septembrisés.*

Pendant ce vertige de sang qui avait pris aux hommes il y a eu de telles horreurs commises qu'on voudrait jeter sur elles un voile

(1) D'après toutes nos recherches nous le croyons exact.

bien épais pour qu'on n'en sût jamais rien ; mais les partisans des révolutions répètent si souvent qu'elles régénèrent les hommes qu'il est devenu indispensable de montrer *quelle est la régénération* qu'elles amènent. Écoutez ce que deux ouvrages sur la révolution de 1789 racontent. « Sur la place Dauphine le peuple avait allumé un grand feu, où à la manière des sauvages et des cannibales on amenait les prisonniers, les prêtres, les nobles et les aristocrates : là, devant la foule, les hommes et les femmes tombés aux mains des septembriseurs étaient dépouillés de tout, et dans un état de nudité complète rapprochés tellement du foyer ardent que leur chair y rôtissait... Pendant que les victimes fumantes et à moitié brûlées jetaient des cris perçants... d'infernales rondes tourbillonnaient autour de l'immense brasier en hurlant *Ça ira ! ça ira !*

« La comtesse de Pérignon (1) y fut traînée avec ses filles; toutes trois furent dépouillées, frottées d'huile par tout le corps. L'aînée des jeunes personnes, qui n'avait pas encore quinze ans, suppliait en grâce qu'on lui arrachât la vie; pour la délivrer de cet horrible supplice un jeune homme cruellement humain courut à

(1) Faits avérés pour servir de matériaux à l'histoire de ce siècle, sous ce titre : *Idée des horreurs commises à Paris*, citation de l'abbé Barruel, tom. I[er]., pag. 158.

elle et lui tira un coup de pistolet dans le cœur... La populace en fut si irritée qu'elle se saisit du jeune homme et le jeta dans le feu en criant : *Il l'a délivrée; eh bien, qu'il souffre à sa place.*

« Quand la chair des victimes fut prête pour leur horrible festin les cannibales en prirent chacun une part ; et quelques-uns en présentèrent à des prêtres en leur ordonnant d'en manger. Ceux-ci fermèrent les yeux et ne répondirent rien : alors le plus âgé des ecclésiastiques fut déshabillé et poussé dans les flammes ; puis au bout de quelque temps son corps fut retiré du brasier, coupé en morceaux ; et les monstres qui présidaient à ces scènes d'enfer dirent aux jeunes prêtres : Mangez de celui-ci ; vous aimerez la chair d'un des vôtres. Menacés d'être mis à mort s'ils n'obéissaient pas aux cannibales, les cinq prêtres s'embrassèrent, et se précipitèrent ensemble dans les flammes. Les barbares s'efforcèrent de les en retirer afin de prolonger leurs tourments ; mais leur cruauté fut trompée, la fumée avait étouffé les cinq victimes, et ils ne purent plus les faire souffrir. »

La Salpêtrière eut aussi son massacre ; quarante-cinq malheureuses femmes y furent assommées à coups de massue.

Prudhomme, après avoir passé en revue

toutes les prisons par où la *justice du peuple* avait passé, en désignant le Temple s'écrie : *Il reste encore une prison à vider; le peuple fût tenté un moment de couronner ses expéditions par celle-là, puisque sous le règne de l'égalité le crime reste impuni parcequ'il a porté sur une tête couronnée; mais le peuple en appelle et en réfère à la convention !...*

Les écrivains adeptes de la secte voltairienne, quand ils rendent compte des exécrables journées de septembre, ont recours à tous les artifices du style pour diminuer l'horreur des massacres ; ils font mille efforts pour laver le philosophisme de tant de crimes ; mais ils ont beau faire, les taches sanglantes restent sur sa robe aux trois couleurs.

Cette secte, j'en suis sûr, me fera un tort de n'avoir pas reculé devant tant d'horreurs. A quoi bon, s'écriera-t-elle, vient-il après quarante ans redire à nos enfants ce qui a été commis dans le délire d'une fièvre politique? Pourquoi ne pas jeter un voile épais sur les œuvres d'alors? c'était un temps de vertige ; il faut l'oublier......

Non, non, il ne faut pas l'oublier; il faut au contraire aujourd'hui redoubler d'énergie pour signaler à la génération qui nous écoute la cause qui produisit les meurtres que je viens de vous raconter. Or cette cause, plus affreuse

que le crime parcequ'elle agit sans remords, plus redoutable que les passions parcequ'elle marche avec système, qu'est-elle autre chose que les principes du philosophisme mis en action?

Avant que dans l'assemblée constituante M. de Lafayette eût proclamé que *l'insurrection était le plus saint des devoirs*; avant que Mirabeau eût armé ses mains contre le trône; avant que Robespierre et Pétion eussent rabaissé l'exercice des droits de la couronne au rang des fonctions subalternes en déclarant le monarque justiciable de la nation, ces maximes avaient depuis long-temps retenti dans les écoles voltairiennes et dans bien des salons des grands.

Raynal avait voué au mépris et à la haine des peuples *ces brigands couronnés* qui oppriment le monde. Avant que les jacobins eussent qualifié les *rois de bêtes féroces*, avant que le cri de mort eût retenti sous les voûtes de la Convention contre l'infortuné Louis XVI Helvétius avait blâmé les Anglais des honneurs rendus à la mémoire de Charles Ier, de ce roi, disait-il, dont le supplice doit épouvanter quiconque voudrait jamais tenter de soumettre les peuples à une autorité arbitraire. Beccaria en subordonnant tout à la prétendue loi suprême du *salut public* avait pour ainsi dire

désigné d'avance le plan des comités de Robespierre. Et quand l'athée et le démagogue Diderot dans un accès de rage s'était écrié : JE VOUDRAIS ÉTRANGLER LE DERNIER DES ROIS AVEC LES BOYAUX DU DERNIER DES PRÊTRES, il avait deviné LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE, journées qui, parmi toutes les horreurs de la révolution, ont leur caractère spécialement hideux. Aux 5 et 6 octobre, au 10 août il y avait eu au moins à travers tant de criminels attentats une image de guerre, des dangers et pour les assaillants et pour les assaillis ; là encore l'irritation que produit la résistance, l'entraînement qui naît de la mêlée, l'ivresse que donne la poudre à canon pouvaient en quelque sorte pallier une partie des forfaits ; mais dans les journées de septembre rien de semblable, c'est le crime de sang-froid et tout nu ; ce n'est plus un soldat qui tue en combattant, c'est un boucher qui égorge ; ce ne sont plus des ennemis qui se défendent, ce sont des prêtres, des vieillards et des femmes qui tendent le cou et qui meurent. D'une part des bourreaux les pieds dans le sang dansent *la carmagnole* au milieu des cadavres ; de l'autre des martyrs montent au ciel en chantant des hymnes au Dieu qui reçoit dans son sein l'innocence opprimée.

CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE ET L'OUVERTURE DE LA SESSION DE LA CONVENTION, 20 SEPTEMBRE.

Qu'avait fait l'assemblée durant les jours désastreux que je viens de vous raconter? Pendant que le tocsin sonnait, pendant que le canon tirait, pendant que les portes des prisons étaient enfoncées, pendant que le sang coulait à grands flots, elle discutait des décrets pour la fabrication d'une petite monnaie. Il y eut pourtant un de ses membres qui se leva; ce fut Fauchet, évêque intrus: il vint à la tribune dénoncer le massacre de deux cents prêtres aux Carmes, et demander que l'assemblée allât se placer entre les bourreaux et les victimes.

Quelques-uns de ses membres seulement se rendirent aux prisons, et en revinrent sans avoir pu se faire obéir par les *travailleurs de la commune.* Un de ces brigands répondit aux députés qui venaient leur prêcher la modération et l'humanité : *Laissez-nous; vous nous avez déjà fait perdre assez de temps : retournez à vos fonctions, et laissez-nous aux nôtres.*

Le 3 septembre des commissaires de la commune paraissent à la barre; ils y viennent

la tête haute, en vainqueurs, rendre compte de *leurs travaux*. Ils assurent que Paris jouit du plus grand calme, et cependant les massacres duraient encore; ils n'ont fini que le 6. Loin d'avoir des paroles de blâme, loin de demander que les assassins soient punis, ils vantent leurs vertus, exaltent leur probité et leur désintéressement.

Si la commune n'a point envoyé de secours aux prisons c'est que le service des barrières exige trop de monde; enfin, ajoutent les municipaux, *ce qui excitait la juste vengeance du peuple c'est qu'il n'y avait là que des scélérats très reconnus.*

Que des jacobins aient osé dans le cynisme de leur triomphe parler ainsi cela se conçoit quand on se souvient de leur impudence et de leur audace; mais qu'une assemblée d'hommes qui se disaient civilisés ait eu la bassesse et la lâcheté d'entendre d'un bout à l'autre de semblables éclaircissements voilà ce qui surpasse toute croyance. Le ministre Rolland, il faut le dire, fut le seul à invoquer les lois et l'humanité contre la sanguinaire commune. La garde nationale entendit les cris, les gémissements des victimes; mais elle ne crut pas devoir marcher sans ordre, et elle ne dérangea aucunement les massacreurs dans leur œuvre!

Voulez-vous savoir quel était le repentir de ceux qui avaient prémédité et commandé le carnage, écoutez la circulaire du comité de surveillance :

« Frères et amis, un affreux complot tramé par la cour pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'assemblée nationale sont compromis, ayant réduit le 9 du mois dernier la commune de Paris à la cruelle nécessité de se servir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie.

« Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à périr pour le salut public, *elle ne se glorifiera d'avoir rempli pleinement son devoir que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation*, qui est l'objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départements auront sanctionné ses mesures pour le salut public; et professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilége que celui de se présenter la première sur la brèche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

« Prévenue que des hordes barbares d'étrangers s'avancent contre elle, la commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abîme, *s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire*, et tous les Français se diront comme les Parisiens: Nous marchons à l'ennemi; *ne laissons pas derrière nous* des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants.

« *Signé* Duplain, Panis, Sergent, Lenfaut, Marat, Lefort, Jourdeuil, administrateurs du comité de salut public constitué à la mairie. »

Je me hâte de le dire, presque toutes les communes de France reçurent avec indignation l'atroce circulaire, et Paris put voir alors que le reste de la France n'était pas à sa hauteur.

Il n'en reste pas moins avéré que les révolutionnaires avaient arrêté le plan d'un massacre général. Les vingt-huit mille signataires de deux pétitions en faveur du roi devaient être les premiers immolés; mais le danger

menaçait trop de familles pour qu'il n'y eût pas une forte opposition contre cette partie du projet : on vit donc alors les honnêtes gens sortir de leur profonde et lâche léthargie, se rendre dans les sections pour s'opposer enfin au despotisme sanglant de la plus vile populace. Rolland, que je ne puis me résoudre à appeler *un homme de bien* malgré les louanges que lui donnent quelques-uns, seconda avec énergie ces résolutions généreuses. Appuyé des girondins, il força la municipalité de Santerre de retirer leur protection aux meurtriers ; malheureusement cette énergie vint trop tard au ministre révolutionnaire ! il s'indigna quand *les travailleurs* vinrent chez lui, les mains dégouttantes de sang, demander leur salaire ; il refusa de solder les massacres. C'était bien ; mais il eût été mieux de les empêcher, et les annales de ces horribles journées qui nous donnent le tarif du crime ne conservent aucune preuve de la sollicitude de Rolland pour prévenir le meurtre organisé.

L'assemblée craignant que la liste des vingt mille et celle des huit mille ne devinssent des listes de proscription ordonna de les brûler : elle y était intéressée ; plusieurs de ses membres avaient apposé leurs signatures à ces pétitions.

Cette velléité de résistance si tardivement

venue à l'assemblée produisit tout de suite son effet, et l'on vit les chefs de la commune qui avait conçu, ordonné et conduit les massacres forcés de prendre un air désapprobateur, et publier l'adresse suivante:

« Peuple *généreux*, qui veux être libre et à qui ce sentiment inspire *toutes les vertus*, songe que les ennemis étrangers menacent tes foyers; tu as effrayé les traîtres, les conspirateurs qui calculaient dans ton sein les maux dont ils allaient t'accabler; déjà ils ne sont plus ! Lorsqu'on t'attaque tu peux bien te venger; mais, peuple *bon*, essuie promptement le sang que tu as versé; que tes yeux n'en soient plus souillés. Tourne ta hache contre les soldats des despotes, et laisse au glaive de la loi à faire couler le sang impur qui ne doit plus salir tes armes. Tes ennemis, après t'avoir entraîné à ce degré de colère, ont encore une ressource: ils voudraient faire accroire que tu vas tremper tes mains dans le sang de ces hommes faibles qui ont pu être égarés et signer des pétitions contraires à tes droits; non, tu n'en as jamais eu la pensée; tu as senti que tu te déshonorerais à jamais par une semblable proscription. Démens donc hautement tes calomniateurs en prenant une attitude noble et calme, et s'il existe des coupables qui se cachent encore dans cette ville

tu les livreras toi-même à tes magistrats, *car le sentiment de la vengeance t'est pénible !* Il faut que l'on t'ait fait beaucoup de mal pour te porter à des actes qui contrarient ta générosité habituelle. Ils disent aussi, les mé. chants, que tu en veux aux propriétés : combien ils sont absurdes ! As-tu donc dans les moments de trouble cherché à priver de ses possessions le citoyen paisible? as-tu même violé celles des hommes que tu as immolés? Non, tu sais que les propriétés individuelles sont la force de l'état; tu sais que d'y attenter c'est perdre l'état; tu sais que tu te transformerais en une horde de brigands, et les brigands ce sont les Autrichiens et les Prussiens! ce n'est pas toi, non, ce n'est pas toi; tu respecteras la loi en tournant ton glaive contre les satellites de Brunswick, en protégeant les personnes et les propriétés de tes concitoyens. Voilà ce que tes magistrats attendent de toi; ils le promettent aujourd'hui en ton nom à la nation. »

Certes dans cette adresse aux massacreurs il y avait assez de basses flatteries, assez d'hypocrisie et de lâcheté. Eh bien ! le *peuple bon et généreux*, le peuple auquel *la liberté avait donné toutes les vertus*, le peuple de septembre, souverain aux haillons ensanglantés, dédaignant et ces éloges et les avis qui lui étaient

donnés par Pétion et Tallien, ne voulut point encore courir à la frontière contre Brunswick et Clerfayt, et choisit une expédition moins périlleuse et moins lointaine. Il apprit que les prisonniers de la cour suprême d'Orléans arrivaient à Versailles, et ce fut là qu'il se transporta.

Vous avez vu, mes enfants, dans le cours de mes récits les noms de plusieurs de ceux qui avaient été conduits dans les prisons d'Orléans pour y être jugés; la haute cour qui devait les juger s'était bientôt convaincue du peu de gravité et du peu de preuves des délits sur lesquels elle était appelée à prononcer. Elle n'avait pu encore condamner aucun des hommes qu'on avait envoyés devant elle, et par une timidité que les temps d'alors font concevoir sans les faire excuser elle différait à les absoudre.

Ces longueurs, ces ménagements ne pouvant convenir à l'impatience des membres de la nouvelle commune de Paris; les autorités d'Orléans avaient reçu l'ordre d'acheminer les prisonniers sur Paris.

Entre Orléans et Versailles la distance est peu grande; cependant les conducteurs des prisonniers trouvèrent dans ce court trajet le moyen d'épuiser tous les raffinements de la barbarie sur ceux confiés à leur garde. Les

plus marquants des captifs étaient le duc de Brissac, M. de Castellane, évêque de Mendes; M. de Lessart, M. d'Abancourt et M. de Malvoisin. Quand l'ordre de les amener à Paris avait été donné les révolutionnaires avaient cru que *ces aristocrates, que ces ennemis du peuple bien désignés* n'iraient pas loin avant de rencontrer des bourreaux; leurs gardes même provoquaient contre eux les vengeances des populations que traversaient les prisonniers; mais sur leur chemin ils trouvèrent de la pitié et pas de haine.

Les voitures qui les amenaient allaient entrer dans Versailles: déjà elles étaient en face de la grille de l'orangerie quand une bande des travailleurs des Carmes et de l'Abbaye, venue de Paris au devant des *aristocrates et des traîtres*, les rencontra. Le maire de la ville, redoutant les périls qui menaçaient les captifs voyageurs, voulut les faire entrer dans l'orangerie. Le peuple ému pleurait sur eux; il venait d'en reconnaître plusieurs; des voix s'élevaient déjà de la foule pour vanter la bienfaisance de plusieurs d'entre eux. Fournier, chef de la bande parisienne, voyant que la proie promise à ses égorgeurs va leur échapper, s'écrie: « Ne les laissez pas, ne les laissez pas entrer au château; deux mille aristocrates y sont cachés, et vont les délivrer. Il faut en finir avec les

ennemis de la nation. » Et vociférant ainsi il donne le signal du massacre; ses hommes n'attendaient que cela pour assouvir leur soif de sang. Les voitures sont ouvertes; les prisonniers en sont arrachés; des piques, des sabres nus, des haches et des couperets les attendent. Le duc de Brissac ne laisse point mettre les mains sur lui; il s'élance à terre, saisit le sabre d'un brigand, s'en sert pour défendre lui et ses compagnons, blesse plusieurs des hommes de la commune, et veut s'adosser à une charrette pour ne pas être attaqué par derrière; mais deux massacreurs l'ont prévenu et le frappent en se cachant; alors il tombe, mais comme un Brissac serait tombé dans une bataille. M. de Lessart périt à ses côtés. Déjà le chemin en face de la grille est tout jonché de tués et de blessés. L'évêque de Mendes se soulève de la poussière de la route pour absoudre des mourants qui implorent la miséricorde divine; au moment où il étendait la main pour répandre le pardon sur leurs têtes un bandit d'un coup de sabre lui abat deux doigts, et l'achève au moment où il prononçait sur ses compagnons les paroles qui remettent les péchés.

Le carnage terminé, la tête du duc de Brissac fut séparée de son corps, fichée au fer d'une pique, et jetée dans le parc de Lucienne,

appartenant à madame Dubarri, avec laquelle il était lié. L'assassinat de MM. de Lessart, d'Abancourt et de Malvoisin ne pas fut marqué de moins de cruauté.

Vous le voyez, l'exhortation à la clémence faite par Pétion et Tallien ne produisit pas grand effet : les massacres avaient commencé le 2 septembre, et ce fut sept jours plus tard que celui de Versailles eut lieu. Quand vous avez démuselé le tigre, quand vous lui avez fait goûter du sang humain c'est folie de prétendre l'arrêter.

La liste des victimes de septembre n'est pas épuisée ; un autre ordre de mort est parti de la commune de Paris et des bureaux du ministre de la justice.

« Après (1) les événements de juin M. le duc de La Rochefoucauld avait provoqué et signé l'arrêt qui suspendait de leurs fonctions Manuel et Pétion ; ce qui était un droit du président du département de Paris au mois de juin fut considéré comme un crime au mois d'août.

« M. de La Rochefoucauld fut arrêté à Forges et conduit à Gisors ; on lui avait promis de le mener à La Roche-Guyon. Les gardes nationaux qui escortaient le noble prisonnier le

(1) *Souvenirs inédits* de M. Potin de La Mairie, ancien maire de Gisors.

déposèrent à l'auberge de l'Écu de France, où lui et sa famille étaient retenus arbitrairement. Pendant qu'un nommé Bouffard, commissaire fondé de pouvoirs de la commune, retenait ainsi le duc de La Rochefoucauld, sa mère et sa femme, des hommes étrangers à la ville, et qui appartenaient aux bataillons de l'Orne et de la Sarthe, arrivèrent à Gisors, et dès en entrant dans la ville, où ils venaient pour la première fois, demandèrent où était l'*hôtel de l'Écu de France, où ils savaient qu'il y avait un aristocrate dont il était bon que la tête tombât.*

« En un instant ils furent réunis devant cette auberge, illégalement changée en prison par un commissaire de la commune de Paris. On les voyait s'agitant, armés de sabres et de bâtons, vomissant l'injure et vociférant la mort.

« La municipalité fit des efforts inouïs pour dissiper cet attroupement homicide; elle n'en put venir à bout. On chercha les officiers de cesvolontaires mutins; on ne les trouva nulle part; ils participaient au complot par leur inertie et leur absence: on aurait dit qu'ils avaient momentanément abdiqué au profit du désordre et du crime.

« Les officiers de la garde nationale de Gisors voulurent se faire obéir par cette horde indisciplinée; leur autorité fut méconnue...

« Au milieu de tout ce tumulte M. de La

Rochefoucauld parut à une fenêtre de l'hôtel : la rage des volontaires s'accrut à sa vue ; les sabres et les bâtons se levèrent comme pour frapper ; on s'élança contre les portes, contre les sentinelles qui les gardaient, et l'on se disposa à escalader les croisées pour en jeter une tête d'homme aux forcenés qui la demandaient.

« La municipalité vit l'imminence du danger, et, sans le craindre pour elle, elle se transporta en masse au milieu des volontaires irrités.

« On obtint d'eux qu'ils laisseraient sortir de l'auberge la voiture des prisonniers avec l'escorte qui devait l'accompagner ; mais ils exigèrent que M. de La Rochefoucauld traversât la ville à pied, et jurèrent qu'il ne lui arriverait aucun mal.

« On eut trop de confiance dans ce serment ; on était si heureux de voir la fin des angoisses qui duraient depuis le matin.

« Il était quatre heures après midi ; la voiture partit en avant. M. de La Rochefoucauld, après avoir donné un regard à sa femme et à sa mère, se plaça au milieu des officiers municipaux, autour desquels se rangea la gendarmerie, et l'on marcha ainsi enveloppés d'une quadruple haie de gardes nationaux. La foule des volontaires suivait sans ordre.

« M. de La Rochefoucauld semblait sauvé. Parvenu au faubourg de Paris, en face de la

chaussée du Champ-Fleuri qui mène à Cantière, il allait remonter dans sa voiture, arrêtée dans cet endroit ; Bouffard, celui qui avait le secret du meurtre, le soutenait pour l'aider : cette marque d'intérêt ce fut, comme le baiser de Judas, un signal d'assassinat. Les volontaires se ruèrent sur les chevaux, sur la garde nationale, sur les officiers municipaux. Plusieurs habitants de Gisors furent blessés. Pendant ce désordre un volontaire courbé sous un des chevaux de la voiture se glissa sans être vu jusqu'à M. de La Rochefoucauld, et lui porta un coup de la pointe de son sabre, qui le perça au défaut des côtes. L'infortuné duc eut encore assez de force pour se jeter à la bride du cheval ; mais au même instant un pavé l'atteignit à la tête et le renversa : c'était la main d'un volontaire qui l'avait lancé.... Il essaya de se relever ; mais un troisième brigand l'acheva d'un coup de massue.... La vue d'un cadavre semblait redoubler la fureur des assassins : ils l'insultèrent, le frappèrent à l'envi les uns des autres, et ils parlaient de lui couper la tête pour la promener (à l'instar de Paris) au bout d'une pique par les rues de la ville.

« La municipalité s'opposa de toutes ses forces à l'érection de cet horrible trophée de cannibales, et le corps, recouvert d'un drap, fut rapporté sur une brouette à l'auberge de l'Écu

de France, d'où il sortit le lendemain pour être inhumé dans le cimetière de la ville. »

Dans la soirée de cette même journée la duchesse d'Anville apprit en même temps la mort de son fils et celle de son petit-fils, Charles de Rohan-Chabot, second fils du duc de Rohan-Chabot, massacré deux jours avant à l'Abbaye. Que de douleurs à la fois !... C'est ainsi que les révolutions emportent ensemble les générations qui auraient dû se succéder.

A Paris il y avait eu tant de meurtres que le sang ne faisait plus guère de sensation ; mais dans la tranquille et froide Normandie, mais dans la bonne ville de Gisors on montre encore la place où est tombé le duc de La Rochefoucauld quarante-trois ans après le crime.

Dans ces jours de lamentable mémoire, lorsqu'on n'avait pas à frémir d'un meurtre nouvellement commis, on ne s'entretenait que de spoliations et de vols, et la parole ne semblait plus être donnée à l'homme que pour se plaindre ou s'entr'accuser.

L'assemblée ayant décrété l'envoi à la Monnaie de l'argenterie des églises et des émigrés, il y eut foule à la commune de Paris pour se faire nommer de la commission chargée d'enlever les riches dépouilles de la maison de Dieu et des maisons des hommes. Que de scandaleuses fortunes datent de cette époque, et

quel temps que celui où l'on se reposait du meurtre par le vol et du vol par les dénonciations !

De tous les vols d'alors celui qui fit le plus de bruit fut celui du garde-meuble. Depuis que la royauté était abolie, depuis que le monarque était pauvre et prisonnier, il y avait dans Paris des richesses ardemment convoitées : c'étaient celles de la couronne. La valeur des diamants, déjà très considérable, était accrue par l'exagération du peuple, qui avait vu briller tous ces magnifiques joyaux dans les grandes journées de la monarchie. Depuis le 10 août ce dépôt avait éveillé la cupidité de bien des gens, et l'inspecteur du garde-meuble avait demandé à plusieurs reprises que la garde de cet établissement fût augmentée ; mais ceux qui avaient alors le pouvoir ne firent aucune attention à cette demande réitérée ; ils ne voulaient pas que le précieux dépôt fût mieux gardé qu'il ne l'était, et ils avaient de bonnes raisons pour tant d'indifférence ; car, malgré le bruit que l'on fit courir alors que c'étaient des hommes du peuple qui s'étaient nuitamment introduits par des fenêtres de la colonnade et qui avaient enlevé des salles la plus grande partie des diamants que l'on y gardait en dépôt, il demeure prouvé que les hommes de la commnne sont les véritables voleurs. Et qui

empêcherait d'ajouter foi à cette accusation portée contre eux? Sera-ce leur moralité? Moi, je l'avoue, je ne crois nullement à la probité des assassins; ceux qui se croient le droit d'ôter la vie, ceux qui s'arrogent le privilége du meurtre peuvent bien se permettre le vol.

Pour diminuer l'odieux de cette grande rapine on a dit que les trente millions, valeur des diamants enlevés du garde-meuble, avaient été donnés au roi de Prusse pour le décider à la retraite; mais est-il vraisemblable qu'un monarque qui n'avait jamais été accusé de cupidité se soit laissé acheter, et n'est-il pas plus probable de penser que les ordonnateurs des massacres des premiers jours de septembre ont été les exécuteurs du vol commis dans la nuit du 16 de cet horrible mois.

La commune avait soldé ses travailleurs des Carmes, de l'Abbaye, de la Force et de Bicêtre; elle avait donné vingt-quatre livres tournois par tête de massacreur; mais elle ne s'était encore rien accordé à elle-même; elle aura voulu avoir aussi son prix du sang, et les trente millions ne seront point sortis de France.

« Ce qui est positif et avéré c'est que la commune de Paris, dépositaire de ces valeurs immenses, n'en rendit jamais aucun compte; que les scellés apposés sur les armoires furent

brisés (1) sans que les serrures fussent forcées, ce qui indique une soustraction et point un pillage populaire, et que tant d'objets précieux disparurent à jamais. Une partie fut impudemment volée par des subalternes, tels que Sergent, surnommé *Agate* à cause d'un bijou précieux dont il s'était paré. Une autre partie servit aux frais du gouvernement extraordinaire qu'avait institué la commune. » L'historien partisan de la révolution ajoute : *C'était une guerre faite à l'ancienne société, et toute guerre est souillée de meurtre et de pillage.* A cette espèce d'excuse du vol je réponds : Oui, *dans toute guerre il y a pillage et meurtre ;* mais l'homme qui raconte ces guerres doit toujours flétrir ceux qui pillent et qui tuent, et ce n'est pas le principe de l'école à laquelle appartient M. Thiers.

« On est généralement persuadé que Manuel « était un des voleurs (2); la sentinelle qui « était à la porte du garde-meuble déposa « l'avoir vu entrer la nuit où se fit le vol, et « n'avoir pas osé lui refuser l'entrée par res- « pect pour sa place. »

Quels que soient les coupables, il résulte de ces rapines, qui se mêlent au sang récemment versé, une grande preuve de l'état déplorable

(1) Thiers. — (2) L'abbé Papon, 4e vol., page 295.

où se trouvait alors notre malheureux pays. Plus de Dieu dans les églises, plus de roi dans les palais, plus de justice dans les tribunaux, plus d'ordre dans les finances, plus de subordination dans l'armée, plus de paix dans les familles, plus de police dans la cité! Un homme à cette époque où nous étions tombés si bas aurait pu peut-être nous relever de tant de malheur et de tant d'ignominie! c'était Dumouriez. Il fut, à ce que l'on assure, au moment de s'entendre avec le roi de Prusse pour rétablir le trône. Le parti d'Orléans, qui avait des espions jusque dans sa tente, le détourna de cette bonne pensée, et pour se consoler d'être contrarié dans l'exécution d'un projet médité depuis plusieurs mois il se jeta dans la gloire militaire, et conçut alors son plan de la campagne de l'Argonne.

Un conseil de guerre avait été tenu à Sedan le 28 août. L'avis de la pluralité des généraux avait été que ne pouvant résister aux Prussiens il fallait se retirer devant eux, mettre la Marne devant nous, et en défendre le passage. Dumouriez, à qui appartenait la décision comme général en chef, répondit au général Dillon et à ses collègues : J'y réfléchirai. Le soir du 28 août, après la séance du conseil de guerre, il considérait la carte avec un officier dans les talents duquel il avait la plus grande

confiance; lui montrant alors du doigt la forêt de l'Argonne et les clairières dont elle est traversée, *Ce sont là*, lui dit-il, *les Thermopyles de la France: si je puis y être avant les Prussiens tout est sauvé.*

Ce plan il le réalisa en partie, parceque le duc de Brunswick avait pensé deux jours trop tard à s'emparer de ces importants défilés. Quand il y arriva il trouva le général Dillon et Dumouriez bien établis dans quelques-uns de ces passages, où ils soutinrent pendant quarante huit heures les attaques des Prussiens, très supérieurs en nombre; mais nos soldats finirent par être forcés dans ces positions, et Dumouriez se regarda comme fort heureux d'avoir pu les disputer quelque temps à l'ennemi.

Sans se laisser abattre il recula jusqu'à peu de distance de Châlons: c'est dans cette ville que se rendaient avec une horrible confusion ces nouveaux soldats levés à Paris sous les sanglants auspices du 2 septembre. Dumouriez savait bien apprécier ce que seraient dans les rangs de son armée cette tourbe parisienne; mais il l'avait sollicitée pour imposer à l'ennemi par une apparence de force. Il fut bientôt à même de savoir ce que valait ce renfort que lui envoyait l'assemblée. Quinze cents hussards autrichiens qui allaient à la découverte

rencontrèrent dix mille hommes de ces troupes nouvelles, et les mirent dans une déroute qui ne se ralentit qu'à Châlons, et qui aurait continué jusqu'à Paris si Dumouriez n'était arrivé à temps pour les arrêter et les rallier.

Cette panique d'hommes qui en fait de guerre ne connaissaient que les émeutes des rues de Paris donna tout à coup de grandes espérances aux Autrichiens, aux Prussiens et aux émigrés français; mais pour abattre ces trop vives espérances des pluies continuelles et une maladie qui énerve les hommes les plus forts survinrent, et arrêtèrent l'armée coalisée; depuis son arrivée sur le territoire français le temps n'avait pas cessé d'être mauvais, et le duc de Brunswick fut obligé de camper avec ses soixante mille hommes dans une contrée de la France citée pour sa stérilité, *la Champagne pouilleuse.*

Cependant ce général à son entrée en campagne ayant trop prêté l'oreille aux émigrés, qui voyaient à travers leurs désirs et qui parlaient de la révolution comme d'une émeute que le déploiement de la moindre force régulière et armée vaincrait facilement, avait mal assuré ses vivres; ses communications étaient devenues très difficiles. De toutes les places fortes dont notre frontière est hérissée il n'occupait que celle de Longwy. Ainsi l'armée prus-

sienne s'allongeait sur un espace de quarante lieues, mais resserrée de droite et de gauche entre des forteresses qui n'étaient pas à elle, et qui gênaient ses approvisionnements.

Quinze mille hommes aussi venaient d'être détachés du corps principal pour aller faire le siége de Thionville.

Le général Wimpfen, député de l'assemblée constituante et du parti de Lafayette, commandait dans cette ville. Un émigré français d'un beau nom militaire, le comte d'Autichamps, était chargé de conduire le siége de cette place ; mais pour faire brèche à ses murailles il vit avec amertume que l'artillerie qui lui était promise n'arrivait pas : déjà des jalousies autrichiennes et prussiennes s'élevaient contre la valeur française.

Frédéric-Guillaume avait dans l'esprit de l'exaltation et dans le caractère peu de force; il arrivait vite à l'espérance du succès et plus vite encore au découragement : c'est ce qui lui advint lorsqu'il se vit arrêté dans une marche qu'il avait rêvée toute triomphale. Ce n'est pas là ce que vous m'aviez promis, répétait-il sans cesse avec rancune et humeur aux nobles Français qui faisaient partie de son armée; où sont ces colonnes de vos compatriotes qui devaient d'heure en heure venir grossir notre camp? quels secours trouvons-nous dans les

campagnes? où sont les acclamations qui devaient nous saluer comme des libérateurs?

Pour bien répondre à cette humeur du roi de Prusse les frères de Louis XVI étaient dans une mauvaise position; il leur fallait ménager ceux qui s'étaient armés pour leur cause, ceux dont la retraite aurait détruit les espérances du parti royaliste. Cependant ils suppliaient le duc de Brunswick et Clerfayt de tenter un coup plus décisif que ceux qui avaient été portés jusqu'à ce jour; ils disaient : Arrivez avec vos soldats et nous à une bataille rangée avec l'armée de la révolte; nous vous répondons qu'alors la discipline et l'expérience l'emporteront sur un ramas d'enthousiastes révolutionnaires; c'est alors que ceux qui ont été forcés de marcher sous le drapeau tricolore déserteront leurs rangs, et oseront manifester l'affection qu'ils nous portent.

Le corps d'armée de Kellermann était venu le 15 septembre se camper à la gauche de Dumouriez sur les hauteurs de Valmy; le duc de Brunswick vit la nécessité qu'il y avait pour lui de le forcer dans cette position. Jusqu'à ce jour le drapeau aux trois couleurs n'avait encore eu que des déroutes. Porté par des Français, il devait tôt ou tard prendre sa revanche; il la prit à Valmy.

Dès sept heures du matin, le 20 septembre,

il s'engagea entre les deux armées une vive canonnade d'avant-garde qui ne cessa qu'à dix heures. Cette fois les hommes arrivés de Paris se firent à l'odeur de la poudre, s'en enivrèrent, et se battirent bien. A dix heures l'action devint générale. Kellermann soutint avec succès le choc de l'ennemi, qui avait cependant des forces bien supérieures en nombre à celles qu'il commandait.

Frédéric-Guillaume voulut, en voyant cette résistance des soldats de Kellermann, faire donner sa cavalerie; déjà elle était en mouvement; mais une inspiration de prudence ou la nature des lieux l'empêcha de charger, et l'action ne fut qu'une longue et meurtrière canonnade. Frédéric-Guillaume et son fils (1) restèrent constamment exposés au feu de l'artillerie française, qui dans cette journée se montra bien supérieure à celle des Prussiens.

La canonnade dura treize heures, et pendant tout ce temps le duc de Brunswick n'osa faire avancer ni sa cavalerie ni ses colonnes. Le fils aîné du duc d'Orléans, le duc de Chartres, était dans cette journée auprès du général Dumouriez. Ce prince aime encore aujourd'hui à parler de cette bataille de *Valmy*, et cependant l'histoire ne l'y montre que perdu

(1) Aujourd'hui roi de Prusse.

dans la foule, et ne cite rien de bien brillant pour l'en faire ressortir.

Le lendemain de cette bataille les Français ne ressemblaient plus aux Français de la veille: un succès s'étant attaché à leur nouveau drapeau, ils le portaient plus gaiement et avec plus de confiance. Dans le camp opposé la tristesse était grande. Un conseil de guerre s'assembla; le roi de Prusse y parut avec abattement, et le duc de Brunswick n'y dissimula pas le danger de sa position. Il venait d'apprendre qu'une armée française aux ordres de Biron et de Custine se tenait prête à agir sur le Rhin, et que par une inconcevable imprévoyance rien n'était préparé dans le Palatinat pour repousser son invasion, et que les chemins qu'avait parcourus Turenne victorieux étaient encore une fois ouverts aux Français.

Il ajouta encore que le siége de Thionville ne pouvait plus se continuer; que le corps autrichien qui menaçait la Flandre française n'avait encore obtenu aucun succès décisif, et qu'il allait être arrêté dans sa marche déjà si lente devant les murs de Lille; qu'enfin Dumouriez recevait chaque jour de nouveaux renforts, et que de cette situation critique il résultait à son avis la nécessité de traiter avec le général français pour s'assurer la retraite.

Le roi de Prusse déclara penser comme le

duc de Brunswick; son exaltation première était passée, et, fermant l'oreille à ce que lui disaient et les frères de Louis XVI et les maréchaux de Broglie et de Castries, il ne voulut plus écouter que la voix d'une prudence exagérée.

Quand cette décision de traiter avec Dumouriez fut connue des émigrés français leur désespoir fut grand, et cela se conçoit: ils voyaient tout à coup s'arrêter ces armées qui s'étaient mises en marche pour délivrer Louis XVI et sa famille; ils les voyaient prêtes à reculer après de si fiers manifestes, reculer avant une bataille décisive! M. le comte d'Artois vint trouver Frédéric-Guillaume et le duc de Brunswick; mais leur résolution était prise, et le général Kalkreuth était déjà choisi pour aller négocier avec le général révolutionnaire.

Dès cet instant les émigrés français, qui formaient un corps séparé où presque chaque simple soldat avait été officier, eurent à supporter mille vexations, et ne pouvaient qu'à grand' peine se défendre du pillage des Prussiens, leurs alliés.

Les princes français, les frères du roi que l'on avait juré de délivrer ne furent point initiés aux mystères de la négociation entamée avec Dumouriez, mystères que le temps n'a pas encore dévoilés.

Dans ce temps mille bruits s'élevèrent : la masse du peuple, qui s'empare des rumeurs les plus vaines pour en faire des réalités, a répété pendant bien des années que c'était à force d'argent que l'on avait décidé le roi de Prusse à rétrograder ; d'autres assuraient que c'était une lettre écrite par Louis XVI et datée de la prison du Temple, par laquelle le royal prisonnier sollicitait vivement les souverains alliés d'abandonner le territoire français, disant formellement qu'une mort certaine le menaçait lui et sa famille s'ils faisaient une étape de plus vers Paris.

Cette dernière version avait été d'abord appuyée par certains témoignages qui se trouvent aujourd'hui démentis : Louis XVI a constamment nié à tous ceux qui eurent sa confiance pendant sa captivité au Temple qu'il eût écrit cette lettre.

« Cependant il n'était pas éloigné de croire qu'on avait pu imiter son écriture ; il se rappelait (on prétend tenir ce fait de deux amis de M. de Malesherbes) que le duc d'Orléans savait la contrefaire ; et pourtant Louis, par indulgence naturelle à son âme, répugnait à penser *que son parent dans de telles circonstances eût fait usage de ce dangereux talent.* » (1)

(1) Lacretelle.

Ainsi aux autres *talents* de Philippe Égalité on pourrait peut-être sans calomnier sa mémoire ajouter celui de *faussaire !*

La convention faite entre le roi de Prusse et Dumouriez n'eut aucune disposition ostensible; mais il est hors de doute que le général de la révolution s'engagea à ne point inquiéter la retraite des Prussiens, et que leur roi promit d'abandonner Longwy et Verdun.

Ce qui ferait croire que l'alliance entre la Prusse et l'Autriche avait été peu sérieuse c'est que les Autrichiens ne furent nullement consultés dans la grande question de la retraite, et l'on assure que Dumouriez dans ses négociations avec Frédéric-Guillaume fit entendre à ce prince qu'il allait tourner toutes ses forces contre les troupes impériales, et s'assurer la conquête des Pays-Bas. L'on ajoute que le roi de Prusse parut voir sans peine le sacrifice de son allié.

Quoi qu'il en ait été, les Prussiens se retirèrent sans être inquiétés dans leur retraite. Dumouriez, sans doute pour tenir ce qu'il avait promis, avait toujours soin que ses troupes fussent à une certaine distance des soldats de Frédéric-Guillaume et du duc de Brunswick. Les étrangers et les Français révolutionnaires s'accordaient également pour faire retomber leur colère sur les émigrés; les Prussiens les

laissaient aux derniers postes de l'arrière-garde. Ainsi de vieux royalistes, qui, n'ayant écouté que leur zèle, s'étaient, malgré leur âge et leurs infirmités, faits soldats pour venir délivrer leur roi captif, tombaient souvent aux mains des révolutionnaires, et étaient massacrés sur-le-champ.

Ainsi après quelques semaines les Prussiens quittaient la France, laissant les routes couvertes des cadavres de leurs compagnons d'armes; beaucoup de leurs propres soldats ne revirent point la Prusse; leur intempérance et la dyssenterie en enlevèrent un grand nombre, et Frédéric-Guillaume rentra dans ses états après une expédition qu'aucun combat n'avait illustrée; expédition manquée qui avait dépensé une grande partie des trésors que le grand Frédéric lui avait laissés et qui avait réduit de presque moitié les combattants de son armée.

En abandonnant ainsi le territoire français, en renonçant à délivrer son frère en royauté Frédéric-Guillaume croyait qu'après avoir repassé la frontière il trouverait du repos; il se trompait: le général Custine venait de faire une invasion dans le Palatinat et de s'emparer de Spire et de Worms, et la ville de Mayence ne lui avait que faiblement résisté. Ainsi l'oubli d'une pensée généreuse, ainsi l'égoïsme, qui

faisaient si vite rebrousser chemin aux princes coalisés, ne leur auront pas porté profit : tant mieux, ils n'ont pas voulu combattre sérieusement la révolte ; eh bien, la révolte les vaincra ! Ils ont renoncé à délivrer un roi de l'odieuse tyrannie des révolutionnaires ; eh bien, un jour les révolutionnaires les chasseront de leurs palais, et il n'y aura pas eu de larmes que pour la famille royale de France !

Après la victoire de Valmy et en se rendant à l'armée du nord Dumouriez voulut passer par Paris pour recueillir les témoignages de la reconnaissance populaire, qu'il supposait lui être due, et puis il était bien aise d'examiner par lui-même l'état des affaires intérieures.

Le lendemain de son arrivée il se présenta à la convention, y rendit compte avec orgueil de ce qu'il avait fait, et fut néanmoins froidement accueilli par l'assemblée.

Cette ingratitude républicaine blessa profondément un caractère aussi irritable que celui de Dumouriez, et il témoigna hautement sa surprise de pareille réception ; pour le remettre un peu de son désappointement le conseil exécutif arrêta qu'une fête lui serait donnée ; par une inconvenance qui peint bien cette époque de bouleversement de toutes choses, cette fête militaire eut lieu chez une actrice, et le soin d'en faire les honneurs au général

fut confié aux comédiens les plus distingués d'alors. Une grande partie des membres de la convention, la plupart des ministres y assistèrent ; la réunion était nombreuse et brillante. Dumouriez savourait orgueilleusement les applaudissements, les félicitations et les éloges lorsque tout à coup apparurent devant lui trois hommes qui n'avaient point été invités et qui arrivaient à la splendide soirée dans tout le négligé révolutionnaire ; à leur aspect sinistre les danses cessèrent, la musique se tut, la joie s'évanouit, le silence de l'inquiétude remplaça l'élan du plaisir.

Un des trois inconnus, le visage animé, les yeux lançant des éclairs, s'adressa au général d'une voix haute et brusque, l'interpella brutalement, et lui demanda comment il avait eu l'audace de commettre un acte de violence tyrannique contre des citoyens honorables.

Dumouriez apprit alors que les trois personnages réunis devant lui étaient les députés de la société des jacobins, chargés de l'interroger sur un acte de juste sévérité qu'il avait exercé à Sedan en faisant traduire devant les tribunaux militaires plusieurs soldats affiliés de cette société et coupables d'assassinats sur des émigrés français.

Le général toisant l'orateur avec mépris lui répondit : *Ah c'est vous qu'on appelle Marat ; je*

n'ai rien à vous dire, et il lui tourna le dos. Alors ne connaissant pas les autres commissaires il s'adressa à eux, et leur fit ou crut leur faire entendre raison. Ils se retirèrent, et la fête continua.

Dumouriez avait traité Marat comme il le méritait, et Marat avait jugé Dumouriez. Le lendemain de cette entrevue il écrivait dans son journal : *Dumouriez fait l'aristocrate; il émigrera comme Lafayette.*

Dumouriez quand Louis XVI l'avait appelé au ministère, dans une entrevue avec la reine, lui avait promis de se dévouer tout entier à la défense du trône. Quand après la bataille de Valmy il arriva à Paris je le vois aller à la convention; je le vois se pavanant dans une fête; mais rien ne me le montre se souvenant des nobles captifs du Temple et des protestations de zèle et de fidélité qu'il leur avait faites quatre mois auparavant.

Vous figurez-vous, mes enfants, dans ces jours si remplis d'événements, jours où les étrangers, les princes et les émigrés français mettaient le pied sur les terres de France, jours dont chaque minute pouvait sauver le trône; vous figurez-vous les premiers, les plus nobles, les meilleurs des Français, isolés de la chose publique, renfermés dans une étroite prison où l'on ne laisse parvenir à leur connaissance

que les nouvelles qui doivent les attrister ? Je trouve pour les augustes prisonniers une horrible torture dans cette ignorance où on les laisse de tout ce qui se passe sur la face de ce royaume qu'ils aiment de tant d'amour ! Vous devinez que les révolutionnaires firent trève à leur sévérité ordinaire, et qu'ils laissèrent arriver aux royales victimes qu'ils se plaisaient à faire souffrir tous les journaux qui annonçaient la retraite des Prussiens et les humiliations des émigrés français. N'était-ce pas leur dire : Vous êtes plus que jamais sous notre main ensanglantée, puisque ceux qui devaient être vos libérateurs, ceux qui s'étaient armés pour nous châtier s'en retournent chez eux avant une défaite, après quelques coups de canon tirés !

Oh ! certes la noble et énergique fille des césars dut horriblement souffrir en apprenant la lâche retraite des Prussiens, qui entraînait celle des troupes de l'empereur. Quant à Louis XVI, peut-être s'en consola-t-il en se disant : *Il y aura moins de sang versé pour ma cause.*

En écrivant les pages que je vous destine, mes enfants, je me reproche d'éloigner ma pensée du donjon du Temple, et cependant il me faut bien regarder les faits qui passent, qui se succèdent et qui marchent si vite vers la plus épouvantable catastrophe !

Je veux pourtant me retirer quelques instants de l'agitation des rues et de la place publique, où l'enthousiasme révolutionnaire bat des mains et se réjouit, pour pénétrer en esprit dans la prison royale. Je voudrais pouvoir vous redire heure par heure toute la vie des captifs. Il y a dans le cœur de l'homme une pieuse curiosité qui veut savoir les douleurs des martyrs. Le journal d'un prisonnier a un attrait que n'ont pas d'autres écrits ; en le lisant l'âme s'attriste, les yeux se baignent de larmes, et cependant on continue à lire ; car la pitié est là près de vous, et elle vous dit : Poursuis, lis encore, et tu verras tout ce que l'homme peut souffrir. Et puis dans des temps comme les nôtres il vient une autre pensée : on se sent le besoin d'apprendre la résignation, et ce qui l'enseigne le mieux c'est la patience des saints.

Pour que vous puissiez voir par la pensée la famille royale dans sa prison du Temple je laisse parler le fidèle Cléry.

« La petite tour où était renfermé le roi était adossée à la grande tour sans communication intérieure, et formait un carré long flanqué de deux tourelles. Dans une de ces tourelles était un petit escalier qui partait du premier étage et conduisait à une galerie sur la plateforme ; dans l'autre étaient les cabinets qui correspondaient à chaque étage de la tour.

« Le corps de bâtiment avait quatre étages. Le premier était composé d'une antichambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvait une bibliothèque de douze à quinze cents volumes.

« Le second étage était divisé à peu près de la même manière. La grande pièce servait de chambre à coucher à la reine et à M. le dauphin ; la seconde, séparée de la première par une petite antichambre fort obscure, était occupée par madame Royale et madame Élisabeth. Il fallait traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la tourelle, et ce cabinet, qui servait de garderobe à tout ce corps de bâtiment, était commun à la famille royale, aux officiers municipaux et aux soldats.

« Le roi demeurait au troisième étage et couchait dans la grande pièce; le cabinet pris dans la tourelle lui servait de cabinet de lecture; à côté était une cuisine, séparée de la chambre du roi par une petite pièce obscure qu'avaient habitée MM. de Chamilly et Hue, et sur laquelle étaient les scellés. Le quatrième étage était fermé. Il y avait au rez-de-chaussée des cuisines, dont on ne fit aucun usage.

« Le roi se levait ordinairement à six heures du matin ; il se rasait lui-même ; je le coiffais et l'habillais ; il passait aussitôt dans son cabinet de lecture. Cette pièce étant très petite le mu-

nicipal restait dans la chambre à coucher la porte entr'ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le roi. Sa majesté priait à genoux pendant cinq à six minutes, et lisait ensuite jusqu'à neuf heures.

« Dans cet intervalle, après avoir fait sa chambre et préparé la table pour le déjeuner, je descendais chez la reine; elle n'ouvrait sa porte qu'à mon arrivée, afin d'empêcher que le municipal n'entrât chez elle. Je faisais la toilette du jeune prince, j'arrangeais les cheveux de la reine, et j'allais pour le même service dans la chambre de madame Royale et de madame Élisabeth. Ce moment de toilette était un de ceux où je pouvais instruire la reine et les princesses de ce que j'avais appris. Un signe leur indiquait que j'avais quelque chose à leur dire, et l'une d'elles causant avec l'officier municipal détournait son attention.

« A neuf heures la reine, ses enfants, madame Élisabeth montaient dans la chambre du roi pour le déjeuner; après les avoir servis je faisais les chambres de la reine et des princesses. Tison et sa femme ne m'aidaient que dans ces sortes d'occupations; ce n'était pas seulement pour le service qu'on les avait placés dans la tour; un rôle plus important leur était confié, c'était d'observer tout ce qui aurait pu échapper à la surveillance des muni-

cipaux et de dénoncer les municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entraient aussi sans doute dans le plan de ceux qui les avaient choisis ; car la femme Tison, qui paraissait alors d'un caractère assez doux, mais qui tremblait devant son mari, s'est ensuite fait connaître, par une infâme dénonciation contre la reine, à la suite de laquelle elle est devenue folle, et Tison, ancien commis aux barrières, était un vieillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avait de plus vertueux sur la terre les révolutionnaires avaient voulu placer ce qu'ils avaient trouvé de plus vil.

« A dix heures le roi descendait avec sa famille dans la chambre de la reine, et y passait la journée ; il s'occupait de l'éducation de son fils, lui faisait réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnait des leçons de géographie, et l'exerçait à laver des cartes : c'était la nouvelle géographie de la France que le roi lui montrait. La reine de son côté s'occupait de l'instruction de sa fille, et ses différentes leçons duraient jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passait à coudre, à tricoter ou à travailler à de la tapisserie. A midi les trois princesses se rendaient dans la chambre de madame Élisabeth pour quitter leur

robe du matin : aucun municipal n'entrait avec elles.

« A une heure, lorsque le temps était beau, on faisait descendre la famille royale dans le jardin ; quatre officiers municipaux et un chef de légion de la garde nationale l'accompagnaient. Comme il y avait quantité d'ouvriers dans le Temple employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnait pour promenade qu'une partie de l'allée des marronniers ; il m'était aussi permis de participer à ces promenades, pendant lesquelles je faisais jouer le jeune prince soit au ballon, au palet, à la course, soit à d'autres exercices.

« A deux heures on remontait dans la tour, où je servais à dîner, et tous les jours à la même heure Santerre, brasseur de bière, commandant général de la garde nationale de Paris, venait au Temple accompagné de deux aides-de-camp. Il visitait exactement les différentes pièces; quelquefois le roi lui adressait la parole, la reine jamais. Après le repas la famille royale se rendait dans la chambre de la reine; leurs majestés faisaient ordinairement une partie de piquet ou de trictrac: c'était pendant ce temps-là que je dînais.

« A quatre heures le roi prenait quelques instants de repos, les princesses autour de lui, chacune un livre à la main : le plus grand si-

lence régnait pendant ce sommeil. Quel spectacle ! un roi poursuivi par la haine et la calomnie, tombé du trône dans les fers, mais soutenu par sa conscience, et dormant paisiblement du sommeil du juste... Son épouse, ses enfants, sa sœur contemplant avec respect ses augustes traits... Ce spectacle, s'écrie Cléry, ne s'effacera jamais de ma mémoire. »

Cléry avait raison ; c'était un touchant spectacle, un spectacle digne des regards du ciel : c'est le juste endormi aux milieu d'anges gardiens... Mais, hélas ! ces anges ne pourront le garder des bourreaux... Je m'étonne souvent qu'un peintre comme Paul Delaroche ne se soit pas emparé de ce sujet ; lui, qui nous a montré la soldatesque de Cromwel insultant à la majesté de Charles Ier, serait digne de nous faire voir l'autre majesté de la prison dormant d'un sommeil que ne trouble aucun remords au milieu de sa famille.

« Au réveil du roi, continue Cléry, on reprenait la conversation : ce prince me faisait asseoir auprès de lui ; je donnais sous ses yeux des leçons d'écriture à son fils, et d'après ses indications je copiais des exemples dans les œuvres de Montesquieu et d'autres auteurs célèbres. Après cette leçon je conduisais le jeune prince dans la chambre de madame Élisabeth, où je le faisais jouer à la balle et au volant.

« A la fin du jour la famille royale se plaçait autour d'une table; la reine faisait à haute voix une lecture de livres d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser ses enfants, mais dans lesquels des rapprochements imprévus avec sa situation se présentaient souvent, et donnaient lieu à des idées bien douloureuses. Madame Élisabeth lisait à son tour, et cette lecture durait jusqu'à huit heures. Je servais ensuite le souper du jeune prince dans la chambre de madame Élisabeth; la famille royale allait y assister: le roi se plaisait à y donner quelque distraction à ses enfants en leur faisant deviner des énigmes tirées d'une collection du *Mercure de France* qu'il avait trouvée dans la bibliothèque.

« Après le souper de M. le dauphin je le déshabillais; c'était la reine qui lui faisait dire ses prières; il en faisait une particulière pour madame la princesse de Lamballe, et par une autre il demandait à Dieu de protéger les jours de madame de Tourzel, sa gouvernante. Lorsque les municipaux étaient trop près ce jeune prince avait de lui-même la précaution de dire ces deux prières à voix basse... »

Pauvre ange! on lui aurait fait un crime de prier Dieu pour l'amie de sa mère, de demander une place dans le ciel pour celle que des

assassins avaient outragée, torturée et cruellement massacrée, un crime de demander que la femme qui avait guidé ses premiers pas échappât aux bourreaux!

Cléry continue: « A neuf heures le roi soupait; la reine et madame Élisabeth restaient alternativement auprès de M. le dauphin pendant ce repas. Je leur portais ce qu'elles désiraient du souper : c'était encore un des instants où je pouvais leur parler sans témoins.

« Après le souper le roi remontait un instant dans la chambre de la reine, lui donnait la main en signe d'adieu ainsi qu'à sa sœur, et recevait les embrassements de ses enfants. Il allait dans sa chambre, se retirait dans son cabinet, et y lisait jusqu'à minuit; la reine et les princesses se renfermaient chez elles. Un des municipaux restait dans une petite pièce qui séparait les deux chambres, et y passait la nuit; l'autre suivait sa majesté.

« Je plaçais alors mon lit près de celui du roi; mais sa majesté attendait pour se coucher que le nouveau municipal fût monté afin de savoir qui il était, et si elle ne l'avait pas encore vu elle me chargeait de demander son nom. Les municipaux étaient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir et à minuit. »

Voilà comment depuis l'aube du matin jusqu'au milieu de la nuit se passait chacun des

jours des augustes prisonniers. Dans cette vie de famille ils trouvaient la seule consolation qui leur fût restée; ils souffraient, mais ils souffraient ensemble, et chaque matin et chaque soir ils demandaient à Dieu que le bonheur d'être réunis ne leur fût pas enlevé le lendemain.

Avant de revenir aux événements du dehors, avant de quitter l'intérieur de la prison, sanctifiée par tant de vertus et de résignation, je veux, mes enfants, vous transcrire la prière du jeune dauphin et celle de madame Élisabeth.

Chaque soir le royal enfant, à genoux sur le carreau de la chambre et ses petites mains jointes, priait ainsi le Dieu des rois et des peuples.

« Dieu tout puissant, qui m'avez créé et ra-
« cheté, je vous adore! conservez les jours du
« roi mon père et ceux de ma famille; proté-
« gez-nous contre nos ennemis; donnez à ma-
« dame de Tourzel les forces dont elle a besoin
« pour supporter les maux qu'elle endure à
« cause de nous. »

Voici la prière de l'angélique sœur de Louis XVI.

« Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon
« Dieu? je l'ignore: tout ce que je sais c'est
« qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez

« prévu de toute éternité : cela me suffit,
« ô Seigneur ! pour être tranquille.

« J'adore vos desseins éternels ; je m'y sou-
« mets de tout mon cœur ; je veux tout, j'ac-
« cepte tout. Je vous fais un sacrifice de tout ;
« j'unis ce sacrifice à celui de votre fils, mon
« Sauveur, vous demandant par son cœur
« sacré et par ses mérites infinis la patience
« dans nos maux et la parfaite soumission qui
« vous est due pour tout ce que vous voudrez
« et permettrez. »

Jamais sainte persécutée fut-elle plus éloquente dans sa soumission, et tout le génie de la résignation chrétienne ne se trouve-t-il pas dans cet élan?

QUE M'ARRIVERA-T-IL AUJOURD'HUI, Ô MON DIEU? JE L'IGNORE : TOUT CE QUE JE SAIS C'EST QU'IL NE M'ARRIVERA RIEN QUE VOUS N'AYEZ PRÉVU DE TOUTE ÉTERNITÉ : CELA ME SUFFIT, Ô SEIGNEUR ! POUR ÊTRE TRANQUILLE.

Pendant que tant de vertu accepte sous les voûtes du Temple l'adversité qui vient l'éprouver Paris et la France sont remplis d'agitation. Le peuple révolutionnaire, ne trouvant pas le bonheur et la prospérité qui lui avaient été promis, se remue sans cesse, et cherche dans de nouvelles formes la légalisation de sa révolte sans pouvoir la trouver jamais. Alors il brise ce qu'il avait construit, il abat ce qu'il

avait élevé; et cette constitution, œuvre de Babel, mais à qui l'on avait promis l'immortalité, a déjà fait son temps, et va tomber. Sur ses débris des assemblées primaires vont venir voter les pieds dans le sang répandu pendant les journées de septembre; aussi la *Convention nationale* qui va naître se ressentira long-temps de son origine, et portera sur elle la marque du meurtre. Au lieu d'une assemblée de législateurs elle offrira au monde l'horrible tableau d'une réunion de bourreaux se faisant juges, et tremblant sous le régime de terreur que le plus hardi et le plus scélérat d'entre eux saura établir.

Le premier jour de cette assemblée d'exécrable mémoire est venu, c'est le 20 septembre; et les nouveaux mandataires de la révolution se sont empressés d'y venir prendre place. Ce sont des rancunes, des haines, de basses passions qui accourent pour s'entre-déchirer. Là se trouvent en face l'un de l'autre le proscripteur et le proscrit; le girondin qui se repent de la funeste journée du 10 août et le jacobin qui rêve celle du régicide.

Voici un homme qui arrive fier, la tête haute et la narine gonflée par le triomphe; c'est le terrible Danton : comme le tigre qui n'a pas eu assez de carnage il promène son regard féroce

sur l'assemblée, et l'on devine qu'il demandera d'autres exécutions.

Moins orgueilleux, mais plus perfide, Robespierre vient prendre place près de lui; sa mise recherchée, ses cheveux frisés et poudrés le distinguent de la tourbe des jacobins. Dans son air tout est composé; son sourire, alors même qu'il parle à ses amis, a quelque chose qui fait peur... Quand les tribunes le voient s'asseoir elles le saluent comme un roi, et lui leur répond par un de ses effroyables sourires : peut-être devinait-il en ce moment combien il abattrait de ces têtes qui s'inclinaient alors stupidement devant lui.

La bassesse, l'envie, la lâcheté, la cruauté incarnées, Marat, le cynique Marat paraît auprès de Robespierre; il a été le conseiller de Danton, il aspire à devenir celui de l'homme que le peuple appelle *l'incorruptible*. Peut-être son génie lui inspirera-t-il d'autres journées de septembre; car dans ses pensées Marat s'applaudit de ces horribles journées; il en parle à ses amis comme d'un titre de gloire.

Les habitués des galeries se montrent entre eux la députation de Paris, si étrange assemblage et dans lequel se trouvaient (1) deux journalistes, un boucher, un comédien, un gra-

(1) M. Thiers.

veur, un peintre, un avocat, trois ou quatre écrivains, un prince déchu, représentant bien la confusion et la variété des existences qui s'agitaient dans l'immense capitale de la France.

Se rangent du côté de Danton Billaud de Varennes, celui qui a ordonnancé la solde des travailleurs des Carmes et de l'Abbaye; Collot-d'Herbois, qui se venge en massacrant d'avoir été sifflé comme mauvais comédien; Camille Desmoulins, fameux par ses écrits, David par ses tableaux et les fêtes patriotiques dont il dirige les pompes; Fabre d'Églantine, connu par ses pièces de théâtre et par sa participation à la journée du 10 août.

Tous regardent venir un paralytique porté sur un brancard; c'est l'atroce Couthon, infirme et menacé d'une prochaine fin: il ne veut céder sa part du crime à personne, et il ne sera pas si paralysé qu'il ne puisse bientôt lever la main et donner son vote contre son roi.

Puis encore Panis, Sergent, Robespierre jeune, frère de Maximilien.

Les hommes qui réunirent le plus de suffrages dans cette première journée de la convention furent Pétion, nommé président; Brissot, Condorcet, Rabaud de Saint-Étienne, Lasource, Vergniaud et Camus, choisis pour secrétaires.

Et savez-vous, mes enfants, où toute cette écume ensanglantée de la France était montée? savez-vous où tous ces hommes entachés et tarés (à quelques exceptions près) étaient venus se rassembler? Dans le palais veuf de ses légitimes maîtres. C'est de la royale demeure des Tuileries que l'assemblée souveraine élue par la révolution veut partir pour se rendre aux lieux de ses séances; c'est dans la salle du trône, du trône renversé et brisé il y avait à peine quarante jours, que se réunissent tous ces ennemis des rois.

La veille et la surveille on avait à grand' peine lavé le sang dont les dalles, les escaliers et les murailles étaient tachés. Eh! mon Dieu, on aurait pu s'éviter ce travail: la vue du sang des défenseurs de la monarchie n'aurait pas déplu aux conventionnels.

L'assemblée, qui depuis le 10 août avait été en permanence, fut informée le 21 septembre par une députation que la convention nationale était formée et que la législature était terminée. Les deux assemblées n'eurent plus qu'à se confondre, et la convention partie en corps des Tuileries se rendit à la salle des Feuillants en suivant la même allée que Louis XVI et sa famille avaient prise le 10 août quand il s'étaient rendus à l'assemblée parjure.

Dès sa première séance la convention se

partagea en côté droit et côté gauche : les girondins, qui devenaient les modérés, allèrent s'asseoir à droite; les jacobins, composant le parti exalté, prirent la gauche, qui fut bientôt appelée la *montagne* parceque les jacobins très nombreux garnissaient les banquettes dans toute la hauteur de leurs rangs. Sur les degrés de cette *montagne* se pressaient les députés de Paris et toute une tourbe ignorée d'ardents révolutionnaires que les clubs des départements avaient jugés dignes d'aller s'asseoir entre Danton et Marat.

Le centre de l'assemblée était occupé par ces hommes timides et incertains que la peur rend toujours auxiliaires des méchants; cette partie de l'assemblée avait été désignée sous le nom de la *plaine*. Là une foule d'êtres abjects qui n'avaient pu encore se faire un nom, mais qui auront aussi leur renommée de bassesse et de cruauté.

A peine l'assemblée est-elle constituée que toutes les mauvaises passions éclatent; ceux qui venaient de renverser le trône et de proclamer la déchéance du roi demandent tout de suite sans pudeur et dès le premier jour que des honneurs presque royaux soient rendus à leur président. Manuel, procureur syndic de la commune, s'élance à la tribune : Citoyens représentants, s'écrie-t-il, il faut ici

que tout respire un caractère de dignité et de grandeur qui en impose à l'univers. Je demande que le président de la France soit logé dans le palais national des Tuileries, qu'il soit précédé de la force publique, des signes de la loi, et que les citoyens se lèvent à son aspect.

Non, non, s'écrient un grand nombre de voix partant de la montagne; non, plus de ces honneurs et de ces distinctions, plus d'aristocratie! nous n'en voulons d'aucune espèce.

L'ex-capucin Chabot dit que les représentants du peuple doivent s'assimiler aux citoyens des rangs desquels ils sortent, aux sans-culottes qui forment la majorité de la nation. Tallien ajoute qu'on ira chercher le président de la convention à un cinquième étage, et que c'est là que logent le génie et la vertu.

Manuel est obligé d'abandonner sa proposition, et les ennemis des girondins s'en vont répétant que le procureur syndic de la commune a demandé les honneurs souverains pour Pétion, son chef et son suzerain municipal.

A cette motion en succèdent bien d'autres, tendant toutes à constater par des déclarations authentiques les sentiments qui animent l'assemblée: on demande que la nouvelle constitution du peuple soit décrétée, que haine soit jurée à la royauté, à la dictature, au triumvirat, à toute autorité autre que celle de la masse

populaire, et que peine de mort soit décrétée contre quiconque en proposerait une pareille.

La présente constitution, dit Danton, a besoin d'être sanctionnée, plus par un roi, mais par le peuple.

Collot-d'Herbois, Manuel, Grégoire s'acharnent après l'ombre de la royauté, et demandent qu'à l'instant même et séance tenante l'abolition de la royauté soit prononcée. Vous avez déclaré le peuple souverain, disent-ils; il ne le sera réellement que lorsque vous l'aurez délivré d'une autorité rivale et abhorrée, celle des rois!

Ces mots sont suivis d'un infernal tumulte; l'assemblée, les tribunes se lèvent en criant: Haine aux tyrans! haine à la royauté!

Bazire voudrait une discussion plus calme sur une question aussi importante.

Eh! qu'est-il besoin de discuter, s'écrie Grégoire, lorsque tout le monde est d'accord? Les cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption. L'histoire des rois est le martyrologe des nations! Dès que nous sommes tous également pénétrés de ces vérités qu'est-il donc besoin de discuter? Toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivent que de chair humaine... Nous ne proposerons jamais de conserver en France la race funeste des rois. Les rois sont dans l'ordre mo-

ral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Décrétons donc l'abolition de la royauté.

Telles furent les paroles d'un prêtre apostat que les révolutionnaires appellent un homme de bien!

Je ne sais plus quel député appuie le discours de Grégoire en passant en revue toutes les actions des mauvais rois; il est interrompu par Ducos, un des plus jeunes membres de la Gironde, qui demande: « A quoi bon tous ces faits? Les crimes de Louis XVI suffisent pour faire proclamer l'abolition de la royauté!

Alors aux cris de *vive la république!* que se renvoient les deux côtés de la salle, le décret est porté contre cette antique royauté qui a passé grande et glorieuse à travers quatorze siècles. Un ramas de soi-disants députés français envieux et parjures, d'hommes jaloux du passé à cause de ses illustrations, prononcent qu'il ne reste plus rien de la monarchie de Clovis, de Charlemagne, de S. Louis, de François Ier, de Henri IV et de Louis XIV; et comme ils ont renversé et brisé les statues de ces rois ils décrètent qu'il ne restera plus rien des institutions et des gloires dont ces monarques avaient tour à tour doté la patrie.

Le lendemain Billaud de Varennes propose de dater non plus de l'an IV de la liberté, mais de l'an Ier de la république, et la nouvelle ère

républicaine s'ouvre le 22 septembre 1792.

« Jurons tous, s'écria un député de la montagne, jurons tous la souveraineté du peuple, sa souveraineté entière; vouons une égale haine à la royauté, à la dictature, au triumvirat et à toute puissance individuelle qui tendrait à restreindre, à modifier cette souveraineté! »

La convention comptait encore des partisans du duc d'Orléans, qui à force de bassesses était parvenu à faire partie de la députation de Paris, à être nommé à la suite de Marat. Quand ce serment de haine à la royauté, à la dictature fut proposé; quand la république fut proclamée, Sillery, Brissot, Condorcet, tous ceux qui avaient rêvé la fortune en s'attachant à Philippe Égalité frémirent de colère. Leur homme s'était donc sali en pure perte, et tous ses crimes ne lui rapporteraient rien. Cependant lui ne voulut pas paraître abattu, et cherchant à cacher son désappointement il se leva comme les autres, et cria *vive la république!* mais dans ce moment il était pâle, une sueur froide ruisselait de son front et ses jambes tremblaient sous lui.

Entre des forcenés révolutionnaires comme ceux qui composaient la convention, entre tant d'envies, de haines, de cupidités et d'ambitions la division, la guerre ne pouvaient tarder d'éclater. Le 24, deux jours après sa formation,

l'assemblée était devenue une tumultueuse arène. C'est Kersaint qui par une motion honorable jette le premier brandon. « Il est temps, dit-il, d'élever des échafauds pour les assassins; il est temps d'en élever pour ceux qui provoquent à l'assassinat... Vos cœurs ont frémi d'indignation à l'idée des scènes d'horreur dont on veut déshonorer le nom français. Je demande que la convention s'occupe de faire cesser ces actes anarchiques, et qu'il soit nommé quatre commissaires pour examiner l'état du royaume et de la capitale. »

Semblable proposition était une attaque courageuse et directe aux ordonnateurs des massacres de septembre. Aussi l'indignation de Danton, de Robespierre, de Marat et de leurs partisans fut violente contre Kersaint; mais Vergniaud et Lanjuinais l'appuient, et invoquent des lois contre ceux qui organisent les assassinats. Croit-on, dit Buzot, nous rendre esclaves de certains députés de Paris? Et sur sa proposition il est décrété qu'il sera présenté un projet de loi contre les provocateurs au meurtre, et que des moyens seront pris pour réunir une force aux ordres de la convention, choisie dans les quatre-vingt-trois départements.

Cette séance du 24 septembre avait répandu l'alarme dans certains esprits. Ceux qui s'é-

taient faits les directeurs et les payeurs des massacres des prisons commencèrent à craindre, et pour éloigner le danger qui les menaçait ils résolurent de revenir sur les décrets de la veille. A l'ouverture de la séance du 25 les partis divers s'abordent avec des ressentiments: d'une part on murmure contre les résolutions prises, et de l'autre on regrette de n'avoir pas tout dit contre *la faction désorganisatrice* qui agite, qui effraie et qui saigne la France. Pendant que l'on attaque les décrets du 24 et qu'on les défend, Merlin de Thionville demande la parole.

« L'ordre du jour, dit-il, est d'éclaircir si, comme mon collègue Lasource me l'a dit hier, il existe au sein de la convention nationale une faction qui veuille établir un triumvirat ou une dictature. Il faut ou que les défiances cessent, ou que Lasource indique les coupables, et je jure de les poignarder en face de l'assemblée. »

Lasource, qui ne s'attendait nullement à cette interpellation, rapporte avec quelque trouble sa conversation de la veille avec Merlin, et finit par désigner sans les nommer les ambitieux qui veulent s'élever sur les ruines de la royauté détruite : « Ce sont ceux qui ont provoqué le meurtre et le pillage, qui ont lancé des mandats d'arrêt contre des membres de l'assemblée

législative, qui désignent aux poignards les membres courageux de la convention, et qui imputent au peuple les excès qu'ils ordonnent eux-mêmes. Lorsqu'il en sera temps, ajoute-t-il, j'arracherai le voile que je n'ai fait que soulever aujourd'hui. »

Osselin monte à la tribune, et répond que la députation de Paris, dont il est membre, et qui est désignée dans de vagues accusations, n'est ni assez ignorante ni assez scélérate pour avoir rêvé ou désiré la dictature, et demande l'anathème contre le premier qui sera surpris méditant de semblables projets. Que chacun, dit-il, me suive à la tribune et y fasse la même déclaration. »

« Oui, s'écrie Rebecqui, oui, ce parti accusé de projets tyranniques existe; moi je le nomme hautement; et à la face de tous c'est le parti Robespierre; Marseille le connaît ce projet, et nous envoie ici pour le combattre. »

A ces mots hardis tous les regards se portent sur l'homme qui vient d'être accusé. Robespierre est pâle; ses lèvres sont contractées et ses yeux agités de clignotements nerveux. Trop ému, il ne s'est point levé pour répondre; mais Danton est debout.

« Ce sera un beau jour pour la république que celui où une explication franche et fraternelle calmera toutes ces défiances. On parle de

dictateurs, de triumvirs; mais cette accusation est vague, et doit être signée.....

« — Je la signerai, s'écria Rebecqui.

« — Soit, répond Danton ; s'il est des coupables, qu'ils soient immolés, fussent-ils les meilleurs de mes amis. Pour moi, ma vie est connue : dans les sociétés patriotiques, au 10 août, au conseil exécutif, j'ai servi la cause de la liberté sans aucune vue personnelle *et avec l'énergie de mon tempérament.* Je ne crains donc pas les accusations pour moi-même, mais je veux les épargner à tout le monde ; je n'ai point entendu sans rougir mêler mon nom à celui de Marat : la plus aveugle inimitié peut seule me dégrader à ce point. Je n'aime point Marat; mais les excès qui vous causent, à vous, tant d'épouvante ne m'inspirent, à moi, que de la pitié. Souvent on m'a accusé d'être l'instigateur de ses placards; mais j'invoque le témoignage du président, et je lui demande de déclarer si dans la commune et les comités il ne m'a pas vu souvent aux prises avec Marat. Au reste cet écrivain tant accusé a passé une partie de sa vie dans les souterrains et les cachots; la souffrance a altéré son humeur; il faut excuser ses emportements. Mais laissez là des discussions tout individuelles, et tâchez de les faire servir à la cause publique. Portez la peine de mort contre quiconque proposera la dictature.»

Ici éclatent des applaudissements et dans l'assemblée et dans les tribunes.

Danton continue: « Ce n'est pas tout; il est une autre crainte répandue dans le public, et il faut la dissiper. On prétend qu'une partie des députés médite le régime fédératif et la division de la France en une foule de sections. Il nous importe de former un tout: déclarez donc par un autre décret l'unité de la France et de son gouvernement. Ces bases posées, écartons nos défiances, et marchons à notre but.

« — La dictature se prend et ne se demande pas, répond Buzot. »

Robespierre, personnellement accusé, obtient enfin la parole. D'abord il annonce que ce n'est pas lui qu'il va défendre, mais la chose publique, attaquée dans sa personne; et s'adressant à Rebecqui, « Citoyen, lui dit-il, vous n'avez pas craint de m'accuser; je vous remercie. Je reconnais, à votre courage, la cité célèbre qui vous a député: la patrie, vous et moi nous gagnerons tous à cette accusation. On désigne un parti qui médite une nouvelle tyrannie, et c'est moi que l'on nomme son chef. L'accusation est vague; mais, grâce à tout ce que j'ai fait pour la liberté, il me sera facile de répondre: c'est moi qui dans la constituante et pendant trois ans ai combattu toutes les factions; c'est moi.....

« — Ce n'est pas la question, s'écrient plusieurs députés.

« — Il faut bien qu'il se justifie, répond Tallien.

« — Puisqu'on m'accuse, reprend Robespierre, de trahir la patrie, n'ai-je pas le droit d'opposer ma vie tout entière! » Et il recommence l'énumération de ses doubles services contre l'aristocratie et les faux patriotes qui trahissent sous le masque de la liberté.

Disant ces derniers mots, il montrait le côté droit de la convention.

« — Il ne s'agit pas de ce que tu as fait précédemment, dit Lecointe-Puyraveaux, mais de ce qu'on t'accuse de faire aujourd'hui. »

Reprenant la parole, Robespierre retombe dans ces mêmes redites qui avaient déjà usé la patience de l'assemblée.

— A la question, à la question.

Il continue avec la même diffusion rappelant les fameux décrets qu'il a fait rendre contre la réélection des constituants et contre la nomination des députés. Sont-ce là, demande-t-il, des preuves d'ambition?

Barbaroux de Marseille s'élance alors de sa place en criant: Je viens signer la dénonciation faite par Rebecqui contre Robespierre. Puis il raconte qu'avant le 10 août Panis le conduisit chez Robespierre, et qu'en sortant de

cette entrevue Panis lui présenta Robespierre comme le seul homme, le seul dictateur capable de sauver la chose publique, et qu'à cela lui Barbaroux répondit que jamais les Marseillais ne baisseraient la tête devant un roi ni devant un dictateur..... Robespierre, ajoute le député de Marseille, je l'aimais, je l'estimais; nous l'estimions et l'aimions tous, et cependant nous l'avons accusé; qu'il reconnaisse ses torts, et nous nous désistons. Qu'il cesse de se plaindre, car s'il a sauvé la liberté par ses écrits nous l'avons défendue de nos personnes. Citoyens, quand le jour du péril sera venu alors on nous jugera; alors on verra si les faiseurs de placards sauront combattre et mourir avec nous.

Le mot de placard fait bondir Marat sur son banc, et il veut s'élancer à la tribune. Cambon y arrive avant lui, et de là dénonce des placards où la dictature est proposée comme indispensable; ces placards sont signés de Marat.

A cette dénonciation précisée il se fait un vide auprès du terrible folliculaire, et lui, levant sa hideuse tête, répond par un infernal sourire aux mépris qu'on lui témoigne; puis il demande en rugissant la parole, que d'autres obtiennent encore avant lui; enfin elle lui est accordée... et quand du haut de la tribune le monstre fixe ses regards sur l'assemblée les

hommes qui la composent, pour la plupart déjà hardis dans le crime, frémissent comme s'ils avaient peur. Quelques voix cependant rompent le silence que sa vue a fait naître, et crient :

A bas! à bas!

A peine habillé, les cheveux en désordre, la poitrine débraillée, il se fait de l'orgueil avec sa dégradation. Après avoir regardé toutes les parties de la salle il pose son ignoble casquette sur le marbre de la tribune, et dit avec une méprisante expression de dédain répandue sur ses traits hideux : « J'ai un grand nombre d'ennemis personnels dans cette assemblée.

« —Nous le sommes tous!

« —J'ai dans cette assemblée, reprend Marat avec la même assurance, j'ai un grand nombre d'ennemis personnels; je les rappelle à la pudeur ; qu'ils s'épargnent les clameurs furibondes contre un homme qui a servi la liberté envers et contre tous.

« On parle de triumvirat, de dictature; eh bien! que l'on cesse d'accuser Danton, Robespierre et autres; moi seul, oui, moi seul j'ai donné l'idée du triumvirat, d'un tribunat, de la dictature, comme il vous plaira. Je ne crains pas que le peuple me désavoue : il connaît mes principes et mon attachement à ses intérêts. Oui, je le déclare, douloureusement affecté des

crises violentes dont ma patrie était agitée, la voyant prête à s'engloutir sous ses ruines, je n'ai vu qu'un seul moyen de la sauver, la dictature, et je l'ai proposée; mais je voulais qu'elle fût déposée dans les mains d'un homme probe et fort de caractère, qui pût avec tranquillité et justice faire tomber la tête des coupables. Déjà cent mille patriotes sont morts victimes de la scélératesse, cent mille autres sont encore menacés.

« Peuple! pourquoi ne m'as-tu pas cru? Si le jour même où la Bastille fut conquise, moins sourd à ma voix, tu avais fait tomber cinq cents têtes de machinateurs, tu aurais imprimé la terreur dans l'âme des autres, et le nouvel ordre de choses n'aurait pas éprouvé tant d'obstacles.

« Au reste la preuve que je ne voulais point faire de cette espèce de dictateur, de tribun, de triumvir (le nom n'y fait rien) un tyran tel que la sottise pourrait l'imaginer, mais une victime dévouée à la patrie, dont nul ambitieux n'aurait envié le sort, c'est que je voulais en même temps que son autorité ne durât que quelques jours; qu'elle fût bornée au pouvoir de condamner les traîtres, et même qu'on lui attachât durant ce temps de pouvoir un boulet au pied, afin qu'il fût toujours sous la main du peuple. Mes idées, quelque révoltantes qu'elles

vous parussent, ne tendaient qu'au bonheur public; si vous n'étiez pas vous-mêmes à la hauteur de m'entendre, tant pis pour vous! Cette opinion je l'ai écrite, je l'ai signée; si elle était fausse il fallait la combattre, m'éclairer et ne pas me dénoncer.

« On m'a accusé d'ambition! Mais voyez, et jugez-moi. Si j'avais voulu mettre un prix à mon silence, je serais gorgé d'or, et je suis pauvre; poursuivi sans cesse, j'ai erré de souterrains en souterrains, et j'ai prêché la vérité sur le billot! »

Un profond silence d'étonnement et de stupeur avait régné dans toutes les parties de la salle: une si effroyable franchise, un système si cruel et si mis à découvert avaient saisi tout le monde, et Marat ne parlait plus que sous l'impression de ses terribles paroles ou restait encore muet.

Vergniaud se lève, et commence par ces mots: « Je déplore le malheur d'avoir à répondre à un homme tout dégouttant de calomnies, de fiel et de sang! à un homme chargé de décrets..... »

Chabot et Tallien se récrient à ces mots, et demandent si ce sont les décrets lancés par le Châtelet pour avoir dévoilé Lafayette.

Vergniaud continue, et tient en main la fameuse circulaire de la commune; comme cette

pièce était connue, elle produit peu d'effet. Mais le député Boileau vient réveiller toute la haine que l'on porte au monstre; il lit l'extrait suivant d'une feuille imprimée par Marat le jour même.

« Une seule réflexion m'accable, y disait le journaliste, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la convention nationale, je désespère du salut public. Si dans les huit premières séances les bases de la constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de cette assemblée. Cinquante ans d'anarchie vous sont assurés, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'état. *O peuple babillard, si tu savais agir!* »

Si l'assemblée avait écouté froidement la lecture de la lettre de la commune, elle ne put entendre celle de l'écrit que le député Boileau leur montra sans ressentir une violente et tumultueuse indignation. Un grand nombre de députés ont quitté leurs siéges, et viennent en face de Marat, lui montrent le poing, le menacent de la voix et du geste, et de tout ce désordre s'élèvent les cris :

A l'Abbaye! à l'Abbaye!

— Non! non! à la guillotine; c'est là qu'il faut l'envoyer.

— C'est un fou ! il faut l'enfermer.

— C'est un scélérat ! il faut s'en défaire.

A tous ces cris, à toutes ces menaces il ne répond que par un nouveau sourire de mépris. Boileau demande un décret d'accusation, et la plus graude partie de l'assemblée veut aller aux voix. Marat s'écrie :

« Écoutez-moi ; vous prononcerez ensuite. »

Un moment de silence lui est accordé, et il dit : « Quant aux décrets qu'on n'a pas rougi de m'opposer, je m'en fais gloire. Le peuple, en m'envoyant à cette assemblée, a purgé les sentences obtenues contre moi. Quant à l'écrit dont on vient de faire la lecture, je ne le désavouerai pas ; car le mensonge n'a jamais souillé mes lèvres, et la crainte est étrangère à mon cœur. Me demander une rétractation, c'est exiger que je ne voie pas ce que je vois, que je ne sente pas ce que je sens ; et il n'est aucune puissance sous le soleil qui soit capable de ce renversement d'idées. Je puis répondre de *la pureté de mon cœur*, mais je ne puis changer mes pensées ; elles sont ce que la nature des choses me suggère. »

Malgré sa fierté, malgré son dédain pour les accusations de ses ennemis, le farouche tribun consent à donner des explications à l'assemblée ; il lui apprend que cet écrit imprimé en placards il y a dix jours a été réimprimé

par son libraire, et qu'il vient de donner dans le premier numéro du journal la *République* un nouvel exposé de ses principes.

On consent à écouter cet article, et l'assemblée s'apaise quand Marat ne l'insulte plus. Son humilité ne durera pas long-temps ; il remonte à la tribune pour donner une leçon à ses collègues sur le danger de l'emportement et de la prévention. Si son journal n'avait pas paru le jour même pour le disculper, on l'envoyait pourrir dans une prison ou porter sa tête au bourreau. « Mais, dit-il en montrant un pistolet qu'il portait toujours dans sa poche et qu'il s'appliqua sur le front, vous voyez, j'avais de quoi rester libre, et si vous m'aviez décrété d'accusation je me brûlais la cervelle à cette tribune même... Voilà le fruit de mes travaux, de mes dangers, de mes souffrances ; eh bien, je resterai parmi vous pour braver vos fureurs. »

A ce dernier mot l'indignation, la colère de l'assemblée recommencent, et Marat est de nouveau traité de fou, de furieux et de scélérat. Le tumulte apaisé, on finit par décréter l'unité et l'indivisibilité de la république française.

Telles furent les premières séances de la convention. En les transcrivant pour vous, mes enfants, j'ai conçu que Milton se soit inspiré

des assemblées révolutionnaires de son temps pour peindre les assemblées de l'enfer. Comme les esprits de l'abîme les hommes de la convention en voulaient à Dieu, qu'ils avaient renié, et comme Satan la plupart avaient dit: *Mal soit notre unique bien!*

Dès que la république eut été déclarée et promulguée dans toute la France on s'occupa des moyens de l'affermir : deux se présentèrent, faire des conquêtes, et mettre le roi en jugement.

Jusqu'à ce moment pas un mot concernant ce jugement n'avait été prononcé dans l'assemblée. Livrés à leurs haines, à leurs rancunes, à leurs jalousies, les girondins et les jacobins s'étaient abstenus de parler des prisonniers du Temple. Des émigrés avaient été pris les armes à la main, et on les conduisait à Paris pour que le peuple ne perdît pas le goût des exécutions. A ce sujet une voix s'éleva (c'était la première) et dit: « Au lieu de s'occuper des petits coupables on devrait penser aux grands..... Les grands coupables sont sous la main de la nation; c'est au Temple qu'il faut songer. »

Ces paroles n'excitèrent aucuns cris; elles furent écoutées avec saisissement. Ceux qui s'étaient déjà faits régicides par la pensée ne laissèrent point éclater leur joie; je ne sais

quoi d'inconnu passa alors sur l'assemblée. Cependant Barbaroux rompit le silence en demandant qu'avant de s'occuper de savoir si la convention jugerait Louis XVI on décidât si la convention serait corps judiciaire; car elle aurait d'autres coupables à juger que le roi déchu.

Dans la pensée des conventionnels il y avait de grands coupables, c'étaient les émigrés; Buzot proposa leur proscription. Danton, qui s'était fait l'accapareur des mesures les plus rigoureuses, l'homme du 10 août et des 2 et 3 septembre, s'étonna d'avoir été devancé par Buzot, et de leur accord résulta le décret qui porte: « que la peine prononcée contre les émigrés est le bannissement à perpétuité, et s'ils l'enfreignent la mort. Tous leurs biens seront confisqués. »

Tallien éleva la voix pour que le décret ne portât pas sur *tous les émigrés*, mais seulement sur les Français rebelles et fugitifs.

Les girondins, que quelques historiens exaltent et veulent faire admirer comme les purs, les vertueux de la révolution, prêtèrent leur appui aux jacobins contre l'émigration, et les députés de *la plaine* n'osèrent s'opposer aux décrets de la montagne : la lâcheté se fit encore une fois l'auxiliaire du crime.

Un pressentiment continuel obsédait la gi-

ronde ; elle avait peur de Robespierre, et bientôt elle renouvela ses attaques contre lui. Louvet, ardent révolutionnaire, fut chargé par son parti de porter les nouveaux coups au chef de la montagne. Retraçant avec la verve qu'il avait dans ses écrits quelques-uns des forfaits de Robespierre, il s'écrie :

« Robespierre, je t'accuse d'avoir méconnu, avili, persécuté les représentants de la nation et fait méconnaître leur autorité ; je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie, d'avoir souffert que devant toi on te désignât comme le seul homme vertueux en France qui pût sauver le peuple, et de l'avoir fait entendre toi-même ; je t'accuse d'avoir tyrannisé par tous les moyens d'intrigue et d'effroi l'assemblée électorale du département de Paris ; je t'accuse enfin d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir. »

A cette véhémente accusation, faite en regard de la montagne, les jacobins et les orléanistes (car il y avait encore un reste de parti pour Philippe Egalité) frémirent de colère, et Robespierre, n'entendant point les tribunes crier anathème sur son accusateur, se troubla, et pâle et tremblant, tout en affectant de sourire, il demanda à se justifier.... Mais il a pensé que quelques jours étaient nécessaires pour atténuer l'impression produite par les paroles

de Louvet. Huit jours lui sont accordés pour sa défense : huit heures n'auraient pas été accordées à un émigré pris les armes à la main.

Pendant la semaine accordée à Robespierre le club des jacobins, voyant un de ses chefs menacé, fut dans une grande agitation. Fabre d'Eglantine, Merlin de Douai, Chabot demandèrent l'expulsion de Louvet comme indigne de faire partie de la société. L'ex-capucin Chabot, le plus ignoble, le plus vil des apostats, s'écria en célébrant les massacres de septembre :

« Quant au 2 septembre, l'auteur en est encore ce peuple qui a fait le 10 août malgré les girondins, et qui après la victoire a voulu se venger. Louvet a dit qu'il n'y avait pas deux cents assassins, et moi j'assure que j'ai passé avec les commissaires de la législative sous une voûte de dix mille sabres. J'ai reconnu plus de cent cinquante fédérés. *Il n'y a pas de crimes en révolution.* Marat, tant accusé, n'est poursuivi que pour des faits en révolution : aujourd'hui on accuse Marat, Danton, Robespierre ; demain ce sera Santerre, Chabot, Merlin. »

Les huit jours écoulés, Robespierre, qui pendant cet intervalle n'avait pas paru à l'assemblée, y revint avec son air grave ; seulement en passant devant Louvet il arrangea sur ses lèvres un sourire de mépris. Il aurait voulu que l'on dît : Voici l'homme d'état qui va confondre,

qui va terrasser le romancier. On ne dit rien de pareil, et l'accueil fut froid. L'accusé, arrivé à la tribune, déroula lentement un long manuscrit, le posa devant lui, et après avoir, avec son clignotement habituel, regardé l'assemblée, il la salua, et d'une voix qu'il voulait rendre assurée dit avec une affreuse et odieuse ironie :

« On assure qu'un innocent a péri ; un seul, c'est beaucoup trop sans doute : citoyens, pleurez cette méprise cruelle, nous l'avons pleurée depuis long-temps ; c'était un bon citoyen, c'était donc un de nos amis. Pleurez même les coupables victimes réservées à la vengeance des lois et qui sont tombées sous le glaive de la justice populaire ; mais que votre douleur ait un terme, comme toutes les douleurs humaines. Pleurez aussi cent mille patriotes immolés par la tyrannie, pleurez nos citoyens expirants sous leurs toits embrasés et leurs fils massacrés au berceau dans les bras de leurs mères. La famille des législateurs français c'est la patrie, c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez donc, pleurez l'humanité sous le joug odieux ; mais consolez-vous en assurant le bonheur de votre pays et en préparant celui du monde ; consolez-vous en rappelant sur la terre l'égalité et la justice exilées et en tarissant par des lois justes la source des crimes et des misères de vos semblables :

la sensibilité qui ne gémit presque que sur les ennemis de la patrie m'est suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirais que vous voulez remettre Rome dans les fers. »

Les girondins, auxquels on veut faire une honorable renommée, écoutèrent comme le reste de l'assemblée cette odieuse apologie des massacres de septembre sans faire éclater le moindre signe d'indignation; pas un cri, pas un murmure ne vinrent troubler ces ironiques excuses. Aussi Robespierre, le front haut, descendit de la tribune en vrai triomphateur, et regarda fièrement en passant devant eux ses accusateurs interdits. Louvet veut lui répondre; mais des cris, des bravos d'enthousiasme l'empêchent de prendre la parole. Barrère, ayant laissé passer ce délire, monte à la tribune et parvient à se faire écouter. « Citoyens, dit-il, s'il existait dans la république un homme né avec le génie de César ou l'audace de Cromwel, un homme qui avec le talent de Sylla en aurait les dangereux moyens; s'il existait ici quelque législateur d'un grand génie, d'une ambition vaste, d'un caractère profond; un général, par exemple, le front ceint de lauriers et revenant au milieu de vous pour vous commander des lois ou insulter aux droits du peuple, je proposerais tout de suite contre lui un

décret d'accusation; mais que vous fassiez cet honneur à des hommes d'un jour, à de petits entrepreneurs d'émeute, à ceux dont les couronnes civiques sont mêlées de cyprès, voilà ce que je ne puis concevoir. » Voici comment ce singulier médiateur proposa de motiver l'ordre du jour.

« *Considérant que la convention nationale ne doit s'occuper que des intérêts de la république...* — Je ne veux pas de votre ordre du jour, s'écria Robespierre, s'il renferme un préambule qui me soit injurieux. »

L'assemblée ne voulant pas contrister le député de l'Artois adopta l'ordre du jour pur et simple. Cette condescendance était bien digne d'elle.

Barrère fut interpellé pour qu'il s'expliquât sur la manière dont il s'était exprimé à l'égard des petits entrepreneurs d'émeutes, et il eut la platitude de répondre qu'il avait voulu par ces mots désigner non les chauds patriotes accusés avec Robespierre, mais leurs adversaires.

Ainsi finit cette célèbre accusation. Robespierre, au milieu des cris de joie de la montagne et des tribunes, Robespierre sortit de la salle et fut escorté aux flambeaux par une immense populace jusque chez le menuisier où il occupait une petite chambre. (Là où débou-

che aujourd'hui la rue Richepanse dans la rue Saint-Honoré.)

Les députés girondins voulurent se consoler de cette défaite, et essayèrent d'obtenir un décret qui exilât d'Orléans. Le député Buzot vint retracer les alarmes que donnait aux amis de la liberté un prince proche parent du tyran déchu. « Imitons, dit-il, les Romains, qui eurent la salutaire ingratitude de bannir loin de Rome Collatin parcequ'il était du sang d'un roi qu'il avait contribué à expulser. »

A cette motion peu de voix s'élevèrent de la montagne pour défendre Philippe Égalité. Le décret d'exil fut prononcé. Le misérable pleura comme une femme, et le décret fut rapporté: le mépris le sauva du bannissement.

Il restait à s'occuper du sort de Louis XVI: un mois et demi s'était écoulé depuis que l'ingratitude, la révolte et le parjure lui avaient donné une prison au lieu de ses palais, et un étroit esclavage au lieu du suprême pouvoir. Des soins nombreux, la direction des approvisionnements, la surveillance des armées, le besoin de délivrer le territoire envahi, la police intérieure, enfin des divisions, des haines, de violentes querelles survenues entre les vainqueurs du 10 août avaient empêché la convention jusqu'à ce moment de s'occuper des prisonniers du Temple.

Cependant chaque jour aux jacobins on demandait le jugement de Louis XVI. Le 1er novembre, dans l'intervalle de l'accusation à son apologie, une section s'étant plainte de nouveaux placards provoquant au meurtre et à la révolte, plusieurs députés de la plaine et du côté droit réclamèrent de nouveau le jugement de Marat. A cette demande la montagne répondit : Les troubles, les inquiétudes qui tourmentent la patrie ne viennent, ne sortent pas du souterrain de Marat, mais bien de la tour du Temple. Que le prisonnier qui y est détenu soit immolé, et vous verrez la paix renaître.

Oui, dit Jean de Bry, jugeons à la fois et Marat et Louis XVI ; Marat a mérité le titre de mangeur d'hommes ; il serait digne d'être roi ; il est la cause des troubles dont Louis XVI est le prétexte ; jugeons-les tous les deux et assurons le repos public par ce double exemple.

En conséquence la convention ordonna que le rapport contre Marat lui serait fait séance tenante, et que sous huit jours au plus tard le comité de législation donnerait son avis sur les formes à observer dans le jugement de Louis XVI.

Dans la douloureuse passion de la royauté voici un rapprochement avec la passion du Christ. Ce nom de Marat, rapproché de celui du fils de S. Louis, ne vous rappelle-t-il pas le

nom de *Barrabas* mis à côté du nom du Fils de Dieu? Les conventionnels comme les Juifs mettaient en parallèle le crime et la vertu. Il devait en être ainsi : les nations qui tuent leurs rois doivent ressembler à celle qui a crucifié le Juste.

L'Europe en ce moment avait les regards attachés sur la France, et les rois commençaient peut-être dans leur lâcheté à se repentir de leurs coupables retardements. Ces révolutionnaires d'abord jugés si faibles venaient par un inexplicable mystère de faire rétrograder le roi de Prusse et son armée ; et pendant que les soldats de Dumouriez et de Custine s'aguerrissaient les monarques pouvaient se convaincre que la convention, déjà enhardie au crime, ne s'arrêterait pas devant le régicide.

Dumouriez, le 3 novembre, était arrivé avec son armée aux environs de Mons, en face des lignes autrichiennes ; il ordonna au général Beurnonville d'attaquer les troupes du duc Albert. Cette attaque réussit d'abord ; mais, repoussée ensuite, l'avant-garde de l'armée française fut forcée de reculer. Dumouriez, sentant combien il était important de ne pas rétrograder au début, renvoya Beurnonville en avant, fit enlever tous les postes ennemis, et le 5 au soir il était tout près des Autrichiens retranchés sur les hauteurs qui environnent Mons.

Le village de Jemmapes, ceux de Cuesmes et de Berlhaimont se trouvent sur cette partie élevée du pays. Le général Clerfayt occupait Jemmapes et Cuesme, Beaulieu campait au-dessus de Berlhaimont, un terrain très inégal, des bois, des abattis, quatorze redoutes, une artillerie formidable rangée en étages et vingt mille hommes, voilà ce que les Autrichiens avaient pour eux. La fougue et le courage des Français franchirent tous ces redoutables obstacles. La victoire ne vint pas tout de suite au drapeau tricolore : le succès resta incertain pendant une grande partie de la matinée. Le fils aîné de Philippe Egalité se trouvait à cette journée; mais ce ne fut pas lui qui en rapporta les honneurs, ce fut un domestique du général Dumouriez, le jeune Baptiste Renard; il fut présenté à la convention, et reçut de son président une couronne civique, et du ministre de la guerre l'épaulette d'officier. Ce jeune homme, voyant un bataillon français se débander et prendre la fuite, s'était jeté au milieu des soldats en déroute, et les avait fait revenir à l'attaque des retranchements ennemis.

La victoire de Jemmapes ouvrait la Belgique aux armées révolutionnaires, et c'était du feu qui tombait sur des matières inflammables; car les Pays-Bas étaient depuis long-temps mûris pour la révolte.

La république voyait alors ses soldats victorieux et vers le nord et vers l'est. Verdun, Longwy venaient de retomber sans aucune résistance aux mains des Français, le siége de Thionville était levé, les Autrichiens ne menaçaient plus Lille.

Le général Custine entrait avec quinze mille hommes, détachés de l'armée du Rhin, dans le Palatinat, et y battait les Hessois. Spire, Worms, Oppenheim se rendent à lui : il pousse de l'avant, arrive sous les murs de Mayence, qui lui ouvre ses portes. Francfort suit ce lâche exemple, et capitule aussi. Pour avancer si rapidement l'armée révolutionnaire n'a pas que ses canons et ses baïonnettes ; elle a ses principes, qu'elle jette aux populations chez lesquelles elle arrive, et tout de suite les forts deviennent faibles, et ceux qui avaient été fidèles et soumis se soulèvent et trahissent. Vous le voyez, mes enfants, rien ne manquait à cette terrible épreuve. Pendant que la grandeur et la vertu sont dans les fers, pendant que les rois sont humiliés et que les reines sont vues pleurant comme de simples femmes, le drapeau de la rebellion s'en va de victoire en victoire. Pour ceux dont les principes ne sont pas bien affermis c'est une puissante tentation que le succès des méchants ; pour les faibles la force c'est presque le bon droit.

Il y a parfois des rapprochements bien étranges dans le récit que je vous fais ; c'est le 6 novembre 1839 que je suis arrivé à la page où j'avais à redire la bataille de Jemmapes, et c'est le 6 novembre 1792 qu'elle a été livrée ; mais vous allez voir combien cette date du 6 novembre rappelle de sinistres souvenirs !

Le 6 novembre, pendant que Dumouriez battait le duc Albert de Saxe-Teschen et les généraux Beaulieu et Clerfayt, s'ouvrait à la convention le grand procès de Louis XVI.

Deux ans plus tard le 6 novembre voyait conduire à l'échafaud l'un des hommes qui y avaient poussé le roi et la reine de France, Philippe Égalité.

Le 6 novembre 1832 une noble et vaillante fille de France, Madame, duchesse de Berry, est arrêtée à Nantes et jetée dans la prison de Blaye par le fils de Philippe Égalité.

Le 6 novembre 1836 Charles X, banni de France par une loi portée contre tous les Bourbons de la branche aînée, loi sanctionnée par le fils de Philippe Égalité, meurt dans la petite ville de Goritz.

Et moi, mes enfants, le 6 novembre 1839 je quitte mon travail pour aller à une messe qui va se célébrer en mémoire du vieux roi mort dans l'exil. La liberté que la révolution de 1830 a assurée aux Français est telle que pour

marquer de deuil ce douloureux anniversaire il ne nous sera pas permis de faire appendre aux murs de l'église une tenture funèbre, et le prêtre qui priera pour le petit-fils de S. Louis ne pourra pas se revêtir d'un ornement noir pour monter à l'autel !...

Il y a ainsi des jours sur lesquels on dirait que Dieu a appesanti sa main ; des jours si marqués de malheur que lorsque leurs anniversaires reviennent on se lève avec tremblement pour les laisser passer.

COMMENCEMENT DU PROCÈS DE LOUIS XVI.

Depuis deux jours je m'arrête. J'hésite à commencer ce récit; il me semble que la tâche de bien redire ce grand procès est au dessus de mes forces. Ma main tremble; j'ai peur de défaillir en pénétrant dans le hideux repaire de la convention, là où j'entrerai pour chercher des juges, et où je ne rencontrerai que des accusateurs. Je crains de ne pas trouver assez de paroles flétrissantes pour eux, assez de louanges pour le juste couronné qu'ils font venir à leur barre.

Cependant à ces bourreaux jugeurs il faut tout d'abord que je rende une justice : dans leur haine contre la royauté ils ont été bien plus francs que les régicides anglais. Du temps de Charles Ier les amis de Cromwel s'étaient faits graves et pour couvrir toutes les rancunes qu'ils avaient contre le monarque ils avaient pris le manteau des puritains. Eux, au moment où la victime leur était amenée, se gardaient bien de laisser voir qu'ils avaient soif de son sang. Ils l'avaient bien, cette soif, mais ils la cachaient; car ils voulaient paraître pleins de *compatissance*, de justice et de cha-

rité, et avant d'aller s'asseoir sur leurs siéges de juges ils s'agenouillaient, s'humiliaient et faisaient semblant d'invoquer les lumières du ciel pour savoir quelle sentence ils auraient à prononcer contre l'oint du Seigneur.

A la convention rien de cette hypocrisie; là, dès le premier jour, on n'agite pas seulement la question de savoir si l'assemblée a le droit de juger le roi; mais on laisse s'échapper de toutes les parties de la salle des cris de vengeance et de mort.

A Londres la salle du procès a un aspect sévère; les membres du covenant ne parlent entre eux qu'à voix basse, et affectent un profond recueillement; ils ne sont revêtus que d'habits aux couleurs les plus sombres. A Paris le tableau était tout autre : ici on eût vainement cherché quelque chose de solennel dans les délibérations de l'assemblée; c'était plutôt le bruit, les vociférations, les fureurs d'une halle que le calme et la dignité d'un grand jury.

Le plus grand nombre des députés de la montagne ne venaient plus à l'assemblée qu'avec les habits, j'allais presque dire les haillons de la populace; la peur d'être appelés *aristocrates* leur faisait prendre le costume, les habitudes des portefaix. C'était en veste ronde, appelée *carmagnole*, en pantalon d'étoffes à

larges raies jaune et rouge, rouge et marron, et montant jusqu'au creux de l'estomac; c'était le cou nu, la poitrine débraillée, les cheveux sans poudre, mal peignés et tombant bas sur le front, souvent coiffés de casquette *à la Marat* ou de bonnets de laine rouge, et chaussés de gros souliers ou même de sabots, que les hommes qui s'appelaient législateurs et qui s'assemblaient pour juger les majestés de la terre montaient à la tribune.

Les *covenantaires* avant de commencer leurs séances chantaient des psaumes; les jacobins en ouvrant les leurs faisaient souvent retentir la salle des airs de la *Marseillaise*, de *Ça ira*, et de la *Carmagnole*.

Dès le 16 octobre Bourbotte avait poussé le cri du sang : « Lorsque vous avez brisé le sceptre et proclamé la république hésiterez-vous encore à prononcer sur le sort d'un roi parjure et perfide? est-il quelque intérêt politique qui puisse arrêter notre jugement? Il faut frapper, oui, il faut frapper des têtes manifestement coupables; entendez-vous les mânes plaintifs de nos frères sacrifiés à leurs fureurs, victimes de leurs fureurs, ils demandent que vous les vengiez.... Oui, sans doute, nous les vengerons: les crimes de Louis Capet et d'Antoinette recevront leur salaire. Je demande que vous les jugiez; je demande contre eux la peine de

mort. » Des applaudissements, des hurlements féroces avaient appuyé ces paroles.

Sevestre ajouta que le traître renfermé au Temple, Louis Capet, n'était plus qu'un simple particulier dont les crimes étaient attestés à l'univers par les malheurs de la France, et qu'il ne fallait pas que cet assassin et sa complice souillassent plus long-temps le sol de la liberté.

Avant de continuer les détails du mémorable procès de Louis XVI il faut, mes enfants, que je vous redise la doctrine politique de ses juges.

Ils soutenaient que la souveraineté du peuple existe de tout temps. Qu'elle peut bien quelquefois être comprimée, mais qu'elle est indestructible. Que ceux qui avaient empêché à quelque époque que ce fût ou qui empêchaient actuellement que cette souveraineté, que ce pouvoir populaire, que cette volonté de la multitude ne reprissent toute leur force étaient coupables *du crime de lèse-nation.* (1)

Ainsi tous les rois passés, présents et futurs étaient criminels; tous ceux de leurs sujets qui avaient eu une part de leur usurpation, c'est à dire qui avaient exercé ou qui exerçaient encore quelque emploi civil ou militaire, étaient dignes de l'échafaud. En un mot tous les délégués, tous les sujets des gouvernements

(1) L'abbé Papon.

monarchiques et aristocratiques étaient coupables parceque tous avaient servi leurs rois ou leurs premiers magistrats suivant leurs talents.

D'après la même doctrine les nobles étaient coupables parcequ'ils avaient opprimé le peuple souverain, les financiers parcequ'ils l'avaient vexé, les négociants et les marchands parcequ'ils l'avaient affamé, les prêtres parcequ'ils l'avaient trompé.

Vous le voyez, combien de vengeances le souverain aux mille bras avait à exercer envers tant de coupables!

La convention avait nommé une commission de vingt-quatre membres pour faire le dépouillement des papiers qui avaient été trouvés dans cette *armoire de fer* dont on avait fait tant de bruit, et chez M. de Laporte, intendant de la liste civile, et chez M. de Septeuil, trésorier du roi. Dufriche-Valazé rendit compte de ce dépouillement.

« Représentants du peuple, dit-il, le travail que je vais vous soumettre n'offre pas toute la noirceur des vues de l'ennemi commun; mais s'il est facile de soupçonner davantage, il est peut-être impossible de recueillir plus de preuves quand on ne les doit qu'au hasard. Dans ces correspondances on se surveille de toutes parts; partout on cherche à s'environner des

ombres les plus épaisses. Ici l'on ne s'écrit qu'en caractères symboliques ; ailleurs on suit des projets commencés la veille et dont le début est resté sans traces, soit qu'ils n'aient été discutés que dans des conversations secrètes, soit que les lettres qui pouvaient les prendre dès leur origine n'aient pas été recueillies. A chaque pas nous avons vu éclore de nouveaux plans, et presque aussitôt le fil des conspirations a été interrompu sans qu'il nous ait été possible d'en retrouver la trace.

« Cet homme auquel dans le besoin d'aimer et de pardonner on supposait le caractère d'un extrême simplicité, cet homme fallacieux était le premier, nous en sommes certains, à recourir au mystère, et ses vils courtisans n'ont que le mérite d'avoir enchéri les uns sur les autres ; l'honneur de l'invention lui appartient tout entier, tant l'art de tromper est inhérent aux rois !

« Mais vous n'auriez qu'une idée imparfaite, continue le rapporteur de la commission, des moyens dont on a fait usage pour se rendre impénétrable si je me bornais à vous parler d'une manière aussi générale. Je vais citer des faits. »

Et vous allez voir, mes enfants, quels sont les actes qui établissent la culpabilité du roi : ce sont des lettres insignifiantes ; c'est de l'ar-

gent donné à des serviteurs, des pensions accordées, des secours à des curés devenus pauvres pour obéir à leur conscience; ce sont des bienfaits dont on va lui faire des crimes, des vertus que l'on tournera contre lui; s'il est bienfaisant, on le dira corrupteur.

Ainsi dans une occasion où pour venir en aide aux libraires de la capitale, pour empêcher un grand nombre d'entre eux de faire banqueroute, il leur avait fourni un cautionnement d'un million deux cent mille francs, on l'accusera d'avoir voulu empêcher les lumières de se répandre ou de fausser la voix de la vérité en achetant les libraires.

M. de Laporte avait fait pour la famille royale ce que dans les temps difficiles chaque chef de maison faisait pour sa femme et ses enfants; il avait acheté une provision de blé à cause de la disette pour ne pas laisser la famille royale dans l'incertitude de sa subsistance; il avait aussi acheté du sucre et du café; ces achats, que les circonstances rendaient nécessaires, parurent à la commission des vingt-quatre une conspiration contre le peuple.

«De quoi n'est-il pas coupable LE MONSTRE? dit Valazé en parlant du meilleur et du plus honnête homme de France; de quoi n'est-il pas capable?... Vous allez le voir aux prises avec la race humaine tout entière: je vous le dé-

nonce comme un accapareur de blé, de sucre et de café. »

Ceci serait stupide si ce n'était atroce; mais en parlant ainsi le rapporteur savait bien la valeur des mots dont il se servait; celui *d'accapareur de blé* était un de ceux qui agitaient le plus la multitude, un de ceux qui entraînaient le plus vite à la lanterne ou à l'échafaud.

Valazé continue, et fait observer que la déchéance n'était pas une peine suffisante, et que l'inviolabilité attachée à la personne du roi par la constitution ne devait pas arrêter les justices et les vengeances de l'assemblée.

« Non, s'écrie Danton, puisqu'il a violé lui-même cette constitution qui la lui accordait, et qui n'est déjà plus. Mais les peuples sont inviolables, et il a voulu perdre le peuple français. Il est donc prouvé qu'il doit être condamné: il nous suffira seulement de justifier aux yeux de l'Europe le jugement que nous allons rendre contre ce roi parjure. »

Et quand ces affreuses paroles étaient-elles prononcées? était-ce après jugement, après sentence portée contre Louis? Eh! non, c'était avant la première journée du procès! Son supplice était résolu avant qu'il fût amené à la barre, et la procédure qu'on allait faire serait une dérision de plus, un grand drame bien sanglant pour amuser le peuple!

Le 6 novembre le comité de législation, par l'organe de Mailhe, mit d'abord en principe que la nation souveraine peut et doit dans sa puissance suprême s'élever au dessus des lois écrites, et ne consulter que celles de la nature pour juger un homme qui l'a trahie.

Cet homme était Louis XVI; il fallait le juger: le peuple français en avait le droit.

Que semblable principe fût proclamé par des révolutionnaires en délire, cela se conçoit; mais que la nation française, jadis nation noble et éclairée, ne le repoussât pas! que les souverains étrangers, menacés par cette doctrine, en laissent recueillir les fruits aux hommes obscurs, envieux et rancuneux qui l'avaient inventée, voilà ce que l'on a peine à comprendre.

« Vous devez juger Louis XVI, dit Mailhe; vous devez le juger pour les nations gouvernées par des rois, et que vous devez instruire; pour l'universalité du genre humain, qui vous contemple, qui s'agite entre le besoin et la crainte de punir ses tyrans. »

Mailhe fut d'avis que la reine devait aussi être jugée, mais par les tribunaux ordinaires, « parceque la tête des femmes qui portaient le nom de reines de France n'a jamais été plus inviolable ni plus sacrée que celle de la foule des rebelles et des conspirateurs. »

Quant au dauphin, il avait dit « : Législa-

teurs, vous avez à balancer sa destinée avec les intérêts de la république. »

A ces mots Philippe Égalité n'avait pu retenir un atroce sourire. Mailhe finit par proposer un projet de décret dont voici les principales dispositions.

1° Louis XVI pouvait être jugé ;

2° Jugé par la convention nationale ;

3° Qu'il serait fait un acte énonciatif des délits dont il était prévenu ;

4° Que cet acte lui serait communiqué et à ses conseils ;

5° Que ses défenses seraient fournies par écrit et signées de lui ;

6° Que la convention fixerait le jour où il comparaîtrait devant elle ;

7° Enfin que le jugement serait porté par appel nominal..... de peur que les députés faibles n'émissent un vote favorable s'ils pouvaient espérer de n'être pas connus.

Billaud de Varennes, qui était venu complimenter les massacreurs des journées de septembre et qui avait bu avec eux au milieu des cadavres, fut le premier qui appuya de son assentiment les doctrines et la proposition de Mailhe, et il demanda que le projet fût adopté sur-le-champ ; que le rapport que l'assemblée venait d'entendre fût imprimé et traduit dans

toutes les langues pour l'instruction de tous les peuples.

La convention n'accorda pas à Billaud de Varennes tout ce qu'il demandait; elle décréta seulement que le rapport de Mailhe serait imprimé, traduit dans toutes les langues, envoyé aux départements, aux municipalités et aux armées, et ajourna la discussion au lundi suivant.

Le 13 novembre la discussion sur le procès du roi fut reprise. Un seul député, dont j'écris le nom avec un frémissement de joie, Morisson de la Vendée, s'exprima avec une énergique franchise, et déclara *qu'il ne voulait prononcer sur aucune des questions posées*. Il était urgent d'arrêter un élan semblable. Saint-Just se précipita à la tribune, appelant à son aide tous les sophismes et la peur, si terrible adversaire de la justice! A sa voix les faibles virent la guerre civile prête à déchirer la France si Louis n'était pas condamné. Porter contre lui une sentence de mort répugnait à leur conscience; mais prononcer sur ce roi un verdict d'acquittement exposait à leur sens eux et leurs intérêts: ils n'hésitèrent pas, et se résignèrent à être injustes par lâcheté.

Quand Saint-Just se fit ainsi fanatique montagnard il avait à peine vingt-cinq ans! Si jeune comment avait-il déjà amassé tant de rancune contre la royauté?

« Un jour peut-être, s'écria-t-il, les hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran, où le peuple qui eut un tyran à juger l'éleva au rang de citoyen avant d'examiner ses crimes.

« On s'étonnera qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César. Le tyran fut immolé en plein sénat sans autres formalités que vingt-deux coups de poignard, sans autres lois que la liberté de Rome. Aujourd'hui on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime.

« Ceux qui attachent quelque importance au juste châtiment d'un roi ne fonderont jamais une république.

« Hâtez-vous de juger Louis XVI; il n'est pas un citoyen qui n'ait sur lui le droit que Brutus avait sur César. Louis XVI est un autre Catilina; son meurtrier, à l'exemple du consul de Rome, jurerait qu'il a sauvé la patrie. Louis a combattu le peuple: il est vaincu; c'est un barbare, c'est un étranger prisonnier de guerre; vous avez été témoins de ses desseins perfides, vous avez vu son armée. Le traître n'est pas le roi des Français; c'est le roi de quelques conjurés. »

Un prêtre apostat, l'abbé Fauchet, qui mêlait souvent le nom du Christ à ses discours révolutionnaires, recula devant la pensée de faire couler le sang d'un roi.

« La république française existe, dit-il; elle triomphe de ses ennemis, donc le ci-devant roi est jugé, donc il a mérité plus que la mort; l'éternelle justice condamne le tyran déchu au long supplice de la vie au milieu d'un peuple libre... Dans cette circonstance, où toutes les passions sont arrivées jusqu'à l'effervescence, donnons un grand exemple à l'univers : suspendons ce jugement jusqu'à ce qu'un calme impassible ait succédé aux irritations de la vengeance. Il n'est pas en notre pouvoir de soustraire un coupable à la peine portée par la loi; mais il ne nous est pas donné non plus de juger par des lois qui ne préexistaient pas au délit. Je désire qu'on me cite une loi antérieure au délit de Louis XVI qui lui soit applicable. Il existe au contraire une loi formelle qui dit que le roi déchu ne pourra être jugé que pour délits postérieurs à la déchéance. Conservons donc cet homme criminel qui fut roi; qu'il serve long-temps d'exemple aux conspirateurs; qu'il soit un témoignage vivant d'exécration dévolue à la tyrannie. »

Les jacobins, accoutumés à applaudir celui qu'ils appelaient *leur aumônier*, cette fois n'é-

coutèrent son discours qu'en rugissant. Robert des Ardennes lui succéda. « Assez et trop longtemps, s'écria-t-il, les rois ont jugé les nations; le jour est venu où les nations vont juger les rois! Je demande que Louis Capet soit jugé, condamné, et que la peine de mort soit abolie dès que le tyran aura été frappé.

L'abbé Grégoire, celui que les révolutionnaires ont nommé *leur saint*, eut moins de pudeur et d'humanité que son collègue en jacobinisme et en apostasie. « La postérité s'étonnera, dit-il, qu'on ait pu mettre en question si une nation entière peut juger son premier commis.

« Il y a seize mois aujourd'hui qu'à cette tribune j'ai prouvé que Louis XVI pouvait être mis en jugement. J'avais l'honneur de figurer dans la classe peu nombreuse de patriotes qui luttaient avec désavantage contre la masse des brigands de l'assemblée constituante. Les rois forment une classe d'êtres purulents qui fut toujours la lèpre des gouvernements et l'écume de l'espèce humaine. Qu'arrivera-t-il si au moment où les peuples vont briser leurs fers vous assurez l'impunité à Louis XVI? Les despotes saisiraient habilement ce moyen d'attacher encore quelque importance à l'absurde maxime qu'ils tiennent leur couronne de Dieu et de leur épée, d'égarer l'opinion et de river les fers des peuples, au moment où les peuples prêts à

broyer les monstres qui se disputent les lambeaux des hommes allaient prouver qu'ils tiennent leur liberté de Dieu et de leurs sabres. »

L'âme de ce mauvais prêtre était si remplie de fiel et de haine contre la royauté que les paroles ordinaires ne lui suffisaient plus pour proclamer son opinion régicide; il cherchait des mots pour ainsi dire dégouttants de sang, afin que le sang de Louis XVI coulât plus vite. Oh! quand un homme élevé dans le sanctuaire et consacré aux autels se met à marcher dans le sentier de l'iniquité comme il va vite et loin! les anges ne sont plus auprès de lui, et les mauvais esprits le poussent incessamment vers l'abîme.

On a peine à croire ce que disent certains historiens; il y en a qui avancent que Grégoire, par son mélange adultère de jacobinisme et de piété, exerçait de l'influence sur des membres de l'assemblée qui n'avaient pas encore abjuré tout sentiment de pudeur... Mais si Grégoire avait conservé une ombre de piété, ce n'était pas à l'assemblée qu'il se montrait pieux. Relisez les odieuses paroles que je viens de transcrire; vous y trouverez du *cannibale*, de *l'antropophage*; mais du chrétien il n'y en a ni ressouvenir ni trace.

Pour être juste et pour ne pas défaillir de dégoût et d'horreur quand on est obligé de re-

chercher les opinions et les votes des conventionnels il faut s'arrêter aux paroles qui ne sont pas imprégnées de sang; il faut les redire pour protester contre la honte du pays tout entier.

« Voyez, dit Rouzet, la véritable situation du roi dans la constitution de 1791 : il était placé en présence de la représentation nationale pour rivaliser avec elle; n'était-il pas naturel qu'il cherchât à recouvrer le plus possible du pouvoir qu'il avait perdu? N'était-ce pas vous qui lui aviez ouvert cette lice, et qui l'aviez appelé à y lutter avec la puissance législative? Eh bien, dans cette lice, il a été vaincu; il est seul, désarmé, abattu aux pieds de vingt-cinq millions d'hommes, et ces vingt-cinq millions d'hommes auraient l'inutile lâcheté d'immoler le vaincu! D'ailleurs, ajoutait Rouzet, cet éternel penchant à dominer, penchant qui remplit le cœur de tous les hommes, Louis XVI ne l'avait-il pas réprimé dans le sien plus qu'aucun souverain du monde? n'avait-il pas fait en 1789 un sacrifice volontaire d'une partie de son autorité? n'a-t-il pas renoncé à une partie des droits que ses prédécesseurs s'étaient permis d'exercer? n'a-t-il pas aboli la servitude dans ses domaines? n'a-t-il pas appelé dans ses conseils des ministres philosophes et jusqu'à ces empiriques que la voix publique lui dési-

gnait? n'a-t-il pas convoqué les états-généraux, et rendu au tiers-état une partie de ses droits? »

« Où sont les crimes de Louis XVI? s'écria Faure, de la Seine-Inférieure; où sont les crimes que vous lui imputez? J'ai mis toute mon attention aux pièces contre lui; je n'y ai trouvé que la faiblesse d'un homme qui se laisse aller à toutes les espérances qu'on lui donne de recouvrer son ancienne autorité; et je soutiens que tous les monarques morts dans leur lit étaient plus coupables que lui.... »

Semblables paroles, c'est justice de les redire; car elles étaient prononcées à la pointe des poignards, et puis elles font du bien, elles aident à respirer dans l'atmosphère de la convention.

Mais écoutez, voici le futur et terrible dictateur qui se lève: à son air calme et impassible on dirait que la passion ne l'a pas atteint, et qu'il a conservé son âme exempte de toute haine; écoutez, c'est Robespierre: il a peur que la proie royale ne lui échappe; il a rassemblé toute l'adresse, toute l'astuce que l'enfer lui a donnée.

« L'assemblée, dit-il, a été entraînée à son insu loin de la question; il n'y a point ici un procès à faire, Louis n'est pas un accusé, vous n'êtes point des juges: vous êtes, vous ne pou-

vez être que des hommes d'état et les représentants de la nation; vous n'avez pas à rendre une sentence pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. »

Une partie de la salle applaudit, Robespierre continue :

« Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la république naissante? C'est de graver profondément le mépris de la royauté et de frapper de stupeur tous les amis du roi : présenter à l'univers son crime comme un problème, sa cause comme l'objet de la discussion la plus imposante, la plus religieuse, la plus difficile qui puisse occuper les représentants du peuple français, mettre une distance incommensurable entre le seul souvenir de ce qu'il fut et la dignité d'un citoyen, c'est précisément avoir trouvé le secret de le rendre encore dangereux à la liberté.

« Louis fut roi, et la république est fondée : la question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. La victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé; il est déjà condamné, ou la république n'est pas absoute.... Proposer de faire le procès de Louis XVI de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel, c'est

une idée contre-révolutionnaire ; car c'est mettre la révolution même en litige.

« En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, il peut être innocent, que dis-je? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé; mais si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution ? n'est-elle pas encore incertaine et douteuse? Si Louis est innocent tous les défenseurs de la liberté deviennent calomniateurs, et les rebelles étaient les vrais amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée; tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominatrice ; la détention même que Louis subit en ce moment est injuste ; les fédérés, le peuple de Paris, tous les partisans de l'empire français sont coupables, et le grand procès pendant au tribunal de la nature entre la liberté et la tyrannie est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie.

« Le procès de Louis XVI! mais qu'est-ce qu'un procès si ce n'est un appel à l'insurrection, à un tribunal, à une assemblée quelconque? Quand un roi a été anéanti par un peuple qui a le droit de le ressusciter pour en faire un nouveau prétexte de trouble et de rebellion?

En donnant une arme aux champions de Louis XVI vous ressuscitez la querelle du

despotisme contre la liberté; vous consacrez le droit de blasphémer contre la république et contre le peuple, car le droit de défendre l'ancien despote emporte le droit de dire tout ce qui tient à sa cause : vous réveillez toutes les factions, vous encouragez, vous excitez le royalisme assoupi ; on pourra librement prendre parti pour ou contre. Quoi de plus légitime, quoi de plus naturel que de répéter partout les maximes que des défenseurs pourront professer hautement à votre barre ou dans votre tribune même? La constitution vous défendait tout ce que vous avez fait contre lui : il ne pouvait être puni que par la déchéance; vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès. Vous n'aviez pas le droit de le retenir en prison; il a celui de vous demander son élargissement, des dommages et des intérêts. La constitution vous condamne..... Allez donc tomber aux pieds de Louis XVI, implorer sa clémence..... »

Quand Robespierre eut cessé de parler il régna dans l'assemblée un calme qui avait quelque chose de sinistre. Je ne sais quel pressentiment faisait déjà deviner qu'il y avait dans cet orateur froid et compassé une puissance qui se révélerait tôt ou tard. Quelques girondins au commencement de la séance avaient résolu de prendre la parole dans cette grande

question du procès ; après avoir entendu le député de l'Artois ils se turent.

Pétion succéda à Robespierre, et l'assemblée rendit ce décret :

LOUIS XVI SERA JUGÉ PAR LA CONVENTION.

A peine le président eut-il prononcé ces paroles qu'un infernal cri de joie parti des tribunes, répété par la populace qui entourait la salle, porta dans tout Paris ces mots, qui retentissaient pour la première fois en France :

LE ROI VA ÊTRE JUGÉ !

En moins d'une heure cette terrifiante nouvelle fut répandue dans tous les quartiers ; et, il faut le dire pour ôter un peu de la honte de la France, le sentiment qu'elle excitait c'était la stupeur. Les habitants de la ville des rois restaient muets et consternés pendant que les hurleurs des jacobins parcouraient les rues en chantant *la Marseillaise, Çà ira* et *la Carmagnole.*

Le décret de l'assemblée parvint aussi au Temple ; ce jour-là, mes enfants, vous le devinez sans peine, on laissa les journaux arriver aux prisonniers : on n'arrêtait à la geôle les feuilles publiques que lorsqu'elles auraient pu leur apporter de l'espérance et des consolations.

Le procès était la grande affaire du moment ;

mais d'autres soins préoccupaient en outre l'assemblée, les subsistances et des troubles naissants dans l'ouest. Toute la France avait peur de manquer de pain; dans la Bretagne, le Poitou et l'Anjou les populations pieuses et ferventes craignaient d'être privées des secours spirituels.

Cambon avait dit: *Ceux qui voudront la messe la paieront.* Il avait supprimé les frais du culte.

Sur la proposition de Danton, l'assemblée, pour apaiser les Bretons et les Poitevins, déclara hautement que son intention n'était pas d'abolir la religion, et qu'il fallait sans retard par rapport au culte rassurer les esprits, et aviser en même temps aux moyens de faire disparaître l'inquiétude générale relative aux subsistances.

La séance du 30 novembre fut en grande partie consacrée à ce double soin. Roland fit entendre d'amères plaintes contre les fautes de la municipalité de Paris en matière d'approvisionnements. Quand on en est venu à se faire des reproches on ne s'arrête pas tout de suite, et le compte des torts et des maux s'allonge par les récriminations que l'on se fait mutuellement. D'une part les girondins avaient rappelé les massacres de septembre, les écrits incendiaires; de l'autre les députés de la montagne reprochaient les incertitudes, les restes

de royalisme, les lenteurs opposées à la vengeance nationale. La droite criait à la gauche : Vous vous êtes vautrés dans le sang des nobles et des prêtres ! Et la gauche répondait : Et vous, vous avez peur de répandre celui d'un roi !

Marat avait parlé, et comme de coutume avait excité une rumeur générale ; Robespierre lui répondit. « Je viens, dit-il, proposer un moyen plus puissant que tous les autres pour rétablir la tranquillité publique ; un moyen qui ramènera au sein de l'assemblée l'impartialité et la concorde, qui confondra les ennemis de la concorde nationale, qui imposera silence à tous les libellistes, à tous les auteurs de placards et déjouera leurs calomnies.

« — Dites, dites quel est ce moyen.

« — Je vais vous le dire. Pour que l'union revienne parmi nous il ne faut qu'une chose.

« — Précisez-la.

« — La condamnation du tyran, l'anéantissement des espérances des conspirateurs, la mort de Louis XVI ! »

Ainsi le sang du juste devait être le ciment de la réunion entre la gironde et la montagne.

« Vous parlez du roi, répondit Buzot : la faute des troubles est à ceux qui voudraient le remplacer. Lorsqu'il sera temps de s'expliquer je saurai le faire avec la sévérité qu'il a méritée ; mais il ne s'agit pas de cela ici. Il

s'agit des troubles, et ils viennent de l'anarchie; l'anarchie vient de l'inexécution des lois. Cette inexécution durera tant que la convention n'aura rien fait pour assurer l'ordre »

Buzot, récapitulant tout ce qui s'était dit sur le jugement du roi, sur la précipitation que certains hommes voulaient y apporter, soupçonna que parmi les opinantsles plus emportés il pourrait bien y avoir quelque partisan de la royauté : il demanda que l'on punît de mort quiconque tenterait de la rétablir sous quelque dénomination que ce fût. L'assemblée se leva tout entière pour appuyer cette motion.

Philippeaux demanda que le roi fût jugé séance tenante.

Hercule, s'écria le député Remi, ne s'amusait pas à faire le procès aux brigands qu'il poursuivait; il en purgeait la terre.

Je demande, ajouta Cambon, que Louis soit pendu cette nuit même.

Oui, il faut que cela finisse, dit Thuriot. Pendant nos débats le tyran respire, la vengeance nationale est suspendue.

Chabot, Bazire, Léonard-Bourdon, Rewbel et d'autres jacobins se lèvent trépignent et hurlent aussi leurs cris de sang.

Cette rage commençait à se lasser quand Merlin de Thionville redonna une nouvelle commotion aux esprits en proposant d'ajouter



à la motion de Buzot, de punir quiconque proposerait de rétablir la royauté, cet amendement : *A moins que ce ne fût dans les assemblées primaires.*

Des huées, des malédictions accueillent ces paroles de Merlin, qui en faisant cette motion y était poussé ou par Robespierre ou par Philippe Égalité.

Je demande, s'écrie Fonfrède, que Merlin soit immédiatement rappelé à l'ordre pour avoir supposé qu'il puisse être permis, même dans les assemblées primaires, à aucun individu de proposer au peuple d'aliéner la liberté au profit d'un tyran.

Robespierre demanda la parole; les cris d'une grande partie de l'assemblée l'empêchèrent de se faire entendre. Enfin un peu de silence se rétablit, et Merlin développe sa pensée. « Voici quels ont été mes motifs, poursuit-il : vous faites un projet de constitution ; le peuple, souverain de vous et de moi, a non seulement le droit de l'accepter ou de la refuser, mais il doit l'exercer librement. Cette idée affecta vivement mon âme au moment où j'entendis prononcer que quiconque parlerait contre notre constitution républicaine serait puni de mort. Je suis loin de supposer au peuple l'envie de reprendre d'indignes chaînes, de rétablir les tyrans que je me suis engagé à poignarder ; mais il ne vous

appartient pas par aucune loi pénale d'entraver sa volonté.

«— Quoi que vous fassiez, crie Féraud à Merlin, quoi que vous vouliez, nous n'aurons pas de roi.

« — Président, rappelez donc à l'ordre ce citoyen qui m'insulte, dit Merlin. Certes si j'avais quelque chose à me reprocher c'est de n'avoir pas suivi le 10 août la première inspiration qui me disait de vous épargner la peine de juger longuement Louis XVI.

« — C'est sans doute une très grande injure au peuple français, vient dire Guadet, que de lui supposer l'intention de rétablir jamais la royauté et de supposer que les assemblées primaires pourront s'occuper d'une telle question. La république, déjà cimentée du sang de nos frères, ne disparaîtra jamais sous le despotisme; mais, citoyens, chacun ici doit être libre d'énoncer son opinion, et peut-être l'assemblée nationale n'a-t-elle pas à regretter celle qui pourrait lui donner la clef....»

Robespierre, qui s'agite et qui se lève toutes les fois qu'il est question de vues ambitieuses et de prétentions à vouloir remplacer la royauté déchue, demande à faire une motion d'ordre: on lui impose silence, et Guadet poursuit en reprenant sa même phrase: « Et peut-être l'assemblée nationale n'a-t-elle pas à regretter l'opi-

nion qui pourrait lui donner la clef de ce projet énigmatique, selon quelques-uns, mais formé, ce me semble, depuis quelque temps, de substituer un despotisme à un autre; je veux dire d'élever un despote sous l'égide duquel ceux qui l'auraient porté à cette usurpation seraient sûrs d'acquérir à la fois l'impunité de leurs crimes et la certitude d'en pouvoir commettre de nouveaux. Enfin peut-être n'aura-t-elle pas à regretter cette opinion qui explique assez le besoin d'entretenir dans la république française le désordre et l'anarchie, qui tôt ou tard ameneraient enfin le despotisme C'est d'après ces considérations que je demande l'ordre du jour sur la motion qui a été faite de rappeler Merlin à l'ordre. »

Après un long tumulte le président proclame en ces termes le vœu de l'assemblée ; « La convention nationale décrète *au nom de la république la peine de mort contre quiconque proposerait ou tenterait de rétablir en France soit la royauté, soit tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple.* »

On revient aux formes du procès, et Robespierre, qui trouve que le royalisme relève partout un front audacieux et que les *patriotes* tombent dans la langueur et le découragement, demande à grands cris que l'assemblée demeure en séance permanente et que le jugement soit

prononcé sur-le-champ. L'impatience de Robespierre n'est pas encore cette fois satisfaite : l'assemblée, sur la demande de Pétion, prononce que la séance ne sera pas permanente ni le jugement instantané, mais que l'assemblée s'en occupera tous les jours et toute affaire cessante de onze heures à six heures du soir.

Dans la scène du 9 il avait été arrêté qu'un acte énonciatif des faits imputés à Louis XVI serait rédigé, et qu'une fois ce travail terminé et approuvé par l'assemblée Louis XVI comparaîtrait à la barre de la convention, et serait interrogé par le président sur chaque article de l'acte énonciatif. Deux jours seraient accordés à l'accusé pour se défendre, et le lendemain de sa défense le jugement serait prononcé par appel nominal.

Le 10 l'acte énonciatif fut mis sous les yeux de l'assemblée, et la comparution de Louis XVI fut arrêtée pour le lendemain 11 décembre.

Vous le voyez, mes enfants, la haine ne s'endormait pas, et pour en venir à ses sanglantes fins ne perdait pas un instant.

Oh, quel moment solennel! quel nouveau, quel saisissant spectacle pour la France que ce roi, successeur de tant de rois; que ce juste couronné amené comme un criminel à la barre de sujets révoltés !

La nouvelle de cette décision de l'assemblée avait pénétré jusqu'à Cléry ; je le laisse parler.

« Cependant chaque jour amenait de nouveaux arrêtés, dont chacun était une nouvelle tyrannie. La brusquerie et la dureté des municipaux envers moi étaient plus remarquables que jamais ; on venait de renouveler aux trois servants la défense de me parler, et tout me faisait craindre de nouveaux malheurs. La reine et madame Élisabeth, frappées du même pressentiment, me demandaient sans cesse des nouvelles, et je ne pouvais leur en donner ; je n'attendais ma femme que dans trois jours : mon impatience était extrême. Enfin le jeudi ma femme arriva ; on me fit descendre au conseil. Elle affecta de me parler à haute voix pour éloigner tous les soupçons de nos nouveaux surveillants, et pendant qu'elle me donnait des détails sur nos affaires domestiques : « Mardi prochain, me dit son amie, on conduit le roi à la convention ; le procès va commencer. Sa majesté pourra prendre un conseil : tout cela est certain. »

« Je ne savais comment annoncer directement au roi cette affreuse nouvelle ; j'aurais voulu en instruire d'abord la reine ou madame Élisabeth. J'étais dans les plus vives alarmes ; le temps pressait, et le roi m'avait défendu de lui rien cacher. Le soir, en le déshabillant, je

lui rendis compte de tout ce que j'avais appris; je lui fis même pressentir qu'on avait l'intention pendant le procès de le séparer de sa famille, et j'ajoutai qu'il n'y avait plus que quatre jours pour concerter avec la reine quelque manière de correspondre avec elle. Je l'assurai que j'étais décidé à tout entreprendre pour lui en faciliter les moyens..... L'arrivée du municipal ne me permit pas d'en dire davantage.

« Le lendemain au lever du roi je ne pus trouver l'instant de lui parler. Il monta avec son fils pour le déjeuner chez les princesses; je l'y suivis. Après le déjeuner il causa assez longtemps avec la reine, qui par un regard plein de douleur me fit comprendre qu'il était question de ce que j'avais dit au roi. Je trouvai dans la journée une occasion d'entretenir madame Élisabeth. Je lui peignis combien il m'en avait coûté d'augmenter les peines du roi en l'intruisant du jour où l'on devait commencer son procès; elle me rassura en me disant que le roi était sensible à cette marque d'attachement de ma part : Ce qui l'afflige le plus, ajouta-t-elle, c'est la crainte d'être séparé de nous. Tâchez d'avoir encore quelques renseignements.

« Le soir le roi me témoigna combien il était satisfait d'avoir appris d'avance qu'il devait comparaître à la convention. Continuez, me dit-il, de chercher à découvrir quelque chose

sur ce qu'ils veulent faire de moi. Ne craignez jamais de m'affliger, je suis préparé à tout. Je suis convenu avec ma famille de ne pas paraître instruit pour ne pas vous compromettre.

« Le 10 Turgi m'apporta un journal où je trouvai le décret qui ordonnait de conduire le roi à la barre de la convention ; il me remit aussi un mémoire sur le procès du roi publié par M. Necker. Je n'eus d'autres moyens pour communiquer ce journal et ce mémoire à la famille royale que de les cacher sous un des meubles dans le cabinet de garderobe après en avoir prévenu les princesses.

« Le 11 décembre 1792, dès cinq heures du matin, on entendit battre la générale dans tout Paris, et l'on fit entrer de la cavalerie et du canon dans le jardin du Temple. Ce bruit aurait cruellement alarmé la famille royale si elle n'en avait pas connu la cause. Elle feignit cependant de l'ignorer, et demanda quelques explications aux commissaires de service ; ils refusèrent de répondre.

« A neuf heures le roi et M. le dauphin montèrent pour le déjeuner dans l'appartement des princesses ; leurs majestés restèrent une heure ensemble, mais toujours sous les yeux des municipaux. Ce tourment continuel pour les augustes prisonniers de ne pouvoir se livrer à aucun abandon, à aucun épanchement au mo-

ment où tant de craintes devaient l'agiter était un des raffinements les plus cruels de leurs tyrans, pour lesquels c'était une grande joie. Il fallut enfin se séparer. Le roi quitta la reine, madame Élisabeth et sa fille; leurs regards exprimaient ce qu'ils ne pouvaient pas se dire. M. le dauphin descendit comme les autres jours avec le roi.

« Ce jeune prince, qui engageait souvent sa majesté à faire avec lui une partie au jeu de siam, fit ce jour tant d'instances que le roi, malgré sa situation, ne put s'y refuser. M. le dauphin perdit toutes les parties, et deux fois il ne put aller au dessus du nombre SEIZE.

« Toutes les fois que j'ai ce point de *seize*, dit-il avec un léger dépit, je ne peux gagner la partie.

« Le roi ne répondit rien, mais je crus m'apercevoir que ce rapprochement de mots lui avait fait une certaine impression.

« A onze heures, pendant que le roi donnait une leçon de lecture à M. le dauphin, deux municipaux entrèrent, et dirent à sa majesté qu'ils venaient chercher le jeune Louis pour le conduire chez sa mère. Le roi voulut savoir le motif de cet enlèvement. Les commissaires répondirent qu'ils exécutaient les ordres du conseil de la commune. Sa majesté embrassa tendrement son fils, et me chargea de le conduire.

« Revenu chez le roi, je lui dis que j'avais laissé le jeune prince dans les bras de sa mère, ce qui parut le tranquilliser. Un des commissaires rentra pour lui annoncer que Cambon, maire de Paris, était au conseil, et qu'il allait monter.

« Que me veut-il, dit le roi.

« Je l'ignore, répondit le municipal.

« Sa majesté se promena à grands pas dans sa chambre, et s'assit ensuite près du chevet de son lit. La porte était à demi fermée, et le municipal n'osait entrer, afin, me disait-il, d'éviter les questions. Une demi-heure s'étant passée ainsi, le commissaire fut inquiet de ne plus entendre le roi; il entra doucement, et le trouva la tête appuyée sur l'une de ses mains.

« Que me voulez-vous, demanda le roi d'un ton élevé.

« Je craignais, répondit le municipal, que vous ne fussiez incommodé.

« Oh ! je vous suis obligé, repartit le roi avec l'accent de la plus vive douleur..... Mais la manière dont on m'enlève mon fils m'est infiniment sensible..... Le municipal se retira sans répondre.

« Le maire ne parut qu'à une heure : il était accompagné de Chaumette, procureur de la commune, de Colombeau, secrétaire-greffier, de plusieurs municipaux et de Santerre, com-

mandant de la garde nationale, qui avait avec lui ses aides-de-camp.

« Le maire dit au roi qu'il venait le chercher pour le conduire à la convention en vertu d'un décret dont le secrétaire allait lui donner lecture.

« Ce décret portait que Louis Capet serait traduit à la barre de la convention nationale.

« Capet, ce n'est pas mon nom, dit le roi; c'est celui d'un de mes ancêtres. J'aurais désiré, monsieur, ajouta-t-il, que messieurs les commissaires m'eussent laissé mon fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre. Au reste ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la convention, mais parceque mes ennemis ont la force en main.

« Après ces paroles, que Louis XVI avait dites assis, il se leva, et, descendant l'escalier de la tour, suivit le maire et le procureur de la commune. La voiture du maire était dans la cour du Temple; le roi y monta avec Cambon, Chaumette et le greffier Colombeau. »

Six cents révolutionnaires choisis parmi les dévoués à la convention entouraient la voiture: elle était précédée de trois pièces de canon et suivie de trois autres. Une foule immense contemplait dans un morne silence ce triste cor-

tége, mais, lâche et les bras croisés, le laissait passer avec de stupides regards. Et cependant celui qui passait là c'était le fils des rois que nos pères avaient aimés et servis; c'était le roi qui avait aboli la corvée et la torture, celui que nous avions tous vu aller secourir les pauvres au milieu des neiges; c'était le mari, le père, l'homme de bien que l'on pouvait offrir à tous comme modèle; c'était des souverains du monde celui qui avait donné le plus de liberté à son peuple; c'était enfin la *fortune de la France*, et des Français abâtardis la laissaient entraîner vers l'abîme!

Quelques rares cris d'insulte et de menace se faisaient entendre sur le passage du roi; mais il eut l'air de ne pas y faire attention, et s'entretint paisiblement des objets qui étaient sur la route.

Arrivé aux Feuillants, il fut conduit dans une salle pour y *attendre* les ordres de l'assemblée.

Quand les députés de la montagne apprirent que la victime était si proche d'eux il y eut sur leurs bancs une joie féroce; cette fois elle ne faisait éclater aucun cri, elle restait silencieuse; mais elle se trahissait par des regards et des signes. Philippe Égalité et Robespierre se devinaient, et laissaient malgré eux échapper des demi-sourires.

Barrère présidait l'assemblée : J'avertis l'assemblée nationale, dit-il, que Louis est à la porte des Feuillants.

Il y avait déjà du silence dans la salle ; à cet avertissement il devint plus profond, plus solennel encore ; même les plus furieux montagnards se sentirent alors oppressés : quelque chose d'inconnu pesait sur eux et les empêchait de respirer à l'aise.

Barrère continua :

« Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale. L'Europe vous observe ; l'histoire recueillera vos pensées, vos actions. L'incorruptible postérité vous jugera avec une sévérité inflexible ; la sagesse, la fermeté, l'impassibilité et le silence le plus profond conviennent à des juges ; la dignité de votre séance doit répondre à la majesté du peuple. (On ne parlait plus de celle du roi ni même de celle du malheur.) Le peuple Français va par votre organe donner une grande leçon aux rois et un exemple utile à l'affranchissement des nations.

« Citoyens des tribunes, vous êtes associés à la gloire, à la liberté de la nation dont vous faites partie. Les citoyens de Paris ne laisseront pas échapper cette nouvelle occasion de montrer le patriotisme et l'esprit public dont ils sont animés : ils n'ont qu'à se souvenir du silence terrible qui accompagna Louis ramené

de Varennes, silence précurseur du jugement des rois par les nations.

— Il faut, s'écria le boucher Legendre, que le silence des tombeaux effraie le coupable. »

Santerre, s'avançant alors, dit au président: j'ai mis à exécution votre décret; Louis Capet attend vos ordres.

— Qu'il entre, répond Barrère en renflant sa voix pour dissimuler son émotion; car, mes enfants, dans cette assemblée révolutionnaire il y avait bien des hommes qui s'étaient dit: Nous verrons juger; nous jugerons un roi comme un homme vulgaire; mais à présent ils sentaient au dedans d'eux-mêmes qu'ils s'étaient trompés.

Le roi parut introduit par Santerre, et l'assemblée demeura assise.

Il avança d'un pas férme, comme s'il allait encore s'asseoir sur un trône. L'assemblée ne se leva pas; Cambon et deux municipaux le suivaient.

Arrivé à la barre, le fils de S. Louis se retourne, et avec la sérénité d'une âme qui ne se reproche rien porte ses regards remplis de mansuétude et de tranquillité sur ces Français qui se sont faits ses ennemis, qui vont se faire ses juges et plus tard ses bourreaux.

« Louis, lui dit Barrère d'une voix tremblante,

l'assemblée nationale a décrété le 3 décembre que vous seriez jugé par elle; le 6 décembre elle a décrété que vous seriez traduit à sa barre. On va vous lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés; vous pouvez vous asseoir. »

On avance alors un fauteuil au déchu du trône, et un secrétaire fait en entier la lecture de cet acte d'accusation; puis après le président, en reprenant chaque chef, interpelle le roi.

C'est alors que Louis XVI aurait dû se souvenir de cette histoire de Charles Ier, qu'il avait tant lue et méditée depuis un an. Comme le monarque anglais le petit-fils de Louis XIV devait refuser de reconnaître pour juges des sujets révoltés; comme Charles Stuart il fallait protester contre l'illégal et monstrueux tribunal qui le citait à sa barre.

C'était là le devoir du roi; mais Louis se sentait si innocent des crimes qu'on lui reprochait, en descendant dans sa conscience il y trouvait des intentions si pures qu'il se laissa aller à la tentation de révéler à ses ennemis, en leur répondant, tout ce qu'il avait d'amour pour la France.

«Vous avez, lui dit le président, ordonné des mouvements de troupes les 13, 14 et 15 juillet 1789. Vos réponses à l'assemblée consti-

tuante annonçaient assez que vous vouliez le massacre de vos sujets.

« — J'étais le maître de faire marcher des troupes dans ce temps-là... mais je n'ai jamais eu l'intention de faire répandre le sang. »

Puis Barrère passa en revue tous les griefs reprochés au monarque: le fameux repas des gardes-du-corps et les prétendus outrages faits à la cocarde nationale; le refus de sanctionner la déclaration des droits de l'homme ainsi que plusieurs articles constitutionnels; les offres d'argent faites à Mirabeau pour le corrompre et le détacher de la cause populaire; la réunion des chevaliers du poignard; la fuite à Varennes; la fusillade au Champ-de-Mars; le silence gardé sur la convention de Pilnitz; le retard apporté à la promulgation du décret qui réunissait Avignon à la France; les mouvements de Nîmes, Montauban, Mende, Jallès; la continuation de paie aux gardes-du-corps émigrés et à la garde constitutionnelle licenciée; la correspondance secrète avec les émigrés; l'insuffisance des armées à la frontière pour la défense du territoire; le refus de sanctionner le décret pour l'établissement d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris; le désarmement de toutes les places fortes; l'annonce tardive de la marche des Prussiens; l'organisation de compagnies se-

crètes dans l'intérieur de Paris; la revue des troupes et des Suisses qui formaient la garnison du château le 10 août; le doublement de cette garde; la convocation du maire aux Tuileries, et enfin l'effusion du sang français dans les journées des 9 et 10 août.

Jusqu'à ce moment Louis avait répondu au président d'une voix calme, digne et assurée; mais à cette dernière inculpation le sang de Henri IV bouillonna au dedans de lui, et il s'écria avec vivacité et indignation :

« *Non, monsieur, non, ce n'est pas moi qui ai fait couler le sang français.* »

Il demanda ensuite communication des charges qu'il venait d'entendre lire contre lui; il nia l'existence de l'armoire de fer, et exposa qu'il avait besoin d'un conseil pour l'aider dans sa défense.

Barrère lui signifia alors qu'il pouvait se retirer, et les hommes qui avaient accompagné dans la salle l'auguste accusé sortirent avec lui, et le reconduisirent au Temple.

Un incident qui fait peine, car il révèle combien dans les temps de révolution les haines de partis s'insinuent dans les cœurs les plus jeunes pour les corrompre, marqua cette première séance du terrible procès : un des plus jeunes fils du duc d'Orléans était venu voir juger son parent et son roi ! élevé dans les

idées du Palais-Royal, le duc de Montpensier de la tribune où il était assis écoutait avec avidité les demandes du président et les réponses du roi; impatienté de voir que le roi n'était pas plus compromis, il s'écria d'une voix qui retentit dans toute la salle :

Eh! mais, il nie tout!

Ces paroles odieuses, qui ont flétri sa jeunesse et qui aujourd'hui pèsent encore sur sa tombe, excitèrent l'indignation de l'assemblée. Le jeune d'Orléans fut hué même par la montagne; c'est alors que son père employait tous ses soins pour convaincre le peuple qu'il s'était dépouillé de toute ambition, et que la couronne ne le tentait plus. Voici les lettres qu'il adressa à l'assemblée, et qu'il fit circuler dans tout Paris.

Paris, le 7 décembre, l'an premier de la république.

« Plusieurs journaux affectent de publier que j'ai des desseins ambitieux et contraires à la liberté de mon pays; que dans le cas où Louis XVI ne serait plus je suis placé derrière le rideau pour mettre mon fils (1) ou mio à la tête du gouvernement.

« Je ne prendrais pas la peine de me dé-

(1) Aujourd'hui Louis-Philippe.

fendre de pareilles inculpations si elles ne tendaient pas à jeter de la division et de la discorde, à faire naître des partis, et empêcher que L'ÉGALITÉ, qui doit faire le bonheur des Français et la base de la république, ne s'établisse.

« Voici donc ma profession de foi à cet égard; elle est la même que dans l'année 1791, dans les derniers temps de l'assemblée constituante.

« Je ne crois pas, messieurs, que vos comités entendent priver aucun parent du roi d'opter entre la qualité de citoyen français et l'expectative soit prochaine, soit éloignée du trône; je conclus donc à ce que vous rejetiez purement et simplement l'article de vos comités; mais, dans le cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante pour m'en tenir à ceux de citoyen français.

« Mes enfants sont prêts à signer de leur sang qu'ils sont dans les mêmes sentiments que moi.

« L. P. ÉGALITÉ. »

La honte d'une pareille lettre ne servit aucunement à celui qui avait eu la bassesse de l'écrire; mais elle avait été commandée par les

jacobins, et d'Orléans ne savait plus que leur obéir, et la peur de leur déplaire était si forte en lui qu'il s'était à peu près engagé à voter dans le grand procès pour la mort de Louis XVI. Sillery et Laclos, qui s'étaient attachés à ses vices et à ses turpitudes comme d'autres s'attachent aux qualités et aux vertus, rougirent de leur ami quand ils le virent prêt à se couvrir du sang de son roi et de son proche parent.

« Mais, leur répondit-il, j'ai donné cent fois l'assurance formelle à vous et aux jacobins que par mon père je n'appartenais pas à la maison de Bourbon.

« — Monseigneur, répliqua Sillery, vous avez bien pu vous couvrir de cette tache ; mais il ne vous a pas été donné de changer votre sang: vous restez ce que vous êtes.

« — Je l'ai dit, je suis fils d'un cocher. »

Robespierre, ayant appris que les entourages du prince cherchaient à le détourner du vote régicide, vint trouver Danton, et lui dit : Le lâche nous échappera ; il faut qu'il cimente son union avec nous par le sang du tyran ou qu'il meure lui-même.

« J'irai lui faire peur, répondit Danton. »

Et, comme il l'avait promis à son collègue, Danton arriva au Palais-Royal dans une des nuits qui précéda la fatale journée.

« Écoutez, (1) lui dit-il, il faut marcher avec nous ou contre nous. Le temps de la duplicité est passé; aujourd'hui il faut agir franchement. Marchez avec nous en envoyant Capet à l'échafaud, ou marchez contre nous en le sauvant.

« — Ma position me commande peut-être d'observer des convenances... C'est une grande question de savoir si je dois...

« — La question, répliqua avec vivacité Danton, n'est pas de savoir si la convenance vous permet ou non de tuer le roi; elle est si voulez, oui ou non, qu'on vous tue avec lui.

« — Mais puis-je en justice?...

« — On ne vous demande pas un acte de justice, mais un crime qui vous lie à nous de manière à ne plus nous séparer, qui vous rende tellement semblable à nous qu'on ne vous distingue pas de nous... Si vous y consentez, vous êtes des nôtres, et nous serons intéressés à vous soutenir; si vous refusez, si votre vote absout le roi, je monte à la tribune, et je demande à l'instant même votre mise en jugement. »

Si Philippe Égalité s'était tout de suite par un instinct cruel décidé à voter la mort de Louis XVI, sans doute je le maudirais; mais je le mépriserais moins que de le voir aller à

(1) Vicomte de Conny.

l'infamie poussé par la peur et la lâcheté. Ayant promis à Danton qu'il tremperait ainsi que lui sa main dans le sang du juste, on lui assura ses jours, et quand ce pacte fut passé il ne demanda rien de plus: ce qui lui importait c'était de vivre. L'infamie lui étant habituelle; il la portait sans la trouver lourde.

Le retour de Louis XVI au Temple après cette première séance s'effectua sans cris, sans insultes de la part de la foule; le peuple, ne partageant point l'exaltation féroce des clubs, regarda passer le roi en silence et dans la stupeur; et pendant que les passions de la rue se taisaient, comme si elles avaient été saisies de pitié, l'assemblée quand l'accusé ne fut plus à la barre se mit à rugir et à hurler les vœux les plus féroces.

« Vous l'avez interrogé, répétaient plusieurs d'entre les constitutionnels; que vous faut-il de plus?

« Je suis d'avis, s'écria un député de la montagne, que Louis Capet soit pendu cette nuit. »

Et savez-vous, mes enfants, dans cette assemblée composée d'hommes nés en France, savez-vous ce qui éclata à cette proposition du monstre? Un bruyant éclat de rire!!!

Plusieurs refusaient même d'écouter la défense du monarque. Ce sera trop long; nous

n'en finirons pas, s'écriaient les amis de Robespierre et de Marat. Thuriot ajouta qu'il fallait que le tyran portât sa tête sur l'échafaud, et que trois jours suffisaient pour qu'on pût présenter sa justification. Treillard vint appuyer ces paroles de Thuriot. Entre ces révolutionnaires il y avait comme une lutte, une concurrence de bassesses et de cruautés, et c'était contre un juste que tous ces hideux esprits de l'abîme se ruaient avec tant de fureur!

Le roi désigna Target pour un de ses défenseurs; ce choix était un insigne honneur, mais Target eut peur des périls qui y étaient attachés; la lâcheté lui fit renoncer à l'illustration qu'il pouvait attacher à la fin de sa carrière et à son nom: il refusa, et écrivit au président de l'assemblée qu'âgé de près de soixante ans, fatigué de maux de nerfs, de douleurs de tête et d'étouffements qui duraient depuis quinze ans, il lui était impossible de se charger de la défense de Louis XVI; et comme en écrivant ces lignes il se sentait rougir il ajouta qu'il refusait cette mission par conscience, en homme libre et républicain, ne pouvant pas consentir à accepter des fonctions dont il se sentait incapable.

Sa lettre était signée *Target, républicain.*

Les républicains eurent honte de lui, et le peuple, qui depuis long-temps était en délire,

eut ce jour-là comme une lueur de raison, comme un retour vers la justice, et armé de verges se transporta à la maison de l'indigne avocat avec l'intention de lui faire subir le châtiment que méritait son refus; mais Target avait été averti, et s'était allé cacher dans une cave voisine. Les instruments de la flagellation furent attachés à sa porte.

Tronchet avait aussi été demandé comme conseil par Louis XVI, et lui, n'oubliant pas la dignité et les devoirs de son ministère, s'était empressé d'écrire qu'il acceptait la défense qui lui était confiée. Cet empressement consolé un peu de la turpitude de Target; mais ce qui fut alors senti avec émotion, même par l'assemblée, ce qui fut une consolation pour les augustes prisonniers du Temple, ce qui ne peut être entendu encore aujourd'hui sans admiration c'est le noble dévouement de Malesherbes!

Ce magistrat de la vieille France, cet ancien ministre de Louis XVI sollicita l'honneur de le défendre : il écrivit au président de l'assemblée:

« Citoyen président, j'ignore si la convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix. Dans ce cas je désire que Louis XVI sache que s'il me choisit pour cette fonction je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la convention de mon offre, car je suis

bien éloigné de me croire un homme assez important pour qu'elle s'occupe de moi ; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans le temps où cette fonction était ambitionnée par tout le monde ; je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse... Si je connaissais un moyen possible de lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. J'ai pensé que dans la place que vous occupez vous auriez plus de moyens que personne pour lui faire passer cet avis. »

Quand lecture de cette lettre si simple, si noble et par cela même si sublime fut faite à la convention il se passa parmi tous ceux qui la composaient quelque chose d'étrange. Ces hommes, qui depuis long-temps n'avaient plus rien de commun avec les pensées généreuses, et qui ne vivaient que de bassesse et d'envie, se sentirent tous émus en entendant l'offre de Malesherbes, et l'on assure que lorsque le président de l'assemblée eut fini de lire il y avait des pleurs non seulement dans ses yeux, mais dans tous ceux des conventionnels. A ce moment le crime fut forcé d'admirer la vertu, et beaucoup de ceux qui avaient demandé que des conseils fussent refusés au roi après avoir entendu les nobles paroles de Malesherbes restèrent sans

voix et sans opposition. Le vœu du vieux magistrat fut exaucé, et dès le soir ce même peuple qui était allé quelques jours auparavant flétrir la lâcheté de Target vint applaudir au courage de Malesherbes, et appendit à sa porte des couronnes de laurier. Ainsi, mes enfants, vous le voyez, même pour ici-bas il vaut mieux faire son devoir que de le trahir.

Dans ces jours de terreur et d'égoïsme il y eut d'autres dévouements qui osèrent se montrer, et je vais vous redire les noms des hommes qui, ainsi que Malesherbes et Tronchet, s'offrirent pour défendre Louis XVI.

Un habitant de Troyes, M. Sourdat, écrivit à la convention pour demander l'honneur d'assister le roi à la barre.

M. Dalmas, qui plusieurs fois avait montré dans l'assemblée législative son courage et son attachement au roi, fit imprimer une vive et éloquente défense.

Necker, Lally-Tolendal, Cazalès, Malouet, Baron d'Aubier, Huet, Guillaume, Bertrand de Molleville s'offrirent également comme défenseurs de leur ancien maître, et leur mémoire doit en être à jamais honorée, car en ces terribles jours la mort était tout proche des actions généreuses.

Une femme, Olympe de Gouges, vint solliciter la mission qui avait fait peur à Target;

cette femme avait montré une grande exaltation révolutionnaire ; son dévouement au roi lors de son procès a tout expié.

Marigné, homme aussi courageux que fidèle, avait résolu de faire entendre au sein même de la convention le cri de la justice ; il se présenta à la barre, et fut repoussé.

La famille royale eut connaissance de ces marques d'attachement, et ce fut là sa plus grande consolation. Louis XVI fit remercier ceux que son malheur n'avait pas détachés de de lui, mais n'accepta que Tronchet et Malesherbes, qui s'adjoignirent Romain Desèze, avocat jeune encore, mais déjà célèbre au barreau.

La commune, toujours odieusement hostile à tout ce qui montrait des égards à la royauté déchue et captive, ordonna que les défenseurs seraient fouillés dans les replis les plus secrets avant de pénétrer auprès de leur client. Mais la convention, sous l'impression de la lettre de Malesherbes, se souvenant qu'elle avait décrété la libre *communication des conseils et des accusés*, ordonna que MM. de Malesherbes et Tronchet seraient admis auprès de leur client sans être exposés aux investigations des guichetiers du Temple.

Le 14 décembre M. Tronchet eut une conférence avec sa majesté, comme le permettait le décret ; le même jour M. de Malesherbes fut

introduit à la tour : le roi courut au devant de ce vénérable vieillard, qu'il serra tendrement dans ses bras, et cet ancien ministre fondit en larmes à la vue de son maître soit qu'il se rappelât les premières années de son règne, soit plutôt qu'il n'envisageât dans ce moment que l'homme vertueux aux prises avec le malheur.

« Comme le roi avait la permission de conférer avec ses conseils en particulier, je fermai la porte de sa chambre, dit Cléry, afin qu'il pût parler plus librement à M. de Malesherbes ; un municipal m'en fit des reproches, m'ordonna de l'ouvrir, et me défendit de la fermer à l'avenir. Je rouvris la porte ; mais sa majesté était déjà dans la tourelle qui lui servait de cabinet.

« Le roi et M. de Malesherbes parlèrent très haut dans cette première conférence : les commissaires qui étaient dans la chambre prêtèrent l'oreille à leur conversation, et purent l'entendre. M. de Malesherbes étant sorti, je rendis compte à sa majesté de la défense qui m'avait été faite par le municipal et de l'attention avec laquelle les commissaires avaient écouté la conférence ; je la suppliai de fermer elle-même la porte de sa chambre quand elle serait avec ses conseils ; ce qu'elle fit.

« Le 15 le roi reçut la réponse relative à sa

famille. Le décret portait en substance que la reine et madame Élisabeth ne communiqueraient point avec le roi pendant le cours du procès ; que ses enfants viendraient près de lui s'il le désirait, mais à condition qu'ils ne pourraient plus voir leur mère ni leur tante qu'après le dernier interrogatoire.

« Aussitôt qu'il me fut possible de parler au roi en particulier je lui demandai ses ordres.

« Vous voyez, me dit le roi, la cruelle alternative dans laquelle ils viennent de me placer. Je ne puis me résoudre à avoir mes enfants auprès moi... Pour ma fille, cela est impossible; pour mon fils, je sens tout le chagrin que la reine en éprouverait... Il faut donc, Cléry, consentir à ce nouveau sacrifice!

« Sa majesté m'ordonna une seconde fois de faire transporter le lit du jeune prince, ce que j'exécutai sur-le-champ. Je gardai son linge et ses habits, et tous les deux jours j'envoyais ce qui était nécessaire comme j'en étais convenu avec madame Élisabeth.

« Le 16, à quatre heures après dîner, il vint une députation de quatre membres de la convention, Valazé, Cochon, Granpré et Duprat, faisant partie de la commission des vingt-un nommée pour examiner le procès du roi : ils apportaient au royal captif l'acte d'accusation. La lecture des pièces dura quatre heures; il

était près de minuit que cette douloureuse séance n'était pas encore terminée : Louis XVI pensa que les hommes qui ne s'occupaient qu'à le torturer de toutes manières devaient avoir faim, et leur offrit à souper. Ils acceptèrent, pendant que le roi, resté dans la pièce voisine, s'entretenait avec Tronchet, qui n'avait rien voulu prendre. »

Un municipal nommé Mercerant, ancien tailleur de pierre, et qui avait été président de la commune de Paris, se trouvait cette nuit-là pour la première fois de garde au Temple. Pour y venir il avait pris à dessein un habit de travail en lambeaux, un mauvais chapeau rond et un tablier de peau ; par dessus cet accoutrement il avait étalé son écharpe tricolore. Ainsi vêtu, le misérable affectait de s'étendre dans un fauteuil tout à côté du roi, assis sur une chaise ! Le chapeau sur la tête, Mercerant tutoyait tous ceux qui lui adressaient la parole.

Depuis le 14 jusqu'au 26 décembre Louis XVI vit régulièrement ses conseils : ils venaient à cinq heures du soir, et se retiraient à neuf. Tous les matins M. de Malesherbes apportait à sa majesté les journaux du jour et les opinions imprimées des députés concernant son procès. Le roi les lisait toutes, et quelquefois les donnait à son fidèle Cléry. Un jour lui en ayant communiqué une remplie d'invectives et de

calomnies contre lui et la reine, il lui dit : « Eh bien, Cléry, que pensez-vous de ce que vous venez de lire ?

« — Je manque de termes pour exprimer mon indignation, répondit le dévoué serviteur, et je m'étonne que votre majesté puisse lire de semblables horreurs.

« — En les lisant je vois jusqu'où va la méchanceté des hommes, et, je vous l'avoue, je ne croyais pas qu'elle pût jamais aller si loin ! »

Au Temple, comme à Versailles, Louis XVI conservait le besoin de faire le bien ; pendant que son procès se poursuivait il vint à apprendre qu'un garçon servant de la prison, père de famille, avait été volé de deux cents livres qui lui avaient été payées pour ses gages : cette perte était considérable pour lui. Le roi, ayant remarqué sa tristesse et en ayant appris la cause, dit à Cléry de remettre à Marchand (c'est ainsi que s'appelait cet homme) la somme de deux cents livres en recommandant de n'en parler à personne, et surtout qu'il ne cherchât pas à le remercier.

Dans ce temps d'ingratitude Marchand fut reconnaissant, et garda constante mémoire du bienfait.

Le mercredi 19 décembre on apporta comme à l'ordinaire le déjeuner du roi, ne pensant pas aux quatre-temps ; Cléry le lui présenta : C'est

aujourd'hui jeûne, dit le petit-fils de S. Louis à l'homme dévoué qui le servait. A l'heure du dîner, le même jour, Louis XVI dit à Cléry devant trois ou quatre municipaux : Il y a quatorze ans que vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui ; c'était le jour où naquit ma fille. Aujourd'hui, son jour de naissance, être privé de la voir... de l'embrasser, la pauvre enfant!

A ces mots, malgré lui, les yeux du roi laissèrent échapper des larmes, et, appuyé sur la table, le visage caché de ses mains, il demeura pendant quelque temps tout entier à sa douleur.

Ainsi, vous le voyez, la prison, son procès si menaçant, les vexations, les tortures que lui imposaient ses barbares geôliers ne pouvaient faire oublier au prince captif ni ses devoirs religieux ni ses affections de famille.

M. Desèze eut comme Tronchet et M. de Malesherbes la faculté de pénétrer au Temple : ce fut une consolation pour le monarque prisonnier. Pendant qu'il s'occupait de son procès il avait, de concert avec Cléry, trouvé un moyen de correspondre avec sa famille ; il écrivait au moyen du papier et des plumes qu'on lui avait donnés pour travailler à sa défense, et les princesses traçaient leurs réponses sur du papier avec des piqûres d'épingle. Quelquefois on cachait les billets dans des pelotons de fil, qu'un

garçon de service (Turgy) en servant les repas jetait sous la table. Quelquefois avec la ficelle qui avait entouré les paquets de bougies, et que Cléry mettait soigneusement à part, on faisait descendre les mystérieuses lettres d'un étage à un autre; et quand les augustes captifs tenaient un de ces billets c'était une joie pour eux. Il n'en restait plus d'autres à ceux dont la terre avait envié le bonheur.

M. Desèze venait de terminer sa défense; il y avait travaillé avec toute l'ardeur de son royalisme et avec toute l'habileté de son esprit; il la lut au roi, qui lui en fit retrancher tout ce qui était trop oratoire, voulant s'en tenir à la simple discussion des moyens qu'il avait à faire valoir.

On était alors à ces solennités de Noel, à ces saintes joies de la religion que le fils aîné de l'Église avait souvent chômées à Versailles; et à présent c'était dans une prison, séparé de sa famille, de sa femme, de sa sœur et de ses enfants, qu'il voyait passer cette fête de la naissance du Christ; et pour consoler et fortifier son âme en cette grande journée pas un prêtre à prier avec lui et lui dire la messe! Ce jour-là il fut bien inspiré: seul avec Dieu, en se relevant de sa prière il composa cet immortel testament qu'un grand écrivain a appelé *l'Évangile des rois*.

Le 26 décembre l'assemblée, qui avait bien autre chose à faire que de célébrer les solennités chrétiennes, décréta que le roi serait conduit le lendemain à la barre pour subir son dernier interrogatoire. Dès neuf heures et demie du matin toute la force armée était en mouvement pour conduire le monarque prisonnier du Temple aux Feuillants avec les mêmes précautions que lors de sa première comparution (1). Monté dans la voiture du maire, il s'entretint avec la même tranquillité que de coutume : on parla de Sénèque, de Tite-Live, des hôpitaux; il adressa même une plaisanterie railleuse à un des municipaux qui avait dans la voiture son chapeau sur la tête. Arrivé aux Feuillants, il montra beaucoup de sollicitude pour ses défenseurs; il s'assit à leurs côtés dans l'assemblée, regarda avec beaucoup de calme les bancs où siégeaient ses ennemis.

Au milieu d'un profond, d'un saisissant silence, Desèze prononça alors ce discours remarquable à la fois par la force avec laquelle il confond les accusateurs de Louis et démontre l'absurdité des crimes qu'on a osé imputer au roi. Les regards attachés sur les conventionnels, le jeune et courageux avocat s'écria avec un déchirant accent de douleur :

(1) M. Thiers.

« Je cherche parmi vous des juges; je n'y vois que des accusateurs!

« Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et c'est vous-mêmes qui l'accusez!

« Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous avez déjà émis votre vœu!

« Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vos opinions parcourent l'Europe!

« Louis sera donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi, aucune forme!

« Français, qu'est donc devenu ce caractère national, ce caractère qui distinguait vos anciennes mœurs, ce caractère de grandeur et de loyauté?

« Entendez d'avance l'histoire qui redira à la renommée :

« Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice; il y fut économe, juste, sévère; il s'y montra l'ami constant du peuple. Le peuple désirait l'abolition d'un impôt désastreux qui pesait sur lui; il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude; il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés; il fit ces réformes. Le peuple voulait que des millions

de Français que la rigueur de nos usages avait jusqu'alors privés des droits qui appartiennent aux citoyens acquissent ces droits ou les recouvrassent; il les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulut la liberté; il la lui donna; il vint même au devant de lui par ses sacrifices, et cependant c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève pas. Je m'arrête devant l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

En prononçant ces dernières paroles Desèze interrogea du regard les hommes qui s'étaient orgueilleusement faits juges de leur roi, et tous baissèrent les yeux devant ceux de l'homme de bien et de son énergique défenseur.

Pendant que Desèze avait parlé Louis XVI avait cherché sur le visage des membres de l'assemblée l'impression que produisait la plaidoirie de son avocat, et plus d'une fois on l'avait vu sourire en causant avec Tronchet et Malesherbes. La convention accueillit la défense avec un morne silence.

Ce silence devint encore plus grand quand le roi se levant demanda la parole. Tous crurent qu'il allait protester devant ceux qui s'appelaient les représentants du pays, et déclarer que la convention, toute puissante qu'elle était,

n'avait pas le droit de juger le roi de France, déclaré inviolable; mais non, la royale victime comme celle du Calvaire ne se débattit pas plus contre ses accusateurs que quelques jours plus tard contre ses bourreaux.

Voici ce que Louis dit à l'assemblée d'une voix sonore et qui ne tremblait pas :

« En vous parlant, messieurs, peut-être pour la dernière fois je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.

« Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir fait répandre le sang du peuple, et surtout de voir que les malheurs du 10 août me soient attribués.

« J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple et la manière dont je m'étais conduit me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner de moi une pareille imputation. »

Dieu avait alors donné à la voix du juste la puissance de remuer les cœurs; beaucoup de conventionnels en l'écoutant avaient senti une pitié inconnue s'insinuer malgré eux dans leur âme. Les nombreux spectateurs des tri-

bunes, saisis de la même émotion, ne hurlaient plus contre le monarque ; plusieurs même n'avaient pu se défendre de larmes; on en voyait encore dans bien des yeux quand Barrère, craignant que de cette émotion si visible il ne s'échappât quelques cris de *vive le roi!* termina brusquement la séance, et dit à Louis :

« Vous pouvez vous retirer. »

Conduit dans une salle voisine avec ses défenseurs, Louis XVI s'occupa avec sollicitude du jeune Desèze, qui paraissait fatigué de sa longue et chaleureuse plaidoirie. Ramené ensuite à sa voiture, il parle encore avec sérénité aux hommes qui l'escortent, et arrive au Temple à cinq heures.

Pendant que le roi avait été présent à la convention ses membres, comme je viens de vous le dire, avaient été plus silencieux et plus respectueux que de coutume; mais à peine l'auguste accusé avait-il eu franchi le seuil de la salle qu'une violente tempête y éclata : les uns voulaient qu'on ouvrît la discussion ; les autres, se plaignant des éternels délais qu'on apportait à la discussion du procès, demandaient sur-le-champ l'appel nominal en disant que dans tout tribunal après avoir ouï l'accusé on passait aux voix.

Jusqu'à ce moment le républicain Lanjuinais avait gardé le silence ; mais s'il veut l'établisse-

ment de la république il ne veut pas qu'elle soit souillée du sang de Louis XVI. Avec l'impétuosité de son caractère il s'élance à la tribune, et s'écrie : « Je demande non pas un délai pour la discussion, mais l'annulation même de la procédure. Le temps des hommes féroces est passé. Il faut bien se garder de déshonorer l'assemblée en la faisant juger Louis XVI ; personne en France n'en a le droit. L'assemblée n'a aucun titre pour s'arroger cette puissance. Si elle veut agir comme corps politique, elle ne peut prendre que des mesures de sûreté contre le ci-devant roi ; si elle agit comme tribunal, elle est hors des principes ; car c'est faire juger le vaincu par le vainqueur lui-même, puisque la plupart des membres présents se sont déclarés les conspirateurs du 10 août. »

Au mot *conspirateurs* un épouvantable tumulte éclate de toutes parts ; les députés s'agitent, se lèvent et crient : A L'ABBAYE ! A L'ABBAYE !

Quel est donc celui qui prend à injure d'être appelé conspirateur de la sainte journée du 10 août ? demande Mazuyer.

Alors, se tournant du côté de la montagne, Lanjuinais ajoute : Certes je n'ai jamais voulu dégrader cette illustre journée du 10 août ; j'ai dit *conspirateurs* parceque c'est le mot propre, parcequ'il est beau de *conspirer* contre les

tyrans, parceque Brutus dont j'aperçois ici l'image fut un glorieux *conspirateur.* »

Pourquoi Lanjuinais gâta-t-il par l'apologie de l'horrible journée des Marseillais l'élan généreux qu'il venait d'avoir en déclarant à la convention qu'elle n'avait pas le droit de juger Louis XVI?

Je vous ai dit, mes enfants, que lorsque la voix du royal accusé s'était fait entendre dans l'assemblée un instant elle avait comme apaisé, comme éteint les haines. Cet instant fut court, et la trève entre les jacobins et la royauté ne dura que quelques secondes. C'eût été miracle s'il en avait été autrement; car ce jour-là plus encore qu'aux autres séances les tribunes avaient été envahies par la populace la plus vile, la plus bruyante et la plus cruelle. Cette tourbe de misérables, ce ramassis de brigands stipendiés par le club des jacobins et par le Palais-Royal n'auraient pas voulu pour beaucoup ne pas assister au jugement qui leur promettait une tête de roi. Pour assister à cette séance décisive plusieurs des meneurs des faubourgs avaient affecté de venir en costume plus élégant que de coutume, et pour cette fête régicide ils s'étaient en quelque sorte parés. Les femmes connues sous la désignation de *tricoteuses de Robespierre* étaient venues de bonne heure prendre leurs places au

premier rang des tribunes; elles sont assises à côté des chefs de file des jacobins; ceux-ci se pavanent avec leurs bonnets rouges, leurs carmagnoles et de grands sabres rougis dans les massacres de septembre. Ces journées n'ont été que le prélude de celle qu'ils attendent et qu'ils appellent de tous leurs vœux; ils ne baissent point la voix, et menacent d'une rapide vengeance les députés qui absoudront le tyran. D'autres brigands armés de pistolets, de bâtons ferrés et de poignards circulent autour de la salle ou stationnent à ses portes, et répètent aux girondins: Si vous ne nous donnez pas la tête de Capet, gare aux vôtres!

Il ne manquera rien à l'horreur de cette épouvantable séance. Pour que les hurleurs des tribunes ne s'éloignent pas on fait circuler parmi eux des viandes, du pain, du vin et des liqueurs, et la hideuse populace se partage avidement ce que la montagne lui a jeté. A ce repas se mêlent de cruelles plaisanteries, d'exécrables propos, d'abominables blasphèmes. Des paris sont ouverts pour et contre le résultat du scrutin; les travailleurs de septembre jouent entre eux, et leur enjeu est la tête d'un roi! et des éclats de rire plus horribles que les menaces de la colère accompagnent ces paris.

En dehors de la salle d'autres meurtriers dansent autour des arbres de la liberté en pous-

sant des cris de cannibales, en répétant : A présent nos arbres de liberté vont croître et verdir ; nous allons les arroser avec du sang de roi.

O mes enfants ! pleurez sur cette mobilité du peuple. Après la plaidoirie du jeune Desèze, après les paroles que Louis XVI avait prononcées dans l'assemblée, cette populace des tribunes, à présent si impie, si cruelle, avait ressenti une respectueuse pitié... Si alors un des orateurs de la Gironde, Vergniaud par exemple, l'homme à la puissante parole, avait élevé la voix pour aider cette compassion à se faire jour et à grandir, Louis XVI aurait peut-être été sauvé, et la France n'aurait point eu à rougir et à pleurer de la journée du régicide. Mais non, aucune voix généreuse ne se fit entendre après celle de Lanjuinais. Les girondins pour ne pas perdre un misérable reste de popularité se firent muets, et se faire muet ce jour-là c'était se faire lâche, c'était prendre sa part du sang qui allait être versé. Je laisse donc à d'autres plumes que la mienne à louer le parti girondin. Dans le grand procès qu'il a eu à juger il n'a pas combattu le jacobinisme ; il s'est fait son allié et son complice.

Enfin la convention décréta que trois questions seraient posées et le seraient dans l'ordre suivant :

Louis est-il coupable ?

Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple ?

Quelle sera la peine ?

La première question fut ainsi posée :

Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté générale ?

L'assemblée était composée de sept cent quarante-neuf membres ; vingt-huit étaient absents par maladie, un par commission ; trente-huit se récusèrent en motivant diverses opinions ; six cent quatre-vingt-trois déclarèrent que Louis XVI était coupable de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté générale de l'état.

Les hommes qui au fond du cœur frémissaient à la pensée de faire couler le sang du roi eurent la dégradante faiblesse de déclarer qu'il était coupable ; voulant le sauver, ils le poussaient sur le chemin de l'échafaud, *et* (1) *devenaient ainsi régicides au premier chef.* Vergniaud, Lanjuinais, Boissy-d'Anglas furent de ce nombre

Trente-quatre députés votèrent avec restrictions, et présentèrent diverses considérations sur les agressions qui avaient été faites

(1) Vicomte de Conny.

contre le roi. Quelques-uns d'entre eux exprimèrent ainsi leur opinion; comme ces opinions repoussent des votes de sang, je les cite textuellement.

Baraillon monta à la tribune, et dit :

« Je ne crois pas être ici pour juger des criminels : ma conscience s'y refuse; en conséquence je me récuse. »

Lomont : « Je déclare que tous les efforts qu'on a faits à cette tribune ne m'ont pas persuadé que nous pouvons cumuler les pouvoirs les plus incompatibles; que je suis resté bien convaincu que nous devons faire des lois, et non les appliquer, prendre toutes les mesures que peut commander l'intérêt du peuple, et non prononer er des jugements. En conséquence, puisque la convention demande mon opinion comme membre du jury de jugement, je déclare que, tout entier à mes fonctions de législateur, je m'abstiens de voter. »

Henri La Rivière : « Je déclare qu'ayant participé à la confection du décret qui ordonne que Louis sera jugé, mais qu'ayant voté contre l'amendement de ce même décret, qui porte *que Louis sera jugé par la convention nationale*, je ne crois pas devoir prononcer sur le fait, et qu'il répugne à ma conscience d'être tout à la fois législateur et juré dans une affaire dont je demande au surplus que

la décision soit renvoyée au peuple souverain. »

Lafon : « Je ne suis à la convention que comme suppléant, je n'y suis que depuis le 9 de ce mois ; à cette époque l'instruction et la discussion sur le procès de Louis étaient terminées. Je n'ai connaissance des faits et des crimes dont Louis Capet est prévenu que par les feuilles et les journaux : cette connaissance est incertaine, et celle que j'ai des preuves de conviction l'est encore plus. Je ne puis donc émettre mon opinion dans les questions que présente cette affaire, et je déclare devoir m'abstenir d'en connaître. »

D'Yzarn de Valady : « J'ai pensé que Louis n'était pas jugeable, et par conséquent je m'abstiens de voter comme juré : je me réserve de voter en homme d'état sur la mesure de sûreté qui doit être prise à son égard. »

Noel : « Mon fils était grenadier dans un bataillon du département des Vosges ; il est mort sur la frontière en défendant la patrie. Ayant le cœur déchiré de douleur, je ne puis être juge de celui qu'on regarde comme le principal auteur de cette mort. »

Wandelaincourt : « J'ai cru ne venir à la convention que comme législateur, et la douceur de mes mœurs ne m'aurait pas permis de me

porter comme juge ni directement ni indirectement en matière criminelle. »

Morisson de la Vendée: « Je ne veux prononcer sur aucune des questions posées. »

Au milieu des sept cent quarante-neuf votes émis dans ce mémorable procès voici les seuls qui ne reconnaissent pas la culpabilité de Louis XVI. D'autres ne seront pas pour la mort, mais mêleront des insultes à leur pitié. Les votes que je viens de vous transcrire sont vraiment les seuls qui aident un peu à respirer quand on a à redire les actes de la convention.

La discussion sur le jugement du roi, commencée le 26 décembre, fut fermée le 12 janvier; ces seize journées furent toutes remplies d'inquiétudes, de tourments, d'angoisses pour les honnêtes gens; d'agitations, d'intrigues et de coupables espérances pour les révolutionnaires. Chaque jour avait sa séance et chaque séance d'atroces discours, où tout ce que le délire de la haine peut inventer de sophismes était épuisé, tout ce que la langue des hommes les plus dégradés peut assembler d'images dégoûtantes et abjectes fut reproduit par d'ignobles et cruels orateurs.

Dans cette même journée du 26 la seconde des questions posées par l'assemblée fut agitée; elle était ainsi conçue:

Le jugement de Louis sera-t-il soumis à la sanction du peuple?

L'espoir des girondins était de voir cette question résolue par l'affirmative. Vergniaud était convenu devant quelques amis de l'attendrissement qui le gagnait quand il voyait Louis XVI à la barre ; sans être aussi touchés, peut-être les autres députés qui votaient avec lui étaient tout disposés à s'intéresser à la victime, et dans cette situation l'appel au peuple les sauvait d'un grand embarras. Si le peuple condamnait le roi, c'était sur lui que retombait l'odieux du jugement; s'il était absous, à eux en revenait l'honneur, car la pensée de l'appel à la nation venait d'eux.

« Puisqu'ils étaient touchés à la vue de la profonde infortune de Louis XVI, ils devaient avoir le courage de le défendre eux-mêmes, et ne devaient pas provoquer la guerre civile en renvoyant aux quarante-quatre mille sections qui se partageaient la France une question qui allait infailliblement mettre tous les partis en présence et soulever les passions les plus furieuses. Il fallait se saisir fortement de l'autorité, avoir le courage d'en user soi-même sans se décharger sur la multitude d'un soin dont elle était incapable... Ici les girondins donnèrent à leurs adversaires un avantage immense en les autorisant à répandre qu'ils fomentaient

la guerre civile et en faisant suspecter leur courage et leur franchise. Aussi ne manqua-t-on pas, ajoute M. Thiers, à qui j'emprunte ce passage, de dire chez les jacobins que ceux qui voulaient la mort de Louis XVI étaient plus francs *et plus estimables* que ceux qui voulaient en appeler à la nation. »

Plus la gironde voulait la sanction du peuple, plus la montagne s'opposait à ce grand appel, qui aurait sauvé le roi. Au dedans d'eux-mêmes les jacobins sentaient bien qu'ils n'étaient pas les vrais représentants du pays et que la majorité des Français ne partageait pas leur haine contre la royauté ; ils se souvenaient de la première fédération et des marques de respect et d'amour qui avaient alors été prodiguées à Louis XVI et à Marie-Antoinette, et ils avaient peur qu'il ne restât encore quelque étincelle de ce feu qui avait si longtemps brûlé en France.

Deux cent quatre-vingt-trois voix seulement demandèrent l'appel au peuple ; quatre cent vingt-quatre le rejetèrent.

Ce rejet la France peut le regarder comme un titre d'honneur, comme une attestation que lui donnaient les jacobins qu'*elle n'était pas à leur hauteur*. La convention, qui avait si souvent répété au peuple : Tu as la suprême puissance, se mit tout à coup à craindre que le

nouveau souverain que la révolution avait sacré avec du sang ne voulût pas porter la main sur Louis XVI, et, usurpant tous les pouvoirs, elle donna au monde l'exemple d'un despotisme tel que le monde n'en avait pas encore vu.

Fouché se montra parmi les députés de la montagne l'émule de Marat. « Je ne m'attendais pas, s'écria-t-il, à entendre énoncer à cette tribune d'autre opinion contre le tyran que son arrêt de mort... Les crimes du tyran ont frappé tous les yeux et rempli tous les cœurs d'indignation... Le temps est pour nous contre tous les rois de la terre. »

Parmi les députés de la Gironde Vergniaud fut bien inspiré en défendant l'appel au peuple; cet homme avait été ému de l'adversité, de la résignation de Louis XVI; son grand talent s'était ressenti de cette pensée généreuse, et jamais il ne fut plus éloquent que lorsqu'au milieu des fureurs de la convention il chercha à arracher la victime aux mains impatientes des bourreaux...... Quand il s'élevait ainsi il obéissait à la voix de la justice et de l'humanité; un peu plus tard il entendit une autre voix, celle de la peur, et comme les autres il se couvrit du sang du juste en votant sa mort!

Après avoir entendu Vergniaud peindre à si grands traits tous les maux que la France au-

rait à endurer si elle condamnait son roi sans envoyer le jugement à la sanction du peuple, Serres, député des Hautes-Alpes, qui avait été pour le jugement sans appel, se rétracte, et passe à l'opinion de Vergniaud. Rabaud de Saint-Étienne, ce ministre protestant républicain qui s'était constamment montré si hostile à Louis XVI, s'indigne des pouvoirs que la convention veut à toutes forces cumuler. « Quant à moi, s'écrie-t-il, je suis las de ma portion de despotisme ; je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran... Vous cherchez des raisons politiques pour appuyer l'appel au peuple; mais ces raisons politiques sont dans l'histoire..... Souvenez-vous de ce peuple de Londres qui avait tant pressé le supplice du roi; il fut le premier à maudire ses juges et à se prosterner devant son successeur. Lorsque Charles II monta sur le trône la ville lui donna un superbe repas, le peuple se livra à la joie la plus extravagante, et il courut assister au supplice de ces mêmes juges que Charles immolait aux mânes de son père! Peuple de Paris, parlement de France, m'avez-vous entendu ? »

Robespierre lui-même pour se faire écouter

après Vergniand est obligé d'emprunter la voix de la pitié. Lui aussi, dit-il, a été touché et a senti chanceler dans son cœur la vertu républicaine en présence du coupable humilié devant la puissance souveraine; mais la dernière preuve de dévouement qu'on doit à la patrie c est d'étouffer tout mouvement de sensibilité... Il prétend que l'appel au peuple n'est qu'une ressource semblable à celle qu'avait imaginée Guadet en demandant le scrutin épuratoire. Cette ressource perfide avait pour but de remettre tout en question, et le 10 août et la république elle-même... Il signale avec sa perfidie habituelle ses adversaires d'aujourd'hui comme étant les mêmes que ses adversaires d'autrefois; il se présente comme exposé, et la France avec lui, au même danger qu'alors, et toujours par les intrigues de ces fripons qui prennent le titre d'honnêtes gens.

Aujourd'hui, ajoute Robespierre, ils se taisent sur les plus grands intérêts de la patrie, s'abstiennent de prononcer leur opinion sur le dernier roi; mais leur sourde et pernicieuse activité produit tous les maux qui agitent la patrie, et pour égarer la majorité saine, mais souvent trompée, ils poursuivent les chauds patriotes sous le titre de minorité factieuse. La minorité, s'écrie-t-il, se changea souvent en majorité en éclairant les assemblées trompées.

La vertu fut toujours en minorité sur la terre! sans cela la terre serait peuplée de tyrans et d'esclaves! Hampden et Sidney étaient de la minorité, puisqu'ils expirèrent sur un échafaud; les Critias, les Anitus, les César, les Clodius étaient de la majorité, mais Socrate était de la minorité, car il avala la cigüe; Caton était de la minorité, car il déchira ses entrailles... Robespierre termine en demandant que Louis XVI soit sur-le-champ déclaré coupable et condamné à mort.

Plus tard Vergniaud répond aux paroles de Robespierre; il réfute les craintes qu'on a exprimées sur la véritable majorité, qu'on a dit composée d'intrigants, de royalistes, d'aristocrates, et s'élève contre cette orgueilleuse assertion que la vertu était en minorité sur la terre. « Citoyens, dit-il, Catilina fut en minorité dans le sénat romain; si cette minorité eût prévalu, c'en était fait de Rome, du sénat et de la liberté. Dans l'assemblée constituante Maury, Cazalès furent en minorité, et s'ils avaient prévalu c'en était fait de vous. Les rois aussi sont en minorité sur la terre, et pour enchaîner les peuples ils disent aussi que la vertu est en minorité! Ils disent aussi que la majorité des peuples est composée d'intrigants auxquels il faut imposer silence par la terreur.

Faut-il pour faire une majorité conforme aux

vœux de certains hommes employer le bannissement et la mort, et changer la France en désert pour la livrer sans résistance aux conceptions de quelques scélérats.

Vergniaud a deviné Robespierre, et Robespierre ne perd pas une des paroles de Vergniaud, et les amasse dans sa mémoire pour les lui faire toutes expier.

Deux députés bretons, Lanjuinais et Lehardi, demandèrent que la majorité des voix déterminée par le code pénal fût nécessaire pour la condamnation du roi. Danton, Garan de Coulon s'élevèrent contre cette proposition, et l'assemblée par une nouvelle et odieuse violation du code qu'elle avait proclamé décréta au mépris *de sa loi écrite* que la majorité d'une seule voix serait suffisante pour envoyer Louis XVI à l'échafaud... Quand une chance de salut pour le roi venait à se présenter le génie du jacobinisme s'alarmait, et se mettait à l'œuvre pour l'anéantir.

La journée du 15 janvier s'était écoulée dans cette lutte entre la gironde et la montagne; il était dix heures du soir, et du côté où siégeait Robespierre des cris d'impatience et de rage s'élevaient pour que la dernière question, QUELLE SERA LA PEINE DE LOUIS? fût résolue dans la nuit même. Une foule de membres s'était portée au pied de la tribune, et demandait avec des cris

sauvages que ce fût la mort, la mort prononcée sur-le-champ, la mort donnée sans lenteurs, sans délai au coupable.

Malgré cette exécrable impatience le président ne céda pas à cette fureur de sang, et remit la séance au lendemain.

Quand les députés sortirent de la salle, quand ils traversèrent la foule qui s'était tenue rassemblée aux abords des Feuillants, dans la multitude et l'obscurité on entendait des voix qui disaient : *Ils n'en finiront pas! quelles éternelles longueurs!* D'autres, mais plus timides, disaient moins haut : *C'est beaucoup que de gagner du temps; Dieu nous exaucera peut-être!* Et ceux qui parlaient ainsi en rentrant chez eux rassemblaient en secret leur famille, et tous à genoux priaient ensemble le Dieu de S. Louis de sauver le roi.

Les deux partis de l'assemblée employèrent la nuit à se disputer la conquête des suffrages de ces hommes qui vivent inféodés au plus fort, vassaux obéissants de la peur, gent sans convictions et sans principes, molle et inerte, égoïste et lâche. Cette tourbe allait obéir à Robespierre; mais au moment de descendre si bas pour marcher dans le sang elle hésitait un peu.

Les montagnards s'étaient comptés, et, n'ayant pas trouvé leur majorité bien solide-

ment établie, résolurent de nouveau d'effrayer les faibles pour les faire venir à eux. Le comité des jacobins demeura en permanence toute la nuit, et l'enfer n'est pas plus actif pour le mal que ce club n'est acharné à la perte du juste. C'est son sang qui nous rendra forts, se répètent-ils entre eux; c'est à nous de le répandre, car le peuple ne le voudrait pas.

Pendant que les jacobins délibéraient un avis important leur fut apporté; Lepelletier de Saint-Fargeau, sur lequel jusqu'à ce moment ils avaient cru pouvoir compter, avait, disait-on, réussi à entraîner vingt-cinq de ses amis à voter pour toute autre peine que la mort. A cette nouvelle la montagne jette un cri d'effroi: tout paraissait perdu, la royale victime allait lui échapper. Danton, l'homme qui domine plus que tout autre le duc d'Orléans, court au Palais-Royal.

« Qui vous amène si tard? demanda le prince effrayé.

« — Le soin de votre réputation et le salut de la chose publique, » répondit l'ami de Marat; et il lui raconte la défection de Lepelletier de Saint-Fargeau. « Vous avez tout à perdre, lui dit-il; vous voterez la mort avec nous comme vous me l'avez promis, et si la mort ne passe point vous resterez frappé d'une tache indélébile.

« — Que puis-je faire?

« — User de votre influence sur Saint-Fargeau, le décider à voter avec nous.

« — Eh bien, amenez-le. J'essaierai. »

Danton courut aussitôt chez Lepelletier, l'amena au Palais-Royal, et là d'Orléans, flattant son ambition, le décida alors qu'il hésitait, qu'il reculait encore devant le régicide! Cet acte décidait de la vie du roi: Saint-Fargeau disposait de vingt-cinq voix... Ces vingt-cinq voix votèrent la mort à la prière d'Égalité. Sur lui donc qu'une grande partie du sang retombe, car grande est sa part du crime!

Ce fut le lendemain, 16 janvier, que commença l'appel nominal sur cette troisième question :

QUELLE PEINE INFLIGERA-T-ON A LOUIS?

Ce jour-là l'agitation était grande sur les bancs de l'assemblée, grande dans les tribunes et grande au dehors. Vergniaud présidait, et sur son fauteuil sentait un grand trouble au dedans de lui. Ses traits en étaient altérés, et sa voix n'avait plus d'assurance.

Mais il n'était pas le seul qui laissât percer l'émotion de son âme. Sur tous les députés qui allaient et venaient et qui se parlaient à voix basse l'observateur aurait pu voir comme la main de Dieu ; je ne sais quelle ombre sinistre était projetée sur toute l'assemblée... et en regardant tous ces conventionnels méditant le

régicide on éprouvait ce que l'on ressent quand on est en face d'hommes maudits.

Enfin huit heures du soir sonnent; le président réclame le silence, et aussitôt le bourdonnement sourd qui se faisait entendre dans la salle cesse; les voix qui parlaient bas se taisent, et le frémissement redouble. Quelle va être la première opinion émise? le mot de mort va-t-il tomber de la tribune et retentir dans la salle?

Sur les bancs des députés, dans les tribunes on voit des hommes qui tiennent des cartes pour y marquer avec une épingle la balance des votes.

Le sinistre appel se faisait par département. Tous les députés du même département s'avançaient à la fois vers la tribune, et restaient là debout jusqu'à ce que le vote de chaque membre de la députation appelée eût été émis.

Pendant qu'ils étaient là, avant qu'ils eussent encore parlé on interrogeait leurs traits; on cherchait à deviner dans leurs yeux la parole qui allait sortir de leur bouche. Ce jour-là un mot c'était la vie ou la mort, et le plus obscur bourgeois pouvait à son gré faire tomber la tête d'un roi ou la sauver de la hache du bourreau.

Le département de la Haute-Garonne fut le

premier appelé... Le député Mailhe s'avança, et alors le silence devint si grand, si absolu que l'on entendait le bruit de ses pas sur les marches de la tribune. D'une voix oppressée il dit :

JE VOTE POUR LA MORT.

Calès, qui marchait après lui, s'écria :

JE VOTE POUR LA MORT, ET TOUT MON EGRET EST DE N'AVOIR PAS A PRONONCER SUR TOUS LES TYRANS.

A ces deux premiers votes le délire des régicides éclate et sur les bancs de la montagne et sur ceux des galeries. Aux hommes qui veulent faire tomber la tête de Louis XVI c'est de bon augure de voir que les premiers appelés aient demandé *la mort*... Les échos de la salle vont aprendre ce mot et le répèteront : c'est là leur cruelle espérance.

Mailhe avant d'émettre son vote avait fait une proposition ; c'était d'examiner si en cas de condamnation il ne serait pas convenable de surseoir à l'exécution. Un historien de la révolution de 1789 donne à entendre que Mailhe avait eu cette pensée pour sauver Louis XVI. « Cette restriction, dit-il, pouvait sauver le roi ; car le temps était tout ici, et un délai équivalait à une absolution. » Un assez grand nombre de députés s'étaient rangés à cet avis. Après l'horrible vote de Calès ceux qui se succèdent de-

mandent la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement quand la guerre aurait cessé.

Dans ces députations qui se succèdent et qui vont porter à la tribune leurs opinions et leurs votes il y en a plusieurs qui n'ont qu'un mot : LA MORT ! LA MORT ! LA MORT !

Une seule entre toutes les députations n'a pas un membre qui fasse entendre cette terrible parole, et c'est celle du Béarn, du pays de Henri IV, qui ne demande pas le sang de son petit-fils. Honneur à elle, et paix aux cendres des hommes qui la composaient !

Voici celle de Paris qui se lève ; Paris, la ville des palais et des rois, Paris, qui a vu de près la bonté, la charité, la clémence de Louis XVI ; aura-t-elle dans son sein quelque âme juste et généreuse ? Non, pas une seule ! tous les membres voteront pour la mort.. et cependant il y en a là un qui aurait pu se récuser, car il est proche parent du royal accusé,. mais il s'en gardera bien, il veut sa part du crime... Regardez-le, c'est le duc d'Orléans ; il voudrait avoir l'air assuré d'un homme sans remords... mais sa marche incertaine trahit son émotion... Il sent que tous les regards sont rivés sur lui, et ces regards lui sont autant de tortures !.. La honte lui couvre le front de sa rougeur ; la honte l'arrêterait, mais la peur, mais le souvenir des menaces de Danton le font avancer ; s'appuyant

sur la rampe, il monte péniblement les degrés de la tribune; son ignominie le courbe de son immense poids. Il tient à la main un papier, car il a voulu que l'émotion, que le trouble ne pussent rien changer à son vote, et il lit ces paroles, qu'il a écrites d'avance dans son palais:

UNIQUEMENT OCCUPÉ DE MES DEVOIRS, CONVAINCU QUE TOUS CEUX QUI ONT ATTENTÉ OU QUI ATTENTERAIENT A LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE MÉRITENT LA MORT, JE VOTE LA MORT.

En prononçant ces mots le duc d'Orléans a la conscience de l'horreur et du dégoût qu'il inspire; une pâleur livide a remplacé la rougeur qui lui était montée au visage lorsqu'il s'était avancé vers la tribune; une sueur froide ruisselle de son front; il demeure immobile, et le président est obligé de lui dire: Vous avez fini, retournez à votre place.

Oui, il avait fini; il n'avait plus rien à faire pour se dégrader davantage! descendre plus bas dans le vice, aller plus loin dans le crime lui était désormais impossible: il avait renié son rang, abandonné son nom, calomnié sa mère; et il venait de voter la mort de son parent et de son roi.

Quand, rappelé à lui-même par la voix du président, il descendit de la tribune pour retourner à sa place il n'entendit sur son pas-

sage que ces mots : OH, LE MONSTRE ! Quand il fut en face de Danton, de Marat et de Robespierre il osa lever les yeux ; mais eux détournèrent leurs regards de lui, rougissant de l'avoir pour allié. Il avait compté sur les applaudissements de la populace des tribunes, et de là il ne lui vient que des huées ; il entend bien prononcer son nom, mais c'est pour le joindre à des malédictions et a d'infamantes épithètes.

Après son vote le dégoût a soulevé une agitation qui ne pourra se calmer ; le silence ne sera plus possible. « On eût dit (1) que par son rôle odieux d'Orléans venait à lui seul de mettre Louis XVI à mort ; tout ce qui va suivre de cette séance n'est plus qu'une vaine formalité. »

Nul dans l'assemblée n'égalera la bassesse du parent de Louis XVI ; mais presque tous les membres de la montagne égaleront sa cruauté : c'est presque avec des hurlements de rage qu'ils arrivent à la tribune. Barrère s'écria : Je demande que Louis soit mis à mort ; l'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des despotes. Un autre dit : *Que le cadavre de Louis soit déchiré et distribué dans tous les départements !*

Milhaut, député du Cantal : Si la peine de

(1) Vicomte de Conny.

mort n'existait pas, il faudrait l'inventer contre le tyran.

Pons de Verdun : Ma conscience me dit d'ouvrir le Code pénal, et de prononcer contre Louis la peine de mort.

Sieyès : La mort sans phrases.

Treilhard : La mort.

Carnot : La mort.

Merlin de Douai : La mort.

Et une foule d'autres : La mort...

Rien d'horrible à entendre comme ce mot de mort tombant de la tribune sur le silence de l'assemblée ; c'était un monotone refrain de sang que chaque homme de la convention venait répéter à son tour. A la clarté des flambeaux on voyait la pâleur au front des régicides, et quand après avoir voté la mort du juste ils regagnaient leur place ils chancelaient comme si la main de Dieu avait déjà été appesantie sur leurs têtes !

« A mesure que chaque député montait l'escalier du bureau, dit M. Thiers dans son histoire de la révolution, on se taisait pour l'entendre ; mais après son vote les mouvements d'approbation et d'improbation s'élevaient aussitôt et accompagnaient son retour. Les tribunes accueillaient par des murmures tout vote qui n'était pas pour la mort ; souvent elles adressaient à l'assemblée elle-même des gestes menaçants ; les députés y répondaient de l'intérieur

de la salle, et il en résultait un échange tumultueux de menaces et de paroles injurieuses. Cette scène sombre et terrible avait ébranlé toutes les âmes et changé bien des résolutions. Lecointre de Versailles, dont l'énergie n'était pas douteuse et qui n'avait cessé de gesticuler contre les tribunes, arrive au bureau, hésite et laisse tomber de sa bouche le mot inattendu et terrible... *la mort !*

« Vergniaud, qui avait paru profondément touché du sort de Louis XVI et qui avait déclaré à des amis que jamais il ne pourrait condamner ce malheureux prince, Vergniaud, à l'aspect de cette scène désordonnée, croit voir la guerre civile en France, et prononce un arrêt de mort en y ajoutant néanmoins l'amendement de Mailhe. On l'interroge sur son changement d'opinion, et il répond qu'il a cru voir la guerre civile prête à éclater, et qu'il n'a pas osé mettre en balance la vie d'un individu avec le salut du pays. »

Le salut du pays ! combien de fois ces mots n'ont-ils pas été couverts de lâchetés ! C'en était une odieuse que commettait Vergniaud en immolant un roi à ses frayeurs ; sa conscience lui avait démontré l'innocence de Louis XVI, et il le sacrifiait au fantôme qui lui faisait peur ! Mais la guerre civile avec toutes ses horreurs ébranlait moins le monde que les votes des ré-

gicides, et après la violence que Vergniaud s'était faite en votant pour la mort de Louis XVI, après le sang royal versé, le pays, dont on avait invoqué l'intérêt, a-t-il joui des douceurs de la paix? Oh! qu'ils étaient insensés ces conventionnels qui pensaient qu'avec l'injustice ils feraient du bonheur à la France, et que la prospérité et la gloire lui découleraient d'un échafaud de roi!

Un homme que Dieu avait fait pour être doux et humain, un homme que la muse devait à jamais éloigner des voies ensanglantées, le jeune Chénier, s'avança vers la tribune. Sa démarche était incertaine; plus il approchait du bureau et plus sa pâleur et l'altération de ses traits trahissaient le trouble de sa conscience... Un instant on crut qu'il allait reculer et renoncer à juger le roi; mais un révolutionnaire endurci lui fait honte de son hésitation, et le pousse à la tribune; comme un homme ivre le poète monte les degrés, et, arrivé au bureau, dit comme tant d'autres qui l'y avaient précédé : Je vote pour la mort.

Gensonné, Ducos, Boyer-Fonfrède, Guadet prononcent le même vote.

Condorcet déclara *en son âme et conscience* qu'il ne croyait pas pouvoir prononcer la peine de mort, mais qu'il votait pour la peine la plus grave après celle-ci : c'était la peine des galères.

Cela n'arrêta pas le philantrope; il ne recula pas devant l'idée d'accoupler le descendant de S. Louis, le petit-fils de Louis XIV, à la même chaîne qu'un voleur et un assassin!

« On a dit qu'il fallait juger cette affaire, s'écria Lanjuinais, comme la jugerait le peuple lui-même; or le peuple n'a pas le droit d'égorger un prisonnier vaincu. C'est donc d'après le vœu et les droits du peuple, et non d'après l'opinion que voudraient nous faire partager quelques-uns d'entre nous, que je vote pour la réclusion jusqu'à la paix et pour le bannissement ensuite, sous peine de mort en cas que Louis rentrât en France. »

Porcher, député de l'Indre, vota aussi pour le bannissement, et voici ses paroles. « L'existence d'un tyran enchaîné, abhorré me semble moins à craindre que les prétentions que sa mort ferait naître. J'adopte la mesure de la détention jusqu'à ce que la paix et la liberté consolidées permettent de bannir le ci-devant roi. »

Un autre député de l'Indre vota ainsi: « Le monde entier nous contemple; la postérité nous jugera; le salut public dépend de notre détermination; comme on n'est pas grand par de grandes exécutions, mais par de grands exemples de modération et d'humanité, par des actes de prudence et non par le sentiment de la haine et l'amour de la vengeance, comme enfin jamais

un holocauste de sang humain ne peut fonder la liberté, je vote pour la réclusion de Louis. »

Bresson, député des Vosges, ne montra ni moins d'humanité ni moins de courage. « Je ne suis pas juge, dit-il, et une autorité supérieure à la vôtre, ma conscience, me défend d'en remplir les fonctions. Puisque jene suis pas juge je n'ai pas dû ouvrir le code criminel pour y lire ma détermination; j'ai interrogé le bonheur de mon pays: il est pour moi la loi suprême. Non, citoyens, nous ne sommes pas juges, car les juges sont prosternés devant une loi égale pour tous, et nous nous avons violé l'égalité pour faire une exception contre un seul.

« Nous ne sommes pas juges; car les juges ont un bandeau glacé sur le front, et la haine de Louis nous brûle et nous dévore.

« Nous ne sommes pas juges; car les juges se défendent des opinions sévères; ils les ensevelissent au fond de leurs cœurs, et ce n'est qu'avec une tardive et sainte honte qu'ils les laissent échapper; et nous, presque réduits à nous excuser de la modération, nous publions avec orgueil la rigueur de nos jugements, et nous nous efforçons de la faire adopter.

« Nous ne sommes pas des juges enfin, car on voit les juges s'attendrir sur le scélérat qu'ils viennent de condamner, et adoucir l'horreur qui l'environne par l'expression de la pitié.....

Notre aversion poursuit Louis jusque sous la hache des bourreaux, et même j'ai quelquefois entendu son arrêt de mort avec l'accent de la colère, et des cris approbateurs répondaient à ce cri funèbre. »

O mes enfants! en vous transcrivant et le vote de Bodin et celui de Bresson ma main a couru plus vite... Je n'étais plus oppressé de ce lourd cauchemar que tant de cris de mort avaient fait peser sur ma poitrine. En vous redisant ces généreuses paroles j'ai senti que mon cœur réprimait ses battements ordinaires; l'horreur ne m'étouffait plus.

Honneur, honneur aux hommes qui du milieu des fureurs de la convention et des hurlements des tribunes ont ainsi parlé! car auprès, autour et en face d'eux il y avait des poignards pour punir la compassion et la justice, proscrites par l'assemblée.

Cette terrible séance dura toute la nuit du 16 janvier et toute la journée du 17. Il était sept heures du soir... Maintenant tous les votes, les bons et les mauvais, étaient émis, et le sort de celui qu'ils concernaient, sans être encore connu, était déjà fixé. Le scrutin allait révéler cette destinée à laquelle étaient attachés tant d'autres destins; on l'attendait avec impatience et frémissement. Les avenues étaient remplies d'une foule avide et curieuse, et dans cette mul-

titude qui encombre les abords des Feuillants n'allez pas croire qu'il n'y eût que des ennemis du roi... Non, non, plus d'un royaliste était là confondu dans le peuple, attendant dans de mortelles angoisses le résultat de cette longue et pénible séance. Dans ce rassemblement, qui était presque devenu silencieux, on se demandait si ce serait la vie ou la mort qui sortirait de l'urne... Dans l'assemblée on était incertain encore; ceux qui avaient piqué sur leur carte le nombre et la nature des votes croyaient avoir entendu les mots de *réclusion* et de *bannissement* proférés aussi souvent que celui de *mort*. Suivant les uns il manquait un suffrage pour la condamnation; suivant les autres la majorité existait, mais elle n'était que d'une seule voix. A la lueur des lampes et des flambleaux on se montrait des cartes; on comptait leurs piqûres d'épingles... Affreux et terrible calcul duquel dépendait la vie d'un roi et le sort d'un empire!

Ceux qui voulaient la mort, ceux qui demandaient la réclusion ou le bannissement pour sauver Louis XVI regardaient avec anxiété s'il ne viendrait pas quelques nouveaux votants: dans toutes les parties de la salle on assurait qu'un seul avis pouvait décider la question..

En voici un! en voici un! s'écrient plusieurs voix.

C'était Duchastel; malade et se soutenant à

peine, il paraît la tête enveloppée à la tribune. La montagne, qui redoutait son vote, crie que le scrutin est fermé, et qu'on ne doit pas l'entendre; on prétend que les machinateurs sont allés le chercher pour sauver l'accusé: on veut l'interroger; mais l'assemblée s'y refuse, et l'autorise à voter.

Alors au milieu d'un silence que l'attente rend profond et solennel il prononce ces mots: *Je vote le bannissement...* Les jacobins croient que le député des Deux-Sèvres vient de leur arracher leur proie, et des hurlements, des malédictions partent de tous les bancs de la montagne.

Pendant ce tumulte le ministre des affaires étrangères demande la parole pour communiquer une note de l'ambassadeur d'Espagne, le chevalier d'Ocariz. Il offrait la neutralité de sa cour et sa médiation auprès de toutes les puissances si on laissait la vie à Louis XVI.

— Point de médiation étrangère!

— Point de délais!

— C'est une ruse des royalistes.

— Faisons nos affaires seuls.

Tels sont les cris qui accueillent la communication du ministre, et Danton se lève et demande que sur-le-champ la guerre soit déclarée à l'Espagne.

L'assemblée adopte l'ordre du jour.

Le ministre annonce une nouvelle demande : ce sont les défenseurs de Louis XVI qui sollicitent à entrer dans l'assemblée pour lui communiquer quelque chose qui importe à leur client.

Non, plus de communication ! plus de retard ! vociférèrent encore les jacobins. Robespierre prend la parole, et prétend que toute *défense* est terminée et que par conséquent l'assemblée n'a plus à entendre les défenseurs : l'arrêt est rendu, s'écrie-t-il, et maintenant il faut le prononcer.

On décide que les défenseurs de Louis ne seront introduits qu'après le prononcé de l'arrêt.

Vergniaud présidait, et sur son fauteuil ressemblait à un accusé ; d'une voix émue et tremblante il dit :

« Citoyens, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous garderez, je l'espère, un profond silence... Quand la justice a parlé l'humanité doit avoir son tour.

« L'assemblée est composée de sept cent quarante-neuf membres ; quinze membres se sont trouvés absents par commission, sept par maladie, un sans cause, cinq non votants : en tout vingt-huit : le nombre restant est de sept cent vingt-un. La majorité est de trois cent soixante-un.

« Deux ont voté pour les fers;

« Deux cent quatre-vingt-six pour la détention et le bannissement immédiat, un pour la réclusion; et quelques-uns y ont ajouté la peine de mort conditionnelle si le territoire était envahi;

« Quarante-six pour la mort avec sursis;

« Trois cent soixante-un ont voté pour la mort;

« Vingt-six pour la mort en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée, et en déclarant leur vœu indépendant de cette demande.

« Ainsi pour la mort sans condition trois cent quatre-vingt-sept;

« Pour la détention ou la mort conditionnelle trois cent trente-quatre.

« Je déclare au nom de la convention nationale que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est celle de MORT! »

Le mot de mort, si souvent répété pendant les votes, avait été terrible à entendre; mais tombant de la bouche du président, tombant comme la sentence du plus grand nombre il était devenu mille fois plus terrifiant; tout à l'heure il faisait craindre, à présent il écrasait: c'était le coup de massue des montagnards qui tuait toute espérance.

Aussi pendant quelques minutes le silence de la consternation et de la stupeur régna dans l'assemblée... Les infernales joies des jacobins furent par je ne sais quelle puissance contraintes à se cacher. D'Orléans, pâle et le visage ruisselant de sueur, regardait la tribune d'où la mort venait de descendre sur Louis XVI, et pour cacher ses remords cherchait à sourire... Alors de tous les monstres de la convention il était le plus hideux.

Pendant que le silence durait encore les défenseurs du roi furent introduits ; dans d'inexprimables angoisses ils avaient attendu l'arrêt qui venait d'être prononcé. Arrivé à la barre, M. Desèze lut un écrit du roi qu'il était chargé de communiquer à l'assemblée ; il était conçu en ses termes :

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille de ne point souscrire au jugement qui m'inculpe d'un crime que je n'ai point à me reprocher ; en conséquence je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants ; je donne par ces présentes pouvoir spécial à mes défenseurs officieux et charge expressément leur fidélité de faire connaître cet appel à la convention nationale par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, et demander qu'il en soit fait mention au procès-verbal de la séance de la convention.

« Une majorité de cinq voix condamnait un roi à l'échafaud, et, aux termes des lois de la convention, les parricides même ne pouvaient être condamnés que par les deux tiers des suffrages d'un tribunal! » (1)

Après avoir lu l'écrit signé de Louis XVI Desèze interjette appel au peuple au nom de son royal client, et s'appuie sur le petit nombre de voix qui ont décidé la condamnation, et soutient que si la convention elle-même a eu des doutes il faut en référer à la nation.

Tronchet parle dans le même sens, et ajoute que le code pénal ayant été suivi quant à la sévérité de la peine, on aurait dû le suivre au moins quant à l'humanité des formes, et que celle qui exige les deux tiers des voix n'aurait pas dû être mise de côté.

Celui qui dans des jours prospères avait été le ministre, le conseiller de Louis XVI, le vénérable magistrat dont le dévouement avait ému la convention même, et avait demandé à défendre *celui qui avait été son maître,* Malesherbes s'avance à son tour, et veut parler; mais son émotion rend sa voix incertaine, et les sanglots entrecoupent ses paroles: « Citoyens, dit il, je n'ai point comme mes collègues l'habitude de la parole; je n'ai point comme eux l'habitude du

(1) Vicomte de Conny.

plaidoyer. Mais écoutez-moi... Nous parlons sur-le-champ sur une matière qui demande la plus grande réflexion... Je ne suis pas capable d'improviser, et je vois avec douleur que je n'ai pas un moment pour me préparer à vous présenter des réflexions capables de toucher une assemblée. Oui, citoyens, sur cette question, comme les voix doivent être comptées, j'avais des observations à vous présenter. Mais j'ai sur ce sujet tant d'idées, qui ne me sont suggérées ni par l'individu ni par la circonstance... Citoyens, pardonnez à mon trouble... Oui, quand j'étais magistrat et depuis j'ai réfléchi spéculativement sur l'objet dont vous a entretenus Tronchet. J'ai eu occasion dans le temps où j'appartenais au corps de législation de préparer, de mûrir les idées; aurais-je le malheur de les perdre si vous ne me permettez pas de les présenter d'ici à demain ? »

L'émotion, les larmes, la prière du noble vieillard ont été au cœur de quelques membres de la convention, et des voix s'élèvent timides et rares pour demander un *sursis.*

Ce mot fait bondir Robespierre sur son banc; un *sursis* peut lui arracher la proie que dans son impatience régicide il a cru déjà tenir. « Quelle est donc votre humanité? s'écrie-t-il; vous voulez prolonger l'agonie de celui dont vous venez de prononcer la mort. La mort a

suffi à la vengeance des vrais républicains ; et c'est vous qui voulez ajouter aux horreurs du supplice du tyran qui naguère était l'objet de votre commisération, ou plutôt vous voulûtes le sauver sans en faire l'aveu ! Vous le voulez encore ; tous vos artifices ne tendent qu'à l'arracher à la convention qui vient de le condamner, au peuple qui attend son supplice. »

Après Robespierre Marat et Lanjuinais se disputent la tribune ; enfin l'assemblée décrète que la discussion sera ajournée au lendemain. L'indignation éclate et hurle sur tous les bancs de la montagne ; plus de trois cents de ses membres sont descendus dans le bas de l'enceinte, et là les voix s'élèvent, les yeux lancent des éclairs, les gestes deviennent menaçants et le tumulte s'accroît toujours. Dans ce bruyant désordre Lacroix, Couthon, Chabot, Robespierre veulent parler ; c'est le dernier qui l'emporte : il s'élève avec emportement contre ces députés de la Gironde qui n'ont pas le courage de leur opinion, et qui à présent veulent par des délais sauver celui que leur bouche n'a pas osé absoudre ; il craint si l'on tarde d'exécuter Louis que son exécution ne devienne périlleuse pour la république.

Santerre lui répond : « Je viens, dit-il, vous parler comme citoyen. Paris est tranquille. Le jugement du ci-devant roi sera exécuté avec

un grand appareil : il y a une réserve de cent mille hommes prête à marcher ; il y a des canons partout ; mais ils seront inutiles, le peuple ne souffrirait pas que la tête de Louis tombât autrement que par les lois. »

A peine Santerre a-t-il donné cette assurance à la montagne qu'un député vient au devant de lui, lui serre affectueusement la main, et le remercie d'avoir tout prévu pour le supplice du tyran. Vous devinez quel est cet homme : c'était d'Orléans !

Le lendemain 18 la journée se passa en contestations. On avait dit la veille que l'énumération des votes ne s'était pas faite avec exactitude ; on revient sur cette opération, et l'on reconnaît que le calcul a été exact. Le 19 s'agite la grande question du sursis. Un délai c'était la vie pour Louis XVI. Tous ceux qui dans le parti girondin n'avaient pas eu le courage d'absoudre, mais qui malgré leurs votes ne voulaient pas la mort, tâchaient maintenant de retarder l'exécution. Après avoir fait valoir des raisons d'humanité ils alléguèrent des raisons politiques ; ils dirent que si la convention faisait tomber une tête couronnée les rois de l'Europe s'armeraient pour venger leur frère.

Si Louis demeure vivant, répondirent les hommes de la montagne, ils s'armeront pour le sauver. Barrère s'écria : Il est indigne de

promener ainsi une tête dans les cours étrangères, et de stipuler la vie ou la mort d'un condamné comme un article de traité! Il ajouta que ce serait une cruauté pour Louis XVI lui-même, qui mourrait à chaque mouvement des armées.

L'assemblée, fermant alors la discussion, décida que chaque membre voterait par *oui* et par *non* sur la question du sursis séance tenante et sans désemparer. Le 20 janvier, à trois heures du matin, l'appel nominal fut terminé, et au milieu des bougies et des lampes qui s'éteignaient, au milieu du découragement des girondins et de la lassitude de tous, le président déclare à la majorité de trois cent quatre-vingts voix sur trois cent dix qu'il ne sera pas sursis à l'exécution de Louis Capet.

Dans cet instant on apporte au président une lettre du député Kersaint : il en donne lecture à l'assemblée. Kersaint l'avait écrite pour faire connaître à ses collègues qu'il donnait sa démission. « Je ne peux plus, écrivait-il à l'assemblée, supporter la honte de m'asseoir dans son enceinte avec des hommes de sang alors que leur avis précédé de la terreur l'emporte sur celui des gens de bien. Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être collègue des panégyristes et des promoteurs des assassinats de septembre, je veux du moins défendre ma mé-

moire du reproche d'avoir été leur complice, et je n'ai pour cela qu'un moment, celui-ci; demain il ne sera plus temps. Je donne ma démission de député de la convention nationale. »

Manuel, dont le nom avait été mêlé à tant de crimes, et qui n'est pas pur du sang de septembre; Manuel, qui avait porté à Louis XVI dans la tour du Temple le décret de l'abolition de la royauté, Manuel ne veut pas demeurer plus long-temps avec les hommes qui se préparent à répandre le sang du juste. Il a vu ce juste dans sa captivité; il a admiré de près sa résignation et sa force, et il s'est promis de ne pas tremper la main dans son meurtre. Après avoir voté pour la réclusion du roi il écrivit au président de l'assemblée, en envoyant également sa démission, « que la convention telle qu'elle était composée ne pouvait pas sauver la France, et que l'homme de bien n'avait plus qu'à s'envelopper dans son manteau. »

Ces deux démissions, noblement, courageusement données, auraient pu sauver le roi. Pour les hommes qui avaient sur eux la souillure de s'être assis sur les bancs de la convention, pour ceux surtout qui n'avaient pas voté la mort, c'était une belle occasion de répéter avec Kersaint: « Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des promoteurs des journées de septembre, je veux au moins dé-

fendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice, et je n'ai pour cela qu'un moment, celui-ci ; demain il ne sera plus temps. »

Non, demain il ne sera plus temps; car demain va être

LE 21 JANVIER !

Mais ces paroles, que j'ai transcrites deux fois tant je les trouve belles, ne furent point répétées par les girondins, qui savaient être subtiles et adroits, mais jamais courageux ni francs dans leur vouloir.

Thomas Payne, cet Américain qui s'était fait Français pour être révolutionnaire, et que la convention comptait parmi ses membres, avait dans le procès voté pour la réclusion et le bannissement à la paix; il fit aussi entendre de généreuses paroles quand la question du sursis fut agitée. « Je sais, dit-il, que l'esprit public de France, et particulièrement celui de Paris, a été échauffé et irrité par les dangers auxquels on y a été exposé; mais si nous portons nos idées en avant et vers le terme où les dangers et l'irritation qu'ils ont produits seront oubliés, alors nous serons à portée de bien voir, et ce qui nous paraît aujourd'hui un acte de justice ne paraîtra qu'un acte de vengeance. Mon anxiété pour la cause de la France est devenue maintenant mon anxiété pour son honneur, et s'il m'était réservé après mon retour en Amérique d'écrire l'his-

toire de la révolution française, j'aimerais mieux avoir à rappeler mille erreurs dictées par l'humanité qu'une seule inspirée par une justice trop sévère... La France n'a maintenant qu'un seul allié, les États-Unis d'Amérique, et cet allié est la seule nation qui puisse lui fournir des provisions navales, car les royaumes du nord de l'Europe sont ou seront bientôt en guerre avec elle; or il arrive malheureusement ici que la personne qui est l'objet de la présente discussion est regardée dans les États-Unis comme leur meilleur ami, comme celui qui leur a procuré la liberté. Je puis, citoyens, vous assurer que son exécution y répandra une affliction universelle, et il est en votre pouvoir d'épargner cette affliction à vos meilleurs amis. Si je pouvais parler la langue française, je descendrais à votre barre, et, au nom de tous mes frères d'Amérique, je vous présenterais une pétition pour surseoir à l'exécution de Louis. »

Dans ce retour d'un révolutionnaire étranger à de meilleurs principes, dans ce cri d'humanité il y avait de quoi éveiller de nobles sentiments parmi les conventionnels; mais les paroles de Thomas Payne ne produisirent rien : la peur paralysait tout, et c'était sur des Français qu'elle avait tant d'empire... O honte! ô douleur! le roi était donc définitivement condamné, l'appel au peuple, le sursis refusés, tous les moyens

pour différer l'exécution de la sentence épuisés! Plus d'espoir, plus une ombre d'espérance! Les royalistes, consternés, comprimés par la terreur et réduits à un petit nombre et par les emprisonnements, et par l'émigration et par les massacres, priaient dans leurs familles, mais ne pouvaient s'organiser pour délivrer Louis XVI. Quelques-uns d'entre eux voulaient, à ce que que l'on assure, tenter un coup désespéré; mais la police eut connaissance de ce généreux complot, et le fit avorter.

Les républicains ennemis des excès de la montagne étaient étonnés du point où en était arrivée la cause qu'ils avaient servie. Quant aux jacobins, ils étaient dans toute la joie, dans tout l'orgueil du triomphe, et cependant à leur joie il se mêlait une vague inquiétude; ils se disaient avec le sourire sur les lèvres que l'exécution du tyran aurait lieu le lendemain, qu'elle était infaillible; mais au soin qu'ils prenaient à le répéter on pouvait apercevoir qu'ils n'y croyaient pas entièrement. Quand nous désirons vivement une chose notre esprit élève presque toujours des obstacles entre nous et nos désirs. Les jacobins en étaient là; ils avaient une telle soif du sang de Louis XVI qu'ils se figuraient au dedans d'eux-mêmes que quelque événement imprévu les priverait de cette tête de roi.

Le 17 janvier M. de Malesherbes était allé au Temple, et voici comment le fidèle Cléry raconte son entrevue avec l'auguste prisonnier:

« Il était neuf heures du matin ; je vis arriver M. de Malesherbes, j'allai au devant de lui : Tout est perdu, me dit-il, le roi est condamné.

« Le roi, qui le vit venir, se leva pour le recevoir. Ce ministre se précipita à ses pieds ; il était étouffé par ses sanglots, et fut plusieurs moments sans pouvoir parler. Le roi le releva et le serra contre son sein avec affection. M. de Malesherbes lui apprit le décret de condamnation à mort. Le roi ne fit aucun mouvement qui annonçât de la surprise ou de l'émotion ; il ne parut affecté que de la douleur de ce respectable vieillard, et chercha même à le consoler.

« Après avoir donné au roi tous les détails de l'appel nominal; après lui avoir dit que dénonciateurs, parents, ennemis personnels, laïques, ecclésiastiques, députés absents, tous avaient opiné et qu'aucun ne s'était récusé, M. de Malesherbes se disposait à sortir ; le roi le retint, et demanda aux municipaux de garde de l'entretenir en particulier : en ayant obtenu la permission, le royal condamné se renferma dans le cabinet de la tourelle avec son conseil, son défenseur et son ami, et tous deux y demeurèrent environ une heure... Quand l'entre-

tien entre le roi et le vieux ministre fut terminé Louis XVI, le visage animé, les yeux brillants et humides de larmes, (il venait de parler de la reine, de ses enfants et de sa sœur) reconduisit M. de Malesherbes jusqu'à la porte et là lui dit : Revenez me voir, ne m'abandonnez pas dans mes derniers moments.... Pendant que le roi parlait ainsi en tenant la main de son ancien ministre le noble vieillard pleurait et sanglotait. »

La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému, dit le roi en rentrant chez lui et en y trouvant Cléry, aussi touché, aussi affecté que M. de Malesherbes. Ecoutons encore Cléry ; voici comment il raconte sa douleur :

« Depuis l'entrée de M. de Malesherbes un tremblement universel s'était emparé de moi ; je préparai pourtant tout ce qu'il fallait pour que le roi pût se raser. Il se mit le savon lui-même ; debout, en face, je tenais son bassin. Forcé de concentrer mon chagrin, je n'avais pas encore osé jeter les yeux sur mon malheureux maître ; je le fixai par hasard, et mes larmes s'échappèrent malgré moi. Je ne sais si l'état où je me trouvais rappela au roi sa position, mais une pâleur subite parut sur son visage ; son nez et ses oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue mes genoux se dérobèrent sous moi... Le roi, qui s'aperçut de ma défail-

lance, me prit les deux mains, les serra avec force, et me dit à demi voix :

« Cléry ! Cléry ! allons, plus de courage !

« Il était observé ; un langage muet lui peignit toute mon affliction ; il y parut sensible, son beau visage se ranima ; il se rasa avec tranquillité : ensuite je l'habillai. »

Sa majesté resta dans sa chambre jusqu'à l'heure de son dîner, occupée à lire et à se promener en long et en large. Dans la soirée Louis XVI dit à Cléry : « Vous avez entendu le récit de mon jugement... M. de Malesherbes m'a parlé d'un sursis ; je n'ai aucun espoir ; mais je suis profondément affligé que M. d'Orléans, mon parent, ait voté ma mort : lisez cette liste. Il remit à son fidèle serviteur la liste de l'appel nominal... Avant de lire Cléry répondit à sa majesté : Le public murmure hautement ; Dumouriez est à Paris ; on dit qu'il est porteur du vœu de son armée contre le procès que l'on fait à votre majesté ; le peuple est révolté de l'infâme conduite de M. d'Orléans ; le bruit se répand aussi que les ministres des puissances étrangères vont se réunir pour aller à l'assemblée ; enfin l'on assure que les conventionnels craignent une émeute populaire.

— Je serais fâché qu'elle eût lieu, dit le roi ; il y aurait de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort ; mais je ne puis envisager sans fré-

mir le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la reine, à nos malheureux enfants... et, ajouta le monarque, ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens de subsister que les modiques pensions que je leur faisais, qui va les secourir?... Je vois le peuple, livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, et de longues et cruelles dissensions déchirer la France!...

Après ces mots Louis fit une courte pause, leva les yeux au ciel, et s'écria: « O mon Dieu! mon Dieu! était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices, et n'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français?... »

Parlant ainsi, le roi serrait les mains de Cléry, et celui-ci penché sur celles de son maître les baisait avec respect et les mouillait de ses larmes.

M. de Malesherbes ne revint pas le soir ni le lendemain; l'auguste prisonnier s'inquiéta beaucoup de cette absence: M. de Malesherbes avait promis de revenir... Dans cette longue journée d'attente le roi demanda qu'on lui apportât l'histoire d'Angleterre, le volume où est racontée la mort de Charles Ier. Le roi martyr de France voulait mourir aussi dignement que

le roi anglais. Charles est mort en homme; Louis allait mourir en prédestiné!

Quand un homme est condamné à mort le geôlier de la prison où il attend sa dernière heure lui laisse du repos; la commune d'exécrable mémoire n'en accordait pas au roi pendant ses dernières journées. Le 19, à neuf heures du matin, un municipal, nommé Gobeau, entra dans la chambre de Louis XVI un papier à la main; il était accompagné du concierge de la tour; il dit au royal prisonnier qu'il avait ordre d'inventorier ses meubles et autres effets. Alors sous le prétexte d'un inventaire le municipal se mit à fouiller avec le soin le plus minutieux pour être certain, disait-il, qu'aucune arme ou instrument tranchant n'avait été caché dans la chambre de sa majesté. Il restait à fouiller un petit bureau dans lequel étaient des papiers; le roi fut contraint d'en ouvrir tous les tiroirs, de déplacer et de montrer chaque papier l'un après l'autre. Il y avait trois rouleaux au fond d'un tiroir; le municipal voulut en examiner le contenu. « C'est de l'argent qui ne m'appartient pas, dit le roi; il est à M. de Malesherbes; je l'avais préparé pour le lui rendre. »

Les trois rouleaux contenaient trois mille livres en or; sur chaque rouleau Louis XVI avait écrit de sa main: *A M. de Malesherbes.*

Le dimanche 20 janvier (O mon Dieu! il

ART. II.

La convention nationale déclare que Louis Capet subira la peine de mort.

ART. III.

La convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

ART. IV.

Le conseil exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra des mesures de police et de sûreté nécessaires pour assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures à compter de sa notification, et rendra compte du tout à la convention nationale immédiatement après qu'il aura été exécuté.

Sans changer de visage, sans pâlir Louis entendit d'un bout à l'autre la sentence des régicides; seulement aux mots *coupable de conspiration contre l'état* Cléry vit les lèvres de son royal maître se contracter d'indignation; mais ce mouvement fut passager, rapide

comme l'éclair... Et quand le secrétaire prononça ces horribles paroles : *La convention déclare que Louis subira la peine de mort*, le petit-fils de S. Louis fut tout à coup illuminé d'un rayon d'en haut; ses yeux s'élevèrent vers le ciel pour protester de son innocence, puis se reportèrent pleins de mansuétude et de miséricorde sur les Français qui s'étaient faits ses ennemis jusqu'à la mort... jusqu'à la mort de l'échafaud !

Quand Grouvelle, tremblant et chancelant, eut fini de lire le roi fit un pas vers lui, prit le décret de ses mains, le plia, tira de sa poche un portefeuille, et l'y plaça; puis, prenant un papier du même portefeuille, il dit au ministre Garat:

« Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la convention nationale. »

Par une odieuse lâcheté Garat hésitant à se charger de ce message, Louis devina la peur que le ministre avait de se compromettre auprès de l'assemblée, et il lui dit : « Monsieur le ministre, je vais vous en faire la lecture, et alors il lut ce qui suit :

« Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu; je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux commissaires

de la commune, et que cette personne soit à l'abri de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

« Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général a établie depuis plusieurs jours.

« Je demande dans cet intervalle à pouvoir voir ma famille quand je le demanderai et sans témoins. Je désirerais bien que la convention s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le jugerait à propos.

« Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées : il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leurs charges et qui n'ayant plus d'appointements doivent être dans le besoin, et même de celles qui ne vivaient que de leurs appointements. Dans les pensionnaires il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient que cela pour vivre.

« Fait à la tour du Temple le 20 janvier 1793.

« Louis. »

Mes enfants, comptez les lignes, les paroles de cette dernière recommandation du juste condamné, et vous verrez que ce qui le préoccupe le plus la veille du jour de sa mort ce n'est pas lui, mais sa famille et ceux qui lui

ont été attachés ; à la mort il est tout résigné ; mais il voudrait que lui seul eût à en souffrir.

La *prudence* de Garat ne put s'effrayer plus long-temps ; aussi il s'avança vers le condamné, et prit le papier dont il venait d'entendre le contenu. Il assura qu'il allait le porter à la convention. Comme il sortait le roi chercha de nouveau dans son portefeuille, en tira un papier, et dit : « Monsieur, si la convention accorde ma demande pour la personne que je désire, voici son adresse. » Puis il remit ce papier à un municipal. Cette adresse était d'une autre écriture que celle du roi, et portait : Monsieur Edgeworth de Firmont, n° 483, rue du Bac.

Le roi fit alors quelques pas en arrière ; le ministre et ceux qui l'accompagnaient sortirent ; et en passant devant Louis XVI Garat n'avait plus le chapeau sur la tête ; la majesté du prisonnier avait frappé lui et plusieurs de ceux qui l'avaient suivi au Temple, curieux de voir comment un roi écouterait une sentence de mort.

Quand tous ces hommes furent sortis l'auguste condamné se promena pendant quelque temps dans sa chambre, et disant à plusieurs reprises de manière à être entendu de Cléry : « Si je pouvais les voir !... Mais, mon Dieu, qu'ils vont être malheureux ! Pauvres enfants, pauvre

mère ! malheureuse sœur !... » Puis il passait sa main sur ses yeux, et continuait à marcher.

Dans l'après-midi, quand le roi se mit à table, il vit qu'il n'avait pas de couteau, et le dit à Cléry. Le municipal Minier fit alors part au condamné de l'arrêté de la commune.

« Me croit-on assez lâche, s'écria le roi avec vivacité, pour que j'attente à ma vie ? On m'impute des crimes ; mais j'en suis innocent, et je mourrai sans crainte. Je voudrais seulement que ma mort fît le bonheur des Français, et pût écarter les malheurs que je prévois. »

A six heures du soir Santerre entra bruyamment dans la chambre en disant :

« Voici le conseil exécutif. »

Garat le suivait, et dit à sa majesté :

« J'ai porté votre lettre à la convention : voici sa réponse. Il est libre à Louis d'appeler tel ministre du culte qu'il jugera à propos, et de voir sa famille librement et sans témoins ; que la nation, toujours grande et toujours juste, s'occuperait du sort de sa famille ; qu'il serait accordé aux créanciers de sa maison de justes indemnités ; que la convention nationale avait passé à l'ordre du jour sur le sursis de trois jours. »

Le roi entendit cette lecture sans faire aucune observation ; seulement il dit à Cléry en rentrant dans sa chambre : Je croyais à l'air

de Santerre que le sursis de trois jours m'était accordé.

Vous savez, mes enfants, comment les hommes qui s'appelaient les représentans de cette nation révolutionnaire *toujours grande*, *toujours juste* ont tenu leurs promesses, et comment ils se sont occupés du sort de Marie-Antoinette, du petit dauphin et de madame Élisabeth. Quand les tyrans sont forts ils pourraient s'en tenir à la cruauté sans se faire hypocrites et menteurs.

Ce même jour, 20 janvier, un jeune municipal nommé Boston, voyant que le roi parlait à Cléry, s'approcha familièrement, et se mit à écouter. Le roi se détournant de son côté lui dit : « Vous paraissez sensible à ce qui m'arrive ; je vous remercie de votre intérêt. »

Le commissaire surpris ne sut que répondre, car il était loin de mériter cette parole de bonté. Ce municipal, à peine âgé de vingt-deux ans, d'une figure douce et agréable, avait dit en arrivant au Temple à un de ses collègues commissaires, nommé Mercerant : « J'ai demandé à venir à la tour aujourd'hui pour voir la grimace qu'il fera demain. »

« —Et moi aussi, avait répondu Mercerant ; tout le monde refusait de venir ; moi je ne donnerais pas cette journée pour beaucoup d'argent. »

Le ministre de la justice (justice de 1793) avant de quitter le roi l'avait informé qu'il avait amené M. de Firmont dans sa voiture; que maintenant il était dans la chambre du conseil, et qu'il allait monter. Sa majesté remit devant le ministre à un municipal, nommé Baudrais, une somme de trois mille francs en or en le priant de la rendre à M. de Malesherbes, à qui elle appartenait. Le municipal le promit; mais il la porta sur-le-champ au conseil, et jamais cette somme ne fut remise à la personne que le roi avait indiquée.

L'abbé Edgeworth raconte lui-même son entrevue avec Louis XVI; ses paroles vaudront bien mieux que toutes celles que je pourrais écrire : mes enfants, écoutez-les.

« Le 20 janvier, sur les quatre heures du soir, un inconnu se présenta chez moi, et me remit un billet du conseil exécutif provisoire ainsi conçu :

« Le conseil exécutif ayant une affaire de la plus haute importance à communiquer au citoyen Edgeworth de Firmont l'invite à passer sans perdre un instant au lieu de ses séances. »

« L'inconnu ajouta qu'il avait ordre de m'accompagner, et qu'une voiture m'attendait dans la rue. Je descendis et partis avec lui.

« Arrivé aux Tuileries, où le conseil tenait

ses séances, j'y trouvai tous les ministres réunis : la consternation était sur leur visage. Dès que je parus ils se levèrent, et vinrent m'entourer avec une sorte d'empressement ; le ministre de la justice prenant la parole, Êtes-vous, me dit-il, le citoyen Edgeworth de Firmont ?

« Je lui répondis que oui.

« Louis Capet, reprit le ministre, nous ayant témoigné le désir de vous avoir auprès de lui dans ses derniers moments, nous vous avons mandé pour savoir si vous consentiez à lui rendre le service qu'il attend de vous.

« Je lui répondis que, puisque le roi témoignait ce désir et me désignait par mon nom, me rendre auprès de lui était un devoir.

« En ce cas, ajouta le ministre, vous allez venir avec moi au Temple ; car je m'y rends de ce pas.

« Il prend aussitôt une liasse de papiers sur le bureau, confère un instant à voix basse avec les autres ministres, et, sortant brusquement, m'ordonne de le suivre. Une escorte de gardes à cheval nous attendait à la porte avec la voiture du ministre. J'y monte, et il y prend place après moi.

« J'étais en habit de laïque comme l'était alors tout le clergé catholique de Paris ; mais songeant en ce moment à ce que je devais d'une part au roi, qui n'était pas familiarisé avec un

nistres .. Ils étaient à peu près douze et la plupart en costume jacobin ; leur air, leurs manières, leur sang-froid, tout annonçait des âmes atroces que la vue du plus grand crime n'épouvantait pas. Je dois cependant à la vérité de dire que ce portrait ne convenait pas à tous ; et que dans le nombre je crus en entrevoir quelques-uns que la faiblesse seule avait conduits dans ce lieu d'horreur.

« Quoi qu'il en soit, le ministre les emmena tous indistinctement dans un coin de la salle, et leur lut à voix basse les papiers qu'il avait apportés des Tuileries. Cette lecture faite, il se retourna brusquement, et me dit de le suivre ; mais le conseil s'y opposa avec une espèce d'émotion. Ils se réunirent encore une seconde fois, délibérèrent quelques instants en se parlant à l'oreille, et le résultat fut qu'une moitié du conseil accompagnerait le ministre qui montait chez le roi, tandis que l'autre moitié resterait pour me garder.

« Quand la séparation fut faite et les portes de la salle bien fermées le plus ancien des commissaires s'approcha de moi d'un air honnête, mais embarrassé ; il me parla de la responsabilité terrible qui pesait sur sa tête, me demanda mille excuses de la liberté qu'il était forcé de prendre. Je compris que ce préambule allait aboutir à me fouiller, et je le prévins en

lui disant que, la réputation de M. de Malesherbes ne l'ayant pas exempté de cette formalité, je ne m'étais pas flatté en venant au Temple qu'on ferait une exception pour moi; que du reste je n'avais dans mes poches rien de suspect, et qu'il ne tenait qu'à lui de s'en assurer. Malgré cette déclaration la fouille se fit avec assez de rigueur : ma tabatière fut ouverte et le tabac fut éprouvé; un petit crayon d'acier qui se trouvait par hasard dans ma poche fut examiné scrupuleusement de peur qu'il ne renfermât un poignard. Quant aux papiers que j'avais sur moi, ils n'y firent aucune attention. On me renouvela les excuses par lesquelles on avait débuté, et l'on m'invita à m'asseoir.

« Mais à peine eu-je pris un fauteuil que deux commissaires qui étaient montés chez le roi descendirent pour me dire qu'il m'était permis de le voir... Ils me conduisirent par un escalier tournant et si étroit que deux personnes avaient peine à se croiser. Cet escalier était coupé par des barrières; à chaque barrière on voyait une sentinelle en faction; ces sentinelles étaient de vrais *sans-culottes* presque tous ivres, et les cris affreux qu'ils poussaient, répétés par les voûtes du Temple, avaient quelque chose de vraiment effrayant.

« Parvenu à l'appartement du roi, dont toute les portes étaient ouvertes, avec une émotion

un saisissement que je ne puis redire, j'aperçus le prince au milieu d'un groupe de huit à dix personnes. C'était le ministre de la justice accompagné de quelques membres de la commune qui venait de lui lire le fatal décret qui fixait irrévocablement la mort au lendemain.

« Il était au milieu d'eux calme, tranquille, gracieux même, et pas un seul de ceux qui l'environnaient n'avait l'air aussi rassuré que lui.

« Dès que je parus il leur fit avec une grande dignité un signe de la main pour qu'ils se retirassent tous, et tous obéirent sans dire un mot; lui-même alla fermer la porte après eux... et je restai seul dans la chambre avec lui.

Jusqu'ici j'avais assez bien réussi à concentrer les différents mouvements qui agitaient mon âme; mais à la vue de ce prince autrefois si grand et alors si malheureux je ne fus plus maître de moi-même; mes larmes s'échappèrent malgré moi, et je tombai à ses pieds sans pouvoir lui faire entendre d'autre langage que celui de ma douleur. Cette vue l'attendrit mille fois plus que le décret que l'on venait de lui lire; il ne répondit d'abord à mes larmes que par les siennes; mais bientôt reprenant son courage,

« Pardonnez, me dit-il, monsieur, pardonnez à ce moment de faiblesse, si toutefois on

peut le nommer ainsi : depuis si long-temps que je vis au milieu de mes ennemis l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec eux; mais la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur : c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit malgré moi. »

« En me disant ces paroles il me releva avec bonté, et me fit passer dans son cabinet afin de m'entretenir plus à son aise; car de la chambre tout était entendu. Ce cabinet, pratiqué dans une des tourelles, n'avait ni tapisserie ni ornements; un mauvais poêle de faïence lui tenait lieu de cheminée, et l'on n'y voyait pour tout meuble qu'une table de sapin et trois chaises de cuir.

« Là me faisant asseoir auprès de lui, C'est donc à présent, me dit-il, monsieur, la grande affaire qui doit m'occuper tout entier, hélas! la seule affaire importante; car que sont toutes les autres affaires auprès de celle-là? Cependant je vous demande quelques moments de répit, car voilà que ma famille va descendre... Mais en attendant, ajouta-t-il, voici un écrit que je suis bien aise de vous communiquer.

« En disant ces paroles il tira de sa poche un papier cacheté et en brisa le sceau; c'était son testament, qu'il avait fait dès le mois de décembre, c'est à dire à une époque où il doutait

encore si on lui permettrait d'avoir un prêtre catholique pour l'assister dans son dernier combat.

« Tous ceux qui ont lu ce testament si plein d'intérêt et si digne d'un roi chrétien jugeront aisément de l'impression profonde qu'il dut faire sur moi; mais ce qui les étonnera sans doute c'est que ce prince eut la force de le lire lui-même jusqu'à deux fois. Sa voix était ferme, et il ne paraissait d'altération sur son visage que lorsqu'il rencontrait des noms qui lui étaient chers. Alors toute sa tendresse se réveillait; il était obligé de s'arrêter un moment, et ses larmes coulaient malgré lui. Mais lorsqu'il n'était question que de lui-même et de ses malheurs il n'en paraissait pas plus ému que ne le sont communément les autres hommes lorsqu'ils entendent le récit des maux d'autrui. »

La famille royale ne descendant pas aussi vite que le roi l'avait espéré, Louis XVI se mit à causer avec l'abbé Edgeworth avec une admirable tranquillité, faisant au prêtre qu'il avait le bonheur d'avoir auprès de lui des questions sur l'état où se trouvait alors le clergé.

Dans la conversation le nom du duc d'Orléans ayant été prononcé par hasard, le roi dit: *En vérité, qu'ai-je fait à mon cousin pour qu'il me poursuive ainsi?... Mais pourquoi lui en vou-*

loir?... Ah! il est plus à plaindre que moi... Ma position est triste sans doute; mais le fût-elle encore davantage... non, très certainement je ne voudrais pas changer avec lui!

Pendant cet entretion le petit-filsde S. Louis pria plusieurs fois son confesseur d'assurer l'archevêque de Paris, s'il le rencontrait jamais, qu'il mourait fidèlement attaché à sa communion et n'ayant jamais reconnu que lui pour pasteur.

A huit heures le roi sortit de la tourelle, et demanda aux commissaires de le conduire vers sa famille. Les municipaux répondirent que cela ne se pouvait pas, mais qu'on allait la faire descendre s'il le désirait.

— A la bonne heure, dit le prince; mais je pourrai au moins la voir seul dans ma chambre,

— Non, répliqua l'un des hommes de la municipalité; nous avons arrêté avec le ministre de la justice que ce serait dans la salle à manger.

— Vous avez entendu, ajouta le roi, que le décret de la convention me permet de la voir sans témoin.

— Cela est vrai, dirent les municipaux, vous serez en particulier; on fermera la porte; par le vitrage nous aurons les yeux sur vous.

— Eh bien!... faites descendre ma famille.

Quelle cruauté! Jusqu'au dernier moment les hommes de la révolution voudront torturer

leur victime; ils n'accorderont pas au roi qui va mourir une libre entrevue avec sa famille. Le galérien au bagne obtient ce qui est refusé à Louis dans la tour du Temple ; il peut pleurer en secret avec sa femme et ses enfants. Ici les geôliers veulent jouir des déchirements de cette cruelle séparation, et *de derrière leur vitrage* ils verront les larmes, ils compteront les sanglots, ils entendront le désespoir de la royale famille.

Ainsi l'avait ordonné la *nation toujours juste, toujours grande et généreuse!*

« Pendant cet intervalle, dit Cléry, sa majesté entra dans la salle à manger ; je la suivis ; je rangeai la table de côté et plaçai des chaises dans le fond... Il faudra, me dit le roi, apporter un peu d'eau et un verre. Il y avait sur la table une carafe d'eau à la glace ; je n'apportai qu'un verre et le plaçai près de cette carafe.

« Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace, me dit le roi, car si la reine buvait de cette eau elle pourrait en être incommodée. Vous direz, ajouta sa majesté, à M. de Firmont de ne pas sortir du cabinet ; je craindrais que sa vue ne fît trop de mal à ma famille. »

Le commissaire qui était allé chercher la famille royale resta plus d'un quart d'heure; pendant ce temps-là le roi rentra dans la tourelle et en ressortit plusieurs fois, venant jus-

qu'à la porte d'entrée, écoutant et s'en retournant avec les marques de la plus vive émotion.

A huit heures et demie la porte s'ouvrit. La reine parut la première tenant son fils par la main, ensuite madame Élisabeth et madame Royale.

Oh! qui pourra redire cette grande et déchirante entrevue, cette entrevue suprême? Où trouver des paroles pour raconter ces royales douleurs, ces désespoirs de l'époux et de l'épouse, ces déchirements du frère et de la sœur et ces dernières caresses, ces dernières bénédictions du père à ses enfants?

Le prêtre, accoutumé à voir de près les misères, les chagrins et les angoisses de la vie, n'avait jamais entendu de gémissements semblables. Tombé à genoux près de la porte de la tourelle, il priait Dieu pour le roi qui allait mourir et plus encore pour cette famille isolée, captive qui allait rester après lui. Pendant plus d'un quart d'heure c'était plus que des larmes et des sanglots; c'étaient des cris perçants qui devaient être entendus hors de l'enceinte de la tour. La reine, le petit dauphin, madame Élisabeth et madame Royale s'étaient précipités dans les bras de Louis XVI, et ne mettaient aucun frein à leur désespoir; leurs paroles entrecoupées de gémissements, leurs adieux, leurs prières se confondant ensemble formaient une

grande lamentation que les municipaux eux-mêmes ne pouvaient entendre sans en être attendris. Enfin les larmes succédèrent aux cris et des paroles suivies aux sanglots entrecoupés. Une de ces solennelles conversations que l'on a auprès d'un lit d'agonie s'engagea alors entre le roi et les princesses, qui le tenaient toujours embrassé; ce dernier entretien se faisait à voix basse, et pendant que Louis parlait, sa fille, jeune et belle enfant, était à genoux devant lui pour recueillir ses paroles... ses paroles qu'elle n'a point oubliées. Le dauphin levait aussi ses petits bras vers son père, et voulait être embrassé.

Louis XVI le prit dans ses bras, l'y tint pendant quelques instants en silence, le couvrant de baisers et de larmes, puis le posa à terre entre ses genoux, car, n'ayant pu soutenir la douleur des siens, il avait été forcé de s'asseoir. Après une assez longue pause, pendant laquelle on n'avait entendu que le bruit des pleurs, le roi reprit la parole. Ni le prêtre, ni Cléry, ni les municipaux ne purent rien distinguer; on voyait seulement qu'après chaque phrase de Louis les sanglots des princesses redoublaient durant quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvements que lui-même leur avait appris sa condamnation.

A dix heures moins un quart le roi se leva le premier, et tous en firent autant... « J'ouvris la porte, dit Cléry. La reine tenait le roi par le bras droit : leurs majestés donnaient chacune une main à M. le dauphin. Madame Royale à la gauche tenait le roi embrassé par le milieu du corps ; madame Élisabeth, du même côté, mais un peu en arrière, avait saisi le bras gauche de son auguste frère. Tous firent quelques pas vers la porte ..., et alors les gémissements les plus douloureux éclatèrent de nouveau.

« Je vous assure, leur dit le roi, que je vous verrai demain matin à huit heures.

« — Vous nous le promettez, répétèrent-ils tous ensemble.

« — Oui, je vous le promets.

« — Pourquoi pas à sept heures ? demanda la reine.

« — Eh bien, oui, à sept heures, répondit le roi ; ADIEU ! ADIEU ! » Il prononça ces mots avec une si déchirante expression que les sanglots redoublèrent. Madame Royale, le cœur brisé de ce terrible adieu, perdit connaissance, et tomba sur les carreaux de la salle... Cléry la releva, et aida madame Élisabeth à la soutenir. Louis XVI, voulant mettre fin à ces angoisses, à ces déchirements, embrassa la reine,

pareil costume, et de l'autre à la religion elle-même, qui recevait pour la première fois une sorte d'hommage du nouveau gouvernement, je crus avoir le droit de reprendre en cette occasion les marques extérieures de mon état; du moins en faire une tentative me parut être un devoir. J'en parlai donc au ministre avant de quitter les Tuileries; mais il rejeta ma proposition en termes qui ne me permirent pas d'insister sans cependant y mêler rien d'offensant.

« Ce trajet des Tuileries au Temple se passa dans un morne silence; deux ou trois fois cependant le ministre essaya de le rompre. Grand Dieu! s'écria-t-il après avoir levé les glaces de la voiture, de quelle affreuse commission je me suis chargé! Quel homme! ajouta-t-il, quelle résignation, quel courage! Non, la nature toute seule ne saurait donner tant de force... Il y a là quelque chose de surhumain. »

Mes enfants, vous entendez ces paroles; c'est Garat qui a voté la mort du roi qui les dit, et cependant il continue sa route pour aller donner suite à son vote...

L'abbé Edgeworth continue : « Nous arrivâmes ainsi au Temple sans presque nous être parlé, et la première porte nous fut aussitôt ouverte; mais parvenus au bâtiment qui sépare

la cour du jardin nous fûmes arrêtés. C'était, je crois, une consigne générale, et pour passer outre il fallait que les commissaires de la tour vinssent faire reconnaissance des personnes et savoir quelle affaire les amenait en ce lieu. Le ministre lui-même me parut être comme moi assujetti à cette formalité. Nous attendîmes les commissaires près d'un quart d'heure et sans nous parler.

« Enfin ils se présentèrent; l'un d'eux était un jeune homme de dix-sept ans. Ils saluèrent le ministre d'un air de connaissance; celui-ci leur dit en peu de mots qui j'étais et quelle était ma mission. Ils me firent signe, et nous traversâmes tous ensemble le jardin qui mène à la tour.

« Ici la scène devint affreuse au-delà de tout ce qu'il m'est possible d'exprimer. La porte de la tour, quoique très petite et très basse, s'ouvrit avec un fracas horrible, tant elle était chargée de verrous et de barres de fer. Nous passâmes à travers une salle remplie de gardes dans une salle plus vaste encore, et qui à sa forme me parut avoir été autrefois une chapelle. Là les commissaires de la commune chargés de la garde du roi se trouvaient rassemblés. Je ne remarquai pas à beaucoup près sur leur physionomie cette consternation et cet embarras qui m'avaient frappé chez les mi-

salle du conseil, et j'y formai ma demande au nom du roi. Cette proposition à laquelle les commissaires de la tour n'étaient pas préparés les déconcerta extrêmement, et ils cherchaient différents prétextes pour l'éluder.

« Où trouverons-nous un prêtre à l'heure qu'il est, me dirent-ils, et quand nous en trouverions un comment faire pour lui procurer des ornements ?

« — Le prêtre est tout trouvé, leur répliquai-je, puisque me voici, et quant aux ornements l'église la plus voisine en procurera ; il ne s'agit que de les envoyer chercher. Du reste ma demande est juste, et ce serait aller contre vos propres principes que de la refuser.

« Un des commissaires prit aussitôt la parole, et dit que ma demande pouvait n'être qu'un piége, et que sous prétexte de donner la *communion* au roi je pouvais l'empoisonner. « L'histoire, ajouta-t-il, nous fournit assez d'exemples pour nous engager à être circonspects. »

« Je me contentai de regarder fixement cet homme, et de lui dire :

« La fouille rigoureuse à laquelle je me suis soumis en entrant ici a dû vous prouver que je ne porte pas de poison sur moi ; si donc il s'en trouvait demain c'est de vous que je l'aurais reçu, puisque tout ce que je vous demande

pour dire la messe doit passer par vos mains.

« Il voulut répliquer ; mais ses confrères lui imposèrent silence, et pour dernier subterfuge ils me dirent que le conseil n'étant pas complet ils ne pouvaient rien prendre sur eux, mais qu'ils allaient appeler les membres absents, et qu'ils me feraient part du résultat de la délibération.

« Un quart d'heure se passa tant à convoquer les membres absents qu'à délibérer ; au bout de ce temps je fus introduit de nouveau, et le président prenant la parole me dit :

« Citoyen ministre du culte, le conseil a pris en considération la demande que vous lui avez faite au nom de Louis Capet, et il a été résolu que sa demande étant conforme aux lois qui déclarent que tous les cultes sont libres elle lui serait accordée.

« Nous y mettons cependant deux conditions : la première, que vous dresserez à l'instant une requête constatant votre demande, et signée de vous ; la seconde, que l'exercice de votre culte sera achevé demain *à sept heures au plus tard, parcequ'à huit heures précises Louis Capet doit partir pour le lieu de son exécution.* »

« Ces terribles derniers mots me furent dits, comme tout le reste, avec un sang-froid qui caractérisait une âme atroce qui envisageait le plus grand crime sans remords.

« Je fis ma demande par écrit, et je la laissai sur le bureau. On me reconduisit aussitôt chez le roi, qui attendait avec une sorte d'inquiétude le dénouement de cette affaire. Le compte sommaire que je lui rendis, en supprimant toutes les circonstances pénibles et cruelles, parut lui faire le plus sensible plaisir.

« Il était plus de dix heures, (Oh ! mon Dieu, comme le temps allait vite !) et je restai enfermé avec le roi jusque bien avant dans la nuit ; mais, le voyant fatigué, je lui proposai de prendre un peu de repos ; il y consentit, et avec sa bonté ordinaire il m'engagea à en faire autant.

« Je passai par ses ordres dans la petite pièce qu'occupait Cléry. Cette chambre n'était séparée de la chambre du roi que par une cloison, et, tandis que j'étais livré aux pensées les plus accablantes, j'entendis ce prince donner tranquillement des ordres pour le *lendemain,* et se coucher ensuite comme si le *lendemain* ne devait pas être son dernier jour ! »

Pendant que le roi se déshabillait Cléry comme de coutume se présenta pour lui rouler les cheveux..

Oh ! dit Louis XVI, me rouler les cheveux pour demain c'est inutile ! Puis, comme le fidèle serviteur le cœur brisé tirait les rideaux du lit, il ajouta : Cléry, vous m'éveillerez demain à cinq heures.

Comme ce mot *demain* devait être cruel à entendre, et comme au prix de tout son sang on aurait voulu que le soleil du lendemain ne se levât jamais !

A peine le juste fut étendu sur son lit qu'il s'endormit d'un profond sommeil. L'abbé Edgeworth, que sa majesté avait engagé à prendre un peu de repos, s'était jeté sur le lit de Cléry, et le fidèle serviteur passa la nuit sur une chaise, priant Dieu de conserver à son royal maître sa force et son courage. »

21 JANVIER 1793.

Ce jour, qui n'aurait pas dû se lever, se leva comme un autre jour.

Cinq heures sonnèrent.

Cléry les compta tremblant de tout son corps et baigné d'une sueur froide. Il alla allumer le feu, et au bruit qu'il fit le roi s'éveilla, et dit en tirant le rideau :

Cléry !

— Sire ?

— Cinq heures sont-elles sonnées ?

— Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule.

— J'ai bien dormi... J'en avais besoin ; la journée d'hier m'avait fatigué... Où est monsieur l'abbé de Firmont ?

— Sur mon lit, sire.

— Et vous, Cléry, où avez-vous passé la nuit ?

— Sur cette chaise.

— J'en suis fâché ; vous aussi vous avez besoin de repos et de force.

— Ah! sire, puis-je penser à moi dans ce moment ! Alors le roi donna une de ses mains à Cléry, et serra avec affection celle de son noble valet de chambre ; écoutons-le.

« J'habillai le roi et le coiffai : pendant sa toilette il ôta de sa montre un cachet, le mit dans la poche de sa veste, déposa sa montre sur la cheminée ; puis retirant de son doigt un anneau qu'il considéra plusieurs fois il le mit dans la même poche où était le cachet ; il changea de chemise, mit une veste blanche qu'il avait la veille, et je lui passai son habit. Il retira des poches son portefeuille, sa lorgnette, sa boîte à tabac et quelques autres effets ; il déposa aussi sa bourse sur la cheminée, tout cela en silence et devant plusieurs municipaux. Sa toilette achevée, le roi me dit de prévenir monsieur de Firmont. J'allai l'avertir ; il était déjà levé ; il suivit sa majesté dans son cabinet.

« Pendant ce temps je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel pour dire la messe. On avait apporté à deux heures du matin tout ce qui était nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornements du prêtre, et lorsque tout fut disposé j'allai prévenir le roi. Il me demanda si je pourrais servir la messe ; je lui répondis que oui, mais que je n'en savais pas les réponses par cœur. Il tenait un livre à la main ; il l'ouvrit, y chercha l'article de la messe, et me le remit, puis il prit un autre livre pour lui.

« Pendant ce temps le prêtre s'habillait. J'avais placé devant l'autel un fauteuil et mis un grand

coussin à terre pour sa majesté. Le roi me fit ôter le coussin, et alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit et garni en crin dont il se servait ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré les municipaux se retirèrent dans l'antichambre, et je fermai les deux battants de la porte.

« Pendant cette auguste cérémonie il régna un grand silence. Le roi toujours à genoux entendit la messe dans un profond recueillement, et dans l'attitude la plus humble et la plus digne à la fois sa majesté communia.

« Après la messe le roi passa dans son cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre pour quitter ses habits sacerdotaux.

« Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de sa majesté. Elle me prit les deux mains, et me dit d'un ton attendri et dont je me souviendrai toujours:

« Cléry, je suis content de vos soins!

« —Ah! sire, que ne puis-je par ma mort désarmer vos bourreaux et conserver une vie si précieuse aux bons Français. Espérez, sire; ils n'oseront vous frapper.

«—La mort ne m'effraie pas, j'y suis tout préparé; mais vous, Cléry, ne vous exposez pas... Je vais demander que vous restiez près de mon fils. Donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour; rappelez-lui toutes les peines que j'é-

prouve des malheurs qu'il ressent... Un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle.

« — Ah! mon maître, ah! mon roi, si le dévouement le plus absolu, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de votre majesté c'est de recevoir votre bénédiction ; ne la refusez pas au dernier Français resté près de vous... J'étais toujours tombé à ses pieds tenant une de ses mains. Dans cet état il agréa ma prière, me donna sa bénédiction, puis me releva, et me serrant contre son sein me dit : Faites-en part à toutes les personnes qui me sont attachées. Dites aussi à Turgi que je suis content de lui; rentrez, ne donnez aucun soupçon contre vous. Puis me rappelant il prit sur une table un papier qu'il y avait déposé.

« — Tenez, voici une lettre que Pétion m'a écrite lors de votre entrée au Temple; elle pourra vous être utile pour rester ici. Je saisis de nouveau sa main que je baisai, et je sortis. Adieu, ajouta-t-il encore, adieu!

Je rentrai dans dans ma chambre, et j'y trouvai M. l'abbé de Firmont en prière.

« Quel prince! me dit-il en se relevant, avec quelle résignation, avec quel courage il va à la mort! Il est aussi tranquille que s'il venait d'entendre la messe dans son palais et au milieu de sa cour.

« — Je viens d'en recevoir les plus touchants adieux ; il a daigné me promettre de demander que je restasse avec son fils. Lorsqu'il sortira, monsieur, je vous prie de le lui rappeler ; car, hélas ! je n'aurai plus le bonheur de le voir... Ce soir je ne le servirai plus.

« — Soyez tranquille, me répondit M. de Firmont. »

« A sept heures le roi sortit de son cabinet, m'appela, et me tirant dans l'embrasure de la croisée il me dit : « Vous remettrez ce cachet à mon fils, cet anneau à la reine. Dites-lui bien que je la quitte avec peine... Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille ; vous le lui remettrez aussi... Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements !... Il essuya quelques larmes, puis il ajouta avec l'accent le plus douloureux : Cléry, je vous charge de leur faire mes adieux ; et il rentra dans son cabinet.

« Les municipaux, qui s'étaient approchés, avaient entendu sa majesté, et l'avaient vue me remettre différents objets que je tenais encore dans mes mains : ils me dirent de les leur donner ; mais l'un d'eux proposa de m'en laisser

dépositaire jusqu'à la décision du conseil : cet avis prévalut.

« Bientôt le roi sortit de son cabinet. Demandez, me dit-il, si je puis avoir des ciseaux ; et il rentra. J'en fis la demande aux commissaires.

« — Savez-vous ce qu'il veut faire de ces ciseaux ?

« — Je n'en sais rien.

« — Allez le savoir.

« Je frappai à la porte ; le roi ressortit. Un municipal qui m'avait suivi lui dit :

« Vous avez désiré des ciseaux ; mais avant d'en faire la demande au conseil il faut savoir ce que vous voulez en faire.

« — C'est pour que Cléry me coupe les cheveux.

« Les municipaux se retirèrent ; l'un d'eux descendit à la chambre du conseil, où après une demi-heure de délibération on refusa les ciseaux.

« Je n'aurais pas touché aux ciseaux, répondit sa majesté ; j'aurais désiré que Cléry me coupât les cheveux en votre présence. Voyez encore, monsieur, je vous en prie ; retournez leur porter ma demande.

« Le municipal retourna au conseil, qui persista dans son refus.

« Ce fut alors qu'on me dit qu'il fallait me disposer à accompagner le roi pour le déshabiller

sur l'échafaud. A cette annonce je fus saisi de terreur; je tremblai de tout mon corps; mais rassemblant toutes mes forces je me préparais à rendre ce dernier devoir à mon maître, à qui cet office fait par le bourreau répugnait, lorsqu'un autre municipal vint me dire QUE JE NE SORTIRAIS PAS, QUE LE BOURREAU ÉTAIT ASSEZ BON POUR LUI!

« M. de Firmont était auprès du poêle; le roi vint près de lui, et lui renouvela ses remerciements, et en apprenant qu'on ne lui accordait pas les ciseaux qu'il avait demandés à deux reprises il dit : Qu'ils se trompent s'ils croient que je veuille attenter à mes jours!.. ces jours ce n'est pas moi qui en trancherai le cours... Mon Dieu, ajouta-t-il, que je suis heureux d'avoir mes principes religieux!... sans eux où en serais-je maintenant? mais, grâce à eux, la mort doit me paraître douce... Oh! oui, il existe là-haut un juge incorruptible qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas.

« Le ministère, dit l'abbé Edgeworth de Firmont, que j'ai rempli auprès de Louis XVI ne me permet pas de citer quelques traits épars des différentes conversations qu'il eut avec moi durant ses seize dernières heures; mais par le peu que j'en dis on peut juger de tout ce que je pourrais ajouter s'il m'était permis de tout dire.

« Le jour commençait à paraître, continue le saint prêtre, et déjà on battait la générale dans toutes les sections de Paris. A ce bruit un mouvement extraordinaire se faisait entendre très distinctement dans la tour, et j'avoue qu'il me glaçait le sang dans les veines... mais le roi, bien plus calme que moi, après y avoir prêté un moment l'oreille, me dit sans s'émouvoir: *C'est probablement la garde nationale qu'on commence à rassembler.*

« Peu après des détachements de cavalerie entrèrent dans la cour du Temple, et on entendit parfaitement la voix des officiers et les pieds des chevaux. Le roi écouta encore, et me dit avec le même sang-froid: *Il y a apparence qu'ils approchent.*

« Depuis sept heures jusqu'à huit on vint sous différents prétextes frapper à la porte du cabinet où j'étais enfermé avec lui, et à chaque fois je craignais que ce ne fût la dernière; mais le roi plus ferme que moi se levait sans émotion, allait à la porte, répondait tranquillement aux personnes qui venaient ainsi l'interrompre.

« J'ignore quelles étaient ces personnes, ajoute M. de Firmont; parmi elles se trouvait certainement un des plus grands monstres que la révolution eût enfantés, car je l'entendis très distinctement dire à ce prince d'un ton

moqueur : *Oh! oh! tout cela était bon lorsque vous étiez roi; mais vous ne l'êtes plus.*

« Le roi ne répliqua pas un mot; mais revenant à moi il se contenta de dire : Voyez comme ces gens-là me traitent... mais il faut savoir tout souffrir!

« Enfin on frappa à la porte pour la dernière fois. C'était Santerre et sa troupe. Le roi ouvrit la porte, et on lui annonça (je ne pus entendre en quels termes) qu'il fallait aller à la mort.

« *Je suis en affaire*, leur dit-il avec autorité, *attendez-moi là; dans quelques minutes je serai à vous.*

« Après avoir dit ces paroles il ferma la porte et vint se jeter à mes genoux.

« *Tout est consommé*, me dit-il, *donnez-moi votre dernière bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'au bout.*

« Il se releva bientôt, et sortant du cabinet il s'avança noblement vers la troupe qui était au milieu de la chambre à coucher; le roi tenait à la main son testament, et s'adressant à un municipal nommé Jacques Roux, prêtre jureur, qui se trouvait le plus en avant;

« Je vous prie de remettre ce papier à la reine, à ma femme.

« — Cela ne me regarde pas, répondit cet homme en refusant de prendre l'écrit; je ne

suis pas ici pour faire vos commissions, mais pour vous mener à l'échafaud.

« Sa majesté ne témoigna aucune indignation d'une telle réponse, et s'adressa à Gobeau, autre municipal, disant : Remettez, je vous prie, ce papier à ma femme ; vous pouvez en prendre lecture : il y a des dispositions que je désire que la commune connaisse.

« Le municipal prit le papier des mains du roi.

« Alors Cléry s'avança et offrit à son maître une redingote ; car il faisait froid.

« Je n'en ai pas besoin, dit Louis XVI ; donnez-moi seulement mon chapeau.

« Cléry le lui remit, et le roi sentant sa main près de la sienne la lui serra pour la dernière fois. Messieurs, dit-il aux municipaux, je désirerais que Cléry restât près de mon fils, qui est accoutumé à ses soins. J'espère que la commune accueillera ma demande. Puis regardant Santerre :

« Partons !

« Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. A l'entrée de l'escalier il rencontra Mathey, concierge de la tour. *J'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers vous, Mathey, ne m'en veuillez pas.*

« Cet homme au cœur de boue ne fut aucunement touché de cette parole, qui aurait dû le

faire tomber à genoux; au contraire il affecta de se retirer lorsque le roi lui parla.

« Le roi, au milieu des hommes de Santerre, traversa à pied la première cour, autrefois le jardin; il se retourna deux fois vers la tour, et arrêta ses yeux sur les fenêtres des chambres de la reine, de ses enfants et de sa sœur comme pour leur dire le dernier adieu. A l'entrée de la seconde cour se trouvait une voiture de place; deux gendarmes tenaient la portière. A l'approche du roi l'un d'eux y entra le premier, et se plaça sur le devant; Louis monta ensuite, et plaça son confesseur à côté de lui; l'autre gendarme monta le dernier, et ferma la portière. Ces deux gendarmes, l'un officier et l'autre sous-officier, avaient ordre s'il se faisait un mouvement pour délivrer le royal condamné de lui brûler la cervelle. »

Ce mouvement, que la convention appréhendait, n'était rien moins qu'une chimère, et pour l'honneur de notre pays je veux croire, mes enfants, que des Français avaient conçu le projet de sauver leur roi. L'abbé Edgeworth de Firmont dit dans ses Mémoires: « Un grand nombre d'hommes dévoués à Louis XVI avaient résolu de l'arracher de vive force des mains de ses bourreaux ou du moins de tout oser pour cela. Deux des principaux acteurs de ce complot, jeunes gens d'un nom très connu, étaient

venus m'en prévenir la veille, et j'avoue que sans me livrer absolument à l'espérance j'en conservai cependant une lueur jusqu'au pied de l'échafaud. J'ai appris depuis que les ordres de cette affreuse matinée avaient été conçus avec tant d'art et exécutés avec tant de précision que de quatre ou cinq cents personnes qui s'étaient ainsi dévouées pour leur prince vingt-cinq seulement avaient réussi à gagner le lieu du rendez-vous; tous les autres, par l'effet des mesures prises dès la pointe du jour dans toutes les rues de Paris, ne purent même pas sortir de leurs maisons. »

Aussi quelle consternation dans toutes les rues ! quel sinistre aspect! quel affreux silence partout sur le passage de la royale victime! Tous se taisent et regardent stupidement, lâchement rouler la voiture; et cependant chaque pas la rapproche de l'échafaud... et de ces cent mille hommes armés et qui forment la haie à droite et à gauche pas un bras ne s'étend pour l'arrêter!

Sur toute la route les fenêtres des maisons restent fermées afin de cacher la douleur de leurs habitants, qui pour ne pas entendre le lugubre bruit de la voiture, plus terrible à mesure qu'elle avance, se sont retirés dans les chambres les plus éloignées de la rue. Là ils tremblent, ils pleurent, ils prient... Ah!

il aurait fallu prier sur la place publique les armes à la main!

Pendant le trajet, qui dura deux heures, car la convention voulant montrer à tout Paris sa victime marchant à l'échafaud lui fit prendre le chemin le plus long, une triple haie de troupes de ligne et de garde nationale stationnait sur les boulevarts. Dans les rues les hommes à piques, à bonnets rouges étaient rangés le long des maisons; le plus grand nombre d'entre eux s'étaient sans doute promis de vociférer l'injure au roi qui allait mourir; mais ils restèrent pour la plupart muets...

Moi qui ne sais tous les détails de cette funèbre journée que par ouï-dire je me reproche de vous les raconter avec mes propres paroles; j'aime bien mieux laisser parler les acteurs de ce grand et terrible drame. Écoutez encore l'abbé Edgeworth:

« Le roi, se trouvant resserré dans une voiture où il ne pouvait ni me parler ni m'entendre sans témoins, prit le parti du silence. Je lui présentai aussitôt mon bréviaire, le seul livre que j'eusse sur moi, et il parut l'accepter avec bonheur; il désira que je lui indiquasse les psaumes qui convenaient le mieux à sa situation, et il les récitait alternativement avec moi.

« Les deux gendarmes, sans ouvrir la bouche, paraissaient extasiés et confondus tout

ensemble de la piété tranquille d'un monarque qu'ils n'avaient sans doute jamais vu de si près.

« La voiture était entourée d'un corps de troupes imposant et formé de tout ce qu'il y avait de plus corrompu dans Paris. Pour comble de précautions on avait placé en tête des chevaux une multitude de tambours afin d'étouffer par le bruit tous les cris qui auraient pu se faire entendre en faveur du roi.

« Mais comment en aurait-on entendu? personne ne paraissait ni aux portes ni aux fenêtres, et on ne voyait dans les rues que des citoyens armés, c'est à dire des hommes qui tout au moins par faiblesse concouraient à un crime qu'ils détestaient peut-être dans le cœur.

« La voiture parvint ainsi dans le plus grand silence à la place Louis XV, et s'arrêta au milieu d'un grand espace vide qu'on avait laissé autour de l'échafaud. Cet espace était bordé de canons, et au-delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait une forêt de baïonnettes.

« Dès que le roi sentit que la voiture n'allait plus il se retourna vers moi et me dit à l'oreille: *Nous voilà arrivés si je ne me trompe.* Mon silence lui répondit qu'il ne se trompait pas.

« Un des bourreaux vint ouvrir la portière, (autrefois c'eût été un page) et les gendarmes voulurent descendre; mais le roi les arrêta, et appuyant sa main sur mon genou, *Messieurs*,

leur dit-il comme s'il était encore à Versailles, *je vous recommande monsieur que voilà; ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte; je vous charge d'y veiller.*

« Ces deux hommes ne répondant rien, le roi voulut reprendre d'un ton plus haut; mais l'un d'eux lui coupa la parole : Oui, oui, lui répondit-il, nous en aurons soin; laissez-nous faire.

« Dès que le roi fut descendu de voiture trois bourreaux l'entourèrent, et voulurent lui ôter ses habits; mais il les repoussa avec fierté et se déshabilla lui-même. Il défit également son col, ouvrit sa chemise, replia le collet et l'arrangca de ses propres mains. Les bourreaux, que la contenance majestueuse du roi avait déconcertés un moment, semblèrent alors reprendre de l'audace; ils l'entourèrent de nouveau, et voulurent lui prendre les mains.

« *Que prétendez-vous?* leur dit le prince en retirant ses mains avec vivacité.

« — Vous lier.

« — *Me lier! je n'y consentirai jamais. Faites ce qui vous est commandé, mais vous ne me lierez pas; renoncez à ce projet.*

« Les bourreaux insistèrent; ils élevèrent la voix, et semblaient déjà vouloir appeler du secours pour le faire de vive force.

« C'est ici peut-être le moment le plus affreux de cette affreuse matinée. Une minute de

plus et le meilleur des rois recevait sous les yeux de ses sujets rebelles un outrage mille fois plus insupportable que la mort par la violence qu'on semblait vouloir y mettre. Il parut le craindre lui-même, et se retournant vers moi il me regarda fixement comme pour me demander conseil. Hélas! il m'était impossible de lui en donner un, et je ne lui répondis d'abord que par mon silence; mais comme il continuait de me regarder: Sire, lui dis-je avec larmes, dans ce nouvel outrage je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre votre majesté et le Dieu qui va être votre récompense.

« A ces mots il leva les yeux au ciel avec une expression de douleur que je ne saurais rendre.

« Assurément, répondit le roi, il ne me faudra rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront.

« Puis se tournant vers les bourreaux, Faites de moi ce que vous voudrez, leur dit-il, je boirai le calice jusqu'à la lie.

« Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement raides à monter; le roi fut obligé de s'appuyer sur mon bras, et à la peine qu'il semblait prendre je craignis un moment que son courage ne commençât à faiblir; mais quel fut mon étonnement lorsque, parvenu à la dernière marche, je le vis s'é-

chapper pour ainsi dire de mes mains, traverser d'un pied ferme toute la largeur de l'échafaud ; imposer silence par son seul regard à quinze ou vingt tambours qui étaient placés vis-à-vis de lui, et d'une voix si forte qu'elle dut être entendue du Pont-Tournant prononcer distinctement ces paroles à jamais mémorables :

« Français, je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France..... »

Il allait continuer; mais Santerre, le grand ordonnateur de la journée du régicide, arrive au grand trot auprès des tambours, et le sabre levé leur ordonne de battre... leur roulement couvre la voix du juste; les bourreaux s'emparent de lui... C'est alors que l'abbé Edgeworth inspiré lui crie :

Fils de saint Louis, montez au ciel !

Disant cette sublime parole, le prêtre était tombé à genoux sur les planches à quelques pas de la guillotine, et se cachant le visage dans ses mains il priait quand il entendit le coup fatal. Alors il dit que son cœur fut prêt à se briser; trop faible pour se relever, il demeurait à genoux quand il sentit quelque chose de chaud qui jaillissait sur lui : c'était le sang de son royal pénitent, le sang du roi-martyr! Le

plus jeune des bourreaux, tout au plus âgé de dix-neuf ans, aussitôt que la tête avait été séparée du corps l'avait prise par les cheveux, et faisait le tour de l'échafaud en la montrant au peuple. C'est alors qu'il avait aspergé de sang le prêtre agenouillé.

Quand le bourreau, le bras levé, fit voir la tête de Louis les cannibales se mirent à agiter leurs bonnets rouges au bout de leurs piques et à hurler : Vive la nation ! vive la république !

A peine le bourreau avait-il accompli son œuvre qu'une foule de spectateurs se ruait autour de l'échafaud ; il y en eut plusieurs qui trempèrent des morceaux de linge dans le sang du roi supplicié ; d'autres se distribuèrent une partie de ses vêtements, les uns pour spéculer sur ces reliques du martyr, les autres pour les garder et pour les vénérer. Un Anglais donna beaucoup d'or à un des bourreaux pour qu'il imbibât son mouchoir dans le sang du roi. Ainsi faisaient les premiers chrétiens sur les lieux où leurs frères venaient de souffrir et de mourir en glorifiant Dieu.

Pendant que Samson et ses aides faisaient leur métier les conventionnels qui leur avaient envoyé la victime à immoler étaient en séance, et jamais l'assemblée n'avait eu un plus sombre aspect. Malgré les cent mille hommes sous les armes les députés qui avaient voulu, qui

avaient voté la mort du roi et ceux qui avaient tracé le programme de la journée du régicide n'étaient pas sans inquiétude, et ils attendaient avec une impatiente anxiété le signal qui devait leur annoncer que *la tête du tyran était tombée.*

Vers dix heures un quart les cris des assassins de septembre, qui étaient accourus autour de l'échafaud comme à une fête, retentirent, et parvinrent jusque dans la salle des Feuillants.

Ainsi le cri que le bourreau avait poussé le premier en montrant la tête coupée, le cri que les septembriseurs avaient répété du bas de l'échafaud devint le cri des hommes qui s'appelaient législateurs; tous, debout sur leurs bancs, le firent entendre à plusieurs reprises, les *montagnards* par instinct, les *girondins* par peur.

Ayant pour ainsi dire les pieds dans le sang, la convention, après un discours de Barrère, décréta une adresse aux Français pour faire vis-à-vis d'eux l'apologie du plus grand crime de la révolution.

Un pieux et courageux Français osa demander que les restes de Louis fussent déposés à côté de ceux de son père; cette demande fut, comme on devait s'y attendre, écartée par l'ordre du jour.

La peur, peut-être aussi des remords avaient décomposé les traits de plusieurs membres de

l'assemblée. Vergniaud, qui avait voté la mort contre sa conscience et presque contre sa volonté, paraissait plus abattu que tous les autres; il était pâle, chancelant, et avait perdu l'usage de la voix; une fièvre ardente l'avait agité pendant toute la nuit, et avant de se rendre à l'assemblée il avait raconté à un de ses amis que l'image du roi, revêtue d'un linceul taché de sang, était venue troubler sa raison et éloigner de lui le sommeil.

Au milieu du délire et des fureurs des conventionnels il y eut cependant quelques instants de calme et même d'émotion respectueuse envers le défunt roi; un profond silence, un saisissement général se fit remarquer quand le testament de Louis XVI fut lu par le président. On assure que Philippe Égalité *lui-même* ressentit quelque chose quand il entendit cette phrase:

Je pardonne à tous ceux qui se sont faits mes ennemis! (1)

Mes enfants, vous avez déjà vu bien des journées funèbres et suivi bien des deuils; vous avez vu la maison où le chef de famille vient d'expirer; vous savez comme la mort se montre tout de suite dans la demeure du trépassé, comme la veuve pousse de lamentables

(1) Nous donnons ce testament immortel à la fin du 4e vol.

cris, comme les enfants pleurent et comme les serviteurs vont et viennent consternés et silencieux ; eh bien ! Paris le 21 janvier 1793 avait un aspect plus attristant, plus saisissant qu'une maison mortuaire.

Dans le silence que gardait ce jour-là la grande cité, d'ordinaire si agitée, si bruyante, il y avait chez un grand nombre une profonde douleur, chez d'autres de l'effroi et chez les révolutionnaires la stupeur qui suit le crime. Sans doute Barrère, Robespierre, Thuriot, Chabot, Goupillan, Tallien, Danton et leurs amis affectèrent de répéter que l'exécution de Louis XVI était une chose simple et dans l'ordre ; mais alors même qu'ils voulaient avoir l'air rassurés je ne sais quoi de sinistre se révélait malgré eux sur leur front. Le sort de Lepelletier de Saint-Fargeau assombrissait leur pensée, et au fond de leur âme troublée ils se demandaient s'il n'y avait pas encore d'autres poignards tout prêts pour les régicides ?

Je vous l'ai dit, des royalistes avaient eu le projet et la résolution de tout tenter pour sauver le roi. Plusieurs gardes-du-corps avaient juré d'intimider les hommes qui avaient voté la mort et qui s'apprêtaient au meurtre. Une assemblée de ces nobles conspirateurs s'était tenue le 19 janvier ; à cette réunion de royalistes de cœur le jeune Pâris avait assisté, et là

avait fait le serment de se dévouer. Vous allez voir comme il tint son serment... Il avait juré d'immoler un des *voteurs*, et dans sa pensée il avait fait son choix. A sa haine des révolutionnaires il fallait un grand criminel, et c'était le plus lâche, le plus vil, le plus odieux de tous, le duc d'Orléans qu'il avait résolu de frapper.

Il le chercha pendant toute la matinée du 20; il alla au Palais-Royal, s'y promena long-temps, se plaça dans les endroits par lesquels passait le plus souvent le prince conventionnel, et tout fut en vain : Égalité qui avait eu *le courage* de monter à la tribune pour demander la mort de son proche parent n'avait pas celui de sortir de sa demeure.

Il y avait au Palais-Royal, alors Palais-Égalité, un restaurateur nommé Février. Ses salles étaient souterraines, et l'on y descendait par un escalier qui s'ouvrait sous les arcades; des tables étaient rangées le long des murailles, et des lampes suspendues aux voûtes abaissées éclairaient ceux qui venaient s'y asseoir.

Il était sept heures et demie, et le jeune Pâris, placé près du comptoir et entouré de quelques amis, écoutait avec une vive émotion le récit de la dernière séance de la convention, et plus d'une fois pendant que l'on racontait les votes et les horribles discours il avait répété d'une voix sourde: Ah ! les monstres ! les monstres ! Il était

dans cette exaltation, dans cette sainte indignation quand un homme passa près de lui, et alla s'asseoir à une table vis-à-vis du comptoir.

C'est l'un de ces conventionnels, dit quelqu'un à Pâris, dont la veste de garde-du-corps était cachée sous une redingote; c'est Lepelletier de Saint-Fargeau.

Lepelletier de Saint-Fargeau! et Pâris va droit à lui.

Vous êtes Lepelletier de Saint-Fargeau?

— Oui.

— Vous avez voté la mort du roi?

— Oui, selon ma conscience.

—Ah! selon ta conscience, misérable, s'écrie le garde-du-corps; et disant ces mots il donna au conventionnel un violent soufflet qui le renversa contre le mur. Lepelletier saisit alors un couteau de table.

C'est bien! te voilà armé; défends-toi, monstre, tu ne voteras plus.

Lepelletier pousse alors un grand cri, et tombe aux pieds de la table. Il avait reçu dans le flanc toute la lame d'un sabre, et sur le pommeau de ce sabre on trouva écrits ces mots: *Ainsi périssent tous les assassins du roi!*

J'ai froid, dit Lepelletier; et il mourut avec le crime de son vote sur lui, sans ajouter une autre parole, sans avoir le temps d'implorer la miséricorde de Dieu.

Pâris en sortant de la maison du restaurateur dit à ses camarades : « En voilà un de moins; mais ce n'était pas celui-là que j'aurais voulu frapper... le monstre d'Orléans vit encore!

Quand la nouvelle de la mort de Lepelletier parvint à la convention l'émotion y fut grande, et tous ces hommes qui voulaient faire trembler la France tremblèrent sur leurs siéges de députés. La même peur se glissa et aux jacobins et aux cordeliers, et les meurtriers virent qu'ils n'étaient pas inviolables.

Le sang de Louis XVI n'était pas encore essuyé des planches de l'échafaud; Samson ne s'était pas encore lavé les mains que Barrère était déjà à la tribune, disant d'une voix qu'il cherchait en vain à rendre assurée :

« La république a été affermie ce matin à dix heures dix minutes; bientôt elle sera constituée; elle a de grands ennemis : il faut vous occuper des mesures de sûreté générale pour les surveiller. On vous a demandé qu'il soit fait des visites domiciliaires; j'appuie cette proposition, et je demande qu'un comité en présente demain le mode de manière à blesser le moins possible la liberté individuelle. Une autre mesure est encore nécessaire : quelles sont les personnes qui alarment la sûreté publique? qui est-ce qui a commis hier un at-

tentat horrible sur un représentant? Ce sont les émigrés, les stipendiaires de Coblentz et les anciens esclaves du roi! Eh bien! décrétez que ceux des citoyens de Paris qui sont assez ennemis de la patrie pour receler des émigrés seront punis de six années de fers si dans le délai très court que vous fixerez ils n'en font pas la déclaration à la municipalité et aux sections.

« Représentants du peuple, la souveraineté nationale a tous les droits, tous les moyens de recenser tous les citoyens dans les moments de crise et de danger et de prendre toutes les mesures nécessaires à la sûreté générale. Si une pareille mesure avait précédé l'exécution du ci-devant roi, nous n'aurions pas à pleurer aujourd'hui un ami de la patrie. On voit fréquemment dans les annales des peuples le sang des rois cimenter les fondements des républiques; mais je n'ai jamais vu le sang des patriotes les cimenter aussi. L'histoire de tous les pays atteste que dans les révolutions des empires il n'y a pas loin du trône à l'échafaud, et souvent les philosophes ont remarqué que l'un et l'autre sont de plain-pied. Ce n'est donc pas un événement extraordinaire que celui qui vient de se passer sur la place voisine; mais ce qui a droit d'accabler à la fois de surprise et de douleur c'est de voir qu'au milieu d'un

peuple *libre* et qui s'est ressaisi de ses droits un scélérat est assez audacieux pour assassiner un de ses représentants publiquement et en plein jour!

« Citoyens, c'est là un attentat à la souveraineté nationale ; c'est un crime de lèse-nation ; c'est un odieux parricide que vous devez faire punir d'une manière prompte et exemplaire. Ce n'est pas Lepelletier qui a été frappé, c'est la souveraineté nationale qui a été violée..... Non, la souveraineté du peuple n'existe plus : la république est anéantie, la liberté est perdue si les fondateurs de la république, si les amis de la liberté, si les représentants de la nation peuvent être impunément assassinés d'une manière aussi effrayante.

« Faites un grand exemple, annoncez aux départements par des courriers extraordinaires que la souveraineté nationale a été violée dans la personne de Lepelletier; invitez-les à l'énergie, à la surveillance; que dans les vingt-quatre heures, si les formes légales le permettent, le même échafaud qui a servi pour le tyran serve encore pour ses complices. Mais au milieu de ces mesures sévères rendons hommage à la souveraineté nationale, et payons un tribut à la douleur et à la fraternité de ses représentants; que la convention tout entière se trans poe aux funérailles d'un ami

de la patrie, mort pour sa défense et pour ses lois; que les honneurs du Panthéon lui soient décernés. »

Chénier fut chargé de régler le programme des funérailles de Lepelletier. L'aspect aurait dû en être lugûbre, car le ciel était noir, et d'épais flocons de neige tombaient sans relâche sur les bannières de deuil. Le corps du régicide, dépouillé de tous vêtements et laissant voir béante la large blessure que lui avait faite Pâris, était étendu sur le piédestal où s'élevait encore il y a quelques mois la statue équestre de Louis XIV, au milieu de la place Vendôme. Là, sur les débris du monument royal, gisait, comme sur un lit de parade, le jugeur de roi; des candelabres funèbres agitant de longues flammes verdâtres entouraient le mort, et des comédiennes et choristes de théâtre chantaient deshy mnes révolutionnaires autour du conventionnel, qui ne les entendait pas.

Parmi les nombreuses bannières qui flottaient au vent glacial de la journée il y en avait une composée de la veste et de la chemise de Lepelletier, ignoble parodie de la robe sanglante de César.

On assure que Pâris, que toutes les menaces de la convention n'avaient pu détourner de sa résolution, était venu sur la place Vendôme, et que du milieu de la foule il avait regardé sans

pâlir et sans remords le corps du jacobin qu'il avait immolé. Ce n'avait point été pour repaître ses yeux de ce sanglant spectacle qu'il s'était glissé inconnu dans la multitude; c'était pour y trouver d'Orléans. Le sang de Lepelletier n'avait pu assouvir sa vengeance; mais de tous les conventionnels un seul manqua auprès du piédestal funéraire, et ce fut Égalité! Le lâche avait eu peur, et était resté dans son palais.

Maudissant le monstre que son bras n'avait pu atteindre, le jeune garde-du-corps sortit de Paris pendant que l'on portait sa victime au Panthéon. Le soir il arriva à Forges-les-Eaux dans une auberge; transi de froid et couvert de neige, il s'approche du feu de la cuisine; il s'enquiert de l'opinion que l'on a dans le pays sur la mort du roi.

« C'était un Capet, répond un homme qui se chauffait auprès de lui, et qu'on a bien fait de raccourcir. »

A cet horrible propos Pâris se lève, prend un flambeau, ouvre la porte qui conduit à sa chambre, et dit à haute voix: « *Je ne rencontrerai donc jamais que des assassins de mon roi!* »

Puis il monte, ordonne qu'on lui serve à souper, écrit et se couche. Le lendemain à quatre heures des gendarmes entrent dans sa chambre, et lui ordonnent de le suivre à la commune.

Je vous attendais, leur répond froidement

Pâris; je vais vous suivre: laissez-moi passer mon habit. Puis il entre dans son alcôve, tire de dessous son traversin un pistolet qu'il y avait caché le soir en se couchant, en appuie la bouche contre son front, et se fait sauter la cervelle.

Pâris, royaliste, aurait dû mourir en chrétien, et laisser les bourreaux de son roi trancher aussi le fil de ses jours. Il avait à peine trente ans; on trouva sur lui son congé de garde-du-corps; au dos était écrit : *Mon brevet d'honneur*, et quelques lignes plus bas :

« Qu'on n'inquiète personne; personne n'a été mon complice dans la mort honteuse du scélérat Saint-Fargeau : si je ne l'eusse pas rencontré sous ma main, je faisais une belle action; je purgeais la France *du régicide, du patricide, du parricide d'Orléans*. Qu'on n'inquiète personne; tous les Français sont des lâches, auxquels je dis :

> « Peuple, dont les forfaits jettent partout l'effroi,
> Avec calme et plaisir j'abandonne la vie.
> Ce n'est que par la mort qu'on peut fuir l'infamie
> Qu'imprime sur vos fronts la mort de votre roi ! »

Le jour même où les révolutionnaires escortaient en grande pompe à leur Panthéon le corps du régicide Lepelletier de Saint-Fargeau une charrette, conduite par l'un des aides du bourreau, portait au cimetière de la Madeleine les restes du roi décapité. Arrivés là, ils furent

jetés dans une fosse de dix pieds de profondeur. Ordre avait été donné aux fossoyeurs de la creuser autant pour que la vénération des royalistes n'en retirât pas les reliques du martyr. Aussitôt que le tronc eut été descendu dans cette fosse, ayant la tête coupée placée entre les jambes, (comme on fait des brigands suppliciés) une grande quantité de chaux vive fut jetée sur ce qui restait du roi, du monarque que son aïeul Louis XV attendait sur le premier degré du caveau de Saint-Denis!

Cette fosse (1), où plus tard furent aussi jetés les restes de Marie-Antoinette, avait été creusée à dessein entre l'endroit où l'on avait enterré les

(1) Après vingt-deux ans cette fosse, que la piété d'un Français royaliste, M. Ducluseau, avait sauvée de la profanation en achetant la partie du cimetière où elle se trouvait, tombe qui n'avait ni plaque de marbre ni statue, et qu'à mon retour d'émigration je suis allé visiter avec mes frères, a été réouverte en 1814, et pieusement fouillée en présence de M. Dambray, chancelier de France. « Après quelques heures de travail, au milieu de la terre brunâtre et fraîchement remuée on aperçut quelque chose de blanc; c'était ce que le temps et la mort n'avaient pas achevé de dévorer, quelques ossements de très haut, très puissant, très excellent prince Louis XVI, roi de France et de Navarre, et de très haute, très puissante et très excellente princesse Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. » Sur l'emplacement où ils reposèrent si longtemps les rois Louis XVIII et Charles X ont fait élever une chapelle expiatoire, où Marie-Thérèse, fille du roi et de la reine martyrs, allait souvent prier.

Parisiens écrasés sur la place Royale au feu d'artifice lors du mariage du dauphin et de la dauphine et les corps des Suisses massacrés au 10 août, comme si l'on avait voulu faire entendre que le roi supplicié avait été cause de leur mort.

Paris ne fut pas la seule ville de France à être consternée et frappée de stupeur à la nouvelle de l'exécution du roi. Le deuil du 21 janvier s'étendit sur tout le pays, où pendant tant de siècles on avait aimé, servi et défendu ses rois. L'esprit français sous l'haleine empestée des philosophes avait eu beau se corrompre, il n'était pas encore assez façonné aux doctrines nouvelles pour ne pas s'effrayer du crime qui venait d'être commis : de la guillotine de la place Louis XV le sang avait jailli loin, et toute la nation croyait le sentir retomber sur elle!

Aux armées les soldats, tout indisciplinés qu'ils étaient devenus, refusaient de croire qu'un roi de France eût péri sur un échafaud. Et ici, mes enfants, laissez-moi vous raconter l'effet que produisit sur moi et sur mes compagnons de collége l'annonce de la mort de Louis XVI.

« Nous étions à Liége, et deux jours après le sang versé nous apprîmes le crime; c'était, je m'en souviens, pendant la récréation : un de nos maîtres vint dans la cour où nous étions à

jouer, et nous ayant tous rassemblés autour de lui (nous étions plus de trois cents) nous lut la funeste nouvelle. Aussitôt tout ce qu'il y avait de Français parmi les élèves par un mouvement spontané se retirèrent de la grande allée, et allèrent former un groupe dans un coin de la vaste esplanade... Là quelques-uns d'entre nous lurent des lettres que leurs parents émigrés, réfugiés à Liége et dans les environs, leur écrivaient sur la mort du roi; des larmes coulèrent bientôt, des sanglots éclatèrent, et des voix s'élevèrent pour plaindre la victime et maudire les meurtriers. Alors un jeune Anglais, (je ne dirai pas son nom) qui était venu épier une douleur qu'il ne concevait pas, nous dit: Vous êtes bien bons de pleurer ainsi sur l'exécution d'un roi et de vous irriter tant contre les hommes qui ont voté sa mort! les peuples ont droit de juger les rois. Au lieu de pleurer et de vous lamenter étudiez notre histoire, et vous verrez que l'Angleterre n'a été libre que depuis l'exécution de Charles Ier.

A ces mots notre colère se mêla à l'indignation, et nous chassâmes rudement l'apologiste du régicide; c'était le premier que nous entendions. Le soir, à notre chapelle, le père Beauregard, l'éloquent orateur, le prophète inspiré qui, dès l'année 1790, s'était écrié dans

un de ses sermons à *Notre-Dame* de Paris : Que vois-je ! une prostituée viendra s'asseoir sur le trône de la reine des vierges, et un peuple stupide s'agenouillera devant elle (1)! le père Beauregard, que la révolution avait chassé hors de France et que notre collége avait accueilli, monta en chaire, et laissa tomber sur nos jeunes âmes de ces paroles puissantes qui remuent les cœurs et que le temps n'efface pas; et vraiment n'y avait-il pas là de quoi nous laisser une impression forte et durable? un saint, un prophète nous redisant les derniers moments d'un roi martyr!

(1) Vers le même temps le père Beauregard prêchant à la cour, après avoir parlé des piéges qui environnaient le roi et des maux dont il était menacé, s'écria avec une voix de tonnerre : *Prince, on vous trahit;* il répéta trois fois ces paroles, et ajouta : *Et qui sont ceux qui vous trahissent?* Il fit alors un geste circulaire devant les siéges des ministres. On voulut l'arrêter aussitôt après le sermon; mais Louis XVI s'y opposa.

CE QUI SE PASSA ENTRE LE 21 JANVIER ET LE 24 AVRIL 1793. — TRIOMPHE DE MARAT.

Si la nouvelle de la mort de Louis XVI porta dans toute la France et à l'étranger une si grande consternation; si les plus puissants monarques tremblèrent sur leurs trônes en apprenant que la tête couronnée de leur frère en royauté venait de tomber sous la main du bourreau; si la tristesse et la stupeur se répandaient dans les villes et dans les hameaux, dans les châteaux et dans les chaumières, quand les détails de l'exécution y parvinrent, quelles ne furent pas la profonde douleur et les angoisses de la famille royale quand elle sut que son chef n'existait plus, quand la reine apprit qu'elle était veuve, quand ses enfants se virent privés de la tendresse et des leçons de leur père, et quand madame Élisabeth, tombant à genoux, s'écria : *Mon Dieu! vous l'avez voulu, je ne le verrai donc plus que dans le ciel!*

Pour les augustes prisonniers, dès leur premier jour de leur captivité le donjon du Temple leur avait paru un bien lugubre séjour; mais depuis le vide que la mort y a fait combien la prison a redoublé d'horreur! Oh! pour que

Louis y fût encore la famille éplorée, cette reine, ces princesses accoutumées aux palais consentiraient à ne jamais sortir du triste donjon!

Mais cette famille privée de son appui, de son chef va-t-elle être maintenant assez forte pour porter son immense malheur? Deux femmes, deux enfants pour des chaînes si lourdes!

Chrétiens et royalistes, soyez sans crainte! Louis a été arraché des bras de sa femme, de ceux de ses enfants, de ceux de sa sœur; mais Santerre et ses hommes en emmenant du Temple le condamné de la convention n'ont pu emmener avec eux LA RELIGION. Elle est restée dans la geôle; elle y est restée pour consoler et soutenir la famille du martyr.

Je ne chercherai point à vous peindre les angoisses de cette noble famille depuis le moment de leur entrevue, le 20 janvier au soir. Je vous ai redit avec les propres paroles de Cléry, témoin de cette lamentable scène, les larmes, les sanglots, les prières échangées entre l'époux et l'épouse, entre le père et les enfants, entre le frère et la sœur..... Quand l'heure de la séparation avait sonné vous savez quels cruels déchirements, quels cris de désespoir retentirent sous les voûtes de la prison..... et vous vous souvenez de la promesse de Louis

de revoir sa famille le lendemain matin à sept heures : quelle veillée de larmes entre le 20 et le 21 janvier! Le sommeil est venu au juste qui va mourir, mais il n'a pu approcher des paupières de Marie-Antoinette et de madame Élisabeth; toutes les deux ont douloureusement compté les heures sonnant aux différentes églises pendant le silence de la nuit.... mais voilà ce silence qui devient moins profond..... les premiers bruits de la grande ville commencent..... la lumière va venir, et, grand Dieu! que doit-elle éclairer?

Les deux sœurs étaient assises, fatiguées de pleurs et ne parlant plus, quand tout à coup la reine se leva, courut à la fenêtre, prêta un instant l'oreille..... puis s'écria : Voilà le tambour qui bat!.... c'est le rappel.... ils vont venir le prendre..... il doit être bientôt sept heures : on va venir nous chercher pour le voir..... pour le voir avant.....

La malheureuse reine ne put achever, et tomba sans connaissance..... Quand elle revint à elle elle trouva sa fille et son fils qui l'arrosaient de leurs larmes et qui partageaient autour d'elle les soins de leur tante.....

Les heures de la matinée se succédèrent, et personne ne vint chercher la famille royale pour la mener à l'appartement du roi : hélas! il n'y était plus!..... Un peu avant midi des cris

plus forts, plus atroces que de coutume se firent entendre sous les fenêtres du Temple. La reine et sa sœur comprirent ces horribles vociférations..... et madame Royale et le petit dauphin redoublèrent de pleurs et de sanglots : ils savaient maintenant qu'ils n'avaient plus de père!

Dès le lendemain du jour où elle fut veuve Marie-Antoinette demanda à la convention d'être autorisée elle, sa sœur et ses enfants à prendre le deuil. L'assemblée régicide, *toujours grande, juste et généreuse*, accorda la permission demandée; mais de combien de privations les illustres prisonniers n'achetèrent-ils pas cette triste faveur ; que de souffrances! que d'injures multipliées! La reine, qui avait charmé la France par sa beauté, qui avait ravi tous les cœurs par sa grâce, et qui souvent avait imposé respect aux brigands révolutionnaires par sa majesté, accablée de son malheur, se courbait sous sa pesante main. Sa santé s'était altérée, et de fréquentes et douloureuses convulsions agitaient tout son corps depuis le jour où la tête de madame la princesse de Lamballe lui avait été apportée. Sa douleur profonde, elle la gardait au dedans d'elle; car devant ses ennemis elle cachait et ses maux et ses larmes; elle ne se plaignait, elle ne pleurait que lorsqu'elle était auprès de son angélique sœur.

Quand elles étaient ensemble leurs paroles n'étaient point des paroles d'espérance; oh! non, elles n'en avaient plus; mais toutes deux s'exhortaient à la résignation.

Trois jours après le 21 janvier un commissaire de la commune, qui ne partageait pas l'insolente brusquerie de ses collègues, cherchant à calmer l'amertume des chagrins de la reine, lui rappela le décret par lequel la convention avait adouci les derniers moments du roi, et lui fit entendre qu'elle serait bientôt sans doute réclamée par l'empereur d'Allemagne.

« Eh! que m'importe, répondit-elle; à Vienne je serais ce que je suis ici, ce que j'étais aux Tuileries! mon unique devoir est de me réunir à mon époux dans un monde meilleur quand Dieu jugera que je ne suis plus nécessaire à mes enfants. »

Infortunée mère! son fils va bientôt lui être enlevé!... Mais sortons du Temple, et reportons nos regards sur la chose publique.

L'Europe entière était glacée d'horreur; l'Angleterre surtout fit énergiquement éclater son indignation: c'était pour ce royaume un cruel ressouvenir de la mort de Charles Ier, car ses hommes d'état se disaient: Si Londres n'avait pas laissé élever l'échafaud de Whitehall, celui de la place Louis XV n'aurait point été dressé, n'aurait point été rougi du sang de Louis XVI.

Les exemples pervers sont funestes aux nations comme aux individus.

Quelques descendants des *convenentaires* anglais, affiliés aux jacobins de France, se réjouirent de cet attentat; mais l'immense majorité de la nation poussa des cris d'horreur et de malédiction. Georges III, roi honnête homme et digne d'apprécier les vertus de Louis XVI, exprima ses sentiments avec une franche et noble énergie. Tout ce qu'il y avait d'Anglais aisés prit le deuil pendant plusieurs semaines, et quand Pitt vint faire part au parlement du crime des régicides français on remarqua sur ses traits l'expression d'une vive douleur.

L'ambassadeur de France à Londres, le marquis de Chauvelin, reçut ordre de quitter sur-le-champ l'Angleterre.

Si les rois avaient fait alors leur devoir, si même ils avaient su leur métier, ils auraient tous dû se lever pour exterminer la convention et délivrer la France de son joug odieux et sanglant; mais non, énervés par les doctrines égoïstes de l'époque, ils demeurèrent incertains, immobiles, intimidés devant l'échafaud tout ruisselant de sang royal! et aujourd'hui dorment-ils en paix?

Mais si dans leur consternation les princes couronnés manquaient d'énergie, la convention elle en puisait dans son crime, et pour les hom-

mes qui la composaient ce fut une joie immense que de déclarer la guerre à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne; cette déclaration de guerre elle l'appuya d'une levée de trois cent mille hommes.

Le vrai jour de triomphe de la *montagne* avait été le 21 janvier; la *gironde* avait sans doute pris sa part du crime, mais elle ne l'avait acceptée que par lâcheté : aussi les jacobins vont redoubler leurs attaques contre les girondins. Le lendemain du supplice du roi Roland donna sa démission; plusieurs changements eurent lieu dans le ministère : il fut question de placer Marat à la tête des affaires étrangères! Vous figurez-vous les ambassadeurs des rois traitant d'affaires avec Marat!

La lutte entre les deux partis allait devenir plus acharnée que jamais, et, les pieds dans le sang sacré qu'ils venaient de répandre, ils allaient s'entre-déchirer. La mort de Lepelletier de Saint-Fargeau avait déjà donné occasion aux montagnards de se dire menacés dans leurs personnes, et on n'avait pu leur refuser de renouveler dans l'assemblée le comité de surveillance; ce comité avait été composé de députés de la montagne, qui pour débuter firent arrêter Gorsas, membre de l'assemblée et journaliste attaché aux intérêts de la gironde. Les jacobins avaient encore obtenu un autre avan-

tage; c'était la suspension des poursuites décrétées le 20 janvier contre les auteurs des journées de septembre. A peine cette enquête avait été commencée que tout de suite on avait acquis la preuve que les principaux révolutionnaires de l'assemblée, Danton surtout, avaient été les instigateurs, les ordonnateurs et les payeurs des massacres. Dès lors toutes les procédures furent suspendues, et les jacobins firent reconnaître que dans ces poursuites, dont on faisait tant de bruit, tout le monde était coupable, parceque tout le monde les avait crues nécessaires et les avait souffertes; ils osèrent même dire que le seul tort de ces journées était d'être restées incomplètes.

Dieu n'avait pas voulu, et je lui en rends grâces, que la prospérité, que le calme, l'abondance et le bonheur national découlassent du crime. Les subsistances devenant de plus en plus rares et difficiles, les embarras du commerce, la crainte des troubles et du pillage, la répugnance des gens de campagne à recevoir des assignats, la cherté des prix provenant de la grande abondance du numéraire fictif rendaient chaque jour la situation de Paris de plus en plus difficile et mauvaise.

Le pain n'était pas la seule chose dont le prix fût excessivement augmenté: le sucre, le café, le savon, la chandelle avaient doublé de

valeur. Les blanchisseuses étaient venues à l'assemblée se plaindre tumultueusement de payer trente sous ce qui ne leur coûtait autrefois que quatorze.

De tout ce malaise les jacobins profitaient pour achever de perdre le parti de la gironde, et déjà dans les attroupements du peuple on l'accusait de s'entendre avec l'étranger et vouloir l'amener en France grâce à ces désordres.

Les girondins répondaient par les mêmes accusations ; ils reprochaient aux montagnards de causer la disette, d'encourager les émeutes par les craintes que leur violence inspirait au commerce.

Il y avait à peine un mois que le crime de régicide avait été commis que la difficulté de se procurer les denrées de première nécessité avait poussé l'irritation au dernier terme. Une horde de femmes des faubourgs se présentèrent aux jacobins pour demander qu'on leur prêtât la salle, où elles voulaient délibérer sur la cherté des subsistances et préparer une pétition à l'assemblée nationale.

Le but de cette pétition était connu ; c'était d'établir le *maximum*, et les jacobins refusèrent à la députation féminine ce qu'elle demandait.

Les tribunes amies de ces *citoyennes actives* firent entendre des huées, et des cris de *à bas les accapareurs*, *à bas les riches !* quand ce

refus fut prononcé ; le désordre devint tel que le président fut obligé de se couvrir. Les jacobins avaient appelé *aristocrates* les girondins, et maintenant la populace lançait à son tour cette terrible accusation d'aristocratie et d'accaparement aux jacobins eux-mêmes ; c'était dans l'ordre.

Le 25 février Marat écrivait dans son journal, qu'on lisait tout haut au coin des rues et sur les places publiques, des paroles comme celles-ci :

« Dans tout pays où les droits du peuple ne seraient pas de vains titres, consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des millions de misère : les députés du peuple ne sauront donc jamais que bavarder sur les maux sans en proposer le remède. »

Cette lecture faite en même temps dans tous les quartiers de Paris fut le signal de la journée. Des femmes plus hardies, plus nombreuses que le jour où elles étaient allées aux jacobins, s'attroupaient devant les boutiques des épiciers ; d'abord elles se plaignirent du prix excessif des denrées dont elles avaient l'habitude et le besoin, et en demandèrent impérativement la réduction.

Le commerce de Paris n'avait pris aucune mesure pour réprimer ces désordres prévus. Depuis quelques jours le commandant Santerre était allé à Versailles pour organiser un corps de cavalerie; aucun ordre n'avait été donné pour mettre la force publique en mouvement; aussi les femmes et tous les perturbateurs qu'elles traînaient à leur suite ne furent aucunement gênés dans leur projet de pillage. Le rassemblement avait commencé dans les rues de la Vieille-Monnaie, des Cinq-Diamants et des Lombards.

Les meneurs exigèrent d'abord que tous objets fussent réduits à moitié prix; le savon à seize sous, le sucre à vingt-cinq, la cassonade à quinze, la chandelle à treize. Une immense quantité de ces denrées fut arrachée à ce taux, et le prix en fut à *peu près* compté aux épiciers par les acheteurs; mais cette demi-justice ne dura pas long-temps, et bientôt on emporta des magasins chandelle, savon, café et sucre sans donner en échange aucune partie de leur valeur; ce ne fut plus une vente forcée à bas prix, ce fut un vrai pillage.

Bien tardivement la force armée arriva, et fut repoussée sur un point: *A bas les baïonnettes, à bas les monopoleurs, à bas les marchands de luxe, à bas les suppôts de la chicane, à bas les robins, à bas les ex-nobles!* tels étaient les cris

d'accuser *monsieur* Marat. « La loi est précise, dit-il; mais *monsieur* Marat incidentera sur ses expressions, le jury sera embarrassé, et il ne faut pas préparer un triomphe à *monsieur* Marat en présence de la justice elle-même. »

Un autre membre demande que la convention déclare à la république qu'hier matin Marat a conseillé le pillage et qu'hier soir on a pillé.

Une foule de propositions se succèdent, et l'on finit par déclarer que tous les auteurs des troubles seront renvoyés par-devant les tribunaux ordinaires.

« Eh bien! s'écrie alors Marat, rendez un acte d'accusation contre moi-même afin que la convention prouve qu'elle a perdu toute pudeur. »

A ces mots un grand tumulte éclate, et à l'instant même la convention renvoie devant les tribunaux Marat et tous les auteurs des désordres commis dans la journée du 25 février; et, comme l'avait demandé Barrère, Santerre et Pache sont mandés à la barre.

Les mesures de sûreté qui avaient précédé les funestes journées de septembre sont remises en vigueur; les visites domiciliaires, les fouilles recommencent; on enjoint à tous les aubergistes ou logeurs de déclarer les étrangers logés chez eux, et l'on ordonne un nou-

veau recensement de tous les citoyens des sections.

Tout ceci ne se passait pas seulement à Paris; mais toute la France soumise à ces vexations se remettait à craindre de nouveaux massacres; et dans les familles on se répétait : Le sang du roi crie et veut d'autre sang.

Le 8 mars Lacroix et Danton paraissent au milieu de la convention, et déclarent que l'armée française est en déroute, que les dangers sont imminents et que la nation doit se lever en masse pour marcher contre les phalanges des despotes.

Quelques heures après ces paroles de Danton, du même homme qui avait provoqué les massacres des prisons, toutes les sections de Paris étaient assemblées, et délibéraient au milieu des plus atroces clameurs.

Ce n'est point pour combattre les Prussiens et les Autrichiens que les satellites de la convention demandent des armes; c'est pour égorger leurs victimes. Jean-Bon Saint-André, David se rendent à la section du Panthéon pour enflammer le patriotisme, et après y avoir fait entendre les plus violents discours reviennent à la convention, et lui annoncent que les habitants de ce quartier de la capitale sont prêts à prendre les armes pour défendre la patrie menacée; mais qu'ils réclament la création d'un

ganise quarante-une commissions de deux députés, chargées de se rendre dans les départements pour y activer le recrutement par tous les moyens possibles, pour y désarmer ceux qui ne partent pas, pour faire arrêter les suspects, pour s'emparer des chevaux de luxe, pour y exercer enfin la dictature la plus absolue qui ait jamais existé.

A ces mesures d'autres encore furent ajoutées. Les bourses dans les colléges ne devaient à l'avenir être accordées qu'aux fils des citoyens qui seront partis pour l'armée; tous célibataires travaillant dans les bureaux seront remplacés par des pères de famille; la contrainte par corps sera abolie. Toutes ces propositions avaient été faites par Danton; elles furent toutes adoptées.

L'assemblée, accablée de fatigue, commençait à voir des places vides sur ses bancs; les membres de *la plaine* se retiraient. En voyant plusieurs députés qui étaient prêts à sortir de la salle Danton s'écria : « Je somme tous les bons citoyens de rester à leurs places! »

A cette terrible voix chacun se rassied en tremblant, et Danton continue :

« Quoi, c'est à l'instant où Miranda peut être battu et Dumouriez, pris par derrière, obligé de mettre bas les armes, que vous songeriez à délaisser votre poste! Il faut terminer défini-

tivement l'établissement de ces lois extraordinaires destinées à épouvanter vos ennemis; il les faut arbitraires parcequ'il est impossible de les rendre précises, parceque, si terribles qu'elles soient, elles seront préférables encore aux exécutions populaires, qui, aujourd'hui comme en septembre, seraient la suite des lenteurs de la justice. Après ce tribunal il faut organiser un pouvoir exécutif énergique qui soit en contact immédiat avec nous, et qui puisse mettre en mouvement tous vos moyens en hommes et en argent. Aujourd'hui donc le tribunal extraordinaire, demain le pouvoir exécutif, et après-demain le départ de vos commissaires pour les départements. Qu'on me calomnie si l'on veut; mais que ma mémoire périsse, et que la république soit sauvée! »

Malgré cette violente exhortation une suspension d'une heure fut accordée.

Ce jour-là, le 10 mars, il y avait eu un banquet civique à la section de la Halle aux Blés pour y fêter les enrôlés qui allaient partir pour l'armée; et vers le soir ces hommes armés, remplis de fureur et de vin, s'étaient répandus par groupes nombreux dans tous les quartiers en vociférant le chant du *Départ*, et s'étaient donné rendez-vous à la salle des Jacobins. Ils y arrivaient au moment où Bentabole achevait son rapport sur la séance de la jour-

naît les Parisiens, regarde le ciel, et, voyant tomber des torrents de pluie, dit froidement : « Il n'y aura rien cette nuit. »

Cependant un rendez-vous est fixé. Kervelegan, député breton, se rend en toute hâte à la caserne du bataillon de Brest, et ses officiers lui font prendre les armes. Pendant ce temps les ministres, réunis chez Lebrun, sont indécis, et ne savent comment sauver la convention et eux-mêmes. De son côté l'assemblée ne prend aucune résolution, et cette orgueilleuse souveraine qui a tant fait trembler tremble à son tour ; elle n'a pas tenu compte de l'inviolabilité du roi, et voilà que l'on crie dans les rues qu'elle n'est plus inviolable ; plongée dans l'effroi, elle attend. Il n'y a au côté droit que quarante députés ; ils sont tous armés, et tiennent leurs pistolets chargés ; ils se sont donné le mot : au premier mouvement ils se précipiteront en désespérés sur la montagne, et en égorgeront le plus de membres qu'ils pourront.

La montagne, les tribunes sont dans la même attitude ; de part et d'autre tout est préparé pour le massacre. Voilà où en étaient ceux qui s'appelaient législateurs.

Pour la convention cette journée du 10 mars pouvait être un 10 août : ce ne fut qu'un 20 juin. La commune, d'ordinaire si énergique dans ses mesures, n'osa pas favoriser un mouvement

pour lequel les esprits n'étaient pas suffisamment préparés. Contre le roi elle avait été plus hardie, elle avait eu la hardiesse de la haine; mais la commune et la convention étaient sœurs: toutes deux avaient eu le même baptême de sang, et se devaient des égards.

Le maire ne voulut donc pas recevoir les deux députations des Cordeliers et des Quatre-Nations; tout dévoué aux jacobins, il avait bien eu au dedans de lui de la haine contre la gironde; mais il ne croyait pas que le moment de la chute de ce parti fût arrivé. Hébert et Chaumette, procureurs de la commune, lui prêtèrent appui; des ordres furent envoyés aux barrières pour qu'elles restassent ouvertes; on rédigea une adresse aux sections, une autre aux jacobins pour les ramener à l'ordre. Santerre s'éleva contre les hommes qui voulaient s'insurger... à présent qu'il n'y avait plus prétexte d'insurrection, à présent que la patrie était délivrée du tyran... à présent, s'écria-t-il, il ne peut y avoir d'insurrection que contre le peuple qui règne seul; s'il y a des mauvais députés, il faut les souffrir comme on a souffert Maury et Cazalès. Paris n'est pas toute la France; il doit accepter les députés que les départements lui envoient. La force publique va être mise sur pied, et ramenera les malveillants à l'ordre.

son arrestation. « Fournier, s'écrie-t-il, n'est pas le seul menacé : Lazousky, Desfieux, moi-même enfin le sommes encore! Le tribunal révolutionnaire qu'on vient d'établir va tourner contre les patriotes comme celui du 10 août, et les frères qui m'entendent ne sont pas jacobins s'ils ne me suivent. »

Varlet, s'apercevant que sa personne et ses paroles ont produit quelque effet, veut accuser Dumouriez..... Mais ici un trouble extraordinaire agite l'assemblée, des trépignements, des cris, des menaces font retentir la salle : le président se couvre et dit qu'on veut la perte des jacobins. Billaud-Varennes lui-même, du haut de la tribune, se plaint des propositions incendiaires qu'il vient d'entendre, et lui, qui n'aime pas Dumouriez, le justifie et dénonce des projets qui tendent à désorganiser la convention par des attentats; il déclare comme très suspects Fournier, Varlet et Desfieux, et apprécie le projet d'un scrutin épuratoire pour purger la société de tous les ennemis secrets qui ont résolu de la compromettre par des excès.

Celui qui parlait ainsi était le même qui était venu aux Carmes, à la Force et à l'Abbaye déclarer aux égorgeurs des journées de septembre qu'ils avaient bien mérité de la patrie! Robespierre et Marat lui-même parlèrent

dans le même sens que Billaud-Varennes. Le moment de se défaire des girondins ne leur parut pas encore arrivé, et toutes les agitations de la *journée manquée* du 10 mars furent rejetées par eux sur le parti de l'émigration.

Pendant qu'on demandait aux jacobins le renvoi de Dumouriez il remportait des victoires, et ses succès et la haute idée qu'il avait de lui-même firent alors germer dans son esprit léger et présomptueux de singuliers projets. Il eut dans son enivrement d'orgueil la prétention de ramener brusquement la France au gouvernement monarchique en plaçant la couronne sur la tête d'un d'Orléans, non sur celle de Philippe Égalité, elle était reconnue trop faible et trop souillée, mais sur celle de son fils, qui se nommait en ce temps *Chartres-Égalité*. Dumouriez devait d'abord faire reconnaître par son armée le jeune dauphin comme roi; puis plus tard il aurait consommé l'usurpation en faveur de son protégé et son compagnon d'armes. Ce prince, dans sa pensée, ne pouvait déplaire aux révolutionnaires, puisqu'il avait fait ses preuves d'un *ardent civisme* en s'affiliant aux jacobins et en assistant à plusieurs de leurs séances. Si l'on en croit quelques écrivains, le républicain Danton aurait pendant quelque temps partagé ces idées, et aurait travaillé en faveur du fils aîné du duc

Plein de ce grand rêve, cet homme à la fois énergique et léger, habile et bavard, se rapproche de la France, lève le camp de Maulde, et s'établit à Saint-Amand; c'est de là qu'il tente de s'assurer de Lille, Valenciennes et Condé, d'y détruire l'autorité sanglante de la convention et d'y proclamer la constitution de 1791; mais ses propos hautement tenus ont révélé ses desseins, et il échoue quand avec plus de discrétion il avait quelques chances de réussir. Les généraux d'Harville et Dampierre se séparent de lui dès qu'ils entrevoient ses projets, et il était ainsi isolé lorsque la convention envoie dans son camp quatre commissaires, Camus, Bancal, Quinette et Lamarque; le ministre de la guerre Beurnonville les accompagne, et tous viennent signifier au général accusé de vouloir trahir la république de se rendre à la barre de la convention.

En arrivant au bourg de Saint-Amand les envoyés de l'assemblée rencontrèrent un piquet de trente hussards de Berchiny, qui se rangèrent autour des voitures, particulièrement autour de celle du général Beurnonville.

— Pourquoi cette force armée? demanda avec inquiétude un des commissaires.

— C'est une garde d'honneur que le général vous envoie, répond un officier.

Les hommes de la convention n'en crurent

rien, et eux qui venaient pour arrêter le général commencèrent à avoir peur de l'être; mais il n'y avait plus moyen de reculer, ils avaient *leur garde d'honneur.*

Arrivés à Saint-Amand, leurs voitures entrèrent dans la cour de la maison habitée par le général et son état-major ; ils la virent entourée d'une garde nombreuse ; ils parvinrent dans la salle où Dumouriez les attendait.

Vous venez pour m'arrêter, leur dit-il.

— Non.

— Cependant...

— Écoutez, voici le décret de la convention que nous sommes chargés de vous signifier.

Cette lecture terminée, Dumouriez, qui l'avait écoutée avec impatience, déclare nettement qu'il ne se rendra pas à Paris, et exprime avec l'énergie de langage qui lui est habituelle l'horreur que lui inspire la convention ; il retrace tous ses attentats, et les journées de septembre, et l'exécution du roi, et surtout la création de son épouvantable tribunal révolutionnaire.

Vous ne connaissez donc point ce tribunal ? lui demanda Camus.

— Oui, oui, je le connais ; c'est un tribunal de sang, et tant que j'aurai un pouce de fer dans la main je ne m'y soumettrai pas ; je vous déclare même que si j'en avais le pouvoir il

nous enlever Dumouriez, qui nous mène à la victoire!

Alors Dumouriez dit en élevant la voix :

Allons donc! il est temps que tout ceci finisse; je vais vous faire arrêter, moi, citoyens commissaires.... Lieutenant, appelez les hussards.

Au même instant la porte s'ouvre, et vingt-cinq hussards armés entrent dans la salle; les officiers d'état-major s'écartent; les commissaires sont entourés.

Arrêtez ces messieurs, dit Dumouriez. Puis touchant le bras du général Beurnonville, ministre de la guerre, il ajoute : Mon cher Beurnonville, vous aussi vous serez arrêté. Messieurs, vous me servirez d'otages.

Le général Beurnonville s'adressant aux hussards leur crie : Soldats, vous respecterez les ordres du ministre de la guerre. Ces paroles ne produisirent aucun effet.

Puisque nous sommes arrêtés, dirent les commissaires, nous ne devons pas demeurer avec vous ; faites-nous conduire dans une autre pièce.

—Qu'à cela ne tienne ; on va vous donner une salle séparée, où vous ne manquerez de rien ; on aura tous les égards qui vous sont dus.

Vers les onze heures du soir on vint ordon-

ner aux prisonniers de monter en voiture. Après quelques débats sur la validité de l'ordre ils se rendirent; deux cents hussards de Berchiny leur servaient d'escorte, et Boinville, aide-de-camp de Dumouriez, commandait cette garde. Pendant qu'il était un peu éloigné de la première voiture le général Beurnonville en baisse la glace, et demande au conducteur des chevaux:

Où vas-tu?

—A Rumigies, répond cet homme, que l'on n'avait pas mis dans le secret.

Alors le ministre voit qu'on dirige les voitures sur Tournay. « Nous sommes livrés aux ennemis, dit-il à son aide-de-camp; nous pouvons sauver les représentants et nous-mêmes; nos sabres coupent bien; les traîtres qui nous escortent ne peuvent être que des lâches; tombons sur eux... moi je me charge d'abattre la tête de l'officier. »

Disant ces mots Beurnonville ouvre la portière, descend sur le marchepied, et porte un coup de sabre à l'officier; celui-ci se retire en arrière et crie:

« Alerte, hussards! coupez, hachez, taillez tout ce qui paraîtra hors des voitures. » Les deux cents hussards à ce cri arrivent au grand galop, entourent la voiture, et frappent de toutes parts. Le représentant du peuple qui

Là il trouva de faibles restes de confiance et d'enthousiasme; l'aspect de son escorte autrichienne, la peur de la convention surtout refroidirent beaucoup les hommes sur lesquels il avait compté. On lui apprit que sur le bruit de son entrevue avec le prince de Cobourg l'artillerie s'était empressée de quitter le camp, et que la retraite de cette partie si importante de son armée avait répandu le découragement dans le reste.

Alors les rêves de dictature et de rétablissement de la constitution s'évanouirent, et lui et ses adhérents n'eurent plus qu'une pensée, celle de ne pas tomber aux mains de la convention. Accompagné d'un nombreux état-major et du régiment entier de Berchiny, il passa au camp des impériaux, où le prince de Cobourg et le colonel Mack le reçurent avec plus de joie que de considération.

Le général Dampierre prit le commandement des troupes que Dumouriez venait d'abandonner; placé dans l'alternative d'obéir à la convention ou de périr victime du gouvernement révolutionnaire, ce général n'eut plus le souci de vivre, et trouva la mort sur le champ de bataille de Famars.

Le 4 avril un officier qui avait été témoin de l'arrestation des commissaires de la convention arriva à la barre de l'assemblée avec des lettres

des généraux annonçant la trahison de Dumouriez.

A peine cet officier a-t-il fini de raconter les faits dont il a été témoin que Barbaroux s'élance à la tribune. « Il y a cinq mois, s'écria-t-il, que nous avons dénoncé la faction d'Orléans; alors on nous traita de calomniateurs, de scélérats. Eh bien, que pensez-vous à présent de nos paroles d'alors? »

Philippe Égalité était présent à cette séance, et immobile sur son siége ne répondait rien.

Mais d'autres orateurs succèdent au député de Marseille, et demandent l'arrestation d'Égalité et de tous ses parents. Levasseur entre autres fait remarquer à la convention que le fils aîné du cousin de Louis XVI, Chartres-Égalité, était présent à la conversation entre Dumouriez et les représentants du peuple, et que ne s'étant point élevé contre le langage du général il pouvait être regardé comme son complice.

A cette accusation contre son fils Égalité sort du silence hébété qu'il avait gardé jusqu'alors; et, se levant, balbutia ces mots d'une voix tremblante : « Le comité de défense générale a rendu compte à la convention de la demande que j'ai faite de l'examen de ma conduite; si je suis coupable je dois être puni, cela va sans dire; si mon fils est coupable, je vois d'ici l'image de Brutus. » Égalité avait compté sur ce ressouvenir de Bru-

après avoir frappé de ses rigueurs Égalité et tous les siens, même sa vertueuse et malheureuse femme, madame la duchesse d'Orléans, et le duc de Penthièvre, le père des pauvres, déclara Dumouriez traître à la patrie, et le mit hors la loi, accordant trois cent mille livres à quiconque le livrerait mort ou vif.

Dès le 4 avril de grandes mesures furent décrétées; on pressa la levée des trois cent mille hommes; on décréta la formation d'une armée de quarante mille, spécialement destinée à couvrir Paris: une levée de trente mille cavaliers montés et équipés fut également ordonnée.

La convention puisait son énergie dans ses crimes et dans les craintes que lui donnaient ses remords.

Mais le crime ne sera pas seul à avoir son énergie, la vertu aura aussi la sienne. Ceux des Français qui n'ont plus ni foi ni espérance en Dieu pourront dans leur lâcheté consentir à vivre au jour le jour sous le joug honteux et sanglant de la convention! les Parisiens dans leur légèreté pourront s'habituer à voir tous les matins le bourreau passer devant leurs portes pour aller à son œuvre, et chaque soir en se rendant à leurs théâtres entendre crier dans les rues la liste des guillotinés du jour! les hommes qui ne prient plus pourront sans

regrets voir les églises fermées, et les saintes et consolantes solennités de la religion ne leur manqueront pas; mais en France tout n'en était pas venu là en 1793; non, disons-le bien vite pour avoir le droit de porter encore la tête haute, il y a eu dans notre malheureuse patrie un coin de terre qui a noblement protesté contre la honte et la terreur de la convention; il y a eu toute une population que le scepticisme n'avait point énervée, et qui était restée forte et courageuse parceque la religion n'avait pas cessé de régner sur elle; cette population c'est celle du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne; elle ne voudra point obéir à cette hideuse convention, qui insulte à Dieu et qui tue les rois, et quand on lui commandera de se lever, de marcher pour un semblable gouvernement elle résistera; et, pour ne pas laisser tuer ses prêtres, profaner ses églises, abattre ses croix et violer ses tombeaux, elle jettera le fer du labour et prendra celui des batailles en criant:

DIEU ET LE ROI! DIEU ET LE ROI!

Dès le jour où les prêtres fidèles, obéissant à leur conscience, avaient refusé de prêter le serment commandé par l'assemblée nationale les révolutionnaires, pour la plupart sans croyance religieuse, commencèrent à les persécuter; alors les curés, les vicaires des villes et

des campagnes, forcés d'abandonner les presbytères, se réfugièrent chez de fervents catholiques; d'autres allèrent se cacher dans les bois.

Dans les jours de calme, de paix et bonheur ils avaient déjà un grand empire sur le peuple; cet empire redoubla quand la persécution vint leur donner une auréole de plus. Le curé avait été estimé, écouté dans les jours tranquilles; dans les jours mauvais il fut vénéré comme un saint confesseur de la foi.

Les gens de campagne n'allèrent plus adorer dans leurs églises; ils les croyaient profanées par la présence des prêtres intrus. Alors ce fut dans les landes, retirées et solitaires, dans les bois et pendant la nuit que les pieuses populations de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne se rassemblèrent pour prier et pour écouter la parole de Dieu. Cette divine parole prenait aussi une nouvelle autorité prêchée sous le chêne de la forêt et dans la solitude de la lande.

Les hommes qui se réunissaient pour adorer le Dieu de leurs pères parlaient souvent du roi et des autres prisonniers du Temple. Quand ils apprirent le crime de la convention ils jurèrent entre eux de ne plus reconnaître ses lois, de venger Louis XVI et de délivrer sa famille; ce fut là le premier serment de la Vendée: le monde sait ce qu'elle a fait pour le tenir.

Les jeunes gens rassemblés dans les divers cantons déclarèrent qu'ils ne marcheraient point pour défendre un gouvernement qui persécutait les prêtres et qui tuait les rois ; les vieillards et les femmes, les hommes dans la force de l'âge les encouragèrent dans cette résolution, et à toutes les croix de carrefours on voyait le soir dans les campagnes des rassemblements de *jeunes gars*. Ils venaient y jurer de mourir plutôt que de marcher dans la levée de trois cent mille hommes que la convention venait de décréter.

Encore quelque temps, et ces gars de la Bretagne et de la Vendée, qui ne sont armés que de bâtons, prendront des canons, s'empareront de villes fortifiées, et mériteront que le plus grand homme de guerre des temps modernes les appelle *un peuple de géants !*

Les troubles prévus depuis long-temps éclatèrent dans les premiers jours de mars. Les paysans des environs de Beaupréau, de Chollet, de Moncontour, de Bressuire se levèrent quelques-uns armés de vieux fusils, les autres de fourches, de faux et de bâtons, et se portèrent à Brachin pour demander à M. Baudry d'Asson de se mettre à leur tête. Le brave gentilhomme, exaspéré comme eux de la honteuse et sanglante tyrannie de la convention, céda facilement à leurs prières. Alors toute cette troupe de paysans

se crut invincible, et jetant ses chapeaux en l'air cria : *Vive le roi! à Châtillon! à Châtillon!*

Cette petite ville fut bientôt au pouvoir des royalistes. Les papiers du district, les listes des jeunes gens qui devaient faire partie de la levée de trois cent mille hommes furent brûlés sur la place publique aux cris de joie de la troupe armée. Le tocsin sonnait à tous les clochers de la contrée; les gardes nationales se levaient de toutes parts: les paysans ne purent résister à tant de monde. Châtillon fut repris; plus de cent royalistes périrent dans cette lutte, et MM. de Calais, de Feu et de Richeteau furent massacrés; leur sang fut le premier répandu : il a été fécond en martyrs!

La nouvelle de cette levée de paysans et de leur défaite arriva bientôt à Maulevrier; là il y avait un ancien soldat du régiment de Lorraine infanterie, qui était devenu garde-chasse chez le comte Colbert de Maulevrier; quand il sut la déroute des royalistes il dit au paysan qui était venu la lui apprendre: « *Je n'ai encore rien fait; mais tu me connais : je ne resterai pas à faire le métier de garde-chasse quand je pourrai reprendre mon ancien état de soldat.* »

Aux Échaubroignes, à Châtillon, à Saint-Pierre-du-Chemin, à la Chapelle-aux-Lis la résistance aux décrets de la convention fut organisée.

M. Baudry d'Asson connaissant l'influence que Stofflet avait sur la population de Maulevrier s'était entendu avec cet homme de cœur et d'action, et il était aussi devenu chef d'un rassemblement nombreux. Le 12 mars un paysan du hameau du Pin-en-Mauge vint lui apprendre que Cathélineau *le voiturier* avait également pris le commandement d'une petite troupe de royalistes. A cette nouvelle Stofflet le vieux soldat dit : *Tant mieux! en voilà un de plus qui ne reculera jamais.*

En effet il ne se trompait pas : Jacques Cathélineau n'était point de ces hommes que les autres hommes entraînent ; sa résolution, son enthousiasme lui venaient d'en-haut. Quand il avait une chose importante à entreprendre il se recueillait en lui-même ; il implorait le ciel, et alors bien peu d'obstacles sur la terre étaient capables de l'arrêter. Quand le 12 mars 1793 il prit les armes ce n'était pas pour se sauver de la réquisition ; son âge, son mariage l'en exemptaient. Il pouvait donc pour quelque temps encore vivre tranquille dans son village ; mais ce qui frappait les autres devait toucher un cœur aussi noble ! Occupé à pétrir son pain, Cathélineau entend le bruit que font dans le village quelques jeunes paysans qui reviennent de Saint-Florent ; ils racontent leur refus de marcher, leur résistance aux autorités.

Les républicains vont venir les arrêter, les faire périr ; voilà sa première pensée.

Il faut les sauver ; voilà sa seconde ; et, levant les yeux vers le ciel comme pour y chercher un conseil et de l'aide, il prend tout à coup sa résolution ; il quitte son ouvrage, essuie ses bras et demande sa veste.

Que vas-tu faire ? dit sa femme.

— Sauver ces jeunes gens, répondit-il.

— Mais toi, mais ta famille, tu vas tout perdre. Cette affaire ne te regarde pas ; reste tranquille.

— Si je reste tranquille nous n'en serons pas moins perdus ; le pays va être écrasé par la république : il faut nous soulever tous et commencer la guerre.

— Commencer la guerre ! s'écria la malheureuse femme de plus en plus effrayée, et pour faire la guerre qui sera avec nous ?

— Dieu, répliqua Cathélineau, Dieu ! Et disant ce mot sublime, qui révèle toute la foi vendéenne, il s'élança, et se mit à parcourir le bourg en criant aux armes !

Dieu était vraiment avec lui ; ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire ; ses paroles étaient puissantes ; elles attiraient, elles retenaient sur ses pas, et dans quelques instants ce simple voiturier, ce cardeur de laine se trouvait à la tête d'un nombreux rassemble-

ment, et venait joindre ses forces à celles d'un garde-chasse que ce grand moment d'épreuve venait aussi de désigner comme un homme digne de commander.

Voici les noms, dit M. Johanet dans son livre de *la Vendée à trois époques*, qui les premiers suivirent Cathélineau, véritables héros, René Leder, Étienne Gaudin, Joseph Gaudin, Jean Blon, René Blon, Charles Gaudin, Mathurin Gaudin, Jacques Rochard, Joseph Piton, René Rochard, Pierre Manceau, René Soyer, René Jamain, Jacques Horeau, Mathurin Les Courans, Michel Les Courans, Pierre Les Courans, Mathurin Piton, Joseph Monnier, Louis Les Rochards, Pierre Verron et René Oger. Cathélineau fermement convaincu que la croix qui a sauvé le monde peut seule sauver la Vendée en fait d'abord son premier, son unique étendard.....

Mes enfants, j'ai pris plaisir à vous transcrire les noms des premiers compagnons d'armes de Jacques Cathélineau, nobles paysans, qui avec leur simplesse, leur courage et leur foi ressuscitaient l'antique chevalerie : combien de noms entendus souvent dans le palais de Versailles pâlissent à côté de ces noms du hameau de Pin-en-Mauge !

Les gardes nationales, milice de la révolution, furent vaincues partout par les hommes

qui s'étaient levés au cri de *Dieu et le Roi*, et le drapeau aux trois couleurs fut abattu des clochers de Chollet, d'Ancenis et de Saumur, ville alors fortifiée. Trois mille républicains, commandés par le général Marsey, tombent dans un défilé, et sont contraints de mettre bas les armes devant des paysans qui ne portent encore dans les batailles que quelques mauvais fusils de chasse, des fourches, des faux, des bâtons ferrés et une pièce de canon qu'ils ont enlevée à la garde nationale de Chollet, et qu'ils ont nommée *Marie-Jeanne.*

La Bretagne ne restera point inactive dans la grande lutte qui s'engage, et comme le Poitou et l'Anjou elle s'armera; car elle aussi croit en Dieu; elle aussi s'est indignée des persécutions des prêtres; elle aussi a juré de venger la mort de Louis XVI!

Cette foi religieuse, cette haine de la révolution, le besoin de venger la mort du roi martyr qui éclatent sur tant de points différents portent l'effroi au sein de la convention; elle n'aura plus seulement contre elle les puissances étrangères; une puissance intérieure se lève, s'arme, marche, bat des généraux, fait des prisonniers et lui prend des villes.

Un conventionnel s'écrie: « Dans le moment où nous sommes il se manifeste sur tous les points de la république des symptômes affli-

geants de contre-révolution : ce sont des émigrés et leurs valets, les prêtres insermentés qui s'agitent en tous sens, et qui entraînent avec eux des milliers d'hommes de campagne. Déjà les conspirateurs ont eu des succès dans la ci-devant Bretagne, et pour les arrêter il faut des mesures promptes, des mesures qui frappent à l'instant et sur les lieux mêmes. Je demande donc que la loi contre les émigrés pris les armes à la main soit appliquée à ceux qui s'opposeront au recrutement, et qui porteront la cocarde blanche; je demande en outre que les biens de ceux qui seront tués dans ces insurrections soient confisqués. »

Ce député, qui demandait tant de rigueurs contre les royalistes de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne, était Breton! il eut la honte de voir la violence de son opinion blâmée et combattue par un homme de la Montagne, et cet homme... c'était Marat!

Le 25 mars un décret ordonne la création *d'un comité de défense générale et de salut public*. Ce comité fut d'abord composé de vingt-cinq membres; ce chiffre était trop élevé pour que la concentration fût complète, et plus tard, le 9 avril, fut constitué le comité connu par ses œuvres, le *terrible comité de salut public*. Il devait être composé de neuf membres : un

mort dans le cas où un décret d'accusation serait lancé contre lui ; mais au lieu de recourir à ce moyen violent et coupable, d'échapper à ses ennemis il resta caché dans son souterrain, et du fond de sa retraite continua à publier ses feuilles écrites avec de la boue et du sang.

Cependant le 24 avril, escorté d'une foule menaçante, Marat se présenta devant le tribunal.

« Citoyens, dit-il aux juges, ce n'est point un coupable qui paraît devant vous ; c'est l'ami du peuple, l'apôtre et le martyr de la liberté : les factieux et les intrigants ont pu seuls porter contre moi un décret d'accusation. »

Après avoir parlé avec tant d'impudence aux juges du tribunal révolutionnaire Marat fut acquitté ; ce n'était pas pour des hommes comme lui que ce tribunal était redoutable : celui qui provoquait au meurtre pouvait-il être condamné par des meurtriers !

Exaltés de l'acquittement de leur chef, les jacobins l'amenèrent en triomphe à la convention aux cris de *vive Marat !* et sur sa hideuse tête placèrent une couronne ! Un sapeur se détachant du cortége parut à la barre, et s'exprima ainsi :

« Citoyen président, nous vous amenons le brave Marat ; Marat a toujours été l'ami du

peuple, et le peuple sera toujours pour Marat. On a voulu faire tomber ma tête à Lyon pour avoir pris sa défense ; eh bien ! s'il faut que la tête de Marat tombe, celle du sapeur tombera avant la sienne. Nous vous demandons, président, la permission de défiler dans l'assemblée. »

A ces mots tous les députés de la Montagne se lèvent, et saluent de leurs cris l'ignoble et farouche triomphateur, qui, assis sur un mauvais fauteuil et porté par huit septembriseurs, apparaît au dessus des têtes de la foule.

Avançant vers la tribune de l'assemblée, Marat a conservé sur son front la couronne que les assassins lui ont décernée, et du haut de son fauteuil il promène sur toute l'assemblée, sur la Gironde surtout, de terribles regards.

Parlez, parlez, lui crient ses amis, qui sont descendus des bancs de la Montagne ; parlez, vous le véritable ami du peuple ! Mais pendant quelque temps les acclamations sont telles qu'il ne peut se faire entendre ; enfin il prononce ces paroles :

« Législateurs du peuple français, les témoignages éclatants de civisme que vous venez de donner dans cette enceinte ont rendu au peuple un de ses représentants dont les droits avaient été violés dans ma personne.

Je vous apporte un cœur pur, et je continuerai de défendre les droits de l'homme et les droits du peuple. »

Ces mots portent au comble le délire des amis de l'audacieux tribun ; les bonnets rouges de sa hideuse escorte volent en l'air, et sous ses yeux, au bas de la tribune, la *Carmagnole* est dansée dans l'hémicycle de la salle, en face de tous les députés !

Mais pour Marat un triomphe n'est pas suffisant. De la convention son cortége le porte aux Jacobins : la salle lui ouvre ses deux battants ; il y est reçu comme le sauveur de la république, et des femmes viennent au devant de lui avec des guirlandes de fleurs.

« Citoyens, dit-il, indigné de voir une faction scélérate trahir la république, j'ai voulu la démasquer et lui mettre la corde au cou ; elle m'a résisté en me frappant d'un décret d'accusation ; j'en suis sorti victorieux : la faction est humiliée, et point écrasée. Ne vous occupez pas de décerner des triomphes ; défendez-vous d'enthousiasme. Je dépose sur le bureau les deux couronnes qu'on vient de m'offrir, et j'invite mes concitoyens à attendre la fin de ma carrière pour se décider. »

Ces paroles si superbes de Marat étaient la sentence prononcée contre la Gironde, et la

chute de ce parti, qui voulut être habile et qui ne fut que faible, ne devait plus tarder. Le cri des hommes qui avaient organisé le triomphe de Marat avait été *Vive Marat ! à la guillotine les girondins !* . . . .

Voici les noms des vingt-deux députés dont Marat demandait les têtes.

Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Doulcet-Pontécoulant, Lanthenas, Valazé, Chambon, Gorsas, Fauchet, Pétion, Lasource, Lanjuinais, Hardi, Lehardi, Valady et Louvet.

Si l'on veut bien mesurer toute la profondeur de l'abîme dans lequel la France était tombée il faut arrêter ici quelque temps sa pensée.

Deux mois avant cette journée du 24 avril 1793 il y avait eu une autre journée mémorable, celle du 21 janvier. En regard du monstre jacobin il y avait eu un juste couronné, et ce n'est qu'à deux mois de distance que l'histoire place le supplice de Louis XVI et le triomphe de Marat !

Pour l'homme de bien, pour le roi père de son peuple, pour Louis le bienfaisant la révolution avait eu un échafaud et un bourreau.

Pour l'homme de tous les vices et de toutes

les bassesses, pour Marat, cette même révolution a eu des palmes, des couronnes et les honneurs d'un triomphe !

Entre la vertu et le vice elle a fait son choix; eh bien, qu'elle soit jugée d'après ce choix et d'après ses œuvres !

31 MAI 1793, CHUTE DES GIRONDINS.

La révolution française sera comme Saturne, elle dévorera ses enfants, avait dit Vergniaud.

Le temps où cette prédiction devait s'accomplir était venu.

Comme une tragédie des anciens maîtres du théâtre classique, la chute de la gironde est divisée pour ainsi dire en cinq actes, qui remplissent chacun un de ces jours si longs dont les violences révolutionnaires marquent toutes les heures; l'action, commencée le 27 mai, continua le 28, cessa le 29 et le 30, et se termina le 31 mai et le 1er juin par la catastrophe.

Le moment de la vengeance nationale est arrivé, venait d'écrire Marat, *il faut que sans plus tarder le peuple se lève, se lève tout entier à l'exemple des Marsaillais; il faut que le marais de la convention s'élance à la montagne, ou que la montagne écrase le marais.*

Un autre conventionnel avait dit: Sortez de ce sommeil qui tue la liberté, paraissez à cette tribune, ardents patriotes; appelez le glaive sur

la tête de ces *inviolables*, et la postérité bénira le temps où vous avez existé.

Pache, le maire de Paris, était aussi venu exciter les fureurs de la Montagne contre la Gironde.

Danton, de sa puissante voix, avait dit du haut de la tribune :

« Montrez-vous, révolutionnaires, et alors la liberté n'est plus en péril : les nations qui veulent être grandes doivent comme les héros être élevées à l'école du malheur. Sans doute nous avons eu des revers ; mais si au mois de septembre on vous eût dit, La tête du tyran tombera sous le glaive des lois ; l'ennemi sera chassé du territoire de la république, cent mille hommes seront à Mayence, nous aurons une armée à Tournay, vous auriez cru la liberté triomphante. Eh bien ! notre position est la même ; nous avons perdu un temps précieux, il faut le réparer. On a cru que la révolution était faite ; on a crié aux factieux ! et ce sont les factieux qui tombent sous les poignards de ces assassins. C'est aujourd'hui qu'il faut que la convention décrète que tout homme du peuple aura une pique aux frais de la nation : les riches la paieront ; il faut décréter que dans le pays où la contre-révolution s'est manifestée quiconque aura osé la provoquer sera mis hors la loi. Il faut que le tribunal ré-

volutionnaire soit en activité; il faut que la convention déclare aux Français, à l'Europe, à l'univers qu'elle est un corps révolutionnaire, qu'elle est résolue de maintenir la liberté, d'étouffer les serpents qui déchirent la patrie. »

A la suite de tant d'écrits et de discours une députation se présenta à la barre, et demanda la proscription de vingt-cinq des membres de la convention. Les applaudissements des tribunes accueillirent cette demande.

Pour faire tête à ces fureurs un des membres de la Gironde se lève, et propose à l'assemblée de casser toutes les autorités anarchiques de Paris, de décréter en cas de dissolution de la convention que les suppléants se rassembleront sur le Champ-de-Mars à Bourges.

Cette proposition fut rejetée; la convention ordonna seulement la création d'une commission de douze membres, chargée d'examiner tous les arrêtés rendus par la commune de Paris.

La création de cette commission sembla une victoire remportée par les girondins; ils s'en réjouirent. Leur joie fut de courte durée, bientôt la commission des douze fut obligée de reconnaître son impuissance.

Un journaliste, dont le style était encore

plus bas, plus ignoble, plus grossier que celui de Marat ; un homme dont les écrits donnait la mesure de la dégradation dans laquelle était tombée la France, le pays du beau langage et des bonnes manières, Hébert, surnommé le *père Duchesne*, venait dans son style des halles d'invoquer *contre la gironde l'énergie des héros de septembre.*

La commission des douze ordonna l'arrestation d'Hébert, et il fut saisi au milieu des membres de la commune assemblée. D'abord les amis du journaliste incendiaire sont frappés de stupeur ; mais bientôt ils reprennent leur audace accoutumée, car ils ont deviné que la gironde en portant ce coup à leur collègue ne l'a fait qu'en tremblant. Tous les complices d'Hébert ont repris courage devant la timidité de leurs adversaires, et maintenant profèrent les cris les plus féroces ; Chaumette court se jeter dans les bras d'Hébert, et l'assure qu'il sortira vainqueur de l'accusation portée contre lui. *Tu triompheras comme Marat,* lui répète-t-il ; en effet les envoyés des sections arrivent à la barre de l'assemblée demander la liberté d'Hébert. Ce qu'il y a à Paris de plus abject, de plus dégoûtant, de plus révolutionnaire vient réclamer son organe accoutumé.

Isnard présidait la convention, et voici comment il répondit aux amis d'Hébert :

« Écoutez ce que je vais vous dire : si le fer était porté au sein de la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti. Oui, la France entière tirerait vengeance de cet attentat, et l'on chercherait bientôt sur les rives de la Seine l'endroit où fut Paris. »

Les accents d'Isnard ont fortifié le courage des députés de la gironde, ceux de la montagne ont pâli. Les girondins, temporisateurs par lâcheté et par habitude, ne surent point appuyer Isnard, et les montagnards, plus énergiques et plus hardis, menacèrent Isnard sur son siége de président, et Danton fit retentir toute la salle de ces paroles adressées aux girondins : « Je vous le déclare, tant d'impudence commence à nous peser ; nous vous résisterons. »

A cette voix de tonnerre les députés des sections reparaissent à la barre et demandent avec plus d'audace qu'Hébert soit immédiatement remis en liberté... Le désordre était au comble, l'assemblée était devenue comme une arêne quand Garat, le ministre de la justice d'alors, vint appuyer les montagnards par ces paroles : « Pour me rendre à l'assemblée, dit-il, je n'ai trouvé qu'une foule obéissante et respectueuse... Un seul complot me paraît démontré, c'est celui de diviser par des craintes

chimériques deux partis qui brûlent d'une commune ardeur pour la patrie. »

En écoutant Garat la Gironde ne s'y méprend point : l'appui du ministère est accordé à ses adversaires; cette défection lui sera funeste.

Le lendemain du jour où les girondins avaient reçu cet échec ils revinrent au combat, et il est arrêté que la commission des douze restera en exercice, et qu'elle ne rendra point la liberté à Hébert.

Mais cette résolution sera vaincue; la montagne l'emportera, et Hébert sera libre. Au milieu d'un désordre dont aucune plume ne peut donner l'idée, au milieu d'un humiliant pêle-mêle, d'une horrible confusion les envoyés des sections de Paris sont venus s'asseoir parmi les députés; ils délibèrent et votent avec les montagnards leurs complices. Merlin menace la convention de la colère du peuple, et cependant, elle qui n'a pas hésité à sacrifier un *roi*, lutte pour défendre ou combattre un misérable tel que Hébert. Lanjuinais, avec son énergie bretonne, s'indigne d'une telle humiliation. Legendre (boucher devenu législateur) s'avance avec fureur contre Lanjuinais pour l'arracher de la tribune et l'assommer. Mais celui-ci, avec un imperturbable sang-froid, dit à l'assemblée : « Puisque Legendre veut *m'as-*

sommer, je demande que d'abord il fasse décréter que je suis un bœuf; » puis il continue à supplier ses collègues de ne pas fléchir devant la révolte.

Les journées du 29 et du 30 se passèrent dans une sorte de calme; c'était comme l'entr'acte pendant lequel on prépare les machines.

Le 31 mai l'insurrection se montra ouvertement; les demandes anarchiques et les menaces les plus violentes se succédèrent, et des accusations formelles furent portées par les conspirateurs contre les membres de l'assemblée.

Le 1er juin fut présentée pour la seconde fois la liste de proscription qui désignait vingt-cinq têtes; la députation qui l'apporta osa demander qu'à ces vingt-cinq proscrits on adjoignît les membres de la commission des douze: c'était élever à trente-sept ceux que l'on voulait immoler.

Cette pétition arrivait à la barre quatre mois après que Louis XVI y eut été amené : quelquefois la justice de Dieu est prompte.

Pendant toute la journée du 1er juin le comité de salut public ne cessa de demander les meneurs de l'assemblée insurrectionnelle pour savoir ce que voulait la commune, la commune révoltée; ce qu'elle voulait ne pouvait plus cependant être ignoré de personne; elle voulait

l'arrestation ou la destitution des députés qui avaient osé lui résister; et dans le comité de salut public il y avait des membres qui répugnaient à livrer leurs collègues de l'assemblée. Danton aurait souhaité qu'on respectât davantage cette représentation nationale dont il faisait partie; mais il prévoyait de la part des girondins de nouveaux éclats et de nouvelles lenteurs. Lui voulait pousser en avant le char révolutionnaire, eux se contentaient d'y être assis; il aurait donc voulu trouver un moyen de les éloigner sans les proscrire: Garat lui en offrit un qu'il saisit avec empressement. Tous les ministres étaient au comité, Garat y était comme ses collègues; il avait peur du mouvement qui se préparait et voulait céder aux exigences des révoltés; il eut la pensée de voiler la mesure de faiblesse et de concession qu'il allait proposer sous les dehors d'une généreuse abnégation. « Souvenez-vous, dit-il aux membres du comité et particulièrement à Danton, des querelles de Thémistocle et d'Aristide; de l'obstination de l'un à refuser ce qui était proposé par l'autre, et des dangers qu'ils firent courir à leur patrie; souvenez-vous de la générosité d'Aristide, qui, profondément pénétré des maux qu'ils causaient tous deux à leur pays, eut la magnanimité de s'écrier : « O Athéniens, vous ne pouvez être tranquilles et heu-

reux que lorsque vous nous aurez jetés Thémistocle et moi dans le barathre! »

Eh bien, ajoute Garat, que les chefs des deux côtés s'exilent volontairement et en nombre égal de l'assemblée; dès ce jour les discordes se calmeront, et il restera encore dans l'assemblée assez de talents pour sauver la chose publique.

— Vous avez raison, s'écria Danton, je vais à la convention proposer cette idée, et je m'offrirai à me rendre le premier en otage à Bordeaux.

Mais Robespierre ne fut pas de cet avis, et chercha à prouver que cette prétendue magnanimité n'était qu'un piége tendu à la montagne.

Pendant que Garat proposait son projet à l'Évêché l'assemblée insurrectionnelle arrêtait ses plans d'attaque; on s'y plaignait comme aux Jacobins de ce que l'énergie de Danton commençait à faiblir depuis l'abolition de la commission des douze. Marat, toujours pour les mesures extrêmes, proposait d'aller exiger de la convention l'immédiate mise en accusation des vingt-deux, et conseillait d'employer la force pour l'obtenir sur-le-champ.

Le comité d'exécution de l'assemblée insurrectionnelle, qui comptait dans son sein Gusman, Varlet et d'Obsen, décida de faire entourer la convention par la force armée, et de consigner ses membres dans la salle jusqu'à ce qu'elle ait rendu le décret exigé.

Plusieurs régiments destinés à réprimer les mouvements de la Vendée avaient été retenus par les meneurs dans les casernes de Courbevoie, et c'était eux qui devaient être employés à cette expédition. Le commandement de ces troupes dévouées à la commune était confié à Henriot.

Alors que tout ceci se tramait et s'arrêtait les girondins, réunis une dernière fois, dînaient ensemble pour se consulter sur ce qui leur restait à faire ; ils ne pouvaient plus croire que le mouvement qui s'annonçait devoir être si terrrible n'eût pour but que le brisement de quelques presses comme l'avait dit Danton, ni simplement une commission à supprimer ; mais ils voyaient clairement que c'était à leurs personnes qu'on en voulait, et que c'était sur leurs poitrines qu'allaient être dirigées les piques de la populace, garde attitrée de la montagne. Les uns conseillaient de demeurer comme les sénateurs romains fermes sur leurs chaises curules, d'autres, partageant l'impétuosité de Barbaroux, voulaient aller braver leurs ennemis les armes à la main ; d'autres enfin, et Louvet était le plus ardent à soutenir cette dernière opinion, proposaient d'abandonner sur-le-champ la convention (où ils n'avaient plus rien à faire puisqu'ils n'étaient plus soutenus par *la plaine* et que les tribunes couvraient toujours

leurs voix) et de retourner dans leurs départements fomenter l'insurrection déjà presque déclarée, et revenir à Paris venger les lois et la représentation nationale.

Tous ces avis se contrariant, on ne prenait aucune résolution, et cependant le bruit du tocsin retentissait maintenant de toutes parts, et dans tous les quartiers les sections s'assemblaient et la générale battait comme au 10 août. A ces grands et terribles avertissements les convives sont forcés de se séparer avant qu'une résolution soit prise; ils se rendent alors chez l'un d'eux moins compromis que les autres et non inscrit sur la liste des vingt-deux, chez Meilhan, qui les avait déjà eus chez lui, et qui avait dans la rue des Moulins un logement assez vaste pour pouvoir les recevoir tous en armes.

La convention s'était réunie au bruit du tocsin; mais une grande partie de ses bancs restait inoccupée, tout le côté droit se voyait dégarni: Lanjuinais seul y était accouru pour dénoncer le complot dont la révélation n'apprenait rien à personne; mais à l'énergie bretonne de ce député il fallait des dangers. Excitée par lui, l'assemblée, après une séance assez orageuse, répondit aux pétitionnaires de l'Évêché que, vu le décret qui enjoignait au comité de salut public de lui faire un rapport sur les vingt-deux, elle n'avait pas à statuer sur la nouvelle de-

mande de la commune. On se sépara après cette décision de l'assemblée, mais dans une grande agitation, les conjurés bien résolus à poursuivre le lendemain l'exécution de leur projet.

La nuit du samedi au dimanche 2 juin fut toute pleine de trouble : la générale, le tocsin, le canon d'alarme troublèrent son repos, et dès avant le jour la population inquiète de Paris était debout et en armes. Près de quatre-vingt mille hommes étaient rangés autour de la convention ; mais plus de soixante-quinze mille (1) ne prenaient aucune part à l'événement et se contentaient d'y assister l'arme au bras. Quelques bataillons de canonniers dévoués étaient réunis sous le commandement de Henriot autour du palais national (les Tuileries) ; ils avaient cent soixante-trois bouches à feu, des caissons, des grils à rougir les boulets, des mèches allumées et tout l'appareil militaire capable d'imposer aux imaginations. Le matin on avait fait rentrer dans Paris les bataillons dont le départ pour la Vendée avait été retardé ; on les avait irrités en leur persuadant qu'on venait de découvrir des complots dont les chefs étaient dans la convention, et qu'il fallait les en arracher ; on assure qu'à ces raisons on ajouta des assignats de cent sous. Ces bataillons, ainsi

(1) M. Thiers.

entraînés, marchèrent des Champs-Élysées à la Madeleine, de la Madeleine au boulevart, et du boulevart au Carrousel.

Ainsi la convention, serrée à peine par quelques forcenés, semblait assiégée par quatre-vingt mille hommes. Elle n'en courrait pas moins de dangers, car les quelques mille hommes qui l'entouraient étaient disposés à se livrer contre elle aux derniers excès.

Cependant ses bancs n'étaient plus si inoccupés; les députés de tous côtés n'avaient pas osé ne pas venir à la séance. Les vingt-sept girondins proscrits, réunis en grande partie chez Meilhan, où ils avaient passé la nuit, voulaient, à ce quelques-uns assurent, se rendre à l'assemblée; mais ils en furent empêchés, et Barbaroux seul réussit à s'échapper du lieu de refuge pour venir à son banc accoutumé.

La séance commence au milieu de l'imposant appareil du déploiement de la force armée, qui entoure la salle et qui la serre de près. De tout cet appareil rien n'a pu intimider Lanjuinais; il se présente le premier à la tribune : à sa vue le peuple des galeries hurle des menaces; il les écoute tranquillement, et quand les vociférations ont un peu cessé, il dit : Je viens vous occuper des moyens d'arrêter les nouveaux mouvements qui vous menacent!

— A bas ! à bas ! il veut amener la guerre civile.

— Tant qu'il sera permis, reprend le député breton, de faire entendre ici sa voix, je ne laisserai pas avilir dans ma personne le caractère de représentant du peuple. Jusqu'ici vous n'avez rien fait, vous avez tout souffert; vous avez sanctionné tout ce que l'on a exigé de vous. Une assemblée insurrectionnelle se réunit, elle nomme un comité chargé de préparer la révolte, un commandant provisoire chargé de commander les révoltés, et cette assemblée, ce comité, ce commandant, vous souffrez tout cela!

Tant de courage devait exciter une grande irritation; d'épouvantables cris interrompent Lanjuinais, et la colère des montagnards devient si furieuse que Drouet, Robespierre le jeune, Julien, Legendre se lèvent de leurs bancs, courent à la tribune et veulent l'en arracher. Le Breton résiste et s'y attache de toutes ses forces; la lutte ainsi engagée dure quelque temps, le désordre est au comble; l'assemblée crie, les galeries hurlent, les menaces tombent de toutes parts sur Lanjuinais; le président se couvre et parvient à faire entendre sa voix.

« La scène qui vient d'avoir lieu, dit-il, est des plus affligeantes; la liberté périra si vous

continuez à vous conduire de même. Je vous rappelle à l'ordre, vous qui vous êtes portés à cette tribune. »

Après ces paroles du président quelques instants de calme s'établissent; Lanjuinais en profite et demande que l'on casse toutes les autorités de Paris qui ont attenté aux libertés de l'assemblée.

A peine a-t-il parlé que les pétitionnaires de l'Évêché se représentent de nouveau; leur hardiesse a redoublé : voici leur langage; jamais encore il n'avait été si impératif.

« Les citoyens de Paris n'ont pas quitté les armes depuis quatre jours, depuis quatre jours ils réclament auprès de leurs mandataires leurs droits indignement violés, et depuis quatre jours leurs mandataires se rient de leur calme et de leur inaction..... Il faut qu'on mette les conspirateurs en état d'arrestation provisoire, il faut qu'on sauve le peuple sur-le-champ ou il va se sauver lui-même! »

Billaud de Varennes et Tallien se lèvent et appuient l'insolente pétition; d'autres demandent l'ordre du jour; enfin, au milieu du tumulte, l'assemblée, se souvenant des paroles de Lanjuinais et indignée de celle des envoyés de l'Évêché, se lève et vote l'ordre du jour.

A cette décision le désordre, déjà si grand, redouble; les pétitionnaires font entendre de

nouvelles menaces et sortent de la salle en montrant leurs armes; tous les hommes qui étaient dans les tribunes en descendent, ils n'y laissent que les *tricoteuses*, qui continuent à hurler : *A bas la gironde, à bas les modérés!*

A ce bruit de l'intérieur de la salle viennent alors se mêler les cris : *Aux armes! aux armes!* retentissant et sur la place du Carrousel et dans le jardin des Tuileries; dans ce moment plusieurs députés veulent représenter à l'assemblée que la détermination qu'elle vient de prendre est imprudente, qu'elle peut amener de grands malheurs, qu'il faut terminer une crise dangereuse en faisant une concession à l'irritation populaire, en arrêtant provisoirement les vingt-deux députés accusés.

— Nous irons tous en prison, s'écrie Larevellière-Lepaux!

Cambon annonce que dans une demi-heure le comité du salut public fera son rapport, et Barrère, reprenant une partie de l'idée de Garat, propose aux membres de la Gironde de sauver la patrie en s'exilant eux-mêmes; il croit que la suspension volontaire des vingt-deux produirait le plus heureux effet et sauverait la république d'une crise funeste dont l'issue est effrayante à prévoir.

Isnard, Fauchet, Lanthenas déclarent qu'ils sont prêts à faire ce sacrifice à la patrie; Lan-

juinais, qui ne pensait pas qu'il fallût céder, monte à la tribune : « Je crois, dit-il, quo jusqu'à ce moment j'ai montré assez d'énergie pour que vous n'attendiez de moi ni suspension ni démission. » A ces mots la montagne pousse d'horribles cris ; et lui, promenant de tranquilles regards sur cette partie de l'assemblée, ajoute : « Le sacrificateur qui traînait jadis une victime à l'autel la couvrait de fleurs et de bandelettes, et ne l'insultait pas. On veut le sacrifice de nos pouvoirs ; mais les sacrifices doivent être libres, et nous ne le sommes pas : on ne peut ni sortir d'ici ni se mettre aux fenêtres ; les canons sont braqués ; on ne peut émettre aucun vœu, et je me tais. »

Barbaroux succède à Lanjuinais, et s'écrie : « J'ai juré de mourir à mon poste, et je tiendrai mon serment. »

Marat, s'indignant de voir ce reste d'indépendance, court à la tribune ; il fait entendre ces mots : « Quoi ! doit-on donner à des coupables l'honneur du dévouement ? Il faut être pur pour offrir des sacrifices à la patrie ; c'est moi, vrai martyr, à me dévouer ; j'offre donc ma suspension du moment que vous aurez ordonné la mise en arrestation des députés accusés ; mais, ajoute Marat, la liste est mal faite ; au lieu du vieux radoteur Dussaulx, du pauvre d'esprit Lanthenas et de Ducos, cou-

pable seulement de quelques opinions erronées, il faut y placer Fermont et Valazé, qui méritent d'y être et qui n'y sont pas. »

« Nous ne sommes plus libres, nous sommes ici prisonniers, dit Lacroix en rentrant dans la salle; j'ai voulu sortir de cette enceinte, et j'y ai été refoulé par des soldats. »

Lacroix était montagnard et partisan de l'arrestation des vingt-deux; mais il s'est indigné de la tyrannie exercée contre l'assemblée.

Cette tyrannie existait réellement depuis le refus de statuer sur la pétition de la commune; la consigne avait été donnée à toutes les portes de ne plus laisser sortir un seul député. Plusieurs avaient vainement essayé de s'évader; Gorsas seul y était parvenu; il était allé chez Meilhan engager les girondins à ne pas se rendre à l'assemblée. Boissy d'Anglas s'étant présenté à une porte y avait été maltraité, et en revenant à sa place avait montré à ses collègues ses vêtements déchirés; à ces signes de violence, au bruit des armes que l'on charge sous les fenêtres du château, l'assemblée s'indigne, et la montagne même s'étonne; les auteurs de la consigne donnée aux factionnaires des postes sont mandés à la barre, et un décret dérisoire est rendu pour y faire comparaître le commandant de la force armée.

Barrère propose alors à l'assemblée, puisqu'elle n'est plus libre dans l'enceinte de ses séances, de se rendre tout entière au milieu des troupes qui occupent les abords de la salle pour s'assurer qu'elle n'a rien à craindre et que son autorité est encore reconnue.

Cette proposition adoptée par tous les députés, hors ceux de la montagne, Hérault de Séchelles, président de l'assemblée, se lève, descend de son fauteuil, et, suivi des membres de la droite présents à cette séance et de ceux de la plaine, sort de l'enceinte. La montagne demeure immobile; les derniers députés de la droite reviennent, et leur reprochent d'avoir peur de partager le danger commun; les tribunes au contraire engagent les montagnards à rester, et leur font signe que de grands dangers les attendent au dehors. Cependant par pudeur ils se décident, et se mettent aussi à suivre le président.

Hérault de Séchelles se présente dans la cour du Carrousel; les sentinelles s'écartent et laissent passer l'assemblée marchant en groupe, serrée et ramassée; elle parvient ainsi en face des canonniers commandés par *Henriot, le héros de septembre.* Le président de la convention lui signifie d'ouvrir le passage aux représentants du peuple.

Vous ne passerez pas, répond Henriot, que vous n'ayez livré les vingt-deux.

— Saisissez ce rebelle, dit le président aux soldats.

Henriot faisant reculer son cheval et s'adressant aux canonniers leur cria :

Canonniers, à vos pièces!

Quelqu'un alors saisissant Hérault de Séchelles par le bras lui fait prendre une autre direction, et le ramène vers le jardin ; là quelques groupes criaient : *Vive la nation! vive la convention;* d'autres : *Vive Marat! à bas le côté droit!* Plus loin, hors de l'enceinte des Tuileries, d'autres bataillons faisaient signe aux députés de venir à eux, et qu'ils les soutiendraient. La convention pour parvenir à eux s'avance du côté du Pont-Tournant; mais là elle trouve un bataillon qui lui ferme la sortie du jardin.

Marat, entouré de quelques enfants qui criaient : *A bas le côté droit! vive l'ami du peuple!* s'avançant alors au-devant du président lui dit :

Je somme les députés qui ont abandonné leur poste d'y retourner.

Les hommes qui s'appelaient les représentants du peuple étaient tombés si bas qu'ils crurent devoir obéir à Marat, et à sa voix rebroussèrent chemin et rentrèrent dans leur salle.

Parmi les conventionnels, si humiliés dans cette journée du 2 juin, il y en avait certes un grand nombre qui avaient applaudi aux angoisses de la famille royale lorsque, dans la matinée du 11 août, elle avait traversé les Tuileries pour se rendre aux Feuillants. Eh bien! mes enfants, vous voyez la justice de Dieu arriver, et voici les insulteurs insultés sur le chemin même de l'outrage.

Rentrés dans leur salle, honteux de leur démarche, ils ont encore une humiliation à endurer: Couthon monte à la tribune, et dit avec une assurance qui confond l'assemblée et qui la fait rougir :

« Vous voyez que vous êtes obéis, que vous êtes respectés par le peuple; vous voyez que vous êtes *libres* et que vous pouvez voter sur la question qui vous est soumise. »

Legendre succède à Couthon, et propose de retrancher de la liste des vingt-deux ceux qui ont offert leur démission, et de rayer de la liste des douze Boyer Fonfrède et Saint-Martin, qui se sont opposés aux arrestations arbitraires. Marat insiste pour qu'on efface de la liste Lanthenas, Ducos et Dussaulx et qu'on y ajoute Fermont et Valazé. Ces propositions sont adoptées, et on est prêt à passer aux voix; la plaine intimidée commençait à dire qu'après tout les députés mis en arrestation chez

eux ne seraient pas tant à plaindre, et qu'il fallait mettre fin à cette scène terrible. Le côté droit demande l'appel nominal pour faire honte aux membres du centre de leur faiblesse ; mais l'un d'eux fournit à ses collègues un moyen honnête pour sortir de cette situation difficile. Il ne vote pas, dit-il, parcequ'il n'est pas libre ; à son exemple, les autres refusent de voter. Alors la montagne seule et quelques autres membres décrètent la mise en arrestation des députés dénoncés par la commune. (1)

Il a dû en coûter à l'écrivain révolutionnaire que je viens de citer de raconter les humiliations de la convention, et de montrer si faibles les hommes dont il a souvent loué l'énergie. Moi j'ai voulu vous redire au long cette chute de la Gironde, ce 10 août des révolutionnaires pour vous démontrer que le crime ne profite pas à ceux qui le commettent; la plupart de ces girondins, persécutés le 2 juin, avaient voté quelques mois auparavant la mort de Louis XVI; ils avaient sur eux le sang du roi martyr; je ne les plains pas, je garde ma pitié pour qui la mérite mieux.

(1) M. Thiers.

TESTAMENT DE LOUIS XVI.

Au nom de la très sainte Trinité, du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, moi LOUIS, XVIe du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même depuis le onze du courant, avec ma famille; de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentiments. — Je laisse mon âme à Dieu mon créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, et de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier. — Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de S. Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés. Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandements de Dieu et de l'Église, les sacrements et les mystères tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Église suivie depuis Jésus-Christ. Je plains de tout mon cœur mes frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne.

— Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés ; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence : ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la profession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique ce fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir aussitôt que je le pourrai du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés, et recevoir le sacrement de pénitence. — Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne) ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait. — Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés. — Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner de même qu'à ceux qui par un faux zèle ou par un zèle mal entendu m'ont fait beaucoup de mal. — Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être. Je prie Dieu de jeter particulièrement des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis long-temps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable. — Je recommande mes enfants à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma

sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère s'ils avaient le malheur de perdre la leur. — Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés pendant le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher. — Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi; je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère. — Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps qu'un roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile. — Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent dans les moments de trouble et d'effervescence on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur. — Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé. D'un côté si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais ja-

mais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis, de l'autre j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés; je les prie d'en recevoir tous mes remerciements. Dans la situation où sont encore les choses je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître. — Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes; je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi. Comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune. — Je pardonne encore très volontiers à ceux qui me gardaient les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser. — Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze de recevoir ici tous mes remerciements et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi. — Je finis en déclarant devant Dieu et prêt à paraître devant lui que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. Fait double à la tour du Temple, le 25 décembre 1792.

LOUIS.

TABLE

DU TOME QUATRIÈME.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

